253
2 D
42

257 12 B 55

NAZIONALE
BIBLIOTECA
VITT. EMANUELE
257
12 B
55
ROMA

Digitized by Google

Digitized by Google

JÉROME

SAVONAROLE

Libreria Commissionaria
Rebecchi Levino
19. S. Paolo MILANO S. Paolo 19.

Digitized by Google

PARIS, IMPRIMÉ PAR HENRI PLON,
IMPRIMEUR DE L'EMPEREUR,
8, RUE GARANCIÈRE.

Digitized by Google

JÉROME
SAVONAROLE

D'APRÈS LES DOCUMENTS ORIGINAUX
ET AVEC DES PIÈCES JUSTIFICATIVES EN GRANDE PARTIE
INÉDITES

PAR F.-T. PERRENS

OUVRAGE COURONNÉ
PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE

DEUXIÈME ÉDITION

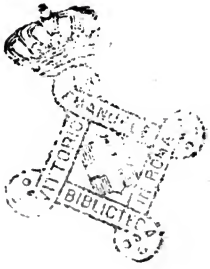

PARIS
LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Cie
RUE PIERRE-SARRAZIN, 14

1856

Digitized by Google

AVERTISSEMENT

POUR CETTE ÉDITION.

L'accueil bienveillant qu'a reçu la première édition de cet ouvrage m'engage à dire ici pourquoi la seconde, quoique soigneusement *revue*, paraît, malgré l'usage, *considérablement diminuée*. Je ne voulais, il y a deux ans, qu'appeler l'attention du public lettré sur un homme mal connu, et donner aux faits nouveaux que j'apportais, comme à ceux que je rectifiais, le caractère de la vérité acquise et démontrée. De là un certain appareil scientifique, des notes nombreuses, de longues citations, des analyses détaillées d'ouvrages rares et que personne ne lit. Mais aujourd'hui je puis peut-être me flatter d'avoir atteint le but que je me proposais : honoré, à l'occasion de ce livre, par la Faculté de Paris du grade de docteur ès lettres, par l'Académie française d'une de ces hautes couronnes qu'elle décerne avec tant d'équité,

par le gouvernement sarde de la croix de l'ordre des saints Maurice et Lazare, par l'Académie royale des sciences de Turin du titre d'associé correspondant, par la presse française, anglaise, italienne d'une bienveillance que j'oserais à peine croire équitable, si M. Villemain, avec l'autorité de sa parole, ne s'était exprimé sur *Jérôme Savonarole* dans le même sens, il m'est permis désormais de regarder la vérité comme établie, et, pour m'adresser à un plus grand nombre de lecteurs, de dégager le récit de tout ce qui en ralentissait la marche, de supprimer les analyses et les détails d'histoire littéraire dont le second volume était rempli.

Je prierai seulement ceux qui, en parcourant cette seconde édition, concevraient des doutes sur tel ou tel fait, sur telle ou telle assertion, de recourir à la première, où ils ne trouveront pas un mot qui ne soit appuyé de preuves, pas une citation dont la source ne soit rigoureusement indiquée.

Malgré mon vif désir d'abréger, j'ai cru devoir conserver les textes rares ou inédits qui ont porté bonheur à ce livre, et forment par eux-mêmes une instructive histoire : le récit suffira à en relier entre eux les fragments disjoints.

Je maintiens aussi mes conclusions. Après deux ans de publicité et de discussion, je n'ai rien à y changer.

A ce propos, je dirai un mot de la seule critique sérieuse

qui m'ait été adressée. Quelques personnes m'ont reproché de n'avoir pas conclu d'une manière précise, et de laisser le public dans cette incertitude où il est depuis trois cents ans de savoir, comme parle M. Villemain, dans son éloquent rapport à l'Académie française, si Savonarole est un charlatan ou un martyr. C'est que notre imagination se figure toujours les hommes célèbres tout d'une pièce, à la façon des héros de l'antiquité, qui ne nous paraissent ainsi que parce que nous les voyons de trop loin. Je ne puis croire, quant à moi, que parce qu'on a vécu trois siècles avant nous on doive être tout vertu ou tout crime, exempt de faiblesses et de contradictions. La contradiction, c'est l'homme même; jamais il n'est exclusivement bon ni exclusivement mauvais. Savonarole moins que tout autre, car il était entré honnêtement dans une voie où il rencontra des tentations et des écueils à chaque pas. Il voulut être vertueux, et fit le mal quelquefois, non par un effet de sa volonté, mais par entraînement ou par difficulté de position. Il ne fut pas prophète, mais il crut l'être, et cette illusion fut tout ensemble pour lui une cause de puissance et une abondante source de fautes ou d'erreurs.

Voilà tout ce que je puis dire. S'il est possible de conclure autrement, pourquoi, depuis deux ans, aucun de ceux qui ont écrit sur Savonarole, à l'occasion de cet ouvrage, n'a-t-il osé tirer la conclusion absolue qui doit faire du célèbre

dominicain un saint ou un scélérat? Qu'on la tire enfin, cette conclusion, puisque je me refuse à le faire, et je ne croirai pas entreprendre une tâche difficile en prouvant qu'elle ne soutient pas l'examen.

Paris, ce 15 octobre 1855.

INTRODUCTION.

I.

Caractère général du quinzième siècle.

L'ère moderne s'ouvre, dans tous les livres d'histoire, au milieu du quinzième siècle. La prise de Constantinople (1453), qui la sépare du moyen âge, n'a pas eu cependant assez d'influence sur les destinées de l'ancien monde pour être autre chose qu'une indication sans portée. Ce qui a fait la société nouvelle, ce n'est pas la dernière conquête de l'Orient sur l'Occident, quoique l'Europe soit dès lors à peu près constituée comme nous la voyons aujourd'hui, c'est une transformation radicale des faits, des idées et des mœurs. Mais ni les hommes ni les choses ne se changent tout d'un coup; leurs révolutions ne sont pas l'œuvre d'une heure, et pour apprécier la différence profonde qui sépare les temps modernes du moyen âge, il faut comparer entre eux le quatorzième et le seizième siècle. L'un, hérissé encore de ces mœurs barbares que la chevalerie tempérait à peine, était pénétré de cette foi ardente contre laquelle l'hérésie était venue se briser; l'autre inaugure le règne de la politique et du libre examen, ouvre l'ère des innovations extrêmes en philosophie et en religion, et jouit déjà du triomphe.

Entre ces deux contraires se place le quinzième siècle, destiné à rendre le choc moins fort et la pente plus douce.

Dans cet âge de transition, de pêle-mêle, de luttes énergiques entre le passé et l'avenir, on voit le chevalier coudoyer le politique, l'incrédule essayer ses forces contre le croyant, l'inventeur le plus sublime se débattre contre la défiance et les préjugés. Nul ne sait encore si l'humanité continuera de marcher dans l'ornière des siècles, ou si elle se frayera une voie nouvelle vers ses destinées. La révolution est partout : dans les faits, dans les hommes, dans les idées. L'Europe, divisée jusque-là en deux groupes principaux, la France et l'Angleterre d'une part, de l'autre l'Allemagne et l'Italie, brise les barrières qui séparaient ses antiques nationalités. C'est la guerre qui les rapproche, une guerre souvent impie, atroce, implacable, mais d'où sort la civilisation. La barbarie conquérante du Nord vient se transformer au contact des peuples brillants, mais un peu efféminés du Midi : elle apprend à substituer la politique de raison et d'intérêt à la politique de passion et d'instinct.

Le machiavélisme n'est pas une pure invention du grand homme dont il déshonore le nom; il est le catéchisme d'une foi, la grammaire d'une langue qui eût fait horreur au quatorzième siècle, que le seizième parlait couramment, et que le quinzième apprenait à bégayer. L'Europe se peuplait alors de princes et de rois qui appartenaient à leur temps par leurs faiblesses, mais dont le génie cauteleux et calculateur préparait l'ère moderne. Louis XI s'agenouillait devant les madones en plomb de son chapeau, mais il préférait à la gloire de briller dans une ruineuse bataille celle d'agrandir son royaume par d'habiles négociations. Ferdinand le Catholique, Sixte IV, Maximilien d'Autriche, et, à l'extrémité orientale de l'Europe, Mahomet II et Iwan III, tels sont les rois qui gouvernaient alors les peuples surpris de la direction nouvelle qu'on leur imprimait.

Mais, comme les idées de politique, de diplomatie, d'équilibre, ne pouvaient triompher sans une vive résistance de l'esprit du passé, nous voyons, à côté de ces princes, des hommes dont le génie appartient au moyen âge. Pie II, ce héros sous la tiare, et Paul II, le continuateur de sa pensée, veulent en vain exhumer de glorieuses bannières et conduire les chrétiens à la croisade : l'Europe manque au rendez-vous. Le pape octogénaire se trouve presque seul à Ancône, et meurt en gémissant sur ses contemporains qu'il ne comprenait pas et qui ne le comprenaient plus. Charles le Téméraire défend, à la tête des barons français, ce qui restait de la féodalité. Il couvre de mépris son modeste adversaire ; mais, après tant d'exploits, il ne laisse que des ruines en héritage à ses enfants. On dirait que Charles VIII fut le successeur du duc de Bourgogne plutôt que du roi de France : il entreprend une conquête que la sagacité toute moderne de son père avait plus d'une fois déclinée ; il passe les Alpes avec l'imprévoyance et l'entraînement d'un preux du moyen âge. Mais, chose singulière ! cette guerre transalpine, à laquelle il ne demandait que ses éperons de chevalier, inocule la civilisation à ses sujets. Qui peut dire combien de siècles encore ils l'eussent attendue avec une dynastie de princes bourgeois, comme celui du Plessis-lès-Tours ? Tel est le caractère étrange de cette époque transitoire, de donner au hasard ou à la folie les succès qu'elle refusa quelquefois à la science ou à la sagesse.

Même au seizième siècle on suit la trace de ces longues luttes. Il appartenait à la France, qui avait eu la première un avant-goût du génie moderne, de fournir au moyen âge les derniers et incertains représentants de son chevaleresque caractère. « Tout est perdu, fors l'honneur ! » écrivait François Ier vaincu à Pavie, alors que Gonzalve de Cordoue avait

déjà dit : « La toile d'honneur doit être d'un tissu lâche, » et que Charles-Quint mettait si bien en pratique cette honteuse maxime ; mais, pour lutter sans trop d'infériorité contre son politique rival, le roi-chevalier est obligé de se servir des mêmes armes. C'est ce dernier des preux qui laisse au roi d'Espagne la gloire de défendre l'Europe chrétienne contre l'Afrique musulmane ; qui refuse, sous de futiles prétextes, d'exécuter le traité de Madrid ; qui faillit, pour prendre sa revanche, retenir Charles-Quint prisonnier à Paris, et qui fit alliance avec Soliman, sultan des Turcs, au grand scandale de la chrétienté.

Tout vint en aide à la transformation qui s'opérait au quinzième siècle. Nous venons de la voir dans les événements et les hommes politiques : elle n'est pas moindre dans tout le reste.

Dans un coin de l'Alsace, trois hommes obscurs inventent l'imprimerie. Répandre partout les lumières, concentrées jusque-là dans des foyers trop peu nombreux ; rendre accessible à tous l'étude de la science, trop longtemps l'apanage des hommes riches de loisir ; permettre à chacun d'apprendre chez soi ce qu'on n'apprenait auparavant que sur les bancs d'un trop petit nombre d'universités ; donner bientôt aux particuliers plus de livres que les rois n'avaient de manuscrits ; assurer l'indépendance de la pensée par l'impossibilité de brûler les livres comme on avait brûlé les hommes ; lui donner des ailes ; la semer aux quatre vents de l'Europe pour qu'elle fût recueillie dans toutes les intelligences et portât ses fruits, qui furent, au seizième siècle, la réforme, et au dix-huitième la révolution : tels ont été les résultats principaux de cette immortelle découverte. Le quinzième siècle ne put que les pressentir : il ne les vit pas. Les livres, et surtout les classiques anciens, s'imprimaient, il est vrai,

mais à si haut prix qu'il était presque aussi coûteux d'en posséder que de posséder des manuscrits, et comme l'art nouveau, poursuivi par l'esprit de routine, était encore presque une hérésie, le danger retint longtemps les hommes studieux, mais timorés. Les puissants s'opposèrent, pour la plupart, à la diffusion des lumières; il eût fallu, pour triompher sur-le-champ de leur mauvais vouloir, que les inventeurs eussent une foi vive dans leur mission, et, si l'on peut dire, dans leur apostolat. Mais ils ne virent dans leur industrie qu'un moyen de faire fortune, et ils méritèrent par là, comme on l'a dit, l'obscurité où leur nom est resté. Tout le monde, excepté eux, eut bientôt mesuré la portée de la nouvelle découverte. Chacun, de près ou de loin, de la parole ou de l'action, prit part à la lutte, et cette justice est due au quinzième siècle que, par la voix de l'opinion publique, il en hâta le dénouement. Il n'était pas fini qu'on n'avait plus à craindre pour l'imprimerie le sort du feu grégeois ; le triomphe en était assuré.

Presque dans le même temps où les idées obtenaient, par l'invention de Guttemberg, leur affranchissement définitif, elles se voyaient ouvrir un champ plus vaste par la découverte de Christophe Colomb. Le hardi Génois, en cherchant un passage aux Indes, donnait l'Amérique à l'Europe, tandis que Barthélemy Diaz, rectifiant à l'avance, par un heureux hasard, les calculs erronés de Colomb, trouvait le chemin le plus court. Ils ne voulaient tous deux que venir en aide à l'ambition mercantile de leurs contemporains; mais ce goût pour le commerce, ce courant d'idées qui poussait les hommes vers les lointains rivages, c'était déjà toute une révolution. Ce fut bien autre chose lorsqu'on sut qu'il y avait par delà les mers un nouveau monde. En voyant s'ouvrir l'océan devant lui, l'homme découvrait non-seulement pour sa for-

tune, mais aussi pour sa pensée, des horizons nouveaux. Cette Europe, dont il avait fait tout l'univers, ne lui parut plus qu'une faible partie du globe. Il se fût senti plein de mépris pour tant de petitesse, s'il n'avait eu conscience en même temps de la supériorité que l'esprit et la civilisation lui donnaient sur la force brutale des sauvages. Victorieux parce qu'il était plus habile, il rendit à l'intelligence les hommages qu'on adressait auparavant à la vigueur du corps. Ainsi la découverte de l'Amérique vint contribuer d'une manière inattendue à la révolution intellectuelle que l'invention de l'imprimerie avait commencée. Ce fut même presque le seul résultat qu'on en obtint immédiatement : les perturbations que la nouvelle route ouverte à l'activité humaine et les trésors du Pérou apportèrent dans les rapports sociaux, c'est l'histoire du seizième siècle; mais cette double conquête marque la transition entre les habitudes casanières de la vieille Europe et l'essor qu'elle prit plus tard vers de lointains climats, et elle est la gloire du siècle précédent.

Le génie de ces temps agités n'est pas moins fortement empreint dans le mouvement des idées religieuses. On voit succomber l'hérésie et se terminer le grand schisme. Ces luttes féroces, ces querelles désastreuses appartiennent au moyen âge : le seizième siècle, plus radical, procèdera différemment. Entre ces deux périodes d'un caractère si opposé, il y a place pour près de cent ans d'un débat imprévu, mais nécessaire. La partie héroïque jouée par Jean Hus, Jean Ziska, Jérôme de Prague, avait été un mouvement politique et national autant que religieux : grâce à cette funeste complication, ces hardis réformateurs avaient payé de leur sang de trop complexes projets. Il appartenait aux hérésiarques modernes d'assurer le triomphe de l'indépendance religieuse, en concentrant sur ce point tous les efforts de la

pensée et même des armes pendant de longues années. Mais, après la sanglante défaite de leurs précurseurs, l'idée réformatrice aux abois avait besoin de se retremper dans le repos: l'œuvre de Luther était impossible, alors que le bûcher de Jean Hus fumait encore. Une seule lutte n'était pas prématurée et vint à son heure : c'est la lutte des vrais chrétiens contre le pape, représentant incontesté, mais infidèle, des antiques traditions de l'Église. Dans cette guerre, les novateurs ne combattent plus avec l'épée pour l'extermination, mais avec la parole pour la restauration; ils s'attaquent non plus seulement aux personnes, non pas encore aux dogmes, mais à la discipline ecclésiastique et aux vices du clergé. C'était une tentative profondément sensée, qui montre tout ce qu'il y avait de fondé dans les attaques et les griefs du passé. Si elle eût réussi, elle aurait pu empêcher la réforme de Luther, ou en amoindrir singulièrement la portée. Le concile de Trente vint trop tard pour remédier au mal déjà fait, et ne put que l'empêcher de s'étendre encore.

La réforme ecclésiastique fut prêchée, au quinzième siècle, par de nombreux prédicateurs; mais nul ne jeta autant d'éclat que Jérôme Savonarole. Outre les talents qu'il avait reçus de la nature, ce moine réformateur trouvait les voies préparées par l'hérésie, et par les dégoûts que les déportements d'Alexandre VI et de sa cour inspiraient à tous les cœurs vraiment chrétiens. Il remplit sa tâche en homme de son temps, et la transition du moyen âge à l'esprit moderne ne fut nulle part plus frappante que dans son génie et sa conduite. Il voulut faire marcher de front la réforme religieuse et la réforme politique, et, par cette tendance synthétique, il se rattache au passé; mais par ses vues sur l'un et l'autre point, et surtout par la manière dont il essaya de mener son œuvre à bien, il appartient aux temps moder-

nes. Le rôle même qu'il a joué dans l'histoire est une transition nécessaire entre la défaite de Jean Hus et le triomphe de Luther. La réforme du second eût échoué comme celle du premier, pour être trop radicale, si l'insuccès d'une tentative intermédiaire et plus modérée n'eût donné lieu de croire aux chrétiens indignés que jamais la cour de Rome ne s'amenderait, ne condamnerait tant d'abus et de scandales, et ne rendrait à l'Église son ancien éclat. C'est en ce sens seulement qu'il peut être permis de dire que Savonarole fut un des précurseurs de la réforme. Il le fut malgré lui, et sans le savoir; il eût fait amende honorable aux pieds d'Alexandre VI lui-même, s'il eût pu soupçonner à quelle œuvre il mettait involontairement la main.

Ainsi, le quinzième siècle fut agité par les convulsions d'une société expirante et prête à se renouveler. Il ne vit point le triomphe de l'avenir, mais il le prépara. Au prix de quels labeurs, de quelles souffrances, l'histoire le dit assez, et l'on ne ferait, en les rapportant, que répéter ce que chacun sait. Gardons-nous de jeter l'anathème à ce siècle pour ses fautes, ses vices et ses crimes. S'il fut agité, c'est que la sève débordait en lui, et qu'il s'apprêtait à donner la vie. La mort seule est paisible, et tout enfantement est laborieux.

II.

État de l'Europe et principalement de l'Italie, dans les dernières années du quinzième siècle.

Depuis le moment où les Anglais furent expulsés de la France jusqu'aux guerres d'Italie, il serait impossible de faire une histoire générale de l'Europe. Les peuples se replient sur eux-mêmes pour accomplir les transformations

que l'apparition de l'esprit nouveau rendait nécessaires. Ils s'habituèrent ainsi à vivre dans un isolement qui rompit ce vaste corps qu'on appelait la chrétienté. La papauté était dès lors impuissante à en relier les membres. Depuis les croisades, elle avait singulièrement abusé de son autorité. Les excommunications prodiguées sans mesure, non-seulement aux hommes rebelles à la foi, mais encore aux adversaires passagers de la politique pontificale, avaient achevé de miner le pouvoir spirituel du saint-siége. Il ne lui en reste pas dès lors beaucoup plus que ce qui est garanti par sa puissance temporelle, et le degré de considération qu'il obtient se mesure presque au degré de terreur que ses armes peuvent inspirer. Toutefois, il eût été facile au pape de reconquérir une partie du terrain qu'il avait perdu, s'il eût su se borner au rôle glorieux de successeur de saint Pierre; car les fidèles savaient encore distinguer l'indignité personnelle de l'homme et le caractère sacré dont il était revêtu : c'était une hardiesse qu'on payait quelquefois de sa vie que de conclure de l'une à la déchéance de l'autre. Les princes mêmes qui pouvaient le plus facilement se mettre à l'abri des foudres pontificales n'entreprenaient pas la guerre contre le saint-siége sans consulter leurs docteurs; ils cessaient au plus tôt une lutte qui paraissait impie, et avaient hâte d'en recevoir l'absolution. Mais, loin de prétendre à dominer par l'esprit, les papes n'entendaient point faire bon marché de leur puissance temporelle. Dès lors ils devaient prendre rang parmi les princes italiens, et obtenir des plus puissants monarques juste autant de considération qu'un duc de Ferrare, ou tout au plus qu'un roi de Naples.

L'anarchie était donc dans la chrétienté; mais chacun croyait encore à la nécessité d'un chef suprême qui commandât à toute l'Europe, et l'on attendait qu'il fît sentir son

autorité. Un seul prince eût pu, en raison de l'influence que ses ancêtres avaient exercée, prétendre au sceptre que la débile main de quelques pontifes laissait tomber à terre : c'était l'empereur d'Allemagne. Mais l'empereur est aussi déchu de tout prestige, et Frédéric III, allant se faire couronner à Rome, est dépouillé par des brigands. Les grandes ambitions n'habitaient plus l'âme de cet indigne héritier des Habsbourg; il ne rêvait que d'arrondir ses domaines par l'adjonction de quelque misérable comté : le duc d'Autriche avait détrôné l'empereur. Le temps n'est plus où les successeurs de Charlemagne allaient faire en Italie des guerres sans fruit, il est vrai, mais riches de gloire; Frédéric est le plus pauvre, le plus timide prince de l'Europe et le moins respecté. Son titre ne lui donne que le futile privilége d'être servi à table par les électeurs, qui, s'il leur commandait partout ailleurs, ne répondraient pas à son appel. Seuls, ses sujets immédiats du duché d'Autriche obéissent encore à sa voix.

L'Allemagne participe à la décadence de son chef. Aucun souffle de vie ne paraît l'animer. Un grand danger est à ses portes; menacée incessamment par les Turcs, elle reste impassible, et perd un temps précieux à contempler les querelles de ses électeurs et de ses archevêques. Elle eût péri dans sa léthargie, si les héroïques populations placées à l'avant-garde de l'Europe n'avaient versé leur sang pour la sauver de la conquête. Sa gloire, c'est alors Georges Podiébrad, Mathias Corvin, Scanderbeg, c'est-à-dire à peine des Allemands. Frédéric III vit et meurt occupé de s'assurer par voie d'intrigue et d'héritage les royaumes de Hongrie et de Bohême. Son fils Maximilien, qui voulut être tout et ne sut être rien, perd plusieurs années en négociations, en combats, en efforts infructueux pour se rendre maître du duché

de Bourgogne, dont Louis XI lui retient la partie la plus considérable. Moins étroit dans sa médiocrité que son père, il veut reparaître en Italie : il n'en rapporte que de la honte. Ce prince, que les bourgeois de Bruges mettaient en prison pour dettes, n'était pas encore celui qui devait réveiller l'Allemagne.

L'Espagne, associée, quelques années plus tard, à l'Empire, dans cette gigantesque domination qui menaça un instant de devenir universelle, avait à reconquérir auparavant son sol, occupé sur tant de points par les infidèles. Ses trois royaumes, n'étant pas même unis entre eux par un lien fédératif, avaient d'ailleurs besoin de s'observer réciproquement. La Navarre, à moitié française, n'avait qu'une existence précaire, et se voyait destinée à disparaître plus tard dans les heurts de ses redoutables voisins. L'Aragon n'était pour le souverain qui possédait le royaume de Naples qu'une province dédaignée. La Castille, enfin, noyau de la future unité espagnole, portait attachés à ses flancs les Maures de Grenade, et, pas plus que ses rivales, elle n'était en état de faire sentir son influence au delà des Pyrénées et de ses rivages.

La France, au contraire, confinant, par sa position géographique, à presque tous les grands États de l'Europe, avait une sorte de droit, pour ce temps-là, ou au moins de fréquentes occasions de prendre part à toutes les guerres, de faire craindre son épée et respecter ses volontés. L'œuvre de son unité, plus avancée que celle des autres peuples, lui en donnait le loisir. L'expulsion des Anglais n'ayant eu lieu qu'à force de sang versé et de batailles perdues, avait éteint la plupart des grandes familles qui tenaient tête à la royauté. Les gentilshommes avaient remplacé les seigneurs, et n'étaient pas à craindre pour elle. Délivrée des ennemis du dehors, elle

se voyait entourée de la reconnaissance publique. Elle se sentait portée, pour ainsi dire, sur les robustes épaules du peuple, qui, n'ayant jamais eu qu'à pâtir sous ses maîtres féodaux, s'abritait derrière l'institution monarchique, comme derrière son boulevard naturel. L'œuvre entreprise instinctivement, et presque à leur insu, par Jean le Bon, Charles V et Charles VII, fut poursuivie avec suite et succès par Louis XI. La dernière ligue de la féodalité aux abois dut prendre, indice certain de la révolution qui s'opérait, le *bien public* pour drapeau, et le fils d'un roi si habile put quitter son royaume et porter la guerre à l'étranger, sans craindre le plus léger soulèvement des ennemis de sa race. Devenus de fidèles sujets, la plupart d'entre eux couraient, à la suite de leur jeune maître, chercher la gloire en Italie.

L'Angleterre, trop à l'écart pour prendre encore intérêt à d'autres affaires, en dehors des siennes, qu'à celles de la France, dont elle n'était, en quelque sorte, qu'une fille ingrate et dénaturée; la Turquie, qui, malgré ses efforts pour entrer dans le concert européen, ou plutôt pour prendre part aux démêlés de l'Occident, était condamnée à l'isolement par les armes de quelques héros, et l'espèce de cordon sanitaire dont la chrétienté l'entourait, ne peuvent trouver place dans ce rapide tableau. L'Italie, au contraire, y doit occuper le premier plan.

Au quinzième siècle, la civilisation florissait surtout dans cette heureuse contrée. Les arts, les sciences, les lettres y étaient en honneur, non moins que par le passé. Si, à cette époque, entre les deux grandes périodes de sa gloire littéraire, entre le siècle de Dante et celui du Tasse, les productions originales paraissent trop rares, l'ardeur qu'on met de toutes parts à découvrir, à copier, à imprimer les écrits des anciens, et à les propager, à les lire, à les commenter,

donne une grande importance au quinzième siècle dans l'histoire des lettres. L'inspiration recommençait d'ailleurs à disputer le pas à l'érudition. Laurent de Médicis rouvrait, non sans éclat, la carrière poétique où le suivaient les Pulci et le Bojardo. La cour de chaque petit prince était un foyer de lumières. On y brûlait du désir de rivaliser avec celle de Florence. C'était à qui attirerait, hébergerait, pensionnerait les traducteurs, les commentateurs de l'antiquité. Milan possédait le quinteux mais savant Filelfo ; Modène, Jean Aurispa; Florence, Ambroise Traversari, Marsile Ficin, Ange Politien; Rome, Platina, Jacques Ammanati. Ce n'était pas assez de les accueillir et de les fêter : on leur confiait de hauts emplois dans la politique. Cecco Simonetta était premier ministre de François Sforza; Antonio Beccadelli (le Panhormita) était le conseiller ordinaire du roi de Naples; Léonard Arétin, Poggio Bracciolini, et plus tard Machiavel, furent secrétaires de la république florentine. Quelle supériorité ne devait pas avoir un tel peuple sur tant d'autres nations où la noblesse se faisait un point d'honneur de ne savoir pas lire, et où le vulgaire ne savait pas si cette ignorance était un sujet de gloire ou de honte!

A côté de cette supériorité intellectuelle, combien d'autres éléments de prospérité ne possédait pas l'Italie! Le sol, naturellement fertile, y était cultivé sur tous les points avec amour, et cette terre promise semblait un véritable jardin, aux endroits mêmes aujourd'hui les plus déserts et les plus désolés. L'aisance que l'agriculture répandait dans les campagnes y rendait aux paysans la vie plus facile et plus douce que n'était, au delà des Alpes, celle des bourgeois. Le commerce produisait le même effet pour les villes. Personne ne dédaignait de s'y livrer. L'Italie servait d'entrepôt au monde entier, et cette heureuse industrie y faisait couler des flots

d'or. Quel plus beau spectacle que cet honneur rendu au travail par les premiers hommes d'une nation! Quelle recommandation plus engageante que celle de l'exemple joint au conseil! Quel prince était alors plus grand que Laurent le Magnifique partageant son temps entre la politique, le commerce et les lettres, et, simple banquier, négociant d'égal à égal avec les papes et les rois! L'activité que de si hauts exemples imprimèrent aux citoyens fut incroyable : tous les arts manuels atteignirent leur plus haut degré de perfection. Malgré l'abondance des matières premières que l'Italie fournissait à ses ouvriers et à ses artistes, ce n'était pas une petite branche de son commerce que d'aller, sur tous les points du globe, chercher de quoi suffire à tant d'activité.

Les arts de la paix étaient soutenus et protégés par ceux de la guerre. Une population plus nombreuse et plus pressée, dans ces temps-là, qu'en aucun lieu du monde, avait dû s'exercer aux combats dans ses luttes intestines. Les héros et les tacticiens ne lui manquaient pas pour diriger ses armées. Elle s'enorgueillissait, à juste titre, d'avoir vu sortir de son sein et grandir au milieu d'elle les Sforza, les Braccio de Montone, les Piccinini, les Malatesta. Plus tard, les Jean des Bandes noires, les Ferrucci, d'autres encore, firent bien voir que la valeur et les talents militaires n'étaient pas en Italie une exception. A défaut du bras de ses enfants, elle eût pu, comme la France et l'Autriche, solder des lances mercenaires. Grâce à ses incomparables richesses, elle les eût mieux payées que François Ier ou Charles-Quint, et eût pu compter sur leur fidélité. Qui peut dire que le concours des Suisses, malgré l'inconvénient des troupes mercenaires, si bien montré par Machiavel, eût été pour l'Italie une cause d'infériorité, dans un siècle où l'on ne faisait rien sans

elles; et qui sait si leur contact n'eût pas achevé d'aguerrir les enfants de Florence et de Naples?

Il semble qu'avec tant d'avantages, l'Italie eût dû se rendre une seconde fois la maîtresse du monde; et pourtant elle n'avait cessé d'être le champ de bataille des nations: à chaque invasion, elle avait perdu une nouvelle part de cette indépendance qu'elle appelait sa liberté.

Les causes de cette triste et surprenante destinée furent en petit nombre, mais profondes, et, à ce qu'il paraît, incurables. La principale, c'est l'absence de tout esprit national, et le trop grand nombre d'États qui se disputaient la prépondérance. Que l'Italie fût soumise à différents princes, ce n'est pas ce qui fit son malheur; mais deux ou trois grands royaumes, unis étroitement dans une alliance offensive et défensive, eussent rendu à la Péninsule les forces que lui ôtait cette multitude d'imperceptibles principautés, en lui faisant sentir plus vivement son impuissance. Le mal fut surtout qu'habitués à ce morcellement extrême, les peuples ne virent dans le nom de l'Italie qu'un vain mot qui ne répondait à aucune réalité dans les faits, à aucune espérance dans les esprits. Au lieu de se considérer comme les membres accidentellement séparés d'une seule nation, ils furent constamment ennemis les uns des autres. Ces rivalités n'étaient pas seulement de province à province, mais de ville à ville. Une querelle venait-elle à éclater, l'un des partis appelait les Barbares; ceux-ci ruinaient pour l'ordinaire les deux cités rivales, et ravageaient le territoire des pays neutres qu'ils traversaient.

Si même ces principautés, sans diminuer de nombre, avaient su former deux ou trois grandes fédérations, le sentiment municipal, les rivalités de clocher se seraient perdues dans des intérêts plus généraux et plus sérieux, et cette

élévation dans les vues des citoyens, en donnant du ressort à leurs âmes, eût peut-être sauvé leur patrie. Mais il serait injuste de demander à l'Italie du quinzième siècle des combinaisons politiques sur lesquelles, après tant de maux, les Italiens sont encore aujourd'hui divisés.

Cette cause suffirait pour expliquer la destinée de ce malheureux pays; elle fut loin d'être la seule. Le nombre des États italiens étant très-considérable, chacun d'eux dut être de peu d'importance. Les citoyens riches y acquirent donc une puissance qui s'accrut d'autant plus qu'on y faisait d'abord moins d'attention, et ils purent aspirer à la tyrannie. S'ils avaient vécu au sein d'États plus importants, leur fortune aurait paru moins disproportionnée et se serait perdue dans la grandeur de l'empire. La fatalité voulut qu'à cette époque, avec une telle dissémination des forces, il se trouvât, dans les différentes cités d'Italie, une génération d'hommes supérieurs, prêts à profiter des conjonctures et à s'emparer du pouvoir. Les Sforza venaient, à Milan, remplacer la race épuisée des Visconti; à Florence, les premiers Médicis rendaient le despotisme aimable; à Naples, un prince distingué succédait à une femme décriée pour ses faiblesses et ses vices, et devait, par le contraste, passer sans peine pour un grand homme; à Rome, enfin, la tiare, trop souvent placée sur une tête affaiblie par les années, tombait en partage à deux hommes éminents, Nicolas V et Pie II, qui purent, grâce à l'admiration qu'inspirait leur caractère, le premier ôter aux Romains une partie de leurs droits, le second déposséder, au profit du saint-siége, plusieurs princes romagnols.

C'est à peine si, pour conjurer les dangers dont cette servitude menaçait l'Italie, deux tentatives eurent lieu sur des points isolés. Stefano Porcaro à Rome (1453), Savonarole à

Florence (1494), font inutilement le sacrifice de leur vie. Milan ne sait pas mettre à profit la mort de Galéas Sforza pour recouvrer ses anciens droits, et Venise est insensible à l'esclavage, pourvu que ses maîtres soient nés à l'ombre des coupoles de Saint-Marc.

Il n'est pas étonnant que la perte de leur liberté ait si peu coûté aux Italiens. Constamment en guerre les uns contre les autres, ils avaient dû, presque à chaque instant, suspendre l'exercice de tous les droits, et se remettre aux mains de la dictature, pour sauver leur indépendance. Obligés d'avoir toujours l'œil snr leurs plus proches voisins, d'être toujours prêts à la défense, sinon à l'attaque, ce n'était pas au bruit des clairons et d'une multitude en armes qu'ils pouvaient espérer de voir fleurir la liberté, qui ne répand ses dons bienfaisants qu'à la faveur de la paix.

Les discordes intestines n'étaient pas un obstacle moins insurmontable. Il n'y avait pas une ville qui ne fût déchirée par les factions, et ne tînt continuellement une partie de ses citoyens dans l'exil. On vivait armé du poignard ou de l'épée; on croisait le fer, on assassinait en plein jour, pour de futiles motifs, quelquefois même sans motifs, car les enfants ne savaient pas toujours la cause des guerres domestiques dont ils avaient reçu de leurs pères le triste héritage. Guelfes et Gibelins, Blancs et Noirs, Montaigus et Capulets, Maltraversi et Scacchesi, Bergolini et Raspanti, Gieremiei et Lambertazzi, Torriani et Visconti, Orsini et Colonna, ce n'étaient pas les noms qui manquaient aux querelles, tantôt les plus grandioses, comme celles du Sacerdoce et de l'Empire, tantôt puériles, comme celles de Pistoia! Pour ne parler que de la plus célèbre, que de haines diverses s'abritèrent, en moins d'un siècle, sous le drapeau des Guelfes et des Gibelins! Parmi tant de discordes et de

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

conjurations, sur ces places publiques couvertes d'armes ou de sang, qu'avait à faire la liberté?

Et comme si ce n'était pas assez de la guerre au dehors et au dedans pour en comprimer l'essor, il manqua toujours à l'Italie un bien précieux, sans lequel elle est impossible : la bonne administration de la justice. Quand il n'existe point de magistratures tutélaires; quand de pleins pouvoirs sont confiés aux juges, et qu'ils n'ont pas à répondre de leurs actes; quand, enfin, les pouvoirs politiques et judiciaires sont confondus, le citoyen le plus honnête n'a rien d'assuré, ni sa fortune, ni sa liberté, ni sa vie. Quel autre intérêt peut-il prendre dès lors aux affaires publiques, que d'amener, par tous les moyens en son pouvoir, la chute de la faction dominante, non pour réformer des institutions vicieuses, mais pour se mettre, lui et les siens, à l'abri des maux soufferts, et exercer de cruelles représailles?

Ce n'est donc ni à la liberté, ni à ses institutions, que l'Italie fut redevable de sa prospérité au moyen âge. De la première, on peut dire qu'elle n'en jouit jamais, et le jeu des autres fut toujours entravé par la guerre au dehors et les discordes au dedans. Cette situation, trop durable, quoique contre nature, développa les germes d'une décadence prématurée, et l'on en peut facilement constater les progrès dans chaque État.

Venise, depuis longtemps minée par ses institutions, recevait de la prise de Constantinople un coup funeste; les navigateurs qui donnèrent à l'Europe une route nouvelle pour aller aux Indes achevèrent sa ruine. Frappée deux fois dans son commerce qui lui versait la vie, la sérénissime république essaya, en se mêlant aux affaires de l'Italie, de regagner sur terre ce qu'elle perdait sur mer. C'était méconnaître son génie, et, dans cette lutte sans issue, elle dé-

pensa vainement ses finances et son sang. Néanmoins ses débuts furent heureux : elle avait encore de trop grands restes de son ancienne puissance pour ne pas rendre redoutables à l'Italie ses empiètements et ses armes ; mais, enfin, Louis XII vint apprendre aux ennemis de Venise qu'elle n'était pas invincible, et, une fois le prestige détruit, la reine de l'Adriatique tomba de chute en chute, jusqu'à ce qu'elle fût rayée du nombre des nations.

Il n'avait pas fallu tant d'efforts pour amener la ruine de Gênes, son éternelle rivale. Reléguée au second rang par Venise, et trop pénétrée peut-être du sentiment de son impuissance, la cité de marbre s'était donnée tour à tour à tous les princes, qui l'avaient dédaignée, et ne retrouvait quelques vestiges de son ancienne flamme que pour prendre part à la querelle des Adorni et des Frégosi, se disputant les lambeaux de pouvoir que l'étranger protecteur voulait bien leur laisser. Il se présenta pour Gênes une occasion unique de se relever. Un de ses citoyens lui offrit un monde : elle n'en voulut pas.

Entre ces deux villes rivales s'étendait le Milanais, qui eût pu devenir l'arbitre de l'Italie, si la famille d'aventuriers qui y dominait n'eût été absorbée par le soin de se maintenir, de se faire craindre et de jouir. Elle ne fit qu'intriguer et appeler les armes étrangères, ce qui, loin de la mieux asseoir sur le trône, finit par l'en précipiter. Dans les petites cours de Ferrare, de Bologne, de Rimini, de petits tyrans étaient tout occupés à prendre les Sforce pour modèles, et leur influence ne dépassait pas leurs étroites frontières. Il n'en était pas de même des Médicis, qui avaient doucement imposé leur domination à Florence, l'avaient fait accepter par leur bonté naturelle, par leur goût éclairé pour les lettres, par leur magnificence, et avaient récompensé leur

patrie de s'être remise entre leurs mains, en la mettant au premier rang des cités de l'Italie. Florence semblait donc, plus que toute autre ville, devoir supporter le joug : ce fut elle pourtant qui fit les suprêmes efforts pour le secouer.

La tentative que Porcaro avait faite à Rome, quelques années auparavant, n'avait pas même obtenu un triomphe passager. Si la ville éternelle rêvait encore de tribuns et de consuls, elle avait montré, par ses faiblesses et ses folies sous Colà Rienzi, combien elle était incapable de ramener ces temps glorieux. Habituée, pendant des siècles, à voir ses papes commander à l'Europe, elle s'enorgueillissait de leurs triomphes, vivait de leur vie, souffrait de leur captivité, gémissait de leur éloignement, célébrait pompeusement leur retour. L'amoindrissement de ses maîtres ne l'avait pas détournée de cette communauté d'idées et de volontés : c'était en eux qu'elle plaçait tout son espoir. En cela, elle faisait preuve de raison, et montrait l'intelligence de ses destinées. Puisque les papes ne savaient plus ou ne pouvaient plus être les maîtres de l'Europe, ils auraient dû aspirer au moins à l'être de l'Italie. S'ils ne pouvaient la réunir tout entière sous leurs lois, il leur était possible de former de tant de petits États une vaste fédération, dont nul ne leur aurait disputé la présidence. Armés de cette puissance matérielle, égale à celle des plus grands peuples de la chrétienté, placés au-dessus de tous par leur autorité spirituelle, les successeurs de Grégoire VII auraient pu espérer de refaire de l'œuvre du grand pontife tout ce que le temps permettait. Un échec du moins n'eût pas été sans gloire. Au lieu de tenter des hasards raisonnables, ils s'abandonnèrent à la funeste passion du népotisme, quand ils ne descendirent pas plus bas. Pousser un des leurs dans la chaire de saint Pierre ne fut plus, pour les familles considérables, qu'un

moyen de faire ou de refaire leur fortune. Aussi la papauté ne jouissait-elle pas de plus d'influence en Italie que dans le reste de l'Europe. Si, par ses forces temporelles, elle pouvait marcher l'égale de la plupart des princes italiens, elle perdait, vue de plus près, la considération qu'on avait encore pour son autorité au delà des Alpes. C'est pourquoi l'on voyait Venise, Milan, Florence, tour à tour excommuniées et interdites, se rire de ses foudres, lorsqu'elles pouvaient résister à ses armes. Rome avait donc, pour ainsi dire, à refaire l'Italie; mais elle devait auparavant faire sa propre réforme, et ce n'était pas à l'ère des Borgia qu'il fallait la demander.

Le royaume de Naples, malgré son étendue et son importance, n'eût pas été un obstacle sérieux à cette entreprise. Relégué à l'extrémité de l'Italie, occupé par les étrangers, et prévoyant qu'il serait bientôt séparé de l'Aragon, il sentait bien que toute sa force était dans une alliance intime et durable avec le pape, dont il aurait adopté tous les projets. Au règne glorieux d'Alphonse V succédait celui de Ferdinand, obligé de disputer sa couronne à Jean de Calabre, et redevable de la victoire décisive de Troya à François Sforza et à Scanderbeg, deux aventuriers (1462). Maître enfin de ses États, Ferdinand ne voyait pas sans ombrage qu'ils fussent peuplés en partie des partisans de son rival. Il crut s'affermir en les faisant tous mettre à mort, et ne réussit qu'à paralyser les forces vives de son royaume, en y répandant la terreur, et à faire désirer plus ardemment l'arrivée de Charles VIII.

Telle était la situation de l'Italie à la fin du quinzième siècle. Courbée sous le joug, elle s'en était fait une habitude et ne songeait plus à s'en plaindre. Toute à son glorieux passé, elle vivait de souvenirs, ou s'enivrait de la connais-

sance des lettres anciennes et des progrès éclatants qu'elle voyait faire aux arts. Les princes seuls s'agitaient à sa tête, et les peuples ne se passionnaient plus pour des querelles où il n'y avait de profit que pour l'ambition de leurs maîtres. Une seule ville se souvenait encore assez de ses anciennes franchises pour tenter de les reconquérir : c'était Florence; encore fallut-il des circonstances extraordinaires pour la réveiller.

Sous l'autorité si habilement déguisée des Médicis, Florence jouissait du repos qui, après les agitations tumultueuses et stériles de tant de siècles, lui paraissait le premier des biens. La prospérité où elle s'éleva rapidement fit obtenir et peut-être mériter à Cosme l'Ancien le titre glorieux de père de la patrie. Son fils, Pierre le Goutteux, soutenu par les souvenirs encore récents d'une population reconnaissante, eut moins besoin de dissimuler son pouvoir (1465-1469). Il sut cependant user de prudence et se tint dans de justes bornes. Laurent lui-même, le magnifique Laurent, débuta sans éclat. Il n'est d'abord qu'un citoyen notable qu'on envoie en ambassade au pape Sixte IV (1471); mais bientôt la conjuration des Pazzi (1478) vient attester et accroître son importance; les négociations qu'il entame personnellement avec Naples, après l'échec des armes florentines, et qu'il mène à bonne fin (1479-1480); ses efforts habiles et couronnés de succès pour conserver la paix et l'équilibre politique en Italie, les persécutions du pape le rendent cher à ses concitoyens, illustre aux yeux de tous les princes, et lui permettent de prendre leur titre et de les éclipser tous.

Laurent fit beaucoup pour Florence, et la plaça, par l'éclat qu'il jeta sur elle, au premier rang des cités; mais sa patrie fit pour lui plus encore : elle sauva sa fortune

compromise par de folles prodigalités, au prix d'une banqueroute d'État et des plus violentes mesures financières. Ses titres à de si grands sacrifices furent sans doute aussi nombreux qu'éclatants; mais un de ceux qui lui concilièrent le plus la faveur publique, c'est qu'il sut, comme son aïeul, dissimuler son autorité. S'il eut l'amour du pouvoir, il n'en eut pas la vanité, et il fit habilement servir à ses fins toutes les anciennes institutions. Les Florentins, se voyant illustres, oublièrent facilement une servitude qu'on ne leur rappelait pas, et surent gré à leur maître de leur répéter qu'ils étaient libres.

Le gouvernement de la République était, en effet, le même dans la forme qu'aux temps de liberté : au sommet, un pouvoir exécutif dont la durée était de deux mois, composé des huit prieurs des arts, deux par quartier, sous la présidence du gonfalonier de justice; comme conseil habituel de cette *seigneurie,* les colléges, c'est-à-dire les *buonuomini* (bons hommes), et les gonfaloniers des compagnies. Tous les projets de loi, élaborés par la seigneurie et les colléges, étaient soumis à l'adoption successive de quatre conseils, établis ou maintenus en 1411, sauf quelques modifications que Laurent apporta dans la suite (1471) à ce système. Comme ressource extrême, il restait au peuple la création de la Balie et l'assemblée à parlement. Ce recours illusoire complétait le système des institutions politiques. Laurent n'eut garde d'y toucher, et il montra par là et par l'heureuse durée de son règne qu'il suffit presque toujours d'user du pouvoir avec modération pour s'y maintenir.

La domination des premiers Médicis à Florence n'eut rien que de très-naturel. Ils étaient les plus éclairés, les plus riches, les plus considérés de cette classe moyenne à qui appartenait l'autorité. Ils obtinrent par là une influence

inouïe, et ils furent assez habiles pour en user, le plus souvent, sans en abuser. On dit avec raison du gouvernement florentin qu'il fut une démocratie; mais on oublie toujours d'ajouter qu'il fut une démocratie bourgeoise, ce qui explique pourtant la prodigieuse élévation des Médicis. L'historien Nardi déclare expressément que la populace, ou menu peuple, n'eut jamais de part aux affaires publiques qu'une fois, et très-passagèrement, après le tumulte des Ciompi. Or, Nardi, qui était compté parmi les principaux du parti populaire, ne se contente pas d'énoncer le fait; il y donne son entière approbation : « Si de cet agrégat confus et per-» nicieux de sa nature on ôte les deux parties extrêmes, » c'est-à-dire la tête et la queue, reste le corps intermé-» diaire qui est très-propre à constituer une parfaite répu-» blique. » L'opinion de Nardi avait prévalu : presque jamais on n'admit à prendre part aux affaires que les citoyens inscrits dans les arts; encore fallait-il qu'ils fussent, ainsi que leurs familles, à l'abri de toute tache et de tout soupçon (*netti di specchio*), et que leurs pères eussent joui du droit de voter. De tant de conditions imposées à l'exercice des droits civiques, il arriva que, dans une ville si populeuse, on ne compta jamais plus de deux mille citoyens reconnus aptes à exercer leurs droits.

Il semble du moins que cette domination des classes moyennes eût dû faire régner à Florence les vertus qui leur sont propres; mais la contagion de l'exemple s'était glissée partout. La ville des fleurs s'était faite à l'image de Rome: les caractères s'étaient abaissés, la vertu avait fait place au vice. Tous les historiens font de l'immoralité de cette époque un tableau repoussant :

« Les Florentins, » dit l'un d'eux, « ayant mis tous » leurs soins à vivre dans la mollesse et dans l'oisiveté,

» rompirent avec les traditions de leurs ancêtres, et, par » une licence insupportable et sans mesure, se frayèrent un » chemin vers les vices les plus honteux et les plus détesta- » bles. Leurs pères, à force de travaux, de fatigues, de ver- » tus, d'abstinence, de probité, avaient rendu la patrie très- » florissante; eux, au contraire, comme s'ils avaient laissé » de côté toute pudeur, semblaient n'avoir plus rien à per- » dre: ils se livraient au jeu, au vin, aux plus ignobles plai- » sirs. Perdus de débauche, ils avaient d'infâmes amours, » des orgies de toutes les heures. Ils étaient souillés de toutes » les scélératesses, de tous les crimes. Le mépris des lois et » de la justice leur assurait la plus complète impunité. Ils » faisaient consister le courage dans l'audace et la témé- » rité, la facilité des mœurs dans une coupable complai- » sance, la politesse dans la médisance et le bavardage. Ils » faisaient tout languissamment, avec mollesse et sans ordre: » la paresse, la lâcheté étaient la règle de leur vie..... »

Jamais Savonarole, qui tonna si souvent et avec tant d'énergie contre les mœurs de son temps, n'en dit plus que l'historien Bruto ne laisse entendre par ce peu de mots. Ce fut une fâcheuse coïncidence que celle d'une si grande dépravation morale avec la plus éclatante prospérité matérielle. Mais ces deux causes contribuèrent également sans doute à rendre Florence insensible à la perte de sa liberté, et incapable de la conserver ou de la reconquérir. Ce n'est pas de secouer le joug qui était difficile, les événements le firent bien voir; c'était de se montrer digne d'être libre. Pour relever ce peuple, il fallait, avant tout, rétablir dans son esprit les saines notions de la morale et de la vertu. L'œuvre était ardue, presque impossible : elle ne rebuta pas la généreuse ardeur de Savonarole.

JÉROME SAVONAROLE.

LIVRE PREMIER.

DEPUIS LA NAISSANCE DE SAVONAROLE JUSQU'A SON INTERVENTION DANS LES AFFAIRES PUBLIQUES

(1452-1494).

CHAPITRE PREMIER.

(1452-1482.)

Jérôme Savonarole naquit à Ferrare, le 21 septembre 1452, de Nicolas Savonarole et d'Hélène Buonaccorsi, de Mantoue. Du côté paternel, sa famille était originaire de Padoue, et elle y avait jeté assez d'éclat pour qu'une porte de cette ville, voisine du lieu où sa maison était bâtie, ait longtemps gardé un nom si illustre. Son aïeul, le médecin Savonarole, homme de bien qui soignait les pauvres gratis, vint s'établir à Ferrare, où Nicolas d'Este l'avait appelé, sur le bruit de sa réputation. Le second fils de ce Michel, appelé Nicolas, fut le père de deux filles et de cinq garçons, dont Jérôme se trouva le troisième. Destiné, ainsi qu'Albert, son plus jeune frère, à soutenir dans la médecine l'honneur de son nom, Jérôme recevait une éducation très-soignée, particulièrement dans les lettres. Il sut en tirer beaucoup de profit.

Digitized by Google

Peut-être même oublia-t-il un peu trop ses études médicales, pour se plonger dans les abstractions de la métaphysique. Aristote, saint Thomas d'Aquin devinrent ses auteurs favoris, et son amour passionné pour le travail lui inspira des goûts sédentaires et retirés. Il aimait à vivre seul, à se promener à l'écart; il évitait le palais d'Hercule d'Este et la cour, et jamais il ne mit le pied dans la forteresse de Ferrare, promenade délicieuse, rendez-vous de la bonne compagnie.

Ses biographes ont conclu de là, et donné comme un fait certain, qu'il avait eu, dès son enfance, une vocation décidée pour la vie religieuse. Pic de la Mirandole, neveu de celui qui a illustré ce nom, ajoute même qu'étant à jouer avec ses camarades, il s'échappait souvent pour construire de petits autels. Si ces dispositions avaient été aussi prononcées, les parents du jeune Jérôme n'auraient pu les ignorer; or, nous verrons plus bas qu'ils durent être extrêmement surpris de la résolution prise par leur fils d'entrer en religion. Savonarole lui-même nous apprend que, dans le principe, il n'y songeait pas :

« Il me souvient d'avoir dit mille fois, quand j'étais au » siècle, que jamais je ne me ferais moine; et cependant il » me fallut prendre l'habit, quand cela plut à Dieu. J'avais » perdu l'appétit, je ne savais à quoi me résoudre. Quand » la pensée vient, elle chasse le sommeil; mais à peine a- » t-on fait ce qu'elle commande, qu'on vit dans le contente- » ment. Aujourd'hui que je suis moine, je ne changerais de » condition avec personne. »

Comment donc cette pensée lui vint-elle? La lecture assidue qu'il fit des grands docteurs du moyen âge et surtout de l'Ange de l'École l'explique suffisamment, pourvu que l'on tienne compte des sentiments de piété qui étaient héré-

ditaires dans sa famille, et qu'il était loin de répudier. Mais il nous dit encore lui-même à quelle occasion la lumière se fit sur ses propres désirs et ses vagues sentiments :

« Quand j'étais au siècle, j'allai un jour faire une pro-
» menade à Faenza; j'entrai par hasard dans l'église de
» Saint-Augustin, et j'entendis une remarquable parole d'un
» prédicateur de cet ordre. Je ne veux pas vous la dire main-
» tenant; mais je l'ai là, gravée au cœur. Un an après,
» j'étais entré en religion. »

Ses historiens prétendent qu'il eut, en outre, une vision qui lui fit lire clairement dans sa destinée. Ce qu'il serait plus curieux de savoir, ce sont les motifs qu'eut Jérôme pour prendre une détermination si grave; mais on ne les trouve nulle part. Était-il poursuivi du remords de ses fautes, dont son esprit, porté à l'ascétisme, s'exagérait la gravité? Son but n'était-il pas plutôt de se faire une vie à sa convenance, une retraite où il vécût heureux? Ses sermons, mine inépuisable, suppléeront encore au silence des historiens. On y voit que Savonarole regardait la vie monastique comme le dernier refuge du bonheur sur la terre, parce que, dans le cloître, on ne s'occupe que de soi-même :

« Je vous dis que la vie du chrétien qui, plein de l'amour
» du Christ, ne craint rien au monde, pas même la mort, a
» d'infinies félicités. Celui qui est en religion, je parle du bon
» religieux, est souverainement heureux. Viens ici, mon
» fils, viens en religion. Tu n'as plus à te préoccuper de
» femme ni d'enfants; tu t'es donc affranchi d'une grande
» misère. Vous autres, gens du monde, vous avez une
» femme et des enfants qui vous rompent la tête tout le
» jour, et votre vie est pleine d'ennuis. »

Et ailleurs, appliquant ces idées à lui-même, il s'écrie :

« J'aimais deux choses par-dessus tout : la liberté et le

» repos. Ce sont elles qui m'ont conduit au port. Pour » avoir la liberté, je n'ai pas voulu de femme; et pour » avoir le repos, j'ai fui le monde, et j'ai gagné le port de » la religion. »

Ce fut donc pour satisfaire un goût personnel, il faut bien le reconnaître, que Savonarole embrassa la vie religieuse. On aime à croire cependant que si ce qui lui plaisait le plus dans la cellule, c'était d'être affranchi des soins domestiques, ce ne fut pas pour l'embarras et l'ennui qu'ils nous causent, mais pour avoir le loisir d'élever vers Dieu son esprit et son âme, et de sonder les profondeurs de la métaphysique. S'il ne chercha que le repos, il en fut cruellement puni, car jamais existence ne fut plus agitée que la sienne.

Lorsque, après de mûres réflexions, il eut pris son parti, il s'enfuit furtivement de la maison paternelle, laissant dans son cabinet un livre qu'il venait de composer sur le mépris du monde. C'était le 23 avril 1475. Il avait pour lors vingt-deux ans et demi.

On ne peut trouver d'autre motif à ce départ secret que la crainte de rencontrer quelque opposition dans sa famille et de se laisser attendrir. Mais il est difficile de savoir s'il s'était déjà heurté à cette opposition, ou s'il ne faisait que la pressentir.

Il se rendit directement à Bologne pour se faire admettre dans le couvent dominicain de cette ville. Son choix avait été déterminé, disent les auteurs, par le désir d'imiter saint Thomas d'Aquin, qui avait appartenu à cet ordre. Deux jours après son entrée au couvent, il adressa à son père une lettre d'explications, premier monument écrit que nous ayons de lui, et qui mérite, à ce titre, d'être reproduite ici. Il y donne les motifs de sa résolution, et *démontre* qu'il y a lieu de se réjouir et non de s'affliger. Les regrets du

cœur, la tendresse filiale y occupent toute la place que ces sentiments peuvent tenir dans la lettre d'un homme qui préfère à tout les félicités de la vie claustrale.

« A Messire Nicolas, son père, à Ferrare.

» Je ne doute pas de la douleur que vous cause mon dé-
» part. Elle doit être d'autant plus grande que je me suis
» éloigné furtivement de vous. Mais je veux, par cette lettre,
» vous expliquer ma pensée et mes desseins, afin de vous
» consoler et de vous faire comprendre que je ne suis pas
» parti comme un enfant, ainsi que plusieurs personnes le
» croient.

» Et d'abord, je veux qu'en sage appréciateur des choses
» périssables, vous ne vous laissiez pas aller à la passion
» comme les femmes, mais que, vous attachant à la vérité,
» vous jugiez, d'après votre raison, si je ne devais pas fuir
» le siècle et mettre mon projet à exécution. Le motif qui
» me détermine à entrer en religion est celui-ci : d'abord, la
» grande misère du monde, l'iniquité des hommes, les viols,
» les adultères, les brigandages, l'orgueil, l'idolâtrie, les
» blasphèmes cruels dont le siècle est souillé; car on ne
» trouve plus personne qui fasse le bien. Aussi plusieurs
» fois chaque jour, je récitais en pleurant ces vers :

Heu! fuge crudeles terras! fuge littus avarum!

» Je ne pouvais supporter la grande méchanceté de cer-
» tains peuples d'Italie; je voyais partout la vertu dédaignée
» et les vices en honneur. C'était la plus grande souffrance
» que je pusse avoir en ce monde. C'est pourquoi je priais
» tous les jours mon Seigneur Jésus-Christ qu'il me voulût
» ôter de cette fange, et ainsi je faisais continuellement à

» Dieu cette fervente prière : *Notam fac mihi viam in qua* » *ambulem, quia ad te levavi animam meam.* Dieu, quand il » a plu à son infinie miséricorde, m'a montré cette voie, et » j'y suis entré, quoique indigne de tant de grâce. Répon- » dez-moi donc : n'est-ce pas une grande vertu chez un » homme de fuir les souillures et les iniquités de ce misérable monde pour vivre comme un être raisonnable, et non » comme une bête parmi des pourceaux? N'y aurait-il pas » eu de l'ingratitude à refuser de suivre le droit chemin, » quand Dieu, sur ma prière, a daigné me le montrer? O » ciel! mon doux Jésus! plutôt mille morts que de te contredire jamais et d'être ingrat à ce point.

» Ainsi, mon père bien-aimé, loin de verser des larmes, » vous devez remercier messire Jésus, car il vous a donné » un fils; il vous l'a conservé jusqu'à l'âge de vingt-deux » ans, et, non content de cela, il a daigné l'admettre parmi » ses chevaliers militants. Dites, ne regardez-vous pas » comme une grâce spéciale d'avoir un de vos fils chevalier » de Jésus-Christ? Ou vous m'aimez, ou vous ne m'aimez » point. Vous ne direz pas, je le sais, que vous ne m'aimez » point. Si donc vous m'aimez, puisque je suis composé de » deux parties, c'est-à-dire de l'âme et du corps, laquelle » aimez-vous mieux, le corps ou l'âme? Vous ne pouvez pas » dire le corps : ce ne serait pas m'aimer, que d'aimer la » plus vile partie de moi-même. Vous avez donc plus d'amour » pour l'âme; mais alors pourquoi ne cherchez-vous pas son » bien? Vous devriez plutôt vous réjouir, et faire grande fête » de ce triomphe. Je sais bien qu'on ne peut empêcher la » chair d'éprouver quelque douleur; mais il faut la refréner » à l'aide de la raison : c'est le devoir d'un homme sage et » d'un grand cœur.

» Croyez-vous donc que je n'aie pas éprouvé beaucoup

» d'affliction en me séparant de vous? Jamais, depuis que » je suis né, je n'ai ressenti une plus grande douleur morale » qu'au moment d'abandonner mon propre père pour aller » faire à Jésus-Christ le sacrifice de mon corps, et rendre » ma volonté dans les mains de personnes que je n'avais » jamais vues. Mais depuis, en pensant à Dieu, et me sou- » venant qu'il n'a pas dédaigné de se faire esclave parmi » nous, vermisseaux, je ne me suis plus senti la force de ne » pas m'incliner à sa douce voix, à la voix de mon Seigneur » Jésus-Christ, qui dit : *Venite ad me omnes qui laboratis* » *et onerati estis, et ego reficiam vos. Tollite jugum meum* » *super vos, et invenietis requiem animabus vestris.* Cepen- » dant vous vous plaignez de moi à cause de mon départ, » j'allais dire de ma fuite : sachez-le donc, je souffrais tant » de vous quitter, que si je vous avais ouvert mon cœur, il » aurait éclaté avant mon départ, et m'aurait forcé de re- » noncer à mon dessein. Ainsi ne vous étonnez pas si j'ai » gardé le silence ; j'ai d'ailleurs laissé quelques écrits der- » rière mes livres, sur la fenêtre, pour vous informer de ce » que je faisais.

» De grâce, séchez donc vos larmes, mon cher père; ne » redoublez pas ma douleur et ma tristesse. Assurément, je » ne suis pas fâché de ce que j'ai fait : je ne retournerais pas » au siècle quand je croirais devenir plus grand que ne le fut » César Auguste ; mais enfin je suis de chair comme vous, et » mes sens combattent ma raison. C'est pourquoi il me faut li- » vrer de cruels combats pour empêcher que le diable ne me » saute sur les épaules, alors surtout que j'entends parler » de vous. Ils seront bientôt écoulés, ces premiers jours si » pénibles, et j'espère qu'ensuite nous serons consolés, vous » et moi, par la grâce dans ce monde et par la gloire dans » l'autre. Il ne me reste plus qu'à vous prier, vous qui êtes

» homme d'énergie, de consoler ma mère. Accordez-moi
» tous les deux votre bénédiction. Je prierai toujours pour
» vos âmes avec ferveur.

» De Bologne, 25 avril 1475.

» HIERONYMUS SAVONAROLA, *filius vester.* »

Un jeune homme qui donnait de si belles espérances devait être admis sans difficulté, et le fut en effet, comme cette lettre le montre. Par une exception qui prouve avec quelle faveur on l'accueillit, il obtint même de conserver au couvent le nom qu'il portait dans le siècle, et s'appela Fra Hieronimo. Il était entré dans l'esprit de sa nouvelle condition, au point qu'il préférait, dit-on, se livrer aux modestes travaux des frères convers, et exercer les humbles fonctions de tailleur ou de jardinier, que de poursuivre ses études littéraires et théologiques, et de passer, suivant l'expression qu'on lui prête, d'Aristote dans le siècle à Aristote en religion. Il est douteux cependant que Savonarole ait éprouvé ce scrupule; s'il eût voulu vivre de la vie matérielle, il eût choisi un autre ordre que celui de Saint-Dominique. Ce qui dut lui plaire dans cette congrégation, c'est, indépendamment du système électif qu'elle consacre à tous les degrés, la grande liberté qu'elle laisse à chacun de ses membres, et les facilités qu'elle leur donne pour l'étude de la science divine. Il devait comprendre d'ailleurs que s'il faut des frères convers, même dans un couvent où l'on se prépare à la prédication, ses supérieurs ne permettraient jamais à une intelligence cultivée de remplir des fonctions auxquelles les plus incapables pouvaient suffire. Aussi céda-t-il sans peine à la volonté de ses chefs, qui le destinaient à l'enseignement. Après une année de noviciat, il fit profession (1476), et continua, par obéissance, d'étudier la philosophie naturelle et la métaphysique. Mais

il sut donner un tour religieux à ses études : il rapportait tout à Dieu, et gémissait de voir que ses compagnons ne prenaient goût qu'à des occupations mondaines et profanes, à enrichir la communauté, ou à se plonger plus que jamais dans la lecture des anciens, d'Aristote surtout, qui était pour lors le législateur suprême de la république des lettres. Il employait, au contraire, tout le temps que l'enseignement lui laissait à étudier les Pères de l'Église, et surtout les livres saints, dont il annota de sa main plusieurs exemplaires, et qu'il finit par savoir de mémoire, comme nous l'atteste Pic, qui l'avait connu. Quoique ces matières ne fussent pas celles qu'on lui avait données à enseigner, il en fit plus d'une fois le sujet de ses leçons. C'était un indice du dégoût qu'il éprouvait à s'occuper encore officiellement des sciences profanes; et, quoiqu'on lui eût imposé cette tâche, moins peut-être parce qu'on l'y croyait propre qu'à cause du peu de dispositions qu'on trouvait en lui pour la chaire évangélique; il pria tant ses supérieurs qu'il obtint d'en être déchargé. On l'employa alors à confesser les fidèles, et même à prêcher dans l'occasion; mais on rendit cette modification dans ses travaux quotidiens moins sensible, en lui assignant une autre résidence.

Suivant l'usage excellent des communautés religieuses, Savonarole avait été envoyé successivement dans diverses villes de la Lombardie pour enseigner ou pour prêcher. En 1482, il se trouvait à Ferrare, sa patrie, où il n'était venu que par obéissance et malgré lui, persuadé qu'il serait plus utile ailleurs. On était alors en guerre. Les Vénitiens menaçaient de donner l'assaut à la ville et d'en massacrer les habitants, parce qu'elle tenait pour Florence. Par prévision des malheurs qu'une prise d'assaut pouvait amener, un grand nombre de dominicains que contenait le couvent de

Sainte-Marie-des-Anges furent répartis dans diverses cités d'Italie, et Fra Hieronimo fut de ceux qu'on envoya à Saint-Marc de Florence.

A quoi tiennent les destinées humaines! Que Savonarole eût été envoyé à Pavie, à Brescia ou dans quelque autre ville obscure de l'Italie, le foyer ardent de son âme, faute d'une étincelle, ne se fût peut-être jamais embrasé. Même les plus brillantes cités n'eussent pas été le théâtre qui convenait à son génie. A Milan, sa voix, impuissante à produire une révolution politique, eût du moins prêché la réforme; mais, étouffée sous les voûtes du temple, elle y eût expiré sans écho. A Rome, la toute-puissance du pape l'eût enseveli vivant dans les profonds cachots du château Saint-Ange. Naples était trop lointaine et trop nonchalante. Il fallait Florence à Savonarole, c'est-à-dire un peuple d'Athéniens, susceptible d'enthousiasme, de découragement, d'héroïsme; un peuple qu'on pût remuer et gouverner par la parole; qui sût faire des révolutions, mais se sentît, livré à lui-même, incapable de les asseoir. Il fallait encore, au sein de cette population frémissante, un merveilleux concours de circonstances pour révéler le génie d'un politique sous l'humble habit de Saint-Dominique : il fallait la marche conquérante de Charles VIII, les fautes de Pierre de Médicis, la légitime indignation de ses concitoyens. Si tout cela eût manqué à Savonarole, après une vie obscure, il serait peut-être mort dans un lit; mais tout ce bruit autour d'un nom, tout ce monde autour d'un bûcher, toutes ces controverses passionnées qui durent des siècles, n'est-ce pas préférable, pour une grande âme, à une vie semblable à la mort? Et les douleurs du génie incompris, calomnié, persécuté, sont-elles une compensation trop amère à la gloire que Dieu lui donne dans la postérité?

CHAPITRE DEUXIÈME.

(1482-1490.)

Le couvent de Saint-Marc, où Savonarole venait d'être envoyé, n'avait pas toujours été occupé par des disciples de saint Dominique. Un autre ordre religieux, les Sylvestriens, qui avaient vécu un temps dans les montagnes de Vallombreuse, se lassèrent à la fin de la vie qu'ils y menaient, et quittèrent leur retraite pour se fixer au sein de la brillante Florence. Les murs de Saint-Marc les reçurent pour hôtes dans les premières années du quatorzième siècle. Mais on vit bientôt que des motifs profanes les avaient attirés à la ville : leurs déportements furent tels qu'ils scandalisèrent le peuple et le pape; on les chassa honteusement de leur résidence, et l'on y fit venir, pour la purifier et la sanctifier, une colonie des dominicains de Fiésole.

Avec eux commença l'illustration incomparable de ce couvent. Non-seulement il compta des saints parmi ceux qui vécurent à l'ombre austère de ses cloîtres, mais il produisit d'éminents artistes, et l'esprit religieux qui y régnait, loin d'être affaibli par la gloire, en apparence mondaine, que ces fils des Muses chrétiennes firent rejaillir sur la pieuse maison, s'imposa fortement à eux, et fut comme le cachet de leur génie. Les autres couvents, Sainte-Marie-Nouvelle, par exemple, avaient dû faire appel, pour orner leurs murailles nues, au pinceau d'un Masaccio, d'un Orcagna, d'un Ghirlandajo; Saint-Marc ne dut qu'à ses propres enfants les admirables fresques égarées jusque dans ses plus humbles réduits. Fra Beato Angelico s'éleva jusqu'au sublime par le

sentiment, quoique sa main fût encore inexpérimentée; et, avec une simplicité qui n'eut d'égal que son génie, il mit partout, sous les yeux de ses frères, les plus éloquents souvenirs des souffrances et du triomphe de l'Homme-Dieu. Plus tard, au temps même de Savonarole, dont il avait été le disciple, Baccio della Porta, en religion Fra Bartolommeo, prit, avec André del Sarto, le premier rang dans l'école florentine. Plus artiste, dans le sens profane du mot, que son illustre devancier, il n'en eut ni l'abnégation ni l'angélique douceur, mais ses éclatantes pages ne célèbrent pas moins haut les louanges divines, quoique sur un mode plus savant et plus étudié. Fra Benedetto, son contemporain, poëte et peintre en miniature, pour avoir jeté moins d'éclat, ne doit pas être laissé dans l'oubli, alors surtout qu'il s'agit de ce Fra Girolamo dont il se montra l'un des plus intrépides défenseurs. Deux frères enfin, d'une illustre famille d'artistes, Luc et Paul della Robbia, fidèles disciples du même maître, surent, sous l'habit religieux, rester dignes d'un nom déjà célèbre dans la sculpture, et contribuer à la gloire de Saint-Marc.

Les Médicis montrèrent de bonne heure beaucoup de goût pour ce couvent dont leur demeure était voisine, et pour les dominicains qui l'habitaient. Le premier Cosme de Médicis y venait souvent converser avec saint Antonin, plus tard archevêque de Florence, et méditer à loisir dans un sombre réduit, illustré par une des plus merveilleuses fresques de Fra Beato Angelico. Le magnifique Laurent se regardait dans cette maison comme chez lui : il s'y venait souvent promener, et la comblait de ses dons.

Savonarole arrivait à Saint-Marc précédé d'une grande réputation de science, et déjà de sainteté. Le bruit de ses savantes leçons était venu jusqu'à Florence, et l'on n'igno-

rait pas qu'il commençait à faire des conversions, presque des miracles. On disait, en effet, qu'allant un jour de Ferrare à Mantoue, sur une barque où les matelots jouaient et tenaient des propos obscènes, il les avait catéchisés avec tant de succès, qu'au bout d'une demi-heure, onze d'entre eux s'étaient jetés à ses pieds, avaient confessé leurs péchés et demandé très-humblement pardon. On s'empressa d'utiliser les talents de Jérôme et l'expérience qu'il avait de l'enseignement, en le nommant lecteur. A ce titre, il fut chargé d'instruire les jeunes novices, et s'acquitta consciencieusement de ce soin pendant quatre années consécutives (1482-1486).

Mais, soit pénurie de prédicateurs, soit que le succès de Savonarole dans sa chaire de professeur fît mieux augurer de son avenir comme orateur sacré, il fut chargé, au bout d'un an, de prêcher le carême à Saint-Laurent (1483). Toutes les espérances furent déçues. La science la plus profonde, les qualités les plus solides veulent être relevées, dans la chaire, par une foule d'avantages extérieurs. Savonarole avait bien les traits expressifs, la physionomie animée; mais sa voix était faible, ses intonations fausses, son geste à contre-temps, son style lourd, et il manquait complétement d'art et d'adresse dans l'exposition des plus incontestables vérités. Aussi prêchait-il au désert : vingt-cinq personnes à peine assistaient à ses sermons, et ce petit nombre, se perdant au milieu de la vaste basilique, aurait suffi pour glacer toute inspiration.

Tant d'insuccès ne découragea pas l'âme énergique et tenace de Fra Girolamo. Il voulut faire une autre tentative, et ses supérieurs, pour qu'il n'achevât pas de se perdre de réputation à Florence, l'envoyèrent prêcher deux années de suite à San-Gemignano (1484-1485). Il échoua une troi-

sième fois. Renonçant pour toujours, il le croyait du moins, à l'éloquence sacrée, il reprit ses fonctions de lecteur, qu'il remplit à Saint-Marc jusqu'en 1486. Vers le commencement de cette année-là, une cause qu'on ignore, peut-être un caprice de ses chefs, le força de retourner en Lombardie, où il séjourna de nouveau, environ quatre ans.

Ces quatre années sont les plus obscures de sa vie. Elles jetteraient, si elles pouvaient être mieux connues, un grand jour sur cet homme extraordinaire et sur le plan de réforme qu'il voulut faire triompher. Dans la retraite où il se voyait contraint de vivre, son imagination dut s'échauffer, sa pensée s'exalter, se replier ensuite sur elle-même, et acquérir ce degré d'élévation inaccessible à ceux qui éparpillent leurs forces sur mille objets. On l'a vu, dès son jeune âge, pleurer sur l'effroyable corruption où la cour de Rome entraînait après elle toute la chrétienté. Peu à peu le tableau de ces désordres s'était gravé dans son esprit : il l'avait toujours devant les yeux, tel qu'il le dépeignit plus tard à ses auditeurs. Il voyait « les prélats ne plus s'inquiéter de leur » troupeau, mais le corrompre par leurs mauvais exemples; » les prêtres dissiper les biens de l'Église; les prédicateurs » prêcher de curieuses vanités; les religieux se laisser aller » à tous les déportements; les fidèles ne plus obéir aux pré- » lats; les pères et les mères mal élever leurs enfants; les » princes opprimer leurs peuples, entretenir les dissensions; » les citoyens et les marchands ne penser plus qu'au gain, » les femmes qu'aux futilités, les paysans qu'au vol, les » soldats qu'aux blasphèmes et à tous les crimes. » Le clergé était donc la cause de tant d'abominations; et ses pernicieux exemples avaient eu l'effet qu'on en pouvait attendre : ils avaient ôté des esprits toute idée, tout sentiment religieux. « Les iniquités et les péchés s'étaient multipliés en Italie, »

dit Benivieni, « parce que ce pays avait perdu la foi du » Christ. On croyait généralement que tout dans le monde, » et les choses humaines surtout, n'avait d'autre cause que » le hasard. Certains pensaient qu'elles étaient gouvernées » par les mouvements et les influences célestes. On niait la » vie future, on se moquait de la religion. Les sages du » monde la trouvaient trop simple, bonne tout au plus pour » les femmes et les ignorants. Quelques-uns n'y voyaient » qu'un mensonge d'invention humaine.... Toute l'Italie, » enfin, et surtout la ville de Florence, était livrée à l'in- » crédulité.... Les femmes elles-mêmes niaient la foi du » Christ, et tous, hommes et femmes, retournaient aux » usages des païens, se plaisaient dans l'étude des poëtes, » des astrologues et de toutes les superstitions. »

Mais Savonarole, dans le silence de sa retraite et l'activité de son esprit, ne pouvait se borner à observer et à gémir : il dut chercher un remède à tant de maux. Il reconnut qu'il fallait, avant tout, réformer les mœurs, et ramener la société à la pureté des temps primitifs du christianisme; mais il n'eut pas de peine à comprendre que l'athéisme était plus sur les lèvres qu'au fond du cœur; qu'il provenait en grande partie de l'excès d'ardeur qu'on mettait pour lors à étudier les auteurs païens, et que la religion tenait encore une place considérable dans les esprits. Il vit bien qu'il suffirait de souffler sur des cendres encore chaudes pour ranimer le feu sacré, et il en conclut avec raison que toute réforme morale qui n'aurait pas son point d'appui dans la foi échouerait nécessairement. La rénovation de l'Église, c'est-à-dire la réforme du clergé par le réformateur et celle des fidèles par le clergé, le rétablissement des bonnes mœurs par la foi et la grâce, telle fut l'idée fondamentale de Savonarole.

Il n'y avait là rien de nouveau, et Jérôme ne faisait que suivre la tradition des âmes pures et droites que révoltait la dépravation générale, et qui aspiraient à un avenir meilleur. La corruption de l'Église était déjà fort ancienne : Dante l'avait peinte sous les plus vives couleurs. Au deuxième concile œcuménique de Lyon (1274), « le pape dit que les » prélats étoient cause de la chute du monde entier ; il les » avertit de se corriger, parce que, s'ils le faisoient, il » ne seroit pas nécessaire de faire des constitutions pour » leur réformation ; autrement il leur déclara qu'il la fe» roit sévèrement[1]. » Au concile de Constance (1414), la réforme de l'Église fut fréquemment le sujet des délibérations. Un ermite augustin de Mayence, l'évêque de Toulon, un docteur nommé Étienne de Prague la demandent énergiquement. En 1417, le même concile décide qu'après l'élection du nouveau pape, on s'occupera de ce point important. Ces délibérations n'étant pas suivies d'effet, les nations s'assemblent pour réclamer auprès de Martin V (novembre 1417). Le pape promet ; mais il ne tarde pas à rendre certains décrets qui éludent la réforme demandée.

La prédication de la réforme n'avait donc pas perdu son opportunité. Sans parler de saint Bernard, d'Arnaud de Brescia et de Gerson, qui démontrait, dans ses écrits, que l'Église peut se réformer elle-même dans son chef et dans ses membres, et qu'elle a droit d'assembler les conciles malgré le pape, elle avait été prêchée dans tout le cours du quinzième siècle, Savonarole nous l'apprend lui-même, par saint Vincent Ferrier, saint Bernardin de Sienne et d'autres encore, qui annonçaient non-seulement la réforme, mais les fléaux, signes de la colère de Dieu, qui devaient la précéder. A la fin de ce siècle, l'urgence était

1. Fleury, *Hist. ecclésiastique.*

plus grande que jamais. Innocent VIII se voyait contraint (9 avril 1488) de renouveler une constitution de Pie II, par laquelle il était interdit aux prêtres de tenir des bouche-ries, des auberges, des maisons de jeu ou de prostitution, et de se faire, pour de l'argent, entremetteurs de courtisanes.

Savonarole jugea que le temps était venu de recommencer la croisade contre les vices et l'incrédulité; mais il se sépare de ses devanciers par le rôle important et actuel qu'il donne aux fléaux dans l'œuvre de la rénovation. On s'était borné, jusqu'à lui, à en menacer l'Italie d'une manière plus ou moins vague : il pensa que, pour atteindre le but, il ne fallait pas montrer si loin le spectre des vengeances divines, et qu'au lieu de rendre l'avenir redoutable, c'était par des maux présents et immédiats qu'il devait jeter l'épouvante dans les cœurs. Jérôme fut donc conduit à porter ses regards sur les affaires de ce monde, et à examiner de quel côté le fléau de Dieu paraissait devoir venir.

Il ne pouvait manquer, en examinant avec soin l'histoire et l'état de l'Italie, de comprendre que le morcellement de son territoire, les rivalités de ses princes et de ses cités, en avaient fait et continueraient à en faire le champ de bataille des nations. Déjà, depuis bien des siècles, l'étranger savait comment et par où l'on passe les Alpes. Brennus, Annibal, Attila, Charlemagne, les empereurs germains avaient fort bien marqué les étapes et les quartiers d'hiver des armées conquérantes. Au quinzième siècle, deux princes semblaient seuls en état d'envahir l'Italie : l'héritier des Césars et le roi de France. Mais le caractère faible et indécis de celui qui occupait le trône impérial le rendait impropre à remplir une mission quelconque, et Savonarole ne s'arrêta pas un instant à lui. Restait Charles VIII, héritier du royaume de Naples

par testament de la reine Jeanne. Entreprenant, téméraire, ce jeune prince disait tout haut qu'il irait bientôt revendiquer ses droits, et fixait même l'époque de son départ. Il y avait donc lieu de croire que c'était de la France que viendrait l'invasion.

De la prévoir à la souhaiter, comme le seul remède efficace aux maux qui travaillaient l'Italie, il n'y avait qu'un pas, et Savonarole le franchit. Le patriotisme plus raffiné des temps modernes repousserait une si extrême ressource; mais, à une époque où le nom d'Italie n'était qu'un mot ne répondant à aucune réalité, à aucune idée, on devait se montrer moins délicat. C'était, en effet, un usage consacré par d'illustres exemples, que d'inviter l'étranger à vider les différends qui s'élevaient entre les princes italiens. Dans ce temps-là même, Ludovic le More, pour un intérêt particulier, faisait prier Charles VIII de passer les Alpes, et, quelques années après, il lui envoyait en ambassade le comte de Belgiojoso, pour l'engager à faire la conquête du royaume de Naples. Enfin, le pape Alexandre VI l'invitait, de son côté, à venir le venger de son parjure voisin.

Savonarole lisait dans le triste avenir de l'Italie avec une facilité qui tenait à son intelligence supérieure, à ses études profondes, à ses relations nombreuses, grâce aux pays divers qu'il avait habités, à ses méditations solitaires. Le sort de ce grand peuple l'affligeait; mais il avait fini par s'accoutumer à ne plus voir de salut pour l'Europe chrétienne que dans un châtiment éclatant qui frapperait d'abord au cœur et dans les régions environnantes, pour s'étendre ensuite sur tout le corps et rappeler à la pénitence les plus endurcis. Mais si, à ce point de vue, le fléau était nécessaire et devenait désirable, il eût manqué son effet s'il avait éclaté sur Rome et sur l'Italie comme un coup de foudre. Il fallait

que les peuples fussent avertis, afin qu'ils pussent le conjurer par leurs prières et leur soumission au Seigneur, ou du moins qu'ils comprissent bien pourquoi ils allaient être frappés, afin de voir dans leurs malheurs la main de Dieu, et de se convertir au moins après le châtiment, puisqu'ils ne le voulaient pas faire avant. En d'autres termes, il ne pouvait s'empêcher d'ouvrir la main, la sentant pleine de vérités, et il voulait faire partager à tous la conviction dont il était pénétré. Pour cela, quels moyens emploierait-il? Professer publiquement? C'était s'adresser à un trop petit nombre de personnes, par rapport aux grandes choses qu'il voulait annoncer; avec un tel sujet, il eût étouffé dans une étroite chaire d'université. Écrire? On imprimait peu et mal, surtout les choses nouvelles; on lisait moins encore. Restait donc la chaire évangélique, qui plaçait, suivant Jérôme, le prédicateur immédiatement au-dessous des anges dans l'échelle des êtres; la chaire, qui lui était d'un accès facile, et qui offrait des ressources infinies. L'alliance des choses divines et des choses humaines, les pratiques religieuses dont les Italiens avaient conservé l'habitude en perdant la foi, les mouvements oratoires qu'elle permet au prédicateur, l'espèce d'inviolabilité dont elle l'entoure, tels en étaient les principaux avantages. Savonarole avait bien quelques défauts extérieurs; mais un exercice assidu, de patients efforts pouvaient en triompher; le ministre catholique se refusait d'ailleurs à croire que Dieu abandonnât à lui-même celui qui venait annoncer ses volontés.

Tant que Savonarole raisonna humainement, il eut des doutes, des hésitations, et garda le silence. Mais, à force de prier, de faire intervenir Dieu entre sa pensée et lui, il finit par donner à ses imaginations une forme réelle et précise; il se figura qu'elles lui venaient de Dieu, et ne douta

plus d'aucune de ses conceptions. Il se vit prophète, presque au même titre qu'Amos, Ézéchiel, Zacharie ou Jonas, car c'est un devoir pour celui qui entend la parole de Dieu de la porter aux hommes, et il s'abandonna sans réserve à ses inspirations : résultat naturel dans une âme impressionnable et croyante, nourrie de l'Écriture sainte, dominée par les préjugés du siècle, enflammée par le soleil brûlant du Midi.

Mais le prophète ne vit pas toujours dans les cieux : il redevient homme quand il descend sur la terre; il se retrouve sujet à nos passions et à nos infirmités. Si la pensée qu'on entre en communication directe avec Dieu suffit pour élever l'âme, la purifier et l'ennoblir, si Fra Hieronimo se ressentit de cette heureuse influence, il ne put néanmoins s'empêcher de redevenir homme à ses heures; et, en tant qu'homme, si l'on peut dire, il ne dédaigna pas toujours les choses terrestres. Il se montra amoureux du succès et de la puissance; il fit voir, dans sa personne, le calcul à côté de la passion, la ruse moderne à côté de la foi simple du moyen âge. Le rôle qu'il sut prendre témoigne d'une grande finesse d'observation et d'un tact qui nous étonneraient, si, dans tout le cours de sa vie, nous ne le voyions agir avec une prudence excessive, que des élans soudains et passagers n'excluaient pas; marcher avec lenteur, mais toujours en avant; regarder autour de lui, et observer de quelle manière on accueillait ses paroles et ses actions. Il cherchait, en effet, à se conformer au goût général; mais c'était par désir du succès, et non par amour d'une vaine popularité.

L'occasion se présenta bientôt de débuter, ou plutôt d'entrer avec plus d'éclat dans la voie nouvelle où déjà il s'était essayé. Pendant son carême de San-Gemignano, il avait annoncé le fléau et la rénovation de l'Église; mais ses pré-

dictions avaient passé inaperçues, et, par la manière timide et obscure dont il les exposait, il ne s'était point séparé de ses devanciers. Prêchant à Brescia en 1486, car il n'avait pu rester longtemps éloigné de la chaire, il revint sur son thème favori; et quoiqu'il continuât à ne point donner à ce qu'il annonçait une plus haute origine que ses propres réflexions ou les textes de la sainte Écriture, il les présenta avec plus de fermeté, et parvint à attirer l'attention. Même ses auditeurs virent en lui un prophète avant qu'il se fût donné comme tel. Ils lui firent une légende qu'il repoussa tout d'abord : une dame de Brescia lui écrivit pour lui annoncer tout ce qui devait lui arriver dans la suite; mais le Frère pensa que cette lettre était une missive du diable, et la jeta au feu. Razzi, qui nous rapporte ce fait, ajoute qu'à la même époque, un certain Fra Angelo de Brescia disait partout que, la nuit de Noël, il avait vu la tête de Savonarole entourée d'un disque lumineux, et que ces visions s'étaient renouvelées plusieurs fois. Le prédicateur dominicain n'eut donc qu'à laisser faire. Enhardi par la considération extraordinaire qu'on avait pour lui, il hasarda bientôt quelques menaces plus précises. Ainsi, se trouvant à Brescia, il annonça aux habitants que Dieu leur réservait de grands malheurs. Il aurait fait de même dans toute autre ville; mais, par une remarquable coïncidence, Brescia ayant été mise à feu et à sang quelques années plus tard (1500), cette catastrophe fournit, deux ans après sa mort, un argument victorieux à ses partisans.

Savonarole ne devait pas demeurer longtemps en Lombardie. En 1486, on tenait à Reggio un chapitre provincial de l'ordre de Saint-Dominique en Lombardie. Des hommes d'un grand mérite s'y trouvaient réunis, entre autres Pierre de Bergame, auteur de la savante table pour les œuvres de

saint Thomas, et Louis de Ferrare, plus tard procurateur de l'ordre tout entier. Savonarole s'y fit remarquer par la profondeur de ses pensées, la justesse de ses vues, la précision et la netteté de ses réponses, l'étendue de sa science. L'intérêt que les disputes théologiques excitaient à cette époque avait attiré à Reggio le fameux Pic de la Mirandole. Il fut frappé des talents supérieurs de Fra Girolamo, en fit part à Laurent de Médicis, dont il était l'ami, et l'engagea vivement à ne pas laisser une si belle intelligence dépérir et s'éteindre sous le gouvernement brutal des Sforce.

Les auteurs qui nous rapportent ces faits ajoutent que Laurent consentit, sur la prière de Pic, à rappeler Savonarole à Florence; mais cela semble peu vraisemblable, si l'on songe qu'il s'écoula encore près de quatre années avant que Jérôme revînt en Toscane. L'initiative paraît avoir été prise par l'un des supérieurs de l'ordre, le vicaire général peut-être, qui écrivit au prieur de Saint-Marc pour l'inviter à reprendre le jeune religieux comme lecteur. Le prieur ayant consenti, fit faire auprès de Savonarole (juillet 1489) les démarches convenables, et celui-ci fut renvoyé à Florence lorsqu'il eut accompli les différentes missions dont ses supérieurs de Lombardie l'avaient chargé. Ceux qui prétendent qu'il se rendit à la prière de Laurent de Médicis devraient expliquer comment ce prince aurait tardé trois ans à suivre le conseil de son savant ami, ou pourquoi Jérôme aurait mis tant de retard à répondre à une si flatteuse invitation.

Ce n'est qu'à partir de ce moment qu'il est possible de suivre Fra Girolamo sans interruption. Encore les textes récemment publiés par le P. Marchese et quelques documents inédits ne permettent-ils que d'indiquer les villes où il séjourna avant de se rendre à Florence. En juillet 1489, nous le trouvons à Bologne, où l'offre lui parvint de re-

prendre ses fonctions de lecteur; le jour de Noël de la même année, il est derechef à Brescia; en janvier 1490, il est à Pavie; en février et mars suivants, il prêche le carême à Gênes : pérégrinations qui paraissent avoir échappé à tous ses biographes. Ce n'est qu'après avoir rempli ces engagements, sans doute contractés à l'avance, qu'il put se rendre à Florence et rentrer au couvent de Saint-Marc (1490).

Il voulut faire le chemin à pied, sans doute pour donner l'exemple de la simplicité chrétienne, qu'il recommandait dans tous ses discours; mais ses forces ne furent pas à la hauteur de son courage. Arrivé à Pianora, petit bourg à huit milles de Bologne, la fatigue le força de s'arrêter. La légende le suit dans ce voyage : elle nous montre le Tout-Puissant envoyant à son serviteur un compagnon inconnu, qui lui fait servir à l'auberge des mets propres à le restaurer, qui poursuit la route avec lui pour le protéger, et qui disparaît à la porte San-Gallo de Florence, sans qu'on ait pu savoir depuis ce qu'il était devenu.

CHAPITRE TROISIÈME.

(1490-1491.)

Savonarole reparut sans bruit à Saint-Marc et y reprit modestement ses fonctions de lecteur. Mais sa renommée avait grandi, et l'on prêtait déjà plus d'attention à ses paroles. Aussi ses leçons, destinées aux novices, attirèrent-elles bientôt tous les religieux du couvent, et même des personnes du dehors, dont le nombre croissait de jour en jour. La salle où sans doute il parlait d'abord étant devenue

trop petite, Jérôme dut descendre dans le jardin du couvent. Là, se plaçant sous un rosier ou à l'entrée d'une chapelle, il poursuivit le cours de ses pieuses et savantes instructions. Mais, soit que la foule s'accrût encore, soit à cause des variations de la température, soit enfin que ses paroles se perdissent en plein air, on demanda au prieur de Saint-Marc, le père Dominique de Finario, qu'il accordât l'église aux leçons de Savonarole. Le prieur ne fit aucune difficulté, mais Fra Hieronimo demanda le temps de réfléchir. A la fin, il se décida et annonça qu'il prêcherait le lendemain, ajoutant, s'il faut en croire ses biographes, qu'il continuerait ainsi pendant huit ans.

Ce passage du jardin à l'église a une autre portée que celle d'un changement de lieu. La différence de sens qu'il y a entre les deux mots italiens *catedra* (chaire de professeur) et *pulpito* (chaire de prédicateur) l'indique assez. Cette dernière convenait mieux au grave sujet dont Savonarole se proposait de parler aux Florentins; ses paroles devaient avoir plus de poids tombant du haut de la chaire évangélique, et malgré ses hésitations apparentes, il dut être au comble de ses vœux. Il était prêt : il avait triomphé de l'indifférence générale. Bien qu'à cette époque il y eût encore dans sa manière, dans sa prononciation, dans ses gestes, quelque chose qui repoussait les auditeurs, la profondeur de ses pensées, l'intérêt et la nouveauté des choses dont il parlait faisaient oublier les défauts extérieurs qu'il avait tant de peine à corriger.

L'autorité que ce changement de lieu allait donner à sa parole ne lui échappa point; mais il sut ménager son succès avec beaucoup d'habileté, et ne le prendre que peu à peu sur un ton plus élevé. Il nous raconte lui-même comment il s'y prit dans ces premiers temps :

« Le 1er août de cette année (1490), un dimanche, je » commençai à expliquer publiquement l'Apocalypse dans » notre église de Saint-Marc. Pendant tout le cours de cette » année-là, je continuai à développer aux Florentins ces » trois propositions : 1° La rénovation de l'Eglise doit avoir » lieu de notre temps; 2° Dieu frappera toute l'Italie d'un » grand fléau avant cette rénovation ; 3° ces deux choses » arriveront très-prochainement. Je m'efforçai de démontrer » ces trois points à mes auditeurs, et de les leur persuader » par des arguments probables, par des allégories de l'Écri- » ture sainte, par d'autres similitudes ou paraboles tirées » de ce qui se fait dans l'Église. J'insistai sur des raisons de » cette nature, et je dissimulai la connaissance que Dieu me » donnait de ces choses par d'autres moyens, parce que les » esprits ne me paraissaient pas alors en état de compren- » dre ces mystères. »

Le succès d'un enseignement si savamment calculé fut immense. L'église de Saint-Marc parut trop petite pour contenir les flots d'auditeurs qui s'y pressaient : beaucoup furent obligés de grimper sur les murailles du chœur, ou de s'accrocher aux grilles des chapelles. Un triomphe si durable valut à Savonarole l'honneur de prêcher le carême suivant (1491) à Santa-Reparata, cathédrale de Florence. Il continua, suivant le même système, à ne parler jamais de ses révélations, et à ne s'adresser qu'à la raison de ses auditeurs. Il procéda ainsi avec lenteur et circonspection : « Peu » à peu, » dit-il, « dans les années suivantes, trouvant les » esprits plus disposés à croire, je me hasardai à introduire » assez souvent dans mes discours le récit de quelques visions ; » mais je ne les donnai jamais pour des visions prophétiques : » je me bornai à les proposer en guise de paraboles. »

Il ne s'enhardit qu'à la longue, et ne commença qu'assez

tard à dire au peuple qu'il n'était, pour ainsi parler, que le porte-voix de Dieu, et qu'il avait des raisons plus sérieuses de soutenir les trois points de sa thèse que les raisons raisonnables. Cette nouveauté ne déplut pas, et Savonarole continua de marcher dans cette voie : annoncer les choses de l'avenir, non comme conjectures de la sagesse humaine, mais comme révélations d'en haut; s'identifier avec la Divinité, au point d'oser dire que s'il mentait, c'était Dieu qui mentait par sa bouche; condamner, par une conséquence nécessaire, tous ceux qui ne croyaient pas à la parole du prophète, et les envoyer en enfer, telle fut l'attitude que prit Savonarole. « C'est de ce ton-là, » dit Bayle, « qu'il » faut parler, quand on veut rendre efficace sur les peuples » ce qu'on prêche prophétiquement; mais le retour de ce » voyage est un peu à craindre. » Tout était donc nouveau dans Fra Girolamo : la forme et le fond. Il aurait fallu, pour trouver quelque chose de semblable, remonter jusqu'aux prophètes juifs, dont il s'était nourri et dont il prétendait renouer la tradition.

Il aurait peut-être tardé davantage à se lancer ainsi sur une mer inconnue, s'il n'avait subi, sans s'en douter, l'influence d'un homme très-médiocre, Fra Silvestro Maruffi, qui vécut jusqu'à la fin dans son intimité, et dont le seul mérite était un dévouement sans bornes. Fra Silvestro croyait aveuglément à tout ce qui était d'un ordre surnaturel: et, grâce à quelques accès de somnambulisme, il passait auprès des simples pour avoir des visions. Savonarole fut-il de ceux qui pensaient qu'un somnambule tient de plus près à la Divinité que les autres hommes? Il se peut qu'il ait participé par cette opinion, comme les plus grands esprits de son temps, à la crédulité générale; mais on ne saurait admettre ce qu'on lui fait dire dans son procès,

qu'il emprunta à Silvestre la plupart de ses visions. On doit reconnaître seulement que l'amitié d'un homme si étrange ne dut pas être sans influence sur lui, et qu'elle put même hâter le moment où il parla sans restriction aux Florentins.

Tout l'éclat du succès n'empêcha pas qu'une partie de Florence ne se montrât scandalisée de la hardiesse du prédicateur. Des discussions eurent lieu entre ses partisans et ses adversaires. La querelle s'envenima et fit tant de bruit, que Savonarole, non encore aguerri aux luttes publiques et intimidé par l'opposition qu'on lui faisait, voulut s'arrêter et suivre désormais l'ornière où ses devanciers avaient marché. Mais son projet de réforme s'était à ce point rendu maître de lui, que tout autre sujet d'études ou de réflexions lui paraissait fastidieux. Un jour, pourtant, il essaya de préparer pour le lendemain un sermon sur des sujets rebattus; mais ce fut en vain : « Dieu m'est témoin, » dit-il, « que » tout le samedi et toute la nuit du samedi au dimanche, » jusqu'au jour, je ne pus fermer l'œil. Je ne vis aucune » issue pour sortir d'embarras : j'avais perdu toute ma » science, au point que je ne savais plus où me prendre. » Lorsque le jour fut venu, tout fatigué d'une si longue » veille, j'entendis une voix qui me disait : Insensé ! ne vois- » tu pas que Dieu veut que tu annonces l'avenir, comme tu » l'as déjà fait? C'est pourquoi, le matin même, je prononçai un sermon terrible. »

Le sort en était jeté. Savonarole ayant échoué dans cette tentative à contre-cœur pour revenir sur ses pas, ne regarda plus en arrière et poursuivit sa course. Il s'abandonne désormais à ce qu'il croit l'inspiration divine, et dès qu'il monte dans la chaire, il revoit avec tant de vivacité les fantômes chéris de sa cellule, qu'il perd la conscience de sa personnalité, brouille ses propres visions, et confond les paroles

qu'il y a entendues avec celles de l'Écriture sainte. C'est ainsi qu'il lui arriva souvent de donner pour un texte sacré des phrases qu'il improvisait à l'instant même, mais dont il croyait se ressouvenir pour les avoir entendues dans ses visions. De ce nombre était son fameux *Gladius Domini super terram cito et velociter*, et d'autres textes plus longs qu'il récitait tout d'une haleine. Il les rapporte lui-même dans son *Compendium revelationum*, et il ajoute : « Ces » paroles ne sont pas tirées des saintes Écritures, comme on » le croyait, mais elles sont nouvellement venues du ciel. »

Dans ce même temps, il essayait d'augmenter, par des prédictions faciles à faire, son crédit sur les Florentins. C'est ainsi qu'il annonçait la mort du pape Innocent VIII, vieux et malade; celle de Laurent le Magnifique, qu'on savait atteint d'une infirmité incurable; la révolution prochaine, que la banqueroute imminente des Médicis, la discorde qui régnait dans cette famille et la haine qu'excitait leur usurpation rendaient très-probable; enfin, l'invasion du roi de France, dont les préparatifs se faisaient au grand jour. Il ne parlait encore de toutes ces choses qui touchaient aux affaires temporelles que dans des conversations particulières; mais cela suffisait déjà pour lui donner un grand renom de sagesse; et lorsque plus tard ces faciles prédictions se furent vérifiées, une grande partie de Florence, laissant de côté tous les doutes, tint Savonarole pour un prophète.

Pourtant il ne ramena point par là ses adversaires. Les uns ne virent dans la réalisation de ces prophéties particulières qu'une preuve de sagacité dont plusieurs étaient capables. Ils furent indignés que pour si peu l'on fît de Fra Girolamo un être surhumain, et surtout qu'il se donnât pour tel. Les autres se montrèrent hostiles, parce que la conduite austère et les paroles graves du réformateur déplai-

saient à leur jeunesse et en contrariaient les plaisirs. Toutefois ces dissidences n'avaient pour lors rien de bien sérieux : on parlait pour ou contre Jérôme, après l'avoir entendu, comme de nos jours on s'entretient des prédicateurs en renom ; mais la paix n'en régnait pas moins à Florence.

CHAPITRE QUATRIÈME.

(1491-1493.)

Le succès que Savonarole obtenait dans la ville par la hardiesse et la nouveauté de ses discours, des qualités plus modestes et plus chrétiennes le lui donnaient à l'intérieur de Saint-Marc. Sa science profonde, sa simplicité, sa pureté de mœurs, sa bienveillance pour tous lui avaient acquis l'estime de ses compagnons ; et quand sa renommée l'eut fait connaître pour le flambeau du couvent, les religieux de Saint-Marc étaient tout disposés à le placer à leur tête. Il fut en effet nommé prieur dans le courant de la même année (1491).

Savonarole, qui mettait très-haut la dignité de l'Église et de ses ministres, saisit cette occasion de protester par un acte contre un usage qui lui semblait avilissant. Depuis que les Médicis gouvernaient Florence en maîtres, c'était l'habitude que tout prieur de Saint-Marc, à son entrée en charge, allât rendre hommage au chef de cette famille. Une coutume qui paraît si peu digne des citoyens d'une république pouvait s'expliquer cependant par la protection constante dont les Médicis avaient entouré la communauté dominicaine. Savonarole ne voulant pas s'y conformer, fei-

gnit d'abord de l'ignorer. Les plus anciens du couvent l'avertirent de cette formalité, qu'ils regardaient comme un devoir : « Est-ce Dieu ou Laurent de Médicis, » leur dit alors Jérôme, « qui m'a nommé prieur? — C'est Dieu, » lui fut-il répondu. — « Souffrez donc, » répliqua-t-il, « que » je rende grâces à Dieu et non à un homme. » Ces paroles étant venues aux oreilles de Laurent, il s'écria : « Un moine » étranger est venu habiter ma maison, et il ne veut pas » venir me visiter! »

Florence, ni même Saint-Marc, n'était la maison de Laurent de Médicis, et tant d'orgueil de la part de ce prince nous porterait à excuser le refus de Savonarole et à le tenir pour un acte d'indépendance ; mais comme le prieur sut fort bien dans l'occasion faire acte de soumission, sinon à Laurent, du moins à son fils Pierre, quand il le crut capable de le servir, il est difficile de croire qu'un sentiment de fierté ecclésiastique ou républicaine l'eût poussé à commettre un acte que les courtisans durent pour le moins taxer d'impolitesse. Il est plus probable que Savonarole avait été blessé du peu d'empressement que Laurent de Médicis avait mis à le rappeler à Florence, malgré les instances si pressantes de Pic de la Mirandole, et qu'en se tenant à l'écart il voulait témoigner sa rancune, ou peut-être, par une juste fierté, ne pas paraître avide d'une faveur qu'on avait semblé lui refuser.

Ce qui confirme cette hypothèse, c'est que Fra Girolamo, qui devait plus tard se montrer plein de déférence envers Pierre de Médicis, ne manqua pas une occasion de manifester son mauvais vouloir au père de ce prince. Laurent venait volontiers entendre la messe à Saint-Marc, et se promenait ensuite dans le jardin. Comme il agissait simplement et ne se faisait point annoncer, quelque Père accourait tout

affairé vers le prieur pour l'informer de la présence d'un hôte si illustre et l'inviter à descendre auprès de lui. « M'a-» t-il demandé? » répondait invariablement Savonarole. — « Non; mais.... — Eh bien! » reprenait-il, « laissez-le se » promener seul tant qu'il lui plaira. »

Jérôme aurait dû comprendre que la meilleure manière de protester contre l'espèce de droit de suzeraineté ou de protection que Laurent prétendait sur Saint-Marc, c'était de lui faire les honneurs de la maison comme à un étranger, quand il s'y présentait; mais il ne voulut pas sans doute qu'aucune de ses démarches prêtât à de malignes interprétations.

Laurent, étonné qu'un homme résistât si longtemps à ses séductions personnelles, conçut une grande estime pour celui qui montrait tant de fierté, et résolut de se l'attacher à tout prix. Suivant Burlamacchi, il lui fit offrir des présents. Savonarole, pour être conséquent et rester digne, aurait dû les refuser; mais, plus préoccupé des intérêts du couvent que de sa propre gloire, il ne faisait pas difficulté de les accepter. Son intégrité étant au-dessus des attaques, on ne saurait douter du motif qui dictait sa conduite; d'ailleurs il persistait, après comme avant, à se tenir à l'écart. Il avait coutume de se défendre contre les reproches qu'on lui faisait à ce sujet, par les paroles suivantes, qui reviennent souvent dans ses sermons : « Le bon chien aboie » toujours pour défendre la maison de son maître. Si le vo-» leur vient et lui jette pour l'apaiser un os ou quelque autre » chose, le bon chien continue d'aboyer et de mordre le » voleur. »

Le prince imagina pour lors de mettre plus de mystère dans ses dons : il fit un jour déposer un certain nombre de pièces d'or dans le tronc aux aumônes de l'église Saint-

Marc. Savonarole, comprenant très-bien d'où venait cet or, le sépara des pièces d'argent et de monnaie qui étaient l'offrande des fidèles, garda celles-ci, suivant l'habitude, pour les besoins du couvent, et, au lieu de renvoyer à Laurent ce qui venait de lui, il le fit porter aux *buonuomini* de Saint-Martin, pour être distribué aux pauvres de la ville.

Il suffit de petits motifs pour expliquer cette petite guerre, et nous aimons mieux croire qu'une susceptibilité blessée fut la principale cause de la conduite de Savonarole, que d'admettre, avec Barsanti, qu'il agissait ainsi parce qu'il prévoyait la chute d'un gouvernement depuis longtemps odieux au peuple. A force de maladresse, l'apologiste, en cet endroit, devient un détracteur.

Le Médicis ayant reconnu que toutes les avances seraient en pure perte, voulut obtenir par des intermédiaires ce qu'il désespérait d'obtenir par lui-même; mais il continua d'agir avec ménagement. Il chargea donc cinq citoyens des plus considérables, Dominique Bonsi, Guidantonio Vespucci, Paolantonio Soderini, François Valori et Bernard Ruccellai, qui était son propre cousin, de se rendre officieusement auprès de Savonarole, et de le prier, au nom de la paix publique, et sans dire de qui ils avaient reçu mission, de se modérer et de changer sa manière d'annoncer la parole de Dieu. Frère Jérôme, en voyant un parent du prince et ses plus intimes amis, n'eut pas de peine à comprendre qui avait suggéré cette démarche, et il leur fit la réponse suivante : « Vous dites que vous n'avez pas été envoyés, et moi je » vous dis que vous l'avez été. Allez, et répondez à Laurent » de Médicis qu'il fasse pénitence de ses péchés, car Dieu » veut le punir, lui et les siens. »

C'est là ce que Savonarole appelait prédire la mort de Laurent, et ses biographes n'hésitent pas à citer ce fait

comme une preuve qu'il lisait dans l'avenir par la grâce de Dieu. Il ne paraît pas cependant que les témoins oculaires, ni même celui qu'il menaçait, aient été vivement frappés de cette prédiction.

S'il fallait en croire l'historien Nerli, le Médicis, après cette tentative infructueuse, aurait intimé l'ordre à Fra Girolamo de ne plus entretenir son auditoire de ses visions; mais il est le seul qui avance ce fait peu en harmonie avec la réserve ordinaire d'un prince si prudent : aucun document historique n'indique un temps d'arrêt dans la marche du dominicain à partir de 1491. Quelle que fût la clémence de l'homme qui disposait à son gré de Florence, il est peu croyable que le prieur de Saint-Marc eût osé enfreindre un tel ordre, s'il l'avait reçu. Le récit des biographes à cet endroit est plus vraisemblable. Ils racontent que Laurent fit venir un prédicateur très-renommé, Fra Mariano de Ghinazzano, et qu'il le chargea de détruire l'effet produit par Savonarole, et d'administrer aux Florentins le contre-poison.

Fra Mariano obéit, et prêcha, le jour de l'Ascension entre autres, sur ce texte, emprunté fort à propos aux Actes des Apôtres (I, 7) : *Non est vestrum nosse tempora vel momenta quæ Pater posuit in sua potestate.* C'était la guerre. Savonarole l'accepta, et, répliquant en chaire, il développa à sa manière le même texte. Il paraît avoir eu le dessus dans cette joûte oratoire. Pic de la Mirandole qui l'avait suivie, en sortit plus que jamais pénétré d'admiration pour le dominicain. Mais quelle qu'ait été l'issue, on venait de porter à Frère Jérôme un rude coup dont il devait se ressentir plus tard : les Florentins apprenaient, s'ils ne le savaient déjà, qu'on peut interpréter le même texte d'une manière plausible dans les sens les plus opposés. Cette dispute, au reste,

se termina avec beaucoup de courtoisie : Fra Mariano invita Savonarole à venir chanter la messe au couvent des Augustins, près de la porte San-Gallo, et là les deux adversaires firent assaut de politesse.

Cette dernière tentative n'avait servi qu'à mettre Fra Girolamo plus que jamais en relief; Laurent, qui ne pouvait commander à l'estime que ce religieux lui inspirait, résolut de ne plus l'entraver dans sa marche, et d'assister, paisible spectateur, à ses triomphes. Chargé, en 1492, de prêcher le carême à Saint-Laurent, théâtre de son premier échec, le prieur de Saint-Marc y continua l'explication de la Genèse, qu'il avait entreprise l'année précédente à Sainte-Marie de la Fleur. Vivoli nous rapporte ces succès, dont il avait été le témoin oculaire : Savonarole prêchait-il contre le luxe et les ajustements immodestes des femmes? on les voyait toutes quitter l'église pour aller déposer leur parure et revêtir les robes simples et de couleur sombre que recommandait le prédicateur. Tonnait-il contre les richesses mal acquises? aussitôt des restitutions avaient lieu : un citoyen, par exemple, s'empressait, en sortant du sermon, de restituer trois mille ducats dont sa conscience ne pouvait plus supporter l'injuste acquisition.

Ce brillant carême était à peine terminé que Laurent de Médicis se mit au lit pour ne plus se relever. Depuis deux mois, sa maladie avait fait des progrès effrayants. Sentant sa mort approcher, il ne voulut pas s'en tenir à son confesseur ordinaire, mais il commanda qu'on allât chercher Savonarole, le seul vrai religieux, disait-il, qu'il eût jamais rencontré. Le prieur se rendit à cet appel suprême, comme c'était son devoir. S'approchant du moribond, il lui demande s'il a la foi. — Laurent ayant répondu qu'il l'avait, il l'exhorte à vivre honnêtement désormais. — Ainsi ferai-

je, répond le prince. — Si la mort doit venir, poursuit Jérôme, sachez la supporter avec calme. — Rien ne saurait m'être plus agréable, si telle est la volonté de Dieu. Savonarole allait se retirer, lorsque Laurent lui demande sa bénédiction. Le Père la lui donne, et le malade fait avec piété les répons aux prières de l'Église....

Tel est le très-simple et très-vraisemblable récit que Politien fait d'une entrevue également honorable pour les deux illustres personnages. Ce qui donne une autorité considérable à sa parole, c'est qu'il avait été témoin de ce qu'il raconte, et qu'il écrit pour un ami, non pour la postérité. Les biographes de Savonarole rapportent la chose tout autrement.

Selon Burlamacchi, le Père répondit avec dureté aux envoyés de Laurent qu'il ne se rendrait point à son appel, parce qu'il ne pouvait espérer de se mettre d'accord avec le moribond. Celui-ci, sans éprouver aucune colère, fit dire à l'impérieux prieur qu'ils ne pourraient manquer de tomber d'accord, attendu qu'il était prêt à faire toutes les concessions qui lui seraient demandées. Savonarole dut donc se mettre en route pour la villa de Careggi, où Laurent se trouvait alors. S'étant fait accompagner par un vieil infirmier nommé Grégoire, il lui *prédit*, chemin faisant, que le prince ne se relèverait pas de cette maladie. Lorsqu'ils furent en présence, le moribond témoigna le désir de se confesser, et avoua que trois péchés principalement pesaient sur sa conscience : 1° le sac de Volterre, où l'on avait vu mille horreurs; 2° le vol qu'il avait commis au Mont-des-Filles (institution de garantie pour les dots), et qui empêcha beaucoup d'entre les jeunes Florentines de se marier; 3° la condamnation à mort d'un grand nombre d'innocents, à propos de la conjuration des Pazzi. En entendant ce triple aveu,

Savonarole imposa une triple pénitence. « Il faut, » dit-il à l'auguste malade, « que vous ayez une foi vive et sincère. » Laurent ayant répondu qu'il l'avait : « Vous restituerez, » poursuivit le Père, « tout le bien mal acquis, et ne laisserez » à vos enfants que la fortune qui convient à des particu- » liers. » Après quelques hésitations, le Médicis promit de faire ainsi. En troisième lieu, Jérôme lui imposa l'obligation, s'il voulait faire sa paix avec Dieu, de rendre à Florence la liberté. A ces mots, Laurent lui tourna brusquement le dos, refusant de répondre davantage, et Fra Hieronimo se retira.

Ce récit fut traité de bonne heure comme une fable, et il mérite, en effet, d'être rejeté. Si les paroles échangées entre les deux interlocuteurs furent une confession, personne n'a dû les connaître; si elles ne furent qu'un simple entretien, il est peu croyable que Laurent eût fait ainsi devant témoins l'aveu de ses plus grandes fautes. Dans tous les cas, entre Politien, qui assista aux derniers moments de son maître, et Burlamacchi, qui ne sait rien, comme il le déclare lui-même, que par le témoignage verbal de Silvestre Maruffi et du chanoine Dominique Benivieni, lesquels ne faisaient que répéter ce qu'ils avaient entendu dire, qui pourrait hésiter? Si Politien avait voulu dissimuler ces faits, comme peu honorables pour la mémoire de Médicis, il aurait gardé rancune au dominicain, et n'eût pas parlé de lui en termes élogieux. Il y a d'ailleurs, pour la fin de cette scène, entre les autres auteurs et lui, une contradiction trop frappante pour qu'on puisse croire à une omission; et il ne faut pas oublier que Pic et Burlamacchi écrivant après le rétablissement de la liberté, il était de quelque intérêt pour la mémoire de Savonarole de ne pas laisser croire qu'il avait donné sa bénédiction à l'homme qu'il flétrissait encore après sa mort dans ses discours et ses écrits. Pour conclure, en

un mot, les biographes plaident et Politien raconte : cela fait pencher la balance en faveur de ce dernier.

Laurent de Médicis mourut donc en paix avec l'Église, qui lui accorda ses derniers sacrements. C'était le 8 avril 1492. Il était âgé de quarante-quatre ans.

La même année vit mourir le pape Innocent VIII (25 juillet). Son successeur, Alexandre VI, est trop connu pour qu'il soit nécessaire de rappeler ses déportements et ses vices : on en peut suivre la trace dans tous les historiens et les annalistes du temps. Nous nous bornerons à citer quelques paroles énergiques de Mgr. Mansi, le savant éditeur de Baluze et de Baronius : « Il est plus facile de ne rien dire » de ce pontife que d'en parler avec modération. Il réunit » tous les vices les plus extrêmes et eut très-peu de vertus, » ou, pour mieux dire, il n'en eut point du tout. Il avait » dû sa dignité à la corruption, les moyens qu'il employa » pour la conserver ne furent pas plus honnêtes. Je n'ai » trouvé jusqu'à présent aucun auteur qui fît son éloge, ni » parmi ses contemporains, ni dans les temps postérieurs. »

On comprend tout ce qu'un tel pape donnait d'à-propos et de force à la thèse soutenue par Savonarole. Comment s'étonner que tant d'effroyables excès attirassent sur l'Église la colère de Dieu, et comment nier qu'il fallût de toute nécessité la réformer ? Fra Girolamo poursuivit donc avec plus d'énergie que jamais le cours de ses prédications. Pendant l'avent de cette année (1492), il commença d'expliquer l'arche de Noé, et ses paroles eurent leur retentissement ordinaire. Tout ce bruit empêchait les Mineurs-Observantins de dormir, et ils voulurent en détourner une partie à leur profit. Ayant fait donner à l'un d'eux, Fra Domenico de Ponzo, la chaire de la cathédrale, pour cette même station de l'avent, ils le chargèrent de renchérir encore sur les menaces

de sang que Savonarole faisait à Florence, mais en se plaçant à un point de vue différent. Ces rivalités et les dissensions qu'elles soulevaient fatiguèrent Pierre de Médicis, et ce jeune prince, inhabile à masquer le despotisme sous des formes agréables, fit dire au frère mineur de cesser ses scandaleuses prédications, s'il ne voulait être exilé, comme d'autres moines l'avaient été avant lui. Il est probable que cette invitation fut adressée en même temps aux dominicains, quoique aucun auteur ne le dise; car la collection des sermons de Savonarole pendant cet avent s'arrête brusquement au treizième, tandis que ses autres stations de l'avent sont toutes plus considérables. Ne trouvant plus la chaire libre à Florence, Jérôme résolut de porter ailleurs la parole de Dieu, et accepta la proposition qui lui était faite d'aller à Bologne prêcher le carême suivant (1493).

Il paraît néanmoins que l'avertissement de Pierre de Médicis avait produit sur lui quelque impression; car, même à Bologne, il crut devoir baisser le ton et se renfermer dans l'exposition de l'Écriture sainte. Aussi les Bolonais montrèrent-ils dans le principe peu d'empressement à l'entendre : ils le tenaient pour un homme simple et un prédicateur bon pour les femmes. Mais bientôt Jérôme triompha de cette froideur, et vit se presser autour de lui un auditoire pris dans tous les rangs de la société, depuis l'humble artisan jusqu'à la famille de Jean Bentivoglio, qui gouvernait pour lors ce petit État. La femme de ce prince fut même cause d'un scandale qui peint mieux les mœurs du temps que ne le ferait un long écrit.

Elle venait au sermon accompagnée de plusieurs dames d'honneur, et, contrairement à la modestie qui sied à son sexe, elle arrivait tard et faisait une entrée bruyante qui dérangeait l'orateur et l'assistance. Pour mettre fin à ce scan-

dale, Savonarole invita un jour, en présence de l'auteur principal du désordre, tous ceux qui l'écoutaient à se rendre à l'église un peu avant l'heure du sermon. La superbe princesse feignit de ne pas prendre pour elle cet avertissement, et ne changea rien à sa manière de faire; alors l'orateur, s'adressant à elle, la pria respectueusement de ne plus troubler les fidèles par une arrivée si tardive. Elle s'obstina. Pour le coup, Savonarole n'y tint plus, et la voyant entrer avec son entourage au milieu du sermon : « Voilà, » s'écria-t-il, « voilà le démon qui vient troubler la parole de Dieu. » La fureur de la princesse fut au comble. Elle ordonna aussitôt à deux de ses frères, qui étaient présents, de monter dans la chaire et de tuer le prédicateur. Ces deux hommes s'empressèrent pour lui obéir, disent les biographes; mais, parvenus au pied de l'escalier, ils n'en purent gravir le premier degré. Ce n'était que partie remise. Deux sicaires furent envoyés au couvent où logeait Savonarole pour l'assassiner; mais, poursuit la légende, le dominicain ayant ordonné qu'on les laissât pénétrer jusqu'à lui, et leur ayant demandé ce qu'ils voulaient, ceux-ci, intimidés, répondirent qu'ils étaient mandés par la princesse pour prendre ses ordres. Enfin, pour compléter le merveilleux de cette histoire, on prétend que Savonarole, enhardi par l'insuccès de ces deux tentatives, termina son carême par cette bravade : « Je » prendrai, ce soir, la route de Florence, avec mon petit » bâton et ma bouteille de bois. Je coucherai à Pianora. Si » quelqu'un a affaire à moi, qu'il vienne avant que je parte. » Au reste, ma mort n'aura pas lieu à Bologne, mais » ailleurs. »

Le travail de la prédication n'avait pas à ce point préoccupé Savonarole qu'il n'eût toujours les yeux sur son couvent de Saint-Marc. Il le dirigeait de loin. Il s'était tant fait

aimer de ceux qui l'habitaient que les frères ne pouvaient supporter son absence, et il les en reprend avec douceur. Tout le temps qu'il séjourna à Bologne, il leur écrivit de fréquentes lettres, où il leur recommandait de se tenir éloignés du monde, et où il descendait quelquefois jusqu'aux moindres détails de la vie religieuse. Ces épîtres, sans prétention de pensée ni de style, peignent leur auteur au naturel; elles le montrent plein de simplicité et de tendresse pour les âmes qu'il était chargé de guider dans la voie du salut. Pour le connaître, il faut, quand on vient de le voir dans la chaire, au milieu d'une foule suspendue à ses lèvres, le suivre dans l'intérieur de son couvent et dans le secret de sa cellule.

CHAPITRE CINQUIÈME.

(1491-1493.)

Le jour où les dominicains de Saint-Marc l'avaient nommé prieur, Savonarole avait remercié Dieu de ce qu'il lui donnait le moyen d'opérer la réforme qu'il rêvait. Persuadé que les désordres du clergé régulier et séculier étaient la cause de la corruption qui se répandait de plus en plus dans la chrétienté, il pensait avec raison que, pour ramener celle-ci aux mœurs de la primitive Église, il fallait agir d'abord sur les ministres de Dieu, dont le premier devoir était de donner le bon exemple. Ce n'était pas un fantôme de son imagination que cette dépravation du clergé : les textes abondent sur ce sujet, et si Savonarole nous étonne par l'énergie de ses peintures, par des détails inouïs, il ne dit

néanmoins que ce que les plus graves historiens laissent entendre. Pendant l'avent de cette année même (1493), il prononçait un discours qui contenait l'expression de ces griefs trop légitimes, sur lesquels, dans la suite, il revint si souvent. Vers la fin de sa vie, il les résumait encore avec crudité; ils étaient pour lors aussi réels qu'au début de sa sainte croisade, car il n'avait trouvé nulle part plus de résistance que dans les rangs du clergé :

« Elle vient cette brebis, cette femme, cette enfant qui est » tombée dans le péché. Christ l'a perdue : le bon prêtre la » trouve, il doit la rendre à Christ. Mais le mauvais prêtre » la flatte, il l'excuse, il lui dit : Je sais bien qu'on ne peut » toujours vivre chastement et se garder du péché. Peu à » peu il l'attire à lui; il l'éloigne de Christ plus que jamais. » — O frère! ne touche pas cette corde. — Je ne nomme » personne, mais il faut dire la vérité. Le mauvais prêtre la » flatte, il l'entraîne, de manière que cette pauvre brebis » perde la tête. Loin de la rendre à Christ, il la garde pour » lui. Toutes les cités d'Italie sont pleines de ces horreurs. » Si vous saviez tout ce que je sais! des choses dégoûtantes! » des choses horribles! vous en frémiriez! Quand je pense » à tout cela, à la vie que mènent les prêtres, je ne puis » retenir mes larmes....

» Comment défendent-ils leurs brebis? Je vous le dirai en » un mot, sans manquer au respect que je dois aux bons : » les mauvais pasteurs se sont faits entremetteurs [1] pour » conduire la brebis dans la gueule du loup....

» Il ne faut pas que les prêtres et les religieux aillent tout » le jour se promener sur les places et faire visite aux com- » mères; il faut qu'ils étudient l'Écriture....

» O prélats! ô soutiens de l'Église! ô seigneurs! Regar-

1. Le texte dit : *ruffiani e mezzani.*

» dez-le, ce prêtre, qui s'en va tout pimpé, avec sa belle » chevelure, sa bourse et ses parfums. Allez chez lui, vous » trouverez sa table chargée d'argenterie, comme celle des » grands; les chambres ornées de tapis, de draperies et de » coussins. Ils ont tant de chiens, tant de mules, tant de » chevaux, tant d'ornements, tant de soie, tant de servi- » teurs! Croyez-vous que ces beaux seigneurs vous ouvri- » ront l'Église de Dieu? Leur cupidité est insatiable. Regar- » dez : dans les églises tout se fait pour de l'argent. Les » cloches sonnent toutes par avidité; elles n'appellent qu'ar- » gent, pain et cierges. Les prêtres vont au chœur pour y re- » cevoir de l'argent; à vêpres, aux offices, parce qu'on y fait » la distribution[1]. Voyez s'ils vont à matines! c'est qu'on » n'y fait pas de distribution. Ils vendent les bénéfices, ils » vendent les sacrements, ils vendent la messe de mariage, » ils font tout par cupidité....

» De leur luxure, que dirai-je? Ils bavardent tout le jour » avec les femmes. Ils vont tout le jour faire visite aux » commères. Ils courent partout. Quand vous voyez qu'ils » mènent mauvaise vie, ne permettez pas à vos enfants de » rester avec eux. Ayez-y l'œil. On a vu plus d'une fois » dans les églises des femmes, vêtues en enfants de chœur, » se mêler comme eux aux offices[2]. »

Alors même que Savonarole aurait chargé le tableau, et il prétend que beaucoup lui reprochaient de ne pas dire la millième partie de la vérité, il suffisait qu'il eût une telle opinion du clergé pour qu'il dût commencer par lui la

1. Il s'agit ici de la prébende.

2. Ce curieux passage se termine par les lignes suivantes, que nous n'osons traduire : « Ma peggio ancora. Quello che sta la notte con la concubina, quell' altro con il garzone, e poi la mattina va a dire messa, pensa tu come la va. Che vuoi tu fare di quella messa! » *Trattato o vero sermone fatto a molti sacerdoti religiosi e secolari in S. Marco.*

réforme de la chrétienté. Mais, comprenant que le bon exemple donné par quelques-uns aurait plus d'effet que toutes les paroles du monde, il résolut de faire régner la vertu d'abord à Saint-Marc, pour qu'elle rayonnât de là sur Florence et sur toute l'Italie. Le premier succès à obtenir était, dans sa pensée, de ramener ses disciples à la simplicité évangélique : de cette source pure et féconde devaient découler toutes les vertus. Il avait quelque mérite à attacher tant de prix à la simplicité et à la pauvreté, car les doctrines de son ordre n'étaient pas bien fixées sur ce point. Saint Dominique avait d'abord permis à ses disciples de posséder; puis la pensée lui était venue de le leur défendre; mais il avait reculé devant une détermination si grave, et était mort sans s'être prononcé. Savonarole lui-même n'avait pas d'opinion bien arrêtée sur la question de savoir si l'Église doit ou non posséder, et plus d'une fois ses paroles du haut de la chaire laissèrent percer ses incertitudes à cet égard; mais, du moins, il ne s'écarta jamais de cette sainte croyance que l'Église doit posséder aussi peu que possible, et abandonner aux pauvres ce dont elle n'a pas strictement besoin pour sa propre défense. Il était si sincère, qu'il ne voulait pas même se charger des aumônes, suivant l'usage, pour les distribuer aux nécessiteux, et qu'il recommandait de les porter aux *buonuomini* de Saint-Martin.

Mais il vit bien que rien ne serait si difficile que d'opérer une telle réforme dans l'enceinte même de Saint-Marc, où tout rappellerait à ses religieux leur splendeur passée. Il conçut donc le projet de transporter hors de la ville la résidence de la communauté. Il avait déjà fait choix d'un emplacement au-dessus de Careggi, appelé *Monte-Cane*, avec une forêt pour annexe. Il aurait pu là faire tout à sa guise, puisque rien n'était fait. Il voulait que le couvent

tout entier fût construit en pierres grossières, que les cellules fussent en bois; il allait jusqu'à supprimer les serrures en fer, comme une superfluité, et soumettait la chapelle même à cette austère et rigoureuse simplicité.

Ce projet souleva, comme on devait s'y attendre, une violente opposition. Les novices, les jeunes religieux étaient entrés avec l'enthousiasme de leur âge dans les vues du prieur; mais les plus anciens étaient trop accoutumés aux douceurs de l'opulence pour vouloir mériter le ciel par un changement aussi radical dans leurs habitudes. Ils agirent sur l'esprit de leurs jeunes collègues, ils portèrent leurs plaintes dans la ville. Bientôt ceux qui avaient des frères ou des enfants à Saint-Marc manifestèrent le désir de les garder auprès d'eux, et déclarèrent que *Monte-Cane* était un lieu malsain. Malgré la ténacité de son caractère, Savonarole dut céder à toutes ces clameurs et se contenter de quelques réformes partielles.

Il commença par faire vendre tous les biens du couvent de Saint-Marc et de l'hospice de Sainte-Marie-Madeleine qui en dépendait, et qu'une âme pieuse avait doté richement. Il ne voulut pas pour cela que ses frères fussent condamnés à vivre d'aumônes : le travail, et non la mendicité, dut assurer leur existence. Mais comme ceux qui avaient reçu les ordres devaient, d'après la règle, consacrer leur temps à l'étude et à la prédication, le travail et le soin de nourrir les frères prêcheurs devint le devoir des frères convers. Pour les relever de leur condition ordinairement trop abaissée, à eux seuls il fut permis désormais de cultiver l'architecture, la peinture et tous les arts; eux seuls eurent la tâche et le privilége de copier les livres et les manuscrits. Au milieu de ces nobles occupations, les convers devaient trouver une compensation aux ouvrages vils qu'ils

étaient obligés d'accomplir, et que les Pères d'ailleurs partageaient avec eux pour s'entretenir dans le salutaire sentiment de l'humilité.

L'égalité était ainsi rétablie entre tous les religieux, malgré la diversité des fonctions, et elle se retrouvait dans tous les exercices de la vie commune pour lesquels personne n'obtenait de privilége. En supprimant le luxe, Savonarole ne faisait qu'une chose toute naturelle, du moment que les propriétés du couvent avaient été aliénées. Il résume lui-même, dans une de ses lettres, toute sa réforme somptuaire :

« Nous n'avons point adopté, » écrit-il à la prieure du monastère de Pise, « d'autre manière de vivre ni pour le » boire, ni pour le manger, ni pour les autres cérémonies, » que celle de notre règle et de nos constitutions; mais il est » vrai que nous avons supprimé quelques superfluités con» traires aux enseignements de nos pères.... Ainsi, nous » avons résolu de bâtir des couvents très-simples, de nous » vêtir de drap grossier, de porter des habits vieux et ra» piécés, de manger et de boire sobrement à l'imitation des » saints, d'avoir des cellules pauvres et sans aucun luxe, » d'observer le silence, et de vivre dans la contemplation et » dans la solitude. »

Comme il le dit dans cette lettre, Savonarole se conformait aux constitutions de son ordre; mais il les rendait plus sévères sur quelques points. Saint Dominique n'avait prescrit ni la solitude, ni le silence, et donnait moins de place à la contemplation. Là ne se bornaient pas les austérités du nouvel apôtre : il réduisit les lits à une paillasse couverte d'un seul drap; il supprima les livres enluminés et les riches signets dont on les surchargeait; enfin, pour que les frères ne pussent s'attacher aux biens terrestres, il les faisait souvent changer d'habits, de livres, de cellule.

Tant de soins minutieux n'empêchaient pas Savonarole de concevoir les plus vastes projets. Loin d'oublier que le but principal de son ordre était de former des prédicateurs, il instituait, pour l'instruction de ceux qui se préparaient à porter la parole de Dieu, trois chaires où l'on dut enseigner l'Écriture sainte, la théologie morale et les canons, le dogme et la controverse. Mais comme l'institution dominicaine ne restreignait pas à l'Europe la propagande de ses membres, le réformateur, à l'imitation d'un des premiers généraux de l'ordre [1], organisa aussi à Saint-Marc une école de langues orientales, où l'on apprit le grec, l'hébreu, le turc, le moresque et le chaldéen, pour que ses religieux pussent étudier avec plus de fruit les livres saints dans le texte original, et semer la vérité dans les plus lointaines régions. Plus tard même, par une louable libéralité, il appela tous les citoyens de Florence, lorsqu'il les eut entraînés dans sa voie, à venir à Saint-Marc étudier ces langues, afin d'être prêts à la grande œuvre de la propagation de la foi, dont, suivant lui, ils devaient être les premiers apôtres.

Les réformes morales, qui ne se font point par décrets, furent plus lentes à s'opérer. Savonarole se confia dans la persuasion de sa parole et de son exemple. Par lettres ou de vive voix, il ne cessait de donner à ses frères d'excellents conseils : tantôt il leur traçait d'admirables règles de conduite, tantôt il descendait aux moindres détails de la vie religieuse, leur enseignait comment on doit célébrer ou entendre la messe, et leur indiquait les moyens de résister à la tentation et de devenir parfaits autant qu'un homme peut l'être. Quelquefois même, poussant à l'excès les précautions, il leur recommande d'éviter la conversation des

1. Saint Raymond de Pennafort, qui, de concert avec les rois d'Aragon et de Castille, avait fondé à Murcie et à Tunis deux colléges pour cette étude.

femmes, de leurs parents, de leurs frères en religion. Il attache un prix extrême à l'obéissance, et ne paraît pas être éloigné de la doctrine du *perinde ac cadaver*. Il faut être obéissant, les religieux surtout; il faut être comme l'âne qui se laisse mener à droite et à gauche, crier après, dire des injures et donner des coups de bâton sans murmurer.

Savonarole prêchait aussi d'exemple. Les règles de conduite qu'il voulait imposer aux autres, il les suivait tout le premier, et ne se prévalut jamais de la dignité dont il était revêtu pour avoir quelque privilége. Comme tous les autres, sa cellule se composait de deux petites chambres; la seule particularité qui la distinguât était une petite chapelle par où il fallait passer pour entrer chez lui, et qui peut-être n'y avait pas été dressée pour sa commodité, ni pour lui faire honneur. Il était le plus simplement vêtu de toute la communauté. Un jour, deux abbés de l'ordre de Vallombreuse étaient venus le voir dans le plus brillant équipage; le Père Savonarole regardait en souriant leur froc, qui était d'une laine très-fine et très-belle. Les deux abbés, s'en étant aperçus, rougirent quelque peu et lui dirent pour s'excuser : « Père Fra Girolamo, ne vous étonnez pas de la beauté de » ce drap : nous le prenons ainsi, parce qu'il dure davan- » tage. » A quoi Jérôme répondit : « Quel malheur que » saint Benoît et saint Gualbert n'aient pas connu ce secret! » Ils auraient fait comme vous. »

Il avait réglé l'emploi de son temps, et rien n'était plus nécessaire à cause de la multiplicité de ses occupations. Il se contentait de quatre heures de sommeil; il donnait le reste de la journée à la direction de la communauté, à la correspondance que sa réputation de sainteté et de sagesse le forçait d'entretenir avec les plus grands personnages qui lui demandaient des conseils; enfin, à l'étude, à la prière,

à la méditation, à la préparation de ses sermons. Il avait assigné à chacun, pour leur remettre en mémoire l'humilité de leur nature, quelques-uns des soins de la vie extérieure, et s'était imposé pour sa part la tâche de nettoyer les lieux les plus abjects et les plus dégoûtants. Il employait ses rares moments de loisir à s'entretenir particulièrement avec les plus jeunes religieux et les novices qu'il aimait beaucoup, et dont l'âme tendre était ouverte à ses affectueux conseils. Il savait ainsi utiliser jusqu'aux moments de repos. Il avait fait partager à la communauté tout entière ses goûts simples et naïfs, et, proscrivant tous les amusements mondains, il leur avait appris à prendre plaisir aux moindres choses. Mais ici il faut laisser la parole au P. Burlamacchi :

« Les religieux se rendaient en quelque lieu retiré et soli-
» taire; là, après avoir récité le saint office, ils s'entrete-
» naient paisiblement de Dieu. Après le dîner, ils prenaient
» un instant de repos, puis ils se réunissaient gaiement au-
» tour du Père, qui leur expliquait quelque passage des divi-
» nes Écritures; ils faisaient ensuite une petite promenade.
» Après avoir marché un peu, ils s'asseyaient à l'ombre. Le
» Père offrait alors à leurs méditations quelque beau pas-
» sage des livres saints, et interrogeait principalement les
» novices; il leur faisait chanter quelque pieuse laude en
» l'honneur de Notre-Seigneur, ou leur faisait dire quelque
» beau trait de la *Vie des Saints,* dont il prenait texte pour
» leur donner de sages leçons. Parfois il les invitait à dan-
» ser des rondes, en s'accompagnant de la voix; après quoi
» l'on se remettait en route. Bientôt, faisant une nouvelle
» pause, Jérôme priait chaque frère de lui expliquer, comme
» il l'entendait, un verset des psaumes ou un passage de
» l'Écriture.... Un jour, ils passaient sous un figuier. Le
» Père cueillit de petites branches qui croissaient au pied

» de l'arbre; puis, en extrayant la moelle avec adresse, il » en fit de blanches colombes, parfaitement imitées, et en » donna une à chacun de ses compagnons, ce dont ils furent » très-joyeux. Il les priait alors d'indiquer les qualités de » la colombe, et, prenant la parole après eux, il les leur » exposait dans le sens spirituel, à la grande satisfaction de » tous.... Souvent, le soir, ils chantaient des psaumes et des » hymnes avec une grande ferveur; ils faisaient venir un » novice, en guise d'enfant Jésus, et s'asseyaient en cercle » autour de lui. Chacun lui donnait son cœur et lui deman- » dait quelque grâce pour soi ou pour d'autres: par exem- » ple, que tel jeune homme du monde entrât en religion. » Quelquefois ils choisissaient, parmi ceux qui étaient pré- » sents, un ambassadeur qu'ils feignaient d'envoyer à Dieu, » pour obtenir de lui quelque grâce; souvent ils faisaient » apparaitre parmi eux la très-sainte Vierge, qu'ils appe- » laient avec simplicité leur *maman*. Ils célébraient ses louan- » ges et la remerciaient. De temps en temps, ils laissaient » échapper quelque exclamation partie de l'âme et pleine » d'amour, comme *mon doux Jésus! Jésus Seigneur des* » *seigneurs! Vierge belle! Vierge mère de Dieu! Vierge* » *pleine de miséricorde!* et chacun à la ronde faisait son » compliment. C'est ainsi qu'ils employaient le temps et » rendaient leurs récréations utiles tout ensemble au corps » et à l'âme. Un jour, le Père se trouvait à Saint-Domini- » que de Fiésole, avec un grand nombre de ses enfants; on » venait de chanter quelques dévotes laudes, pour se récréer » après souper. — Mes enfants bien-aimés, dit-il, pour nous » occuper, que chacun de vous me fasse deux questions, » l'une sur le paradis, l'autre sur l'enfer. — La variété et » la finesse des doutes exprimés, ainsi que les belles répon- » ses et les savantes solutions du Père, donnèrent un agré-

» ment admirable à cette soirée. C'était merveille d'enten-
» dre de si belles pensées : on aurait dit que le paradis était
» descendu sur la terre, et qu'on se trouvait dans une com-
» pagnie d'anges incarnés. »

Tel était Savonarole au milieu de ses frères, et telle la discipline qu'il avait su doucement leur imposer et leur faire aimer ; mais, quand il se repliait sur lui-même et qu'il vivait avec sa pensée, il la portait naturellement vers les sujets les plus sérieux. Il aimait à réfléchir sur la mort, et s'était fait faire un petit crâne en ivoire qu'il usa à force de le tenir dans ses mains. Il s'attendait toujours à périr de mort violente ou subite, et portait habituellement sur lui un crucifix, afin de pouvoir faire acte de foi, si la parole venait à lui manquer au moment de la mort. Ces sombres pensées, trop justifiées par l'événement, n'altéraient en rien sa sérénité. Même au dehors du couvent, il passa auprès de beaucoup de gens pour être de mœurs aimables, et, s'il excita des haines violentes, il sut se faire des amis dévoués jusqu'à sacrifier pour lui leurs jours, ce qui n'appartient qu'aux grands caractères et aux grands cœurs.

Par ce soin de toutes les heures que prenait Savonarole de ne donner aucun précepte qu'il ne confirmât par l'exemple, et de se montrer toujours tel qu'il voulait que les autres fussent, il parvint, en peu de temps, à faire du couvent de Saint-Marc un rare modèle de sainteté. La renommée s'en répandit, et les fils des plus grandes familles de Florence vinrent prendre de ses mains l'habit de Saint-Dominique. On vit accourir à sa voix et se presser dans l'étroite enceinte de la pieuse maison, des Ruccellai, des Salviati, des Albizzi, des Strozzi, des Médicis. En peu de temps, le nombre des religieux fut de deux cents, et même de deux cent cinquante. On fut obligé d'accorder de nouveaux bâtiments à une con-

grégation si nombreuse, et Savonarole obtint qu'on lui cédât ceux de la Sapience, qui servent aujourd'hui d'écuries au grand-duc. Mais, quoique les murailles eussent été élargies et les limites de sa domination reculées, la dévorante activité de Jérôme eût été à l'étroit derrière elles; aussi, pendant qu'il transformait Saint-Marc au dedans, il poursuivait au dehors le même but, sur un plus vaste théâtre.

CHAPITRE SIXIÈME.

(1493-1494.)

Le couvent de Saint-Marc relevait du Père provincial de Lombardie, quoique l'ordre de Saint-Dominique eût assez de maisons en Toscane pour qu'on pût former de cette contrée une province. Cet état de choses créait un obstacle insurmontable à toute réforme sérieuse, puisque le provincial, pour tout défaire, n'avait qu'à assigner au réformateur une autre résidence. Si, au contraire, les couvents dominicains de Toscane venaient à être séparés de ceux de Lombardie, Savonarole, qui était de tous ceux de sa religion le plus en évidence, pouvait espérer d'être nommé vicaire général. Cette dignité ne flattait pas son ambition, elle augmenterait sa confiance et sa force; car, d'une part, il ne relèverait plus que du général de l'ordre, résidant à Rome; de l'autre, il pourrait opérer ses réformes sur une plus large base, et les étendre à plusieurs couvents à la fois, ce qui lui faisait gagner des années. Il se proposa donc de demander et d'obtenir la disjonction de la Toscane et de la Lombardie, pour ce qui regardait les dominicains. Ce n'était point une inno-

vation qu'il réclamait, mais un simple retour au passé, car la Toscane avait auparavant formé une province à part, et c'est par suite d'un accident fortuit qu'elle avait été soumise au provincial de Lombardie.

Le projet de Savonarole avait le tort de relever une barrière. Dans l'état de dislocation où se trouvait alors l'Italie, une seule chose lui donnait encore quelque apparence d'unité : c'était la religion. De Pise à Florence, de Venise à Ferrare, de Milan à Rome, on était ennemi et prêt à s'entre-tuer ; mais le plus humble citoyen d'une de ces villes pouvait être appelé à donner des ordres souverains aux citoyens des villes rivales qui avaient revêtu, comme lui, l'habit de bure. Devant les insignes du moine toutes les barrières tombaient, toutes les portes s'ouvraient, même en temps de guerre, et les hommes apprenaient par là à ne pas se détester, parce qu'une montagne ou une rivière les séparait. Restreindre les juridictions ecclésiastiques pouvait donc passer, dans ce temps-là, pour un acte de mauvaise politique ; mais la corruption qui entraînait l'Église à sa perte obligeait Savonarole à fermer l'oreille à ces considérations secondaires, et à établir un cordon sanitaire autour de ses religieux régénérés. Il n'y réussit pas sans coup férir, et eut à combattre, à l'intérieur même de Saint-Marc, ceux qui, nés sous d'autres cieux, ne faisaient pas de la séparation, comme les jeunes profès, presque tous Florentins, une affaire où la religion et le patriotisme toscan étaient également intéressés.

Savonarole ne se contenta pas de négocier par écrit avec le saint-siége : il envoya auprès d'Alexandre VI deux de ses compagnons, le Père Alexandre Rinuccini, d'une des premières familles de Florence, et le Père Dominique Buonvicini, de Pescia, son premier disciple et son plus intime confident. Ces délégués avaient mission de demander au

pape l'érection d'un petit nombre de couvents de Toscane en congrégation particulière, ne relevant plus de la Lombardie. Le but de cette séparation était de ramener ces couvents à la règle de Saint-Dominique, peu à peu tombée en désuétude. La requête devait être présentée en leur nom et au nom du gouvernement de Florence, dont Savonarole avait obtenu l'approbation, par l'intermédiaire de Philippe Valori et du cardinal Jean de Médicis, qui fut plus tard Léon X.

Cette négociation n'ayant pas été conduite secrètement, tous ceux que le résultat devait déranger dans leurs habitudes, ou dont il devait restreindre la juridiction et l'influence, soulevèrent une formidable opposition. Leurs délégués arrivèrent à Rome munis de lettres du roi de Naples, des ducs de Milan, de Ferrare, de Bologne, des républiques de Gênes et de Venise. Jérôme eût succombé, sans l'appui que lui prêtèrent le Père Giovacchino Turriani, général de l'ordre des dominicains, et surtout le cardinal Olivier Caraffa, archevêque de Naples, qui jouissait d'une grande influence auprès du pape, et qui prit l'affaire à cœur. Alexandre VI n'était pas mieux disposé pour les uns que pour les autres; mais le grand nombre des princes qui appuyaient les adversaires de Savonarole faisait pencher la balance de leur côté. Tout semblait perdu, lorsqu'un jour, le pape ayant congédié les cardinaux et renvoyé au lendemain les affaires, Caraffa s'autorisa de sa familiarité avec lui pour ne pas suivre ses collègues. Revenant alors sur la séparation de Saint-Marc, il prit l'anneau pontifical, sous couleur de plaisanterie, et signa le bref désiré. Alexandre VI se récria pour la forme; mais, au fond, ces choses lui importaient peu, et il laissa le cardinal-archevêque faire ce qu'il voulut.

Il était temps: le provincial de Lombardie venait d'envoyer de nouveaux députés avec des lettres plus pressantes

que jamais. Le pape ne put que leur exprimer le regret qu'ils ne fussent pas arrivés avant que le bref fût expédié. Cependant tout n'était pas désespéré pour le provincial : il avait envoyé à Savonarole et à ses principaux adhérents l'ordre de quitter Saint-Marc sur-le-champ, et de se disperser dans d'autres couvents soumis à sa juridiction et qu'il leur désignait. Il avait compté que son ordre arriverait à Florence avant que le bref fût signé, ou au moins avant qu'on en eût reçu l'expédition, et que Fra Girolamo ne pourrait se dispenser d'obéir, ce qui aurait tranché toutes les difficultés. Il est probable cependant que celui-ci aurait trouvé des moyens dilatoires pour retarder son départ jusqu'à ce qu'il connût la conclusion de l'affaire; mais ses biographes attribuent l'échec du provincial à un hasard providentiel : l'ordre du départ, disent-ils, avait été adressé au supérieur du couvent de Fiésole, pour qu'il le communiquât aux intéressés. Il se trouva que ce religieux était absent, et que, par la négligence de ses vicaires, il ne reçut le pli qui lui était adressé que huit ou dix jours après. Le bref était déjà entre les mains de Savonarole. Ainsi échoua cette intrigue.

Dès que la décision du souverain pontife fut connue, un grand nombre de couvents demandèrent à entrer dans la nouvelle congrégation de Saint-Marc. Le premier de tous fut celui de Saint-Dominique de Fiésole. Saint-Dominique de Prato, Sainte-Marie du Rocher, Saint-Romain de Lucques, San-Spirito de Sienne en suivirent l'exemple. Plusieurs couvents de femmes voulurent aussi obéir à Savonarole, et le prirent pour directeur spirituel. Ce furent, entre autres, ceux de Saint-Nicolas de Lucques, Sainte-Lucie et Sainte-Catherine de Sienne : ces deux derniers fondés un peu plus tard à Florence. Pour se charger ainsi de guider des femmes dans la voie du salut, Savonarole avait d'illus-

tres exemples, notamment le chef de son ordre, saint Dominique, fondant le couvent de Notre-Dame de Prouille au pied des Pyrénées : et la nécessité de réformer les congrégations des femmes était plus évidente de son temps, qu'au temps du maître celle de les fonder; car au quinzième siècle « les femmes, » dit-il, « devenaient, dans leurs couvents, » pires que des courtisanes. »

Peut-être ces adhésions ne furent-elles pas toutes spontanées. Savonarole fit plusieurs voyages pour dissiper les hésitations et prendre possession. Le succès ne couronna pas toujours ces démarches. S'il fut complet à Lucques, les magistrats de Sienne firent poliment reconduire le célèbre voyageur hors des murs de leur ville; mais, à quelque temps de là, cette insulte fut vengée, et, malgré l'opposition des édiles de la cité, le couvent de San-Spirito se rangea dans la nouvelle congrégation.

Quand l'organisation en fut définitive, Savonarole convoqua une réunion capitulaire des couvents réformés, pour arrêter différents points qui n'étaient pas encore réglés et choisir un chef spirituel. Il fut nommé par acclamations vicaire général, et la sympathie de ses ouailles le maintint dans cette dignité jusqu'à la fin de ses jours. Si tant de succès et d'honneurs augmentèrent sa hardiesse et son orgueil, les puissants s'en aperçurent seuls, et son humilité, sa douceur des premiers temps ne se démentit jamais dans la vie privée et dans l'intérieur du couvent.

Cependant l'affaire de la séparation avait fait à Savonarole un certain nombre d'ennemis, auxquels s'étaient joints tous ceux qu'irritaient sa rigueur et sa supériorité. Tous ensemble faisaient entendre de vives plaintes, et quelques-uns, ayant accès à la cour de Rome, allaient les porter au souverain pontife. Comme personne ne croyait encore que

Jérôme courût aucun danger, ses amis ne songeaient pas à le défendre, et l'accusation avait le champ libre. Elle ne pouvait manquer dès lors de faire quelque impression sur l'esprit d'Alexandre, et du reste, pour y parvenir, on n'avait rien épargné. On imagina d'aposter un scribe pour prendre par écrit un sermon de Savonarole à mesure qu'il le prononçait, et cette rédaction, probablement peu exacte, et, à coup sûr, amplifiée sur les points délicats, fut envoyée au saint père. Le prédicateur y attaquait avec une extrême vivacité la corruption du clergé et des chrétiens; puis, remontant à la source, il en demandait compte « à cette cour » éhontée de Rome, où tous les crimes que l'orgueil, la » cupidité, la luxure font commettre, s'étalaient au grand » jour. » Il lui reprochait tous les maux passés, présents et futurs de l'Italie et du monde, et l'en rendait responsable devant les hommes et devant Dieu.

Alexandre VI se sentit atteint, car il était question de vices; mais s'il avait le cynisme du mal, il n'en avait pas l'hypocrisie. Il aurait donc supporté peut-être qu'un prêtre dît en chaire ce que chacun disait en tous lieux; mais ceux qui l'entouraient ne lui permirent pas de rester indifférent à des attaques qui les touchaient autant que lui : exagérant la portée de l'outrage, ils décidèrent le pape à prendre des mesures pour qu'il ne se renouvelât pas. Alexandre s'adressa donc à un évêque de l'ordre des dominicains, et le pria de répondre vertement à Savonarole. L'évêque, qui avait sans doute son franc-parler, et qui était fort avisé, objecta qu'il ne pouvait se charger d'une pareille tâche, qu'il ne saurait comment repousser des accusations fondées, et qu'il ne connaissait pas de moyens de prouver que la simonie, le concubinage, l'inceste, n'étaient pas des vices ou des crimes; mais il ajouta qu'il ne fallait pourtant pas désespérer de ré-

duire au silence un si redoutable adversaire. Ce n'est que par la persuasion, disait-il, qu'on pourra soumettre cet esprit altier, et si toutes les subtilités des raisonnements théologiques n'y suffisent pas, il n'y a qu'à lui promettre, pour prix de sa soumission, quelque haute dignité ecclésiastique. Le pape goûta fort cet avis : il ne lui en coûtait pas de combler un ennemi de faveurs, pourvu que par là il s'en fît un ami. Désignant aussitôt un dominicain, nommé Louis de Ferrare, pour remplir cette mission délicate, il lui ordonna de partir sans délai pour Florence. Ce théologien répondit à la confiance dont il venait d'être honoré : pendant trois jours, il disputa avec beaucoup de nerf et de subtilité contre Savonarole; mais, sur ces matières, celui-ci ne pouvait être vaincu. De guerre lasse, le délégué cessa de s'adresser à sa conscience et à sa raison ; il voulut parler à son ambition, et il lui offrit d'abord l'archevêché de Florence, puis le chapeau de cardinal.

L'indignation de Fra Girolamo fut profonde; mais, par respect pour lui-même, il sut la contenir, et se borna, pour toute réponse, à prier le tentateur d'assister à son sermon du lendemain. Lorsque l'heure fut venue, il monta en chaire, et répéta avec énergie toutes les accusations qu'il avait déjà portées contre la chrétienté et surtout contre la cour de Rome, et il termina par ces paroles : « Je ne veux » d'autre chapeau que celui du martyre, rougi dans mon » propre sang. »

Quoique ce sermon ne nous ait pas été conservé, les faits qui précèdent ne sauraient être révoqués en doute. Souvent Savonarole répéta la même phrase, presque dans les mêmes termes, et il eut pour témoin une ville tout entière. D'autres fois il déclare que, s'il avait voulu flatter, il ne serait pas exposé à tant de persécutions. Enfin, dans un de ses écrits,

intitulé *De veritate prophetica,* il affirme positivement qu'il lui a été fait des offres brillantes :

« Si je cherchais les biens temporels, quelles facilités » n'aurais-je pas de plaire à certains grands personnages? » Puisqu'ils ont essayé de me vaincre par les menaces et les » persécutions, vous pensez bien que, poussés par l'amour- » propre, ils m'ont également tenté par leurs promesses et » leurs présents; car ceux qui poursuivent un but important » ne négligent rien pour l'atteindre. »

On ne doit pas s'arrêter, après des témoignages si formels, aux doutes malveillants et peu justifiés de Rastrelli; le silence de Pic n'a rien non plus qui puisse nous étonner : l'ouvrage qu'il nous a laissé est moins une vie de Savonarole qu'une relation des miracles qu'on rapporte sur cet homme célèbre. On ne saurait admettre enfin qu'il est impossible qu'Alexandre VI ait fait faire à son ennemi de si belles offres, sous prétexte qu'il ne craignait personne, pas même les plus grands princes. L'histoire nous apprend au contraire qu'il les craignit tous, et que, s'il employa souvent le poison, il ne dédaignait pas d'essayer auparavant ce que pourrait la corruption.

Il était important de bien établir la vérité de ces faits, car ils sont de ceux qui font le plus d'honneur à Savonarole. Ce n'est pas pour avoir résisté à une grossière tentation qu'il mérite d'être loué, mais pour avoir pris son parti sur-le-champ, et s'être engagé pour toujours par un refus public. Il était trop clairvoyant pour ne pas comprendre qu'à partir de ce jour il aurait dans le pape un implacable ennemi, et qu'il finirait par succomber. Ce ne fut pas un faible mérite de n'avoir pas reculé devant les menaces de l'avenir.

Toutefois, les apparences donnèrent tort quelque temps

encore à ces prévisions. Alexandre VI, chez qui le premier mouvement n'était pas toujours mauvais, n'eut pas plus tôt appris l'échec de son délégué, qu'il s'écria que Savonarole était un vrai serviteur de Dieu, et défendit qu'on lui parlât jamais plus contre ce saint homme. Mais le caractère versatile du pontife permit à ceux qui le connaissaient bien de croire que la perte de leur ennemi n'était qu'ajournée, et ils se résignèrent à attendre. Quelques-uns des plus impatients n'y purent tenir : ils s'adressèrent à Lùdovic le More, qu'on disait irrité contre Jérôme, parce que celui-ci lui avait prédit, au temps où il prêchait en Lombardie, qu'il finirait ses jours dans une prison. Mais Sforza avait pour lors autre chose à faire : il écouta avec assez d'indifférence ceux qui voulaient l'animer contre un homme dont il n'avait plus à se plaindre depuis longtemps.

Savonarole eut donc toute liberté pour développer ses idées et poser les bases de sa réforme sociale. Il continua d'annoncer les tribulations qui devaient fondre sur l'Italie, et de prédire que Dieu prendrait par la bride un de ceux d'au delà des monts pour en faire le ministre de ses vengeances. A mesure que les temps approchaient, ses paroles prenaient plus d'énergie. Il annonçait avoir vu brandir l'épée sur l'Italie et sur Florence....

Enfin, Charles VIII, après avoir traversé les Alpes, descendit dans les riantes plaines de l'Italie. Savonarole sut montrer encore dans cet événement une nouvelle confirmation de sa doctrine : « Une chose entre autres, » dit-il, « frappe d'admiration les hommes les plus distingués par » leur esprit et leur savoir. Depuis l'année 1491 jusqu'en » 1494, j'avais prêché tous les avents et tous les carêmes, » un seul excepté, que je prêchai à Bologne, et j'avais pris » pour sujet l'exposition de la Genèse, reprenant toujours

» mon texte, en commençant une station, au point où je » l'avais laissé en finissant la précédente, et je ne pus cependant jamais atteindre le chapitre du déluge avant que les » tribulations fussent venues. »

Il n'y aurait rien de merveilleux dans cette coïncidence, alors même que Savonarole aurait constamment pris la Genèse pour texte, puisqu'il était toujours le maître d'allonger ou de restreindre ses développements. Mais, quoi qu'il en dise, il laissa la Genèse de côté quelquefois pendant des stations entières, en sorte qu'on pouvait croire qu'il s'était ménagé longtemps à l'avance ce moyen de produire une forte impression sur ceux qui l'écoutaient.

Ici finit la vie exclusivement monastique de Savonarole. Nous l'avons vu agiter toute une ville par le seul bruit des réformes qu'il opérait dans son cloître; résister aux offres et aux menaces de la cour de Rome avec autant de dignité que de hauteur; entreprendre la réforme de l'Europe chrétienne avec un courage admirable, alors qu'il ne pouvait compter sur le puissant levier qu'une révolution allait mettre entre ses mains. Le repos qu'il avait à peine su goûter au fond de sa cellule va le fuir pour toujours, et désormais, pour suivre ce moine, il faut quitter le monastère et descendre sur la place publique.

LIVRE DEUXIÈME.

DEPUIS L'INTERVENTION DE SAVONAROLE DANS LES AFFAIRES PUBLIQUES JUSQU'A LA SENTENCE D'EXCOMMUNICATION

(1494-1497).

CHAPITRE PREMIER.

(Novembre 1494.)

Lorsque Charles VIII, roi de France, envahit l'Italie, les Florentins avaient à examiner quelle conduite ils devaient tenir à son égard. Une invasion étrangère ne pouvait révolter leur patriotisme : le premier, Ludovic le More avait appelé les Français; Alexandre VI avait suivi son exemple, et rien n'était plus commun dans ces temps-là qu'un semblable appel. Moins que toute autre cité d'Italie, Florence avait à redouter les suites de l'expédition. Une vieille amitié la liait à la France, dont les rois avaient toujours protégé dans son sein le parti guelfe, et c'était presque une maxime de droit public de ne rien faire qui pût porter ombrage à ce puissant État. Cosme de Médicis et son petit-fils Laurent avaient eu le plus grand soin de ne pas prendre parti contre le duc d'Anjou dans la guerre qu'il soutint contre Ferdinand de Naples, et l'historien Nardi voyait une solidarité profonde d'intérêts et de sentiments entre la république toscane et le royaume de Charles VIII. Enfin, en témoignage d'une si durable amitié, Louis XI avait accordé aux Médicis, par lettres patentes (mai 1465), le droit de porter dans leurs armes les trois lis de France.

La neutralité bienveillante que sa faiblesse imposait à Florence, cette ville la devait donc en outre à sa puissante alliée, en souvenir de ses bons offices.

Malheureusement, elle avait pour lors à sa tête Pierre de Médicis, à qui son père Laurent n'avait laissé que ses richesses et son pouvoir, la plus fragile part de son héritage. Ce jeune prince avait amassé contre lui des trésors de haine, tant par sa vie privée que par sa vie publique. « Il était, dit » Nardi, amateur passionné du plaisir et des dames, très- » enclin à la colère, mais sans caractère et sans aucune » portée d'esprit. » Guicciardin, plus favorable que Nardi aux Médicis, nous montre Pierre haï, dès son jeune âge, pour son orgueil, sa violence et l'affectation qu'il mettait à répudier l'habile et feinte modestie de ses ancêtres. De si graves défauts n'avaient pu échapper même à son père, et le magnifique Laurent avait souvent exprimé la crainte que cet enfant ne causât un jour la ruine de sa maison. En effet, le mauvais gouvernement de ce jeune prince avait ranimé les espérances d'une double opposition : celle des grands, jaloux de rabaisser une famille de parvenus, et celle des républicains, qui voulaient le retour au passé, et que Guicciardin, par une réminiscence d'expression assez malheureuse, appelle *désireux de choses nouvelles*. Il fallait que Pierre de Médicis marchât avec des précautions infinies entre ces deux écueils, pour ne pas s'y briser. Il devait donc, dans les graves conjonctures où l'invasion plaçait l'Italie, suivre la politique traditionnelle de son pays; mais, peu content de l'autorité plus réelle qu'apparente que son père lui avait laissée, il voulait non-seulement régner en maître absolu, mais surtout, par une puérile vanité, rassembler toutes les marques du pouvoir, et se parer des titres pompeux que ses aïeux avaient prudemment négligés. Ayant cru trouver les

Aragonais disposés à favoriser ses prétentions, il s'était livré à eux corps et âme.

Telles étaient ses dispositions, et l'occasion de les manifester ne se fit pas attendre. Dans les premiers mois de 1494, les ambassadeurs que Charles VIII envoyait au pape avaient reçu l'ordre de passer par Florence, et de rappeler au chef de la famille *régnante* les bonnes relations qui avaient de tout temps existé entre les deux pays. Ils exposèrent combien le roi leur maître comptait sur une ville rebâtie par Charlemagne, constamment favorisée par ses ancêtres, et, dans ces derniers temps, par le roi Louis, son père, dans la guerre injuste qu'elle eut à soutenir contre le pape Sixte, contre feu Ferdinand et contre Alphonse, présent roi. Ils rappelèrent à la mémoire des Florentins les avantages immenses qu'ils retiraient pour le commerce de leurs rapports avec le royaume de France, où ils étaient bienvenus et bien accueillis, comme si le sang français eût coulé dans leurs veines.

Pierre était trop préoccupé des avantages que semblait offrir à son ambition une alliance avec Naples, pour que de tels discours pussent le ramener à une plus sage politique. Il répondit d'une manière ambiguë qui mécontenta Charles VIII, et ce prince se disposa dès lors à traverser la Toscane en ennemi. L'indignation fut extrême à Florence : on n'avait pas assez d'imprécations contre l'imprudent qui repoussait les avances d'un si grand prince, et qui attirait sur sa patrie des maux qu'il eût été si facile d'éviter. Pour apaiser la fureur publique, les magistrats imaginèrent de s'adresser à Savonarole, dont l'influence sur la foule n'était un secret pour personne, et de le prier de contenir tout ce peuple. Le dominicain accepta la mission, et, le 1er novembre, il reparut dans la chaire de la cathédrale.

Il n'eut besoin, pour détourner les plus forcenés de leurs projets de vengeance, que de suivre le cours de ses idées; de rappeler aux Florentins que, par leurs vices et leurs crimes, ils avaient mérité tous les maux qui allaient fondre sur eux, et que le seul moyen de les conjurer était de faire pénitence. En reportant ainsi leur attention sur eux-mêmes, il laissait généreusement Pierre de Médicis dans l'ombre, et lui sauvait peut-être la vie; mais il ne put s'empêcher de triompher avec quelque orgueil de ce que les événements qu'il avait annoncés s'accomplissaient si promptement : « Vous le savez, » s'écriait-il dans son premier sermon, « je vous disais, il n'y » a pas encore deux ans : *Ecce gladius Domini super terram* » *cito et velociter*. Ce n'est pas moi, c'est Dieu qui vous an- » nonçait ces malheurs, et voici qu'ils sont venus et qu'ils » fondent sur vous. Vous le savez, quand je vous disais : » *Hæc dicit Dominus*, vous ne le croyiez pas. Maintenant » vous êtes bien forcés de le croire, puisque vous le voyez. »

Mais toutes les réticences, tous les raisonnements du monde n'empêchaient pas les Florentins de se dire que si Pierre de Médicis avait eu moins de vanité et plus d'intelligence politique, les prédictions de Savonarole, vraies peut-être pour le reste de l'Italie, ne l'auraient pas été pour Florence. C'est pourquoi ce prince ayant voulu se mettre en état de défense par une première levée d'argent, ne trouva partout que de la répugnance ou peu d'empressement. Par sa maladresse, il poussait ses concitoyens à séparer leur cause de la sienne. Pour parer aux maux que la folie d'un seul attirait sur une ville entière, il n'y avait qu'à sacrifier le coupable : on se donnait par là le droit de répudier la solidarité de ses actes. De tels discours, avant-coureurs de la révolte, commençaient à circuler dans Florence. Bientôt même la position parut si désespérée aux amis de Médicis,

qu'ils lui conseillèrent de s'éloigner provisoirement en toute hâte, et de ne rentrer chez lui qu'après avoir fait sa paix avec le roi très-chrétien. Pierre partit, mais avec les honneurs de la guerre : il avait employé ce qui lui restait de crédit à se faire nommer membre d'une ambassade qu'il avait proposé d'envoyer à Charles VIII. On crut qu'il allait réparer sa faute, et on lui laissa prendre, parmi ses collègues, le rang que personne, depuis longtemps, ne disputait plus à la famille des Médicis. Mais à peine fut-il en présence du jeune roi qu'il ne vit d'autre moyen d'apaiser son courroux que de lui laisser voir qu'il venait se mettre à sa merci. Charles fit ses conditions, et l'indigne fils de Laurent les accepta sans discuter; trop heureux, croyait-il, de détourner l'orage à ce prix. Il paraît même qu'il offrit plus qu'on ne demandait; et il fut convenu qu'outre les forteresses de Pietra-Santa, de Sarzana, de Sarzanella, qui étaient comme les clefs de la Toscane, l'armée française occuperait Pise et Livourne, sous condition pourtant de les remettre à la république après la conquête de Naples. Enfin Pierre s'obligea de faire prêter au roi deux cent mille ducats par ses concitoyens.

Tant de lâcheté porta au comble l'exaspération des Florentins. Outre l'énormité des concessions, on rappelait, comme circonstance aggravante, que le Médicis les avait faites sans en avoir demandé ni reçu l'autorisation de la seigneurie, reproche injuste de la part de ceux qui avaient laissé, depuis tant d'années, l'autorité des prieurs s'effacer devant celle d'une famille; mais on se plaignait avec plus de raison qu'il eût agi à l'insu des autres ambassadeurs, ses collègues, et comme s'il eût traité de ses propres sujets. Ceux des amis politiques de Pierre qui ne le soutenaient, et c'était le plus grand nombre, que parce qu'il était le pouvoir

établi, l'abandonnèrent dès qu'ils le virent sérieusement compromis. Un soulèvement général eut lieu. François Valori, ami jusque-là des Médicis, mais révolté de tant de bassesse, se mit à la tête du mouvement. On le vit à cheval haranguer la multitude, à qui sa haute stature et ses cheveux blancs commandaient le respect; on l'entendit exhorter le peuple à reconquérir sa liberté. La peine des rebelles fut prononcée contre le jeune prince et ses fauteurs. Tous ceux qui portaient le nom proscrit furent obligés de quitter furtivement la ville. Ils se retirèrent auprès de Jean Bentivoglio, tyran de Bologne.

Après ce grave événement, qui avait remis Florence en possession d'elle-même, on attendait avec impatience le prochain sermon de Savonarole; car, les Médicis expulsés, il était presque le plus important personnage de la ville. C'était la quatrième fois qu'il montait en chaire depuis le 1er novembre. Soit qu'il ne voulût pas laisser paraître sa joie, soit qu'il ne songeât pas à se mêler activement aux affaires publiques, son discours fut loin d'être à la hauteur des circonstances et de répondre à l'attente générale. Il se borna à développer ce thème, que la miséricorde de Dieu est plus grande encore que sa justice. « Crois-moi, Florence, » dit-il, « il devait y avoir beaucoup de sang répandu dans » cette révolution; mais Dieu s'est apaisé en partie. Il t'a » donné cette première salade, et te l'a fait manger douce- » ment assaisonnée de raisiné; tout s'est fait par la miséri- » corde de Dieu. Tu verras s'il en a été et s'il en sera ainsi » dans les révolutions des autres villes d'Italie. » Il recommande au peuple d'imiter Dieu, c'est-à-dire de se montrer clément, dans le triomphe, envers les Médicis.

Très-probablement Savonarole, qui n'avait jusque-là prédit que des fléaux, fut étourdi d'un événement dont il devait

se réjouir au fond du cœur, et ne sut trop, de prime abord, comment le faire entrer dans le cycle de ses prophéties; mais il se remit bientôt, et comprit tout le parti qu'il pouvait tirer de l'arrivée imminente de Charles VIII et des légitimes craintes qu'elle inspirait aux Florentins. Payant donc d'audace, il leur annonce l'invasion de la ville comme le fléau qu'ils ont à redouter, et les invite, pour le conjurer, à célébrer l'avent avec toutes les rigueurs du carême.

En effet, Florence devait redouter la colère du jeune roi. En chassant celui qu'il devait, après tant de concessions, regarder comme un allié, elle venait de déchirer le traité conclu; aussi, au premier bruit des pas de l'armée française, tous les citoyens craignirent pour leurs biens et pour leur vie. Les plus compromis dans le parti populaire portèrent à Saint-Marc ce qu'ils avaient de plus précieux, espérant sans doute que cette sainte maison échapperait plus facilement au pillage que les palais des particuliers. Le cardinal Jean de Médicis lui-même et quelques-uns de ses amis leur avaient, en partant, donné l'exemple.

Après s'être mis en garde contre les dangers d'une occupation ennemie, les Florentins essayèrent de les prévenir et de les détourner, en envoyant une nouvelle ambassade à Charles VIII. On fit choix de quatre citoyens considérables, Tanai de' Nerli, Pandolphe Ruccellai, Pierre Capponi et Jean Cavalcanti; mais on leur adjoignit un homme que l'opinion publique désignait comme le plus capable de porter la parole : Fra Hieronimo de Ferrare.

Avant d'accepter une mission si délicate, Savonarole voulut consulter Dieu et la communauté de Saint-Marc; mais il obtint sans doute l'assentiment demandé, car il ne tarda pas à se mettre en route avec les quatre ambassadeurs ses collègues. C'est ainsi qu'il fut appelé, sans l'avoir cherché,

à prendre une part importante aux affaires publiques. Ce premier pas fait, les autres lui coûtèrent peu.

Il partit pour Lucques, où se trouvait le roi. Charles, étant à la veille de se rendre à Pise, n'accorda que quelques moments d'entretien aux députés, mais il laissa entrevoir, sans toutefois s'engager, qu'il n'était pas mal disposé pour leur patrie. L'ambassade le suivit à Pise; mais, pendant le trajet, Pierre de Médicis était venu à sa rencontre et avait changé ses dispositions; aussi n'accorda-t-il à Jérôme et à ses collègues qu'une audience solennelle. Introduit devant le roi, en présence de toute sa cour, Savonarole éprouva une forte émotion. Lorsqu'il se fut remis, il prononça un long discours où il parlait à peine des affaires d'État. Débutant par des généralités sur la manière dont Dieu agit envers ses créatures, sur sa justice, sa miséricorde, sa patience envers l'Italie, il montra que Dieu s'était enfin lassé et voulait punir; mais ce n'est, ajoutait-il, qu'après avoir averti quatre ans son peuple par la voix de son serviteur inutile; et celui qu'il a chargé d'exécuter ses décrets, c'est Charles lui-même. « Si je ne l'ai pas nommé dans mes prédications, » c'est bien de lui que je voulais parler. » S'adressant ensuite au roi, il le combla d'éloges en style pompeux, sans oublier cependant de lui recommander la justice et la mansuétude pour tous, mais en particulier pour Florence.

Ce discours, qui ne manque pas d'une certaine abondance cicéronienne, n'est du reste qu'un mélange du langage de la chaire et de celui des rhéteurs. Il ne répondit certainement pas aux espérances que les Florentins avaient mises en leur ambassadeur; mais il n'y eut pas de la faute de Savonarole. A Lucques, le roi avait ajourné tout entretien sérieux après son arrivée à Pise; en chemin, Pierre de Médicis change ses dispositions. Jérôme vit facilement qu'il n'y avait plus qu'à

se remettre aux mains du conquérant et à implorer sa miséricorde : c'est ce qu'il fit. Voilà sans doute pourquoi ce discours n'eut aucune portée politique : le roi ne l'écoutait que pour la forme; il était plus sage de s'adresser à son cœur qu'à son esprit.

Lorsque, à son retour, Savonarole reparut dans la chaire, on s'attendait à de curieux détails; mais il trompa l'attente générale, et usa de beaucoup de réserve touchant les circonstances et les résultats de son ambassade. Il commença par s'excuser, sur la mission dont on l'avait chargé, du peu de consistance qu'aurait son sermon; puis, prenant autorité du caractère public dont il venait d'être revêtu, il invite les Florentins à se tenir à leur place pour éviter les désordres. Après avoir, comme toujours, recommandé de faire pénitence, il se donne pour le père du peuple, et se fait un mérite de son désintéressement : « Je me fatigue pour vous, comme » vous voyez, et pour votre salut. Dieu vous a donné en » moi un père, quoique je sois son serviteur inutile. J'ai tout » laissé pour toi, Florence, et de toi je ne veux rien, sinon » que tu fasses le bien et que tu deviennes véritablement » une cité chrétienne. »

Charles VIII fit son entrée solennelle à Florence le 17 novembre 1494. Il affecta une douceur et une modération extrêmes; mais comment aurait-il pu se montrer cruel ou sévère envers un peuple pénétré de sa faiblesse et prosterné à ses pieds? La seigneurie alla au-devant de lui, en compagnie des principaux citoyens; elle lui fit la réception la plus brillante, et le lendemain lui rendit officiellement visite au palais Médicis, qu'on lui avait donné pour résidence.

Pendant les jours qui suivirent, le jeune roi délibéra avec le gouvernement de la république sur les conditions de la paix. Il demandait pour Pierre de Médicis le droit de rentrer

dans Florence avec tous ses priviléges, et pour lui-même la suzeraineté de la ville. Ces prétentions étaient exorbitantes, et les magistrats les repoussèrent, comme c'était leur devoir. C'est alors qu'eut lieu une scène demeurée célèbre. Charles VIII, fatigué d'une longue discussion, s'écria avec impatience : « Eh bien, je ferai sonner mes trompettes ! » — « Et » nous, » répondit Pierre Capponi, l'un des délégués florentins, « nous ferons sonner nos cloches. » Puis, déchirant les conventions, il se retira aussitôt avec une noble fierté. Le roi, frappé de tant d'énergie, et ne croyant peut-être pas qu'on eût osé lui parler ainsi sans être en mesure de lui résister, fit rappeler Capponi. Tranchant alors la difficulté par une grossière plaisanterie [1], il se réconcilia avec ce courageux citoyen, qu'il connaissait déjà pour l'avoir vu ambassadeur à sa cour, et arrêta avec lui les conditions de la paix.

Cependant Charles VIII ne se pressait pas de partir : même il n'avait pas encore signé officiellement le traité, et l'on craignait que, par un brusque revirement, il n'ordonnât de mettre Florence au pillage. L'anxiété était grande dans la ville, et la douleur profonde. Chacun tenait pour accompli le mal qu'il redoutait. On ne crut voir une dernière planche de salut que dans une nouvelle ambassade : Savonarole fut choisi pour la seconde fois, et chargé d'aller trouver le jeune prince, d'obtenir de lui sa signature et le départ d'une armée qui causait à Florence des maux incroyables. Il se rendit seul au palais. « Arrivé à la porte, » dit-il, « je fus repoussé,

1. « Ah ! ciappon, ciappon, voi siete un mal ciappon. » (Nardi, liv. 1, p. 51.) Le mot de Machiavel vaut mieux :

« Lo strepito dell' armi e de' cavalli
Non potè far che non fosse sentita
La voce d'un Cappon fra cento Galli. »
(*Decennale primo*, v. 34.)

» et on me dit : Ils ne veulent pas que tu entres, parce qu'ils » craignent que tu ne les empêches de faire le sac de la ville. » Je ne sais comment les choses allèrent, c'est Dieu qui fit » tout. Je fus pris par la main, et conduit en un instant devant » Sa Majesté. Le roi était dans sa chambre avec ses barons. » Aucun Florentin n'était présent. Il me répondit avec beau- » coup de bienveillance, et tout fut conclu. Et, pour empê- » cher ses courtisans de rien dénaturer, il me fit redire les » chapitres par trois fois, en latin, en italien, et moitié ita- » lien, moitié français, pour ceux qui n'entendent pas bien » notre langue. Tout étant ainsi arrêté, le roi sortit, et l'on » déposa les armes. » Le 26 novembre, les signatures furent données solennellement à Sainte-Marie-de-la-Fleur, et, le 28, le roi quitta Florence avec son armée.

Tel est, d'après des témoignages authentiques, le récit des faits importants qui ont été brouillés par tous les biographes, et que les historiens n'ont pas suffisamment éclaircis. Ces derniers n'ont tenu aucun compte de l'autorité de Savonarole, ou plutôt ils ignoraient de quelle utilité ses sermons pouvaient être pour l'histoire; c'est pourquoi ils ont passé sous silence sa seconde ambassade, ou ont cru, avec Nardi, qu'elle n'avait pour but que de presser le départ de l'armée française, puisque, selon eux, les capitulations étaient déjà signées. Quant aux biographes, ils supposent gratuitement, et malgré l'affirmation unanime des chroniqueurs, que Charles VIII ne rappela pas Pierre Capponi, et qu'on fut obligé, pour éviter le sac de la ville, de lui envoyer Savonarole, avec qui le traité fut conclu. En réalité, l'entrevue de ce Père avec le roi n'eut pour but et pour effet que de confirmer et de ratifier ce qui avait été déjà convenu avec le hardi magistrat; mais, sans cette nouvelle et pressante ambassade, Charles VIII eût probablement oublié qu'il avait

donné sa parole; il n'aurait pas signé le traité, et Florence serait devenue la proie de ses mercenaires et de ses courtisans.

CHAPITRE DEUXIÈME.

(1494-1495.)

Florence se trouvait, au départ de Charles VIII, dans la situation la plus critique. Forcée de remettre la plus grande partie de ses possessions entre les mains des Français, elle voyait Pise s'armer pour défendre la liberté que le roi venait de rendre à ses sollicitations, et les autres villes du territoire suivre cet exemple. Ses rapports avec les Français lui avaient aliéné l'esprit de tous les princes d'Italie, et elle se trouvait dans un complet isolement. Au milieu des dangers qui la menaçaient, elle ne pouvait compter sur l'armée conquérante, à peine assez nombreuse pour triompher de ses ennemis, si elle éprouvait une résistance sérieuse. Au dedans, Florence saignait encore des blessures que ses mobiles alliés lui avaient faites; la crainte avait fermé les boutiques, et ce chômage forcé avait répandu la misère dans les classes nécessiteuses, qui ne font pas d'épargnes; enfin, les grosses sommes qu'il fallait payer à Charles VIII, *restaurateur et protecteur de la liberté florentine*, comme disait le traité, ruinaient les citoyens.

Le premier soin des magistrats devait être de fermer ces plaies. Savonarole, que sa dernière ambassade, couronnée d'un prompt et entier succès, faisait regarder par un grand nombre comme le sauveur de Florence, se crut autorisé,

par le crédit dont il jouissait, à indiquer ce qu'il y avait à faire. En conséquence, il proposa : 1° de subvenir aux besoins des pauvres, en faisant deux quêtes, l'une pour ceux de la ville, l'autre pour ceux de la campagne, et, si le produit en était insuffisant, de convertir en or et en argent monnayé les vases des églises; 2° de rouvrir les boutiques sans retard, afin que les ouvriers pussent vivre en travaillant; 3° d'alléger les impôts, surtout aux classes inférieures, qui, « ne possédant point, ne doivent pas payer; » 4° de faire à tous bonne justice; 5° de prier Dieu avec ferveur.

De telles propositions devaient faire de Jérôme l'idole du peuple. La publicité qu'elles avaient eue et leur nature même obligeaient la seigneurie à en tenir compte; ainsi la foule dut à son prédicateur un notable soulagement à ses maux. Pour prix de ce service, elle lui donna la popularité qu'il cherchait, et malgré l'opposition du clergé, qui ne voyait pas de sang-froid qu'un des siens apprît aux peuples à porter la main sur ses richesses, elle fit de lui une puissance : on ne tarda pas à s'en apercevoir.

Parce qu'elle avait chassé ses maîtres, Florence se disait libre; mais les citoyens clairvoyants sentaient bien qu'il fallait modifier profondément les anciennes institutions, puisque à leur ombre la tyrannie avait pu s'établir. Malheureusement, il était difficile de faire comprendre au plus grand nombre cette nécessité. Pendant les soixante années que les Médicis avaient retenu le pouvoir, tous ceux qui avaient vu les beaux jours de la république étaient descendus dans la tombe : c'est à peine si l'on trouvait quelques octogénaires dont les souvenirs remontassent jusque-là. Le passé, c'était donc presque l'inconnu, et c'est ce qui pourrait expliquer le mot de Guicciardin, appelant novateurs ceux qui voulaient le restaurer. Une prudence étroite retenait un grand

nombre de citoyens dans les limites de ce qui s'était fait de leur temps; quelques-uns restaient attachés aux Médicis, en mémoire des bienfaits qu'ils en avaient reçus; la plupart, incapables de penser et de se diriger d'eux-mêmes, disaient que, les Médicis n'étant plus là, il n'y avait qu'à se donner d'autres maîtres.

Ainsi le plus grand mal était, au fond, l'indifférence politique. Accoutumés à se décharger sur quelques-uns du soin de leurs affaires, les citoyens avaient pris la facile habitude de ne pas s'en mêler, et ils ne comprenaient plus qu'il pût en être autrement. Savonarole sentit bien qu'il avait seul assez d'influence sur les Florentins pour les arracher à cette funeste torpeur, et il résolut d'y faire tous ses efforts.

Il avait puisé dans ses études et ses méditations une opinion politique toute particulière. Il croyait, avec les théologiens du moyen âge, que le gouvernement le plus parfait est celui d'un seul, parce qu'il est plus semblable que tout autre au gouvernement de Dieu, à la condition toutefois que celui qui est appelé à diriger ses semblables soit le meilleur du monde. Mais il savait combien il est difficile de rencontrer un tel homme; il se disait que les constitutions, indépendamment du bien et du beau absolu, ne sont bonnes qu'autant qu'elles sont en harmonie avec les qualités et les défauts des peuples qu'elles prétendent régir, et que dans un pays comme l'Italie, où l'intelligence est vive, où l'impétuosité est extrême, on ne pourrait jamais asseoir un gouvernement auquel des hommes si éclairés et si ardents ne prendraient aucune part. L'état populaire lui semblait donc le meilleur pour les peuples italiens, et en particulier pour Florence, où il avait obtenu la consécration d'un glorieux passé. Dès lors, Savonarole devait désirer une réforme dans le sens de l'opinion démocratique; et comme il était dans sa nature de ne

désirer rien avec modération, il se jeta corps et âme dans la lutte, et mit au service de la cause dont il voulait le triomphe tout ce qu'il avait d'influence, d'énergie et de talent.

On voit bien clairement, par ce qui précède, que Savonarole ne fut pas, comme on l'a dit, passionné pour l'état républicain, et qu'il n'eut au contraire pour cette forme de gouvernement qu'un dévouement et une foi d'occasion. La preuve s'en trouve à chaque page de ses sermons et de ses livres. Quant à son intervention dans les affaires publiques, on l'a souvent blâmée, et Bayle s'est fait l'écho de ces reproches : « Un religieux, » dit-il, « un ministre des autels, un ecclé-» siastique, en un mot, peut-il s'embarquer sur cette mer » orageuse? N'est-ce pas un engagement au péché? N'est-il » pas presque inévitable qu'il faudra se soutenir par de » mauvaises intrigues et par des complots qui aboutissent » ordinairement à des émotions populaires, à des pilleries, » à des massacres, à des proscriptions, ou à des arrêts de » mort rendus précipitamment et exécutés de même par la » faction qui a prévalu ? Celle de Savonarole se rendit odieuse » par une pareille exécution sur plusieurs personnes consi-» dérables, et il jeta par là les semences de sa ruine. »

Ces observations, fondées pour le temps de Bayle et pour le nôtre, ne l'étaient guère pour celui de Fra Hieronimo. Les affaires de la politique et de la religion n'étaient alors nullement séparées, et Jérôme avait pour lui l'exemple du passé, où une foule de saints personnages n'avaient pas cru mal faire en mêlant leur voix au tumulte de la place publique. Il citait lui-même, sans sortir de l'ordre dont il faisait partie, saint Dominique, qui avait pris part aux affaires d'État en Lombardie; saint Pierre martyr, qui en avait fait autant à Florence même; le cardinal Latin, qui mit la paix entre les Guelfes et les Gibelins; sainte Catherine de Sienne,

qui fit lever l'interdit jeté sur Florence par Grégoire XI; enfin, l'archevêque de cette ville, saint Antonin, qui était plus d'une fois intervenu pour empêcher qu'on ne rendît des lois iniques. Il avait, en outre, pour lui la sainteté du point de départ et du but. Rien n'était plus naturel, selon les idées de ce temps-là, que cette intervention du prêtre dans le gouvernement, du moment qu'il donnait pour base à la politique la morale et la religion, et que, poussant à l'excès son principe, il affirmait qu'on gouverne mieux *avec des patenôtres*, c'est-à-dire en priant Dieu, que par toute la sagesse humaine, sans exclure toutefois celle-ci. C'était même quelque chose d'admirable, au milieu des infâmes pratiques de tous les princes d'Italie, dont Machiavel allait bientôt rédiger le code, que de voir un simple moine proclamer la vertu et la religion comme le premier moyen de gouvernement.

Il est inutile sans doute de laver Savonarole du reproche qu'on lui a fait souvent de n'avoir agi dans tout ceci que par ambition. Le savant Magliabechi a répondu judicieusement que si le frère avait eu de l'ambition, il n'avait, pour satisfaire son penchant, qu'à flatter les Médicis ou le pape, dont il eût tout obtenu. L'histoire de sa vie permet, au reste, de savoir à quoi s'en tenir sur ce point. Enfin, si par sa conduite il jeta les semences de sa ruine, ce ne fut pas à son insu, puisque si souvent, pour prix de ses efforts, il se prédit le martyre.

C'est donc après avoir bien étudié la voie qu'il devait suivre et mesuré l'étendue possible de son sacrifice, que Savonarole marcha en avant. Il prit soin, en commençant, de faire remarquer aux Florentins qu'il ne s'était pas encore mêlé des affaires d'État, et que, s'il s'en mêlait maintenant, c'était pour le bien de tous. Ces précautions oratoires prises,

il reprochait au peuple son indifférence politique : « Si » Dieu, » disait-il, « a fait tant de merveilles pour ses élus, » les cieux, les éléments, les êtres corporels, pourquoi ne » ferions-nous pas nous aussi toutes choses, pourquoi n'en- » durerions-nous pas toutes les fatigues pour eux, pour » leur repos et pour leur salut? » Et, dans le même temps, comme il voulait créer des institutions démocratiques et leur donner pour origine la volonté populaire, il proposait de choisir la forme du gouvernement par une sorte d'élection à trois degrés.

« Pour donner à votre gouvernement la meilleure forme » possible, voici ce que vous pouvez faire : Vous avez seize » gonfaloniers de compagnies, comme vous les appelez, qui » ont sous leurs ordres la cité tout entière. Que tous les ci- » toyens se réunissent sous leurs gonfalons respectifs; qu'ils » se consultent, qu'ils se demandent quelle forme de gou- » vernement leur paraît la meilleure. Vous aurez ainsi seize » systèmes. Les gonfaloniers se réuniront ensuite et choisi- » ront dans le nombre les quatre constitutions qui leur » auront paru les meilleures et les plus stables. Ils les sou- » mettront à la magnifique seigneurie; et celle-ci, après » avoir fait chanter la messe du Saint-Esprit dans la grande » salle, choisira l'une de ces quatre formes de gouverne- » nement. Tenez pour certain que celle qui sera ainsi choi- » sie viendra de Dieu. »

Mais ceux qui voulaient que la révolution se terminât par un simple changement de personnes étaient encore les plus forts, grâce à une longue possession et à l'inexpérience du peuple. Par la proposition qu'on vient de voir, Savonarole avait voulu surtout éviter l'*assemblée à parlement*, qu'il savait bien n'être qu'une comédie; mais il n'avait pas encore eu le temps de faire partager cette opinion à la foule, et

quand la seigneurie, nommée avant la révolution, sous l'influence des Médicis, fit sonner la cloche, il n'y eut pas moyen de l'empêcher d'accourir sur la place (2 décembre). Les prieurs, ayant fait, suivant l'usage, garder toutes les issues par des hommes armés, firent donner lecture d'une pétition rédigée par leur ordre et adressée à eux-mêmes. On y demandait la nomination des huit de Balie, afin de pourvoir aux nécessités du moment avec une autorité absolue, et de réformer le gouvernement, à l'aide de vingt *accoppiatori,* magistrats de circonstance, chargés pour l'ordinaire de réviser les noms des citoyens éligibles placés dans les bourses, mais qui devaient avoir, dans les circonstances où l'on se trouvait, une autorité plus étendue.

Comme il arrivait toujours dans ces sortes d'assemblées, le peuple ne manqua pas d'acquiescer aux propositions de la seigneurie, et la chargea, suivant l'usage, de désigner elle-même la *balie* et les *accoppiatori.* Elle n'eut garde de prendre ces magistrats dans les rangs ennemis, en sorte que la pluralité des voix était acquise d'avance à un gouvernement oligarchique. Mais la médiocrité de tous ces personnages s'opposait à ce qu'ils pussent reconnaître une supériorité quelconque et s'y soumettre. Ils repoussèrent celle de Pagolantonio Soderini, citoyen considérable, qu'ils forcèrent, en froissant son légitime amour-propre, de se jeter dans le parti contraire. Ne voulant qu'un chef nominal, ils avaient fait choix de Pierre-François de Médicis, d'une branche opprimée de cette illustre famille, à qui la révolution venait de rendre une patrie; homme incapable qui, pour plaire au peuple, avait renié son nom et se faisait appeler *Popolani.* Ils espéraient réformer et gouverner, en laissant à leur dupe toute la responsabilité; mais ils ne purent s'entendre.

Leur désaccord augmentait les espérances et l'audace du parti populaire. Les mécontentements excités par Pierre de Médicis lui avaient permis de relever la tête, et, pendant l'ambassade de ce prince, les meneurs avaient, dans des assemblées particulières, préparé la révolution. Devenu plus fort par son triomphe inattendu, ce parti s'opposait bruyamment à ce que la seigneurie rapportât le décret qui mettait à prix la tête de l'exilé (9 décembre); mais il manquait d'idées et s'abandonnait au hasard. Mécontent de la tendance de ses magistrats, il ne savait quel système, ni quelles personnes leur opposer. Savonarole vit donc la nécessité de donner un but à ses désirs et à ses efforts, et, au moyen de sa popularité, il se prépara à faire comprendre au peuple dans quel sens et dans quelle mesure il fallait réformer le gouvernement.

Il s'y prit avec une prudente réserve, se bornant d'abord à inviter les citoyens à chercher eux-mêmes ce qu'il convenait de faire : « Ne croyez pas impossible de le trouver, » disait-il; « Dieu vous illuminera. » En même temps, il indiquait quelles qualités font le bon citoyen et quels défauts le mauvais. Il recommandait « d'adopter une forme de gou- » vernement qui ne permît à personne de dominer à l'avenir » dans la ville, mais sous laquelle tous les citoyens, con- » tents de leur sort, s'estimassent heureux de conserver la » liberté que Dieu leur avait rendue, et de voir régner à » Florence la simplicité, l'humilité et la charité enseignées » par Christ. »

Après avoir ainsi préparé les voies, il entre dans le sermon suivant au cœur du sujet. Il expose d'abord les trois formes de gouvernement, monarchique, aristocratique et démocratique, et il donne les raisons de sa préférence pour le dernier. Pour que son opinion ait plus de

poids, il la fait celle de Dieu même, dont il rappelle qu'il est l'envoyé :

« O Florence! je ne puis te dire tout ce que je sens en » moi, parce que tu n'es pas disposée à l'entendre pour le » moment. Oh! si je pouvais te dire tout, tu verrais que je » suis comme un vase neuf, plein de moût et hermétique- » ment bouché, où le vin fermente de toutes parts sans » pouvoir sortir. Il y a en moi beaucoup de secrets que ton » incrédulité m'empêche de te révéler. O Florence! si tu n'as » pas voulu croire jusqu'à présent, crois du moins aujour- » d'hui; et si tu as cru, crois plus que jamais ce matin. Ne » fais pas attention à moi; je ne suis qu'un pauvre moine, » un pauvre pécheur. Dieu n'a pas voulu te laisser ignorer » ma faiblesse, afin de te faire comprendre que c'est lui, et » non pas moi, qui fait tout et qui *incerta et occulta mani-* » *festavit mihi*... Écoute, Florence, écoute ce matin ce que » j'ai à te dire; entends ce que Dieu m'a inspiré. Je ne » m'inspire que de Christ pour tout ce que je te dis. Suis mes » conseils : ce sera pour ton bien. »

Savonarole expose alors son plan. Il le résume en deux points : la réforme des mœurs et celle des institutions. La première se fera en rendant tout son lustre à la religion, « sans laquelle aucun État ne peut être fort ni stable; » en corrigeant, à l'aide de ce puissant modérateur, les vices du clergé d'abord et ceux du peuple ensuite. C'est la tâche de la seigneurie. Elle doit pour l'accomplir s'entendre avec le pape, puisqu'il faut avant-tout remettre la religion en honneur et ses ministres dans la bonne voie. Le point fondamental de la seconde réforme est de rendre à tout jamais le retour de la tyrannie impossible. Pour cela, il faut, d'une part, asseoir les finances sur une base réelle et solide qui ne laisse rien à l'arbitraire, ce qui se fera en frappant les

biens d'une taxe proportionnée à leur valeur; de l'autre, faire choix d'une forme rationnelle de gouvernement. L'expérience a montré que la meilleure est celle de Venise; mais il faudrait l'accommoder au génie florentin. Il conviendrait, par exemple, de supprimer le doge, ou du moins de prendre un juste milieu entre la trop longue durée de cette magistrature et le temps trop court que les lois laissent en Toscane aux officiers publics. Les charges principales se donneraient à l'élection; celles de moindre importance se tireraient au sort. Mais pour que toutes ces réformes deviennent possibles, il faut, au préalable, rétablir la concorde entre les citoyens, pardonner les vieilles offenses, oublier les anciennes querelles. « Si vous faites de bonne » grâce toutes ces choses, » ajoute l'orateur, « je vous pro- » mets, de la part de Dieu, la rémission de tous vos péchés » et une grande gloire dans le paradis. »

De tels discours fixèrent l'opinion du peuple : il voulut ce que voulait Savonarole. Il se forma dans les conseils du gouvernement une minorité favorable aux réformes que le prédicateur populaire exposait avec tant d'éloquence. On y remarqua Soderini, méconnu par ses amis; François Valori, qui avait tant fait pour la révolution; enfin, François de Médicis, dit Popolani, qui, pour n'être pas oublié, avait besoin de faire opposition à sa famille et à ceux qui tenaient pour elle. Des discussions eurent lieu au sein des conseils, et l'histoire en a gardé la trace. La défaite était encore trop récente pour qu'aucun des vaincus osât parler en faveur du régime monarchique ou quasi monarchique des Médicis; le débat ne s'engagea qu'entre le gouvernement aristocratique et le démocratique. Guidantonio Vespucci, docteur ès lois, soutint le premier, et Pagolantonio Soderini le second. Guicciardin a conservé ou refait leurs discours.

Soderini s'était visiblement inspiré des éloquentes prédications de Savonarole; mais ce n'était pas assez pour l'impétueux dominicain d'avoir, pour ainsi dire, fait porter la parole en son nom dans les conseils du gouvernement. La seigneurie ne pouvaient méconnaître l'importance qu'avait l'avis d'un homme qui imposait ses opinions à la multitude, et qui trouvait des adhérents nombreux parmi les plus éclairés : elle lui fit demander son sentiment. Mais, pour dissimuler le scandale d'une pareille déférence, elle confondit ce redoutable conseiller dans une commission composée de religieux qu'elle feignit de vouloir consulter. On ne sait si Jérôme répondit à cet appel dans les formes qu'on lui indiquait. Ce qu'il y a de certain, c'est que, persuadé qu'un avis donné en conseil pourrait être bien plus facilement écarté que s'il descendait solennellement de la chaire, pour se graver dans toutes les mémoires et dans tous les cœurs, il profita de ce qu'on l'avait interrogé pour répondre en public, et plus catégoriquement peut-être qu'on ne l'aurait voulu. Il convoqua le peuple tout entier, à la réserve des femmes et des enfants, la seigneurie et tous les magistrats à venir l'entendre sous les voûtes de la cathédrale. Pour accomplir sans obstacle cet acte audacieux, il profita avec habileté d'un bruit fâcheux qui s'était répandu dans la ville et qui y avait causé un assez grand désordre. On venait d'apprendre que Pierre de Médicis, parti de Venise, où il s'était retiré, avait traversé l'Italie pour se rendre auprès de Charles VIII, et en avait reçu un accueil excellent. Ces nouvelles faisaient trembler les Florentins pour leur liberté; mais elles étaient de nature à donner plus de force au parti démocratique, et à disposer favorablement envers l'orateur même les indifférents. Savonarole nous apprend quel fut le sujet de son discours :

« Après avoir, » dit-il, « parlé en détail du meilleur gou-
» vernement, d'après l'opinion des philosophes et des théo-
» logiens, je montrai quel était celui qui convenait naturel-
» lement au peuple florentin, et j'indiquai quatre choses à
» faire : 1° craindre Dieu ; 2° préférer le bien de la républi-
» que à nos propres intérêts ; 3° accorder une amnistie géné-
» rale à tous les fauteurs et partisans du régime déchu ;
» 4° établir un conseil général sur le modèle de celui de
» Venise. »

Nardi, qui nous rapporte aussi une analyse de cet important discours, entre dans plus de détails sur ce dernier point, qui est au fond toute la réforme politique ; le reste n'était qu'un expédient pour dégager le terrain. « Ce conseil, » dit-il, « devait comprendre tous les citoyens qui avaient, sui-
» vant les antiques coutumes de la ville, le droit de prendre
» part aux affaires publiques, en apportant dans cette inno-
» vation toute la prudence nécessaire. »

Il semble que Savonarole ait accordé trop de place aux précautions préliminaires ; mais si l'on se rappelle que les Médicis avaient respecté presque toutes les institutions, et établi leur autorité en leur faisant doucement violence, on comprendra qu'une réforme qui consistait à admettre quelques citoyens de plus à l'exercice des droits civiques n'était point capitale, et qu'il était plus urgent d'assurer la paix publique, gravement compromise par les vengeances que l'on préparait contre les vaincus. Savonarole nous apprend quels dangers couraient les partisans des Médicis :

« Si Dieu n'avait pas donné ce gouvernement à Florence,
» les graves conjonctures où nous sommes auraient fait
» éclater une discorde épouvantable. Non-seulement les
» citoyens perdaient tout, mais la liberté succombait, et la
» ville devenait une caverne de brigands ; car, après le dé-

» part de Pierre de Médicis, on vit réunis dans nos murs les » membres des diverses factions qui s'étaient fait réciproque- » ment tant d'injures de 1434 à 1494. Chacun attendait le » moment de se venger et de remonter au faîte. Quoi de » plus juste à leurs yeux que de prendre sa revanche des » maux du passé?... Ces discordes auraient fait prononcer » beaucoup d'exils et répandre des flots de sang. »

Et Vivoli nous apprend ce que la modestie de frère Jérôme ne lui permettait pas d'ajouter : « Sans les prédications de » ce Père, » dit-il, « on aurait vu couler dans la ville des » flots de sang; mais ses paroles et son autorité, qui pour » lors était grande, apaisèrent tout et empêchèrent qu'on » n'exécutât les vengeances projetées. »

Quant aux institutions, Savonarole ayant parlé, les *accopiatori* et les prieurs n'eurent plus qu'à constituer le gouvernement d'après les principes qu'il avait posés. Même pour les détails, on prit son avis. Il le faisait connaître par Soderini et surtout par François Valori, homme de bien, bon patriote, zélé pour la liberté, de mœurs rigides et peut-être trop sévères, que les Florentins comparèrent à Caton, et qui était de tous les citoyens celui que le Frère voyait le plus volontiers. Au sommet, la seigneurie fut maintenue comme pouvoir exécutif; mais on lui donna pour contrôle le *grand conseil,* qui se détachait, par de nouvelles et plus importantes attributions, et par sa composition même, de tous les conseils dont l'histoire intérieure de Florence est remplie. Il dut être formé de tous les citoyens qui, ayant trente ans (dans quelques cas particuliers, il suffisait de vingt-cinq ans), étaient, en outre, reconnus *netti di specchio.* Or, pour avoir cette qualité, il fallait être personnellement capable de prendre part aux affaires publiques, et avoir eu parmi les seigneurs, les gonfaloniers de compagnies

ou les douze *buonuomini*, son père, son aïeul ou son bisaïeul. Le nombre des Florentins qui remplissaient ces conditions, les seuls à qui s'appliquât alors la dénomination de citoyens, se trouva être de trois mille deux cents. Une assemblée aussi considérable parut trop nombreuse pour le bien public; il fut décidé qu'on tirerait au sort les noms du tiers des éligibles, et que ce premier tiers composerait seul le grand conseil pour une durée de six mois. Ce temps écoulé, on dut tirer au sort la moitié des deux tiers qui restaient pour six autres mois, et ainsi de suite, en sorte que dans dix-huit mois, tous les citoyens éligibles avaient successivement fait partie du grand conseil.

Les fonctions de cette assemblée furent de nommer à toutes les magistratures, et d'adopter ou de rejeter les projets de loi qui lui seraient présentés. Savonarole fit décider un peu plus tard qu'elle aurait aussi le droit de prononcer sur les appels que feraient à sa souveraineté les citoyens condamnés par la seigneurie. C'est ce qu'il nomme souvent dans ses sermons l'*appel des six fèves*[1]. Ce recours à la magistrature la plus populaire qu'il y eût, ces limites apportées au pouvoir jusque-là indéfini des seigneurs, furent une garantie essentiellement démocratique; mais, pour que le vote ne dépendît pas d'un petit nombre de citoyens, il fut arrêté que le grand conseil ne pourrait délibérer, tant qu'il n'y aurait pas mille membres présents : c'était presque la totalité du tiers en fonctions; et pour donner une sanction pénale à cette règle, tous ceux qui ne répondraient pas à

1. On votait à Florence avec des fèves. Les fèves noires indiquaient l'adoption, les blanches le rejet. La majorité légale de la seigneurie étant de six voix, on la désignait souvent sous le nom des *six fèves*. Savonarole trouvait exorbitant que la décision de cette majorité fût sans appel. Il parla tant contre elle, qu'il finit par obtenir que le droit d'appel serait conféré au grand conseil. Ce nom des *six fèves* n'était point officiel, mais de pure convention, et appartenait au langage familier.

l'appel durent être, comme Jérôme l'avait souvent demandé, condamnés à une amende d'un demi-ducat d'or.

Comme une si grande assemblée ne pouvait se livrer à des délibérations approfondies et à des travaux sérieux, elle fut appelée, dans une de ses premières séances, à nommer un conseil de quatre-vingts citoyens, connu dans l'histoire sous le nom de *Consiglio degli ottanta* ou *de' richiesti*. Il devait éclairer la seigneurie de ses lumières, et élaborer les projets de loi qu'elle lui présenterait, avant de les soumettre au grand conseil. Les affaires extérieures et militaires étaient surtout de son ressort; mais il ne restait étranger à rien. Il fallait avoir quarante ans révolus pour être admis à en faire partie; et, suivant l'usage florentin, les divers magistrats, les seigneurs et les colléges, les huit de garde et de balie, les dix de la guerre, les capitaines du parti guelfe y avaient voix délibérative. Dès l'installation de ces deux nouveaux corps politiques, tous les anciens conseils furent dissous; mais on maintint une foule de magistratures municipales peu importantes, dont il est inutile de parler ici.

On compléta l'ensemble de ces institutions par une loi sur les finances : chaque citoyen dut payer à l'avenir dix pour cent sur la rente de ses biens immeubles, sans aucune autre imposition. Deux mesures d'occasion furent destinées à calmer les haines et à bien disposer le peuple en faveur du nouveau gouvernement : une amnistie générale fut prononcée, et décharge fut faite d'une partie de leurs dettes aux débiteurs (23 décembre).

Telle fut en peu de mots la réforme opérée sous l'influence toute-puissante de Savonarole. Elle donna une plus large part à l'élément démocratique, ce qui fit accuser la nouvelle constitution d'être démagogique, et Savonarole d'être le chef de la populace. Il suffit de lire l'exposé qui précède

pour voir qu'on ne peut raisonnablement accuser de démagogie un gouvernement où trois mille hommes au plus, dans une si grande ville, sont admis à l'exercice des droits civiques, et où il ne suffit pas d'être reconnu capable soi-même, si l'on n'a acquis par hérédité le droit de prendre part aux affaires publiques. Les historiens sont unanimes à cet égard. Sans parler de Nardi, dont les opinions pourraient être suspectes, Guicciardin, partisan de l'absolutisme, et Nerli, dévoué aux Médicis, protestent à l'envi contre cette injuste accusation. Les paroles de ce dernier méritent d'être citées. Après avoir indiqué les qualités requises pour faire partie du grand conseil, il ajoute :

« E questo sia suggel ch'ogni uom sganni,

» parce qu'il y a eu beaucoup de gens qui ont flétri ce con-
» seil, l'appelant plébéien, et croyant à tort que la populace
» y avait entrée. »

Savonarole proteste aussi contre cette accusation : « Quel-
» ques personnes disent que ce gouvernement est remis aux
» mains de la plus infime populace : sachez-le, cela est faux,
» car notre gouvernement est tout politique et démocra-
» tique, et les nobles y sont en majorité. »

Et ailleurs : « Vous avez écrit que les gentilshommes sont
» mal ici et la populace bien, et que le Frère est chef de la
» populace. Je voudrais bien savoir quels sont ces gentils-
» hommes à Florence. Je ne l'entends plus prononcer, ce
» mot. A Venise, il y a bien des gentilshommes; mais à
» Florence il n'y a que des citoyens. »

Si cette dernière assertion est vraie, il n'est pas moins incontestable qu'il y avait, à Florence, citoyens et citoyens, et que, si l'égalité était dans le mot, on ne la trouvait pas dans la chose. Savonarole, en effet, ne pensait pas comme Montaigne, que *l'équalité est la première pièce de l'équité,*

et il ne faisait point les hommes égaux, parce que « avec » l'égalité tout serait confusion, et que Dieu a établi diffé- » rents degrés parmi nous, pour la variété, la beauté et la » perfection de l'univers. » Il ne mérite donc pas d'être mis au nombre des démagogues, ce législateur qui excluait de toute participation aux affaires publiques les trois quarts des citoyens; ce penseur pour qui le peuple légal était, après Dieu, le seul souverain de Florence; cet organisateur qui, loin de faire l'État spartiate et de tout niveler, conservait le luxe, la richesse, tous les biens temporels, sous prétexte qu'ils servaient à maintenir les biens spirituels. Il est juste pourtant de reconnaître que si, par toutes les opinions qu'il eut le temps de mûrir avant de les exprimer, et par tous les actes principaux de sa vie politique, Savonarole se montra peu favorable à la démagogie, le zèle qu'il mit à soulager les misères du peuple, la nécessité où il se trouva de s'appuyer souvent sur d'aveugles passions, et la guerre implacable qu'il fit aux riches ont donné quelque vraisemblance aux accusations qui l'ont poursuivi jusque dans la postérité; mais un démagogue cherche à capter la faveur de la populace; or, celle de Florence suivit spontanément Fra Girolamo, plutôt qu'elle ne fut appelée et courtisée par lui.

Il est surtout un fait qui devrait, s'il était mieux connu, préserver Savonarole du nom de démagogue. Sa prédilection bien marquée pour le gouvernement d'un seul, d'une part, et de l'autre l'impossibilité où l'on était de trouver un homme digne de commander à tout ce peuple, lui suggéra l'étrange expédient de faire proclamer Jésus-Christ roi de Florence et protecteur de ses libertés. Or, la suprématie d'un tel maître ne donne point de droits; elle impose des devoirs, et ce n'est pas flatter la passion populaire que de lui parler l'austère langage du devoir.

La première fois que Fra Girolamo paraît avoir émis cette idée singulière, mais élevée, c'est dans son dernier sermon de l'avent 1494; il y fut conduit par la nécessité de répondre à ceux qui exprimaient le regret de n'avoir pas un chef unique :

« Eh bien! Florence, Dieu veut te contenter et te donner » un chef, un roi qui te gouverne. Ce roi, c'est Christ. Voilà » notre psaume qui le dit : *Ego autem constitutus sum rex.* » Le Seigneur veut te gouverner lui-même, si tu y consens, » ô Florence! Laisse-toi conduire par lui; ne fais pas comme » ces Juifs qui demandèrent un roi à Samuel. Dieu répondit : » Donne-leur un roi, puisqu'ils ne veulent plus de moi pour » les gouverner. Ce n'est pas toi qu'ils ont méprisé, c'est » moi. Florence, ne les imite pas; prends Christ pour ton » maître et demeure sous sa loi. »

Cette nouveauté plut extrêmement au peuple, que Savonarole avait tourné vers les idées religieuses, et aux politiques, qui voyaient en outre, dans cet expédient, l'avantage de fortifier la démocratie en l'étayant sur le droit divin. Aussi, toutes les fois que le prédicateur revenait sur ce point, il obtenait un très-grand succès : « Florence, » s'écriait-il, « Jésus-Christ, qui est le roi de l'univers, a voulu deve- » nir particulièrement ton roi; le veux-tu pour ton roi? » Le peuple répondait qu'il le voulait, et se séparait au cri de : « Vive Jésus-Christ, notre roi! » Cette exclamation devint même le mot de ralliement du parti populaire, et Jérôme fut obligé, à la fin, de recommander aux enfants de ne le crier ordinairement que dans leur cœur, pour ne pas en fatiguer leurs concitoyens et ne pas lui ôter son légitime empire.

Ce système avait, dans la pensée de Savonarole, plus de valeur qu'un simple expédient. Il était en quelque sorte une copie du gouvernement de l'univers. Dieu le Père est roi du

monde; Christ, son fils, le sera de Florence. De même qu'au ciel il y a des anges qui font le bien et d'autres qui empêchent le mal, il y aura dans Florence les Seigneurs, pour tenir lieu des bons anges qui font le bien, et les Huit de garde, pour tenir lieu de ceux qui empêchent le mal.

Celui qui avait posé le principe ne commit à personne le soin d'en tirer les conséquences. Une des premières qu'il déduisit à ses auditeurs habituels fut que la présence du Christ à la tête de la république rendait sacrilége toute discussion, toute critique d'un gouvernement si parfait à l'origine, et par conséquent si supérieur à tous les autres dans ses moindres actes :

« Que faites-vous, seigneurs Huit? » s'écriait l'implacable prédicateur. « Il faut prendre l'épée. N'ayez aucune miséri-
» corde. Décrétez que ceux qui parlent mal du gouverne-
» ment payeront cinquante ducats, *quia est crimen læsæ*
» *majestatis*. Je vous dis que Christ veut régner ici; qui
» fait de l'opposition à ce gouvernement se déclare contre
» Christ. Avant la révolution, vous n'osiez pas ouvrir la
» bouche, car on vous aurait punis. Vous parliez quelque-
» fois à mots couverts. Je vous comprenais bien; mais vous
» n'osiez vous entretenir ouvertement sur la politique.
» Eh bien! n'y a-t-il pas cent fois plus de raison aujour-
» d'hui de réprimer quiconque parle mal du gouvernement
» actuel? Quand vous entendez quelqu'un de ces mécon-
» tents, donnez-lui sur les oreilles. Dieu châtiera celui qui
» laisse commettre la faute, non moins que celui qui la
» commet. »

Cette sorte de légitimité accordée à la rigueur ne fut point encore la plus grave conséquence du nouveau principe. Jésus-Christ étant parfait et souverainement sage, entend gouverner par lui-même la ville qui l'a pris pour son roi. Il agit

donc directement, en dictant leur vote aux membres du grand conseil, par l'effet de son esprit et de sa grâce ; et indirectement, en chargeant *son ministre* de transmettre ses ordres au peuple et aux magistrats. Telle est la part que Savonarole s'est réservée dans le gouvernement : il veut être le conseiller des Florentins. Un rôle si modeste en apparence était en réalité le premier de tous, du moment que l'on admettait la royauté de Jésus-Christ, la communication directe entre lui et tel ou tel de ses ministres, enfin la préférence dont Jérôme assurait être l'objet. Il explique très-clairement sa pensée dans une remarquable allégorie :

« Le peuple d'Israël se gouvernait alors comme fait au-
» jourd'hui le peuple de Florence : il n'avait ni roi ni prince
» temporel. Dieu leur envoyait un prophète qu'ils appelaient
» juge, et qui n'avait aucune autorité, aucun pouvoir sur
» le peuple, ni pour tuer, ni pour prononcer sur quoi que
» ce fût. Mais ils lui demandaient conseil, et le juge, après
» s'être mis en prières, répondait ce que Dieu lui inspirait.
» Obéissaient-ils à la voix de Dieu, ils prospéraient ; sinon,
» ils couraient de grands dangers... Ton gouvernement, Flo-
» rence, est donc semblable à celui du juge des Israélites...
» Mais ce gouvernement des Hébreux, bien qu'il fût popu-
» laire, puisque le peuple faisait lui-même ses affaires et
» que le juge se bornait à conseiller, tenait aussi de la mo-
» narchie, puisqu'il dépendait de Dieu seul, qui gouvernait
» par la voix de son prophète... Il tenait aussi de l'aristo-
» cratie, car Dieu permettait que les meilleurs fussent élus
» et appelés au pouvoir. Ainsi, Florence, il est encore temps :
» si tu suis mes conseils, tu trouveras le gué, c'est-à-dire le
» meilleur gouvernement, et Dieu t'enverra toujours quel-
» qu'un pour t'éclairer et te détourner du mal. »

Cette allégorie transparente détermine d'une manière très-

précise la part que Savonarole prétendit prendre aux affaires publiques; il voulut qu'on vînt chercher ses conseils dans sa cellule, et n'avoir lui-même aucun souci des détails de l'administration et de la politique. Les citoyens les plus avisés pensèrent qu'un gouvernement sur lequel on exerçait au nom de Dieu une telle pression était plutôt une théocratie qu'une démocratie. Mais cette critique n'était qu'à moitié fondée : ce qui fait une théocratie, ce n'est pas la domination d'un prêtre ou d'un moine isolé, c'est celle du clergé. Or, Savonarole n'admit jamais personne dans le partage de l'autorité dont il jouissait, pas même ses compagnons de Saint-Marc, et il n'eut pas d'adversaires plus implacables, ni qu'il poursuivit lui-même avec plus d'acharnement que les ecclésiastiques. D'un autre côté, l'abnégation personnelle qu'il apporta dans l'exercice de son pouvoir lui fait une place à part entre tous les dominateurs des nations.

Le caractère singulier de ce rôle, et la nature même d'une autorité qu'il était si facile de dissimuler, lui permirent de soutenir qu'il ne se mêlait point des affaires d'État, et qu'il n'avait aucune ambition. L'énergie de ses dénégations en a imposé à ses biographes; ils en eussent reconnu la nullité par une étude plus approfondie des sermons; mais ils sont, à tout prendre, fort excusables de s'en être tenus à des paroles comme celles-ci :

« Florence, Christ est ton roi. — Crois-tu que je ne te » comprenne pas? Tu dis que Christ est roi, pour être toi-» même son ministre et faire à ta volonté. Tu l'as bien mis » en cage, ce peuple! — Prenez-y garde! c'est plutôt vous » qui prétendez gouverner à votre guise. — Que m'avez-» vous donné pour que je cherche à gouverner? Où sont les » présents que vous m'avez envoyés? — O frère, tu as des » milliers de ducats! — Vous savez bien que vous ne dites

» pas la vérité. Je n'ai rien et je ne veux rien. C'est vous » qui voudriez être les premiers, et c'est pour cela que ce » conseil vous déplaît. Celui qui veut être le premier cherche » à renverser le gouvernement de tous ; il ne veut pas qu'on » nomme des magistrats sans sa permission ; il faut le consul- » ter sur tout, fût-ce pour mettre un clerc à Santa-Reparata. » Moi, je cherche à maintenir le conseil : ce que vous dites » n'est donc pas vrai, et c'est vous qui voudriez être les pre- » miers, puisque vous avez de tels soupçons... Dites-moi : » qu'est-ce que j'y gagne? Rien. Je ne veux rien y gagner, » je ne veux rien de vous. — Oh! tu veux bien quelque » chose : tu voudrais une maison. — Je la veux pour vos » enfants, non pour moi ; louez-nous-en au moins une, si » vous ne voulez pas nous la donner ; prêtez-nous la Sa- » pience ou tout autre local. Je vous dirai comme Moïse : » Je n'ai jamais rien eu de vous, pas même un ânon. Ce » matin, je vous expliquerai peut-être cette figure, si nous » avons le temps. Ainsi, comme je vous le dis, je n'ai rien » eu, et je ne veux rien, mais je serai charmé que vous fas- » siez de la dépense pour vos enfants. Ne m'accusez donc » plus de vouloir être ministre de votre cité. Christ seul, » vous dis-je, est votre roi. »

A chaque page des sermons, pour ainsi dire, on trouve cette éternelle phrase : *Non m'impaccio negli affari di stato* (Je ne me mêle pas des affaires d'État). Mais les textes contraires ne sont pas moins abondants ; et comme ils sont beaucoup mieux d'accord avec les faits, tels qu'on les trouve dans les paroles et les écrits de Savonarole même, il faut s'en tenir à ce qu'ils nous apprennent. Nous nous bornerons à en citer deux : l'un où Jérôme reconnaît la part qu'il a prise au gouvernement de Florence ; l'autre qui est tel qu'on peut se passer de ses aveux.

« Frère, direz-vous, pourquoi t'occupes-tu de l'État? » — Savez-vous pourquoi? Parce que je vois que le vaisseau » va donner contre l'écueil. Si ce frère ne s'en était mêlé, » en croyant aller au ciel, vous seriez peut-être allés au » plus profond de la terre. Voilà ce que je réponds aux mé- » chants. Quant aux bons méconnus, voici ce que je leur » dis : Je l'ai fait, parce que vous n'avez pas le courage de » dire la vérité là-haut au conseil; enfin, je l'ai fait, parce » que je vois que cette réforme, si elle s'affermit, fera le » bien spirituel de cette cité. »

Dans le passage suivant, Savonarole descend non pas seulement jusqu'à la politique, mais jusqu'aux moindres détails d'administration :

« Faites publier un édit par la seigneurie pour rétablir la » concorde et la paix. Qu'il soit ordonné à tous de tenir » pour bons amis et bons citoyens du gouvernement actuel » ceux qui ont été partisans de l'ancien régime. Qu'il soit » expressément défendu de s'appeler *blancs* ou *gris*, ou de » tout autre nom qui réveillerait les passions. Comme je » vous l'ai dit dans le sermon précédent, il faudrait infliger » aux délinquants une peine proportionnée au délit : la pre- » mière fois, dix florins d'amende; la seconde, quatre tours » à la question; la troisième, la prison perpétuelle. Si vous » ne dissipez cette cendre, il s'allumera un grand feu. Dissi- » pez-la, seigneurs, et vous extirperez, je vous le garantis, » la racine de bien des maux. En outre, répartissez les im- » pôts avec équité : que personne n'ait droit de se plaindre. » Vous, officiers des grâces nouvellement élus, si vous êtes » ici, écoutez-moi, regardez-moi bien. On dit que vous » êtes des hommes honorables : suivez donc mes conseils. » D'abord, n'acceptez jamais de présents; secondement, ne » faites de faveurs à personne, ni à vos parents, ni à vos

» amis; soyez justes, équitables pour tous; troisièmement, » ouvrez vos séances en disant un *Pater noster,* un *Ave* » *Maria,* et *Deus in adjutorium meum intende, Domine, ad* » *adjuvandum me festina :* pas davantage. Faites ensuite » votre devoir : Dieu vous viendra en aide. Qu'on n'oublie » pas de pourvoir aux gabelles; que les droits sur les vins » soient remis sur l'ancien pied. Ordonnez enfin que la » place soit fournie de grains pour les pauvres gens à vingt » sous la mesure. »

De telles paroles sont la plus éloquente des démonstrations. On ne saurait donc contester que Savonarole ait pris, par les conseils qu'il donnait, une part active au gouvernement de Florence. Il ne s'en tenait pas là : il défendait son œuvre avec une puissante énergie qui suppléait quelquefois à la nouveauté des aperçus, car il pensait qu'il est utile de répéter souvent les mêmes choses et dans les mêmes termes. Le passage qui suit sera un exemple suffisant de ce genre de discussion :

« Heureuse Florence! Non-seulement tu as changé ton » gouvernement, mais encore tu l'as fait tel que Dieu le » veut! Montrez-vous donc, vous qui dites qu'on ne peut » vivre sous ce gouvernement! Quel est celui qui a vos pré- » férences? Celui que nous avons renversé? Il était mon- » strueux, je veux vous le prouver. Il était semblable au » lion par la tête, à l'ours par les épaules et les bras, au » chien par les parties inférieures. Voyons : je veux disputer » avec vous. Il n'y a que trois espèces de gouvernement : le » gouvernement royal, qu'on appelle monarchie, et dont » un prince est le chef; celui des nobles, quand les grands » sont à la tête : c'est l'aristocratie; celui du peuple, qu'on » appelle civil et politique. Choisissez entre les trois. Vou- » lez-vous le premier? — Oh! non, nous serions esclaves.

» — Le second? — Non, le peuple n'en veut pas. — Il faut » donc vous en tenir au troisième. Je vous le répète : votre » gouvernement était un monstre. La tête de lion signifie » l'orgueil, parce que le lion veut être le premier parmi les » animaux; les bras d'ours étaient les mains rapaces de » certains grands, qui s'attachaient au chef et soutenaient » son pouvoir pour s'emparer plus sûrement des richesses. » Les parties postérieures du chien, ce sont les satellites qui » aboyaient autour du prince, disant : Je veux ceci, je veux » cela. Vous prétendez qu'on n'est pas entièrement libre au- » jourd'hui? Je réponds que notre gouvernement se perfec- » tionnera et nous donnera la plus complète liberté. Mais, » quoi! A un vice du gouvernement actuel il me serait aisé » d'en opposer mille du précédent. On ne pouvait obtenir » justice; l'argent s'engloutissait dans les caisses des maîtres; » les fonctionnaires faisaient de faux serments; les jeunes » filles ne se mariaient point, et ainsi de suite. *Præterea*, le » gouvernement que vous voulez rétablir devient de jour en » jour plus mauvais, parce que plus on vit sous lui, plus » on devient esclave. Dans le nôtre, au contraire, plus on » devient libre, car tout passe par le crible du conseil. »

Mais toute l'éloquence de Savonarole ne put défendre la constitution nouvelle contre trois reproches graves : l'esprit peu libéral qui avait présidé à sa formation, puisqu'un homme à peine sur trente était jugé digne du nom de citoyen; le ferment oligarchique qu'on avait introduit dans cette démocratie, comme un principe corrupteur destiné à la détruire, en laissant au caprice de vingt *accoppiatori* le soin de désigner ceux qui devaient jouir de leurs droits civiques; enfin, l'espèce de bandeau dont on continuait de couvrir les yeux de la république, en s'abandonnant au sort pour le choix de ceux qui devaient présider à ses

destinées. Que ceux qui en souffraient en eussent ou non conscience, ces défauts furent sans doute une des principales causes du désordre qui régna à cette époque, et dont Machiavel parle en homme qui l'avait vu de près. Savonarole lui-même, s'il n'est pas, à cet égard, plus clairvoyant que ses contemporains, sentait au moins que le gouvernement de son choix n'était pas parfait; mais il s'en consolait, comme on vient de le voir, en pensant qu'il s'améliorerait avec le temps, au lieu que l'état monarchique devient plus mauvais de jour en jour.

« Il est très-vrai, » disait-il, « qu'il y a eu dans cette ré-
» forme de fâcheuses innovations. Vous direz peut-être :
» Pourquoi donc y as-tu acquiescé? — J'y ai acquiescé pour
» éviter un mal plus grand. Je me disais : Il faut mettre
» d'abord la bride à ce poulain; plus tard, nous lui mettrons
» la selle. On ne peut tout faire à la fois. D'ailleurs les in-
» convénients que l'on a remarqués ne viennent pas du
» grand conseil; ils viennent de votre ambition..... Mais
» voici le Seigneur qui dit : *Ego sum*, ô peuple! Ce n'est pas
» ce frère, c'est moi, oui, c'est moi, te dis-je, qui t'ai donné
» ce gouvernement. »

Ainsi le dernier recours de Savonarole était Dieu, l'auteur suprême de la réforme démocratique. Mais ce n'était pas pour répudier la responsabilité de son œuvre qu'il lui attribuait une si auguste origine. Tant que la révolution ne put que donner de la gloire à ses auteurs, il s'effaça modestement, et renvoya à la seigneurie la reconnaissance populaire qui s'obstinait, non sans raison, à s'adresser à lui :

« Les membres de la seigneurie sortante, » disait-il, « ont
» gagné deux nobles couronnes, l'une au paradis, l'autre
» parmi les hommes. Les anges les ont aidés dans cette œuvre
» plus divine qu'humaine, et ces seigneurs méritent que

» vous les teniez en grande estime, et que vous inscriviez » leurs noms dans vos chroniques, pour proposer leur exem- » ple à ceux qui viendront après eux. »

Mais lorsque l'opposition eut relevé la tête, et qu'il y eut quelque danger à se dire l'auteur de la réforme démocratique, Savonarole ne manqua pas d'en revendiquer la responsabilité. Il le fit dans ses sermons, dans ses écrits, dans ses lettres, partout. Cet acte de courage honore sa mémoire, mais il devint funeste à sa popularité.

Au reste, lorsque la constitution nouvelle eut été établie et mise en pratique, Jérôme ne perdit pas le temps à admirer son œuvre : il songea plutôt à la compléter. Il obtint un peu plus tard, à force de persévérance, l'appel des six fèves, c'est-à-dire l'abolition de la dictature dont jouissaient indirectement les seigneurs, et le droit, pour les citoyens, d'être jugés par leurs pairs en dernière instance. Il poursuivit avec un égal acharnement et non moins de succès la suppression des assemblées à parlement, qui n'avaient jamais servi qu'à resserrer les liens dont le peuple était garrotté. On verra plus bas, par la violence inouïe de son langage, quel prix il attachait à cette réforme. Le 13 août 1495, les assemblées à parlement n'étaient plus qu'un souvenir dans l'histoire.

En même temps Fra Girolamo réclamait et obtenait la construction d'une salle assez vaste pour contenir le grand conseil dans le palais même du gouvernement. Il se plaignait quelquefois que les ouvriers allassent lentement, comme des bœufs; cependant le travail se poursuivit avec tant de célérité que l'orateur dut leur rendre plus de justice : il disait que très-certainement les anges avaient mis la main à l'œuvre. Enfin l'architecte Cronaca ayant livré cette salle, le 25 février 1496 le grand conseil s'y assembla pour la pre-

mière fois, et Savonarole eut la satisfaction d'y haranguer les Florentins.

Ainsi rien n'échappait à sa vigilante activité. Il poursuivit les petites choses avec presque autant d'ardeur que les grandes. Ces succès furent les derniers qu'il obtint par rapport à la constitution nouvelle; il ne lui fut pas donné de la perfectionner davantage. Il avait accompli sans effusion de sang la réforme la plus démocratique que l'on eût vue à Florence, à la réserve de la révolution des Ciompi. Le nouveau gouvernement était une démocratie restreinte, et, chose singulière! ce fut aux passions religieuses et démagogiques que ses chefs demandèrent de le faire marcher et de le soutenir.

CHAPITRE TROISIÈME.

(1494-1495.)

En réformant les institutions de sa patrie adoptive, Savonarole n'avait accompli que la partie la plus facile de la tâche qu'il s'était imposée. Les législateurs ordinaires mettent les constitutions en harmonie avec les mœurs des peuples qu'elles doivent régir. L'austère dominicain, après s'être conformé à cette règle dans ce qu'elle a d'obligatoire, et avoir fait le sacrifice de ses préférences pour le gouvernement d'un seul, parce qu'il ne convenait pas au génie italien, avait conçu le projet plus noble, mais plus difficile, de mettre les mœurs d'accord avec les institutions nouvelles, et de purifier les unes pour les rendre dignes des autres.

Mais il n'avait pas attendu jusque-là pour se mettre à l'œuvre. Il avait mené de front les deux réformes. L'avent

de 1494, si fécond en résultats politiques, n'avait pas eu de moindres effets pour la religion. On peut s'en rapporter sur ce point au témoignage d'un ennemi déclaré. Pierre Delfino écrivait, à la date du 4 février 1495 :

« Vous auriez vu cet avent tout le monde s'abstenir de » manger de la viande, et les marchés rester fermés, malgré » l'édit qui permettait de les ouvrir. Les églises étaient, plus » que de coutume, remplies de confesseurs et de pénitents. » Le jour de Noël, un si grand nombre de fidèles ont reçu la » communion, qu'on se serait cru à la solennité de Pâques. »

C'était quelque chose pour le but que se proposait Savonarole que d'avoir ramené la foule aux pratiques de la religion ; mais il fallait d'autres efforts pour déraciner les vices et semer des vertus à la place. Michel Bruto l'historien nous a appris à quel point de dégradation Florence, et avec elle toute l'Italie, était descendue. L'impiété et l'obscénité dans les propos et dans la conduite, l'indécence dans la tenue et le costume, l'amour effréné du jeu, la promiscuité dans les familles, et jusqu'à un vice contre nature qu'on rougirait de nommer, étaient les plaies saignantes qu'il s'agissait de fermer, et qui faisaient dire à Savonarole, s'adressant aux Florentins : « Votre vie se passe toute au lit, dans les » commérages, sur les promenades, dans les orgies et la » débauche. Votre vie est une vie de porcs. »

On pourrait, au premier abord, s'étonner que des vices entre lesquels l'esprit met tant de différence fussent associés dans celui du réformateur, et poursuivis avec un égal acharnement. Mais il ne les considérait pas moins dans leurs résultats qu'en eux-mêmes, et, à ce titre, l'indécence dans les propos ou dans les vêtements était une excitation continuelle à des passions trop faciles à allumer. Le goût des Florentins pour le jeu en était venu à un tel point de fré-

nésie, qu'il les poussait aux plus mauvaises actions pour se procurer de l'argent ou réparer leurs pertes. La promiscuité dans les familles nous est attestée par les écrits de Savonarole; or, on ne peut dire qu'en écrivant il se laissait emporter par la chaleur de l'improvisation. Enfin le témoignage des historiens ne permet pas de douter d'un vice plus honteux encore, que la lecture des anciens auteurs retrouvés avait contribué à remettre en honneur, surtout parmi les lettrés. L'opinion publique rangeait Ange Politien lui-même parmi ceux que l'amour de l'imitation dégradait à ce point. Aussi Savonarole, pour couper le mal dans sa racine, s'en prenait-il aux livres des anciens; il les aurait vu supprimer sans peine, surtout les poëtes. Sévère pour la cause, il l'était plus encore pour les effets, et voulait qu'on brûlât vifs ceux qui se rendaient coupables d'un crime si hideux.

Le récit de ses efforts est consigné tout au long dans ses sermons. Ils durèrent autant que sa vie : car il y eut toujours des récalcitrants, et, avec son esprit naturellement porté à voir le mal plutôt que le bien, Fra Girolamo s'en prit jusqu'à la fin à Florence tout entière de ce qui n'était plus que l'obstination d'un parti. On fit grand bruit de sa rigueur et de son intolérance; toutefois il se tenait, en général, dans de justes bornes. Personne ne peut trouver mauvais qu'il reprochât aux jeunes gens d'insulter les femmes dans les églises ou de leur tenir des propos déshonnêtes, et à celles-ci de sortir décolletées, de manière à excuser toutes les libertés que les hommes prenaient avec elles. Il proscrivit, il est vrai, le luxe des bijoux et des diamants; mais il le permettait aux dames du plus haut rang, dans une certaine mesure: ce qui montre qu'il voulait seulement éviter que la vanité des femmes, oublieuses de la modicité de leurs ressources, ne portât la ruine dans les maisons, ou ne dé-

pensât à d'inutiles oripeaux un argent qui pouvait être mieux employé et contribuer à la prospérité de Florence.

Il réussit, comme on l'a vu, à modérer le goût du peuple florentin pour le luxe et tout son fastueux appareil. Contre les joueurs, le succès ne fut pas aussi facile. Ce n'était pas le jeu en lui-même que Savonarole poursuivait, mais la ruine des familles qu'il voulait empêcher. Il ne savait pas, dans sa sainte naïveté, que tout l'attrait de ce funeste délassement est dans l'émotion de la perte ou du gain; aussi faisait-il de singulières propositions : « Si vous voulez vous distraire, » tirez de l'arc; jouez, comme vous dites, aux osselets; ne » mettez pas pour enjeu de l'argent, mais une salade, une » racine, ou d'autres choses semblables. — Vous riez! Savez-» vous pourquoi vous riez? C'est parce que, accoutumés à » jouer des ducats, mon enjeu vous paraît trop peu de » chose, et vous le trouvez ridicule. » La résistance qu'on lui opposa l'exaspéra au point qu'il recommandait à ses fidèles d'arracher aux joueurs leurs cartes ou leurs dés, et à la seigneurie de mettre à la torture les plus obstinés. Il alla même, en haine de ce vice, jusqu'à en encourager un plus funeste encore : il voulait introduire la délation dans les familles, et proposait une récompense aux serviteurs qui dénonceraient leurs maîtres.

Mais ce n'était pas au peuple seulement que Savonarole s'adressait; il demandait aussi aux magistrats d'user de leur pouvoir pour redresser les vices, et entrait avec eux dans des détails qui font voir jusqu'à quel point il poussait la vigilance :

« Magistrats, c'est à vous que je m'adresse : poursuivez » le péché, corrigez le vice, faites justice de cette malheu-» reuse passion contre nature. Ne punissez point en secret » d'une amende, mais faites un feu dont toute l'Italie se

» ressente. — O Père! il ne faut pas ainsi malmener les
» citoyens! — O mon fils, il ne faut pas ainsi perdre cette
» ville et sacrifier le bien public.... Tu veux que mille ou
» dix mille personnes périssent pour un scélérat? Les poésies
» ont attiré sur nous la colère de Dieu. Ne les laissez pas
» sous la main de vos enfants. Faites exposer toutes les
» courtisanes en un lieu public, et faites-vous-les conduire
» au son des trompettes. — Oh! Père, il y en a tant, que ce
» serait bouleverser toute cette ville. — Eh bien! commen-
» cez par une; vous irez ensuite aux autres, et si vous ne
» leur donnez pas la chasteté, vous leur imposerez du moins
» la réserve. Punissez les joueurs; car, sachez-le bien, on
» joue encore. Faites en sorte, magnifiques seigneurs, qu'on
» ne joue dans les rues à aucun jeu, ni petit ni grand. Si
» vous trouvez un citoyen qui joue cinquante ducats, en-
» voyez-lui dire : La commune a besoin de mille ducats; il
» faut que tu les lui prêtes avant de partir d'ici. Faites per-
» cer la langue sans pitié à tous les blasphémateurs. Saint
» Louis, roi de France, faisant cautériser les lèvres à un
» blasphémateur, disait: Je m'estimerais heureux qu'on m'en
» fît autant, si, à ce prix, je pouvais débarrasser mon
» royaume de ces gens-là. Supprimez aussi les danses: ce
» n'est pas le temps de danser maintenant; prohibez les
» bals à la ville et à la campagne. Ayez des espions, et pu-
» nissez quiconque sera trouvé en faute. Exigez qu'à six
» heures du soir les cabarets soient fermés. Cet ordre a été
» donné bien des fois; mais à peine quelques jours sont-ils
» écoulés, que personne ne s'en souvient. Fermez les yeux,
» faites semblant de ne pas voir; puis prenez les délinquants
» tous à la fois, et infligez-leur la peine de leur désobéis-
» sance. J'apprends que les boutiques restent ouvertes les
» jours de fête; portez remède à ce mal, faites fermer les

» apothicaires eux-mêmes, à la réserve de ceux qui sont » commandés pour les médecines; ces jours-là, on ne devrait » vendre que des médecines. Vous qui donnez à dîner, si » vous voulez des pâtisseries toutes fraîches, commandez-» les le samedi pour le dimanche. Si vous souffrez d'une » dent, faites-la arracher, même un jour de fête : il n'y a » pas de mal; mais passer le temps à regarder les escamo-» teurs et mille niaiseries, voilà où est le mal. Jeunes gens, » vêtus aujourd'hui avec plus de coquetterie que les fem-» mes, mettez de côté toutes ces parures. Pères, enlevez à » vos fils ces beaux pourpoints; dites-leur d'en acheter d'au-» tres, et ne leur donnez pas d'argent. Magnifiques sei-» gneurs, faites en sorte que les débiteurs qui gardent la » maison puissent au moins sortir, les jours de fête, sans » crainte d'être arrêtés, pour aller à la messe et au sermon. » Mais en voilà assez pour les magistrats. »

C'était même trop pour les magistrats, car Savonarole dut ses succès à sa parole et au crédit qu'elle avait sur le peuple, plutôt qu'à leur intervention. En se montrant, en toute occasion, l'ami des misérables et l'ennemi mortel de ceux qui voulaient les affamer, il avait porté au comble sa popularité. Ce n'étaient plus les seuls Florentins qui se pressaient autour de sa chaire; les paysans des montagnes voisines s'acheminaient pendant la nuit vers la ville, pour y être rendus de grand matin et prendre leur place à la cathédrale. Une sorte de fraternité s'était établie entre les partisans du Père : les riches allaient au-devant des étrangers qui se rendaient à Florence pour le sermon, et en logeaient ou en hébergeaient quelquefois jusqu'à trente ou quarante. A l'église, l'émotion était générale, le succès immense; il arriva plus d'une fois que celui qui prenait par écrit les sermons de Savonarole à mesure que l'orateur les prononçait,

dominé par les sentiments que la parole évangélique avait exaltés en lui, ou même empêché par les larmes qu'elle lui faisait répandre, renonçait à écrire. Une note, en ce cas, ne manque jamais d'avertir le lecteur, fort étonné quelquefois que de très-simples discours obtinssent un si grand succès. En sortant de l'église, de même qu'on a vu les femmes faire le sacrifice de leurs fraîches et brillantes parures, on voyait les hommes, sur une simple parole du Père, apporter aux magistrats leurs épargnes, qu'ils s'estimaient heureux de prêter sans intérêt.

Une transformation surprenante avait eu lieu dans la ville. Presque la moitié de l'année était donnée au jeûne et à l'abstinence. Quiconque achetait de la viande, les jours fixés par Savonarole pour faire pénitence, devenait un objet de scandale, et bientôt il fallut réduire la taxe que payaient à l'État les bouchers, menacés d'une ruine complète. Dans les rues, on n'entendait plus que le chant des laudes et des cantiques spirituels : toute chanson obscène ou même profane avait disparu. L'enseignement des langues anciennes commençait à ne plus se puiser dans Cicéron, Horace et Virgile, mais dans saint Léon, saint Jérôme et saint Ambroise. On voyait les dames, et quelquefois les hommes, marcher dans les rues en lisant l'office divin. Tout le temps que durait le sermon, les écoles, les boutiques restaient fermées. Savonarole n'avait pas craint de faire concurrence aux fêtes publiques, en mettant, aux heures mêmes où on les célébrait, les exercices religieux de Saint-Marc, et la foule accourait à sa voix. Les nouveaux chrétiens voulaient-ils se donner quelque divertissement, Burlamacchi nous apprend où ils l'allaient chercher :

« Ils se réunissaient, hommes et femmes, au nombre » d'une trentaine, et se rendaient dans quelque endroit

» agréable, à la ville ou à la campagne. Après avoir com-
» munié à la messe, ils passaient tout le jour à célébrer les
» louanges de Dieu et à chanter des psaumes. Quelquefois,
» ils prenaient au milieu d'eux l'enfant Jésus; ils lui adres-
» saient des prières en versant des larmes. Ils faisaient
» de pieux sermons, ou promenaient processionnellement
» l'image de la Madone. »

Le plaisir que les Florentins pouvaient goûter à de telles réjouissances dépendait trop d'un fanatisme momentané pour qu'on ne pût déjà prévoir une réaction. Mais elle n'était pas encore prochaine, et ce peuple inflammable n'avait pas fait tout ce que l'enthousiasme religieux devait lui inspirer.

De son côté, Savonarole ne se croyait pas au bout de sa carrière; il poursuivait le cours de ses réformes. Celle des femmes paraît avoir tenu une place importante dans son esprit, et elle fut l'une de ses plus constantes préoccupations. Quoique sa vie entière ait été exempte de souillure, et que Fra Benedetto ait pu dire de lui qu'il fut toujours

Grave con donne, ed espedito e raro,

il éprouva certainement un sentiment analogue à celui que saint Dominique, son maître, confessait à son lit de mort. S'il n'aima pas comme lui la conversation des jeunes femmes, il est permis de croire que, dans le secret de sa pensée, il fut de ceux dont on pourrait dire avec Pétrarque :

Esser non può che quell' angelic' alma
Non senta il suon dell' amorose note.

Son âme était trop ardente pour rester toujours fermée à un sentiment si doux, et c'est assez pour la vertu d'avoir su le comprimer et offrir à Dieu le sacrifice de la plus indomp-

table de nos passions. Ce qu'il y a de certain, dans tous les cas, c'est qu'il se plut à parler des femmes, et même qu'il ne le fit pas toujours en termes convenables. La liberté dont il usa tenait sans doute au temps où il vivait, et tous les prédicateurs en avaient donné l'exemple; mais celui qui voulait qu'on perçât la langue aux blasphémateurs, et qui poursuivait de son courroux ceux qui adressaient aux femmes des paroles obscènes, n'aurait-il pas dû commencer par réformer son langage? Était-ce un moyen de purifier les mœurs que de laisser paraître je ne sais quelle faiblesse pour la luxure, en affirmant qu'elle est moins désagréable à Dieu que l'orgueil, ou de s'écrier qu'il vaut mieux être luxurieux qu'orgueilleux, sous prétexte que l'un nous fait semblables à la bête et l'autre au diable, et qu'il vaut mieux être bête que diable? Et quant au bien qu'on peut faire par des conseils sur de semblables matières, n'est-il pas à craindre qu'il n'égale jamais le mal que cause le scandale? Savonarole en était venu au point d'approuver les femmes qui, n'ayant pu obtenir l'agrément de leurs maris pour se faire religieuses, prenaient la résolution de vivre, le reste de leurs jours, comme si elles n'étaient pas mariées. Il osait fixer publiquement les époques où les femmes devaient tenir leurs maris à distance, par exemple l'avent, le carême et toutes les fois qu'elles devaient aller à l'église.

Mais ce qui est plus surprenant encore que les hardiesses de Savonarole, c'est qu'on l'ait suivi jusque-là, et qu'on ait même renchéri sur tant de rigueur. La femme de Ridolfo Ruccellai se séparait à l'amiable de son mari, et allait fonder, sur la place même de Saint-Marc, le couvent de Sainte-Catherine de Sienne. Les noces n'étaient plus une occasion de joies mondaines; les époux communiaient; après la messe, avait lieu un frugal repas pour le très-petit

nombre de personnes que le nouveau législateur permettait d'inviter; le prêtre y faisait un sermon pour la circonstance, et tel était l'enthousiasme de ce temps-là, qu'il ne fut pas rare de voir les jeunes mariés, en sortant de table, se condamner à la chasteté pour un temps, ou même pour toujours.

C'est à peine si, parmi tant d'extravagances, on trouve quelques prescriptions qui soient utiles sans choquer la décence; mais il faut savoir gré à Savonarole d'avoir cru que le sentiment du patriotisme ne doit pas être étranger aux femmes, et de leur avoir imposé l'obligation de rappeler à leurs maris leurs devoirs envers la patrie; il mérite aussi d'être loué pour avoir devancé Rousseau en recommandant aux mères de nourrir leurs enfants.

Quel que fût l'empressement des personnes parvenues à l'âge de raison pour suivre son impulsion et ses conseils, frère Jérôme pensa qu'il était trop difficile d'asseoir une réforme aussi radicale sur des générations rompues par l'âge, ou par une longue habitude, à de mauvaises pratiques. On ne pouvait leur demander que de s'abstenir du mal. Pour prendre l'initiative du bien, il fallait l'ardeur irréfléchie mais généreuse de la jeunesse; il fallait des esprits sur qui le vice n'eût encore laissé qu'une empreinte facile à effacer. Savonarole conçut donc le projet de faire des enfants les ministres de ses volontés, et de former pour les temps à venir une génération virile, religieuse et patriotique. Il commença par les attirer à ses sermons; il obtint pour eux une place d'honneur. Bientôt il les vit venir en si grand nombre, qu'on dut fixer l'âge où ils seraient admis. Jusqu'à dix ans, il fut convenu qu'ils resteraient chez eux; de dix à vingt, ils furent reçus dans la tribune qui leur était réservée; après vingt ans, ils prenaient place parmi les

hommes. L'enthousiasme qui gagnait leurs pères ne pouvait manquer de s'emparer de ces jeunes têtes, toutes fières de ce que le prédicateur avait souvent pour eux des paroles amies et de sages conseils. Le carême de 1496 fut consacré en partie à les organiser. Ils appelaient Savonarole *la vraie lumière,* et lorsqu'ils le voyaient apparaître dans la chaire, ils chantaient en son honneur ces paroles : *Lumen ad revelationem gentium et gloriam plebis tuæ Israel.*

La conversion des enfants se fit plus rapidement encore que celle de leurs pères, et fut surtout plus générale. Alors Savonarole songea à les enrégimenter dans une sainte milice. Les conditions imposées pour en faire partie furent : 1° l'observation des commandements de Dieu et de l'Église; 2° l'exactitude aux deux sacrements de pénitence et d'eucharistie; 3° le renoncement à tous les spectacles, à tous les plaisirs mondains; 4° la plus grande simplicité dans les mœurs, la tenue et les vêtements.

Chaque quartier eut un chef chargé de veiller à ce que ces conditions ne fussent pas éludées; ce chef devait être assisté de quatre conseillers, sans lesquels il n'avait le droit de rien faire. Il y eut, en outre, diverses magistratures qui donnaient une véritable importance à cette république d'enfants : les *pacieri,* officiers de paix, chargés de maintenir l'ordre à l'église et dans la rue; les ordonnateurs des processions, maîtres de cérémonies dont la tâche était d'assigner à chacun sa place et de faire régner le silence; les *correttori,* juges chargés d'infliger une correction *fraternelle* à ceux qui la méritaient; les *limosinieri,* quêteurs qui devaient demander l'aumône pour les pauvres honteux; les *lustratori,* purificateurs chargés de faire nettoyer les croix et les autres objets de la vénération publique qu'ils trouvaient malpropres ou peu convenablement placés; enfin, les *inquisiteurs,*

dont la mission fut de nature à donner une véritable importance à cette institution.

En enrôlant ainsi les enfants sous la bannière du Christ, Savonarole pensa qu'il pouvait en tirer un grand parti pour affermir les bonnes mœurs dans Florence. Il imagina de faire d'eux les redresseurs des torts, et de leur confier le soin de remplir officieusement au nom du Christ une tâche que les magistrats négligeaient trop. Les inquisiteurs furent donc employés à parcourir la ville, à poursuivre les blasphémateurs et les joueurs, à enlever à ceux-ci leurs cartes, leurs dés et jusqu'à leur argent, qu'ils donnaient ensuite aux pauvres. Leur juridiction s'étendait jusque sur les jeunes filles et les femmes : lorsqu'ils les voyaient trop pompeusement parées, ils leur adressaient, avec une douceur et une simplicité qui arrachaient des larmes, dit le bon Burlamacchi, des paroles comme celles-ci : « De la part de Jésus-» Christ, roi de notre ville, et de la Vierge Marie, notre reine, » nous te commandons de déposer toutes ces vanités; si tu » ne le fais, tu seras frappée de maladie. » Ils ne se bornaient pas à faire leur office dans la rue : ils se faisaient ouvrir les maisons et y prenaient les cartes, les échiquiers, les harpes, les luths, les parfums, les miroirs, les masques, les livres de poésie et autres instruments de perdition.

C'était une véritable tyrannie, et la pire de toutes, car les tyrans n'avaient pas l'âge de raison. Savonarole était informé de tous ces abus; mais, dans son ardeur de réforme, il ne regardait ni aux moyens, ni aux détails, et il s'employa plus d'une fois à justifier les enfants des accusations trop fondées qui s'élevaient contre eux. Mais pour défendre une mauvaise cause, il ne pouvait trouver que de mauvaises raisons : « Si vous faites, » disait-il, « ce que les enfants sont » chargés d'empêcher, vous êtes coupables et n'avez pas le

» droit de vous plaindre; si vous ne le faites pas, vous » n'avez rien à redouter d'eux. » Court d'arguments, il tournait les mécontents en ridicule : « J'entends dire : Nous » sommes à la merci des enfants. Est-ce que les enfants » sont au nombre des magistrats? Est-ce qu'ils sont mem- » bres du tribunal des Huit? — Voyons, appelez un de ces » hommes infâmes, et faites-lui cette question : Est-ce bien » ou mal de débarrasser la ville de toutes ces impuretés? Il » vous répondra avec mille contorsions : Oh!... eh!... mais » il ne saura que dire. Il faut répondre autre chose que oh! » eh! C'est pourquoi je vous recommande de faire dispa- » raître ces vices, si vous ne voulez pas que Dieu vous » donne un grand coup de bâton. »

Ce n'étaient pas ceux que Savonarole menaçait ainsi, mais les enfants qui recevaient les coups de bâton, récompense méritée de leurs intolérables vexations. Il fallut obtenir pour eux de la seigneurie l'institution d'autant de gardes qu'il y avait de quartiers, avec mission de faire respecter et de défendre au besoin les enfants inquisiteurs dans l'exercice de leurs fonctions. Les pères ne furent pas toujours les moins irrités de voir leurs fils entrer, tête baissée, dans un parti dont ils étaient loin de partager les passions. Il y en eut qui parlèrent de les envoyer en France pour les arracher à l'irrésistible influence de Savonarole. « Envoyez-les » où vous voudrez, » s'écriait le moine d'un ton de défi, « ils reviendront! »

Par de si provoquantes paroles, il poussait presque la jeunesse à la désobéissance. Il ne manquait pas cependant de lui recommander le respect pour les parents et même la soumission; mais, suivant lui, cette soumission devait avoir des bornes, et il invitait les enfants à la refuser lorsqu'on leur commanderait des choses contraires à la loi de Dieu ou

aux injonctions du prédicateur, comme de trop se parer ou de jouer. « Répondez, » ajoutait-il, « que vous devez obéir » d'abord à Dieu, qui est votre premier père, et, si vous êtes » frappés, supportez les coups avec résignation : cela vous » vaudra une couronne au paradis. »

Il est certain qu'il y a tel des ordres paternels qu'un fils doit éviter d'accomplir : les anciens en sont tombés d'accord avec les modernes; mais le plus sage est encore de s'abstenir de tout précepte sur un sujet si délicat. Il y a moins d'inconvénient à ce qu'un enfant commette quelque mal par obéissance qu'à jeter en son âme, pour lui épargner une faute éventuelle, les germes d'une funeste rébellion. Pour avoir plus écouté son zèle que la prudence, Savonarole mérite donc en partie les accusations que ses ennemis portèrent contre lui dans son procès :

« La discorde, » y est-il dit, « s'était glissée dans toutes » les maisons. La femme et le mari, le père et les enfants, » tout le monde était en querelle. On entendait tout le jour » d'atroces menaces; la belle-mère chassait sa bru du logis, » le mari sa femme, et ils ne tombaient d'accord que pour » vivre séparés... Les femmes écrivaient en secret à Savona- » role pour lui dénoncer les complots que leurs époux tra- » maient contre lui. Cela est arrivé entre autres, au su de » toute la ville, à un grand citoyen, Tanai de' Nerli, et à » maître Ulivieri, médecin. »

Cette malheureuse institution d'enfants magistrats fit plus de mal que de bien à la société florentine et à Jérôme lui-même. Toutefois, il est juste de reconnaître qu'elle fut l'occasion, sinon la cause, d'une innovation et d'une réforme importantes.

Avant que les inconvénients de cette juvénile tyrannie se fussent accrus, par l'impunité, au point de devenir insup-

portables, les quêteurs recueillaient d'abondantes aumônes. La distribution qu'on en faisait aux pauvres ne pouvait avoir lieu sans de longues recherches et de fréquentes erreurs. Pour éviter les unes et les autres et donner une organisation sérieuse à ce produit de la charité publique, Savonarole imagina de réaliser une institution dont un célèbre franciscain, Bernardin de Montefeltro, avait eu l'idée première, mais qui était restée à l'état de projet. Il proposa donc et fit décréter, le 28 décembre 1495, l'érection d'un mont-de-piété, où l'on prêta aux nécessiteux, sans exiger d'autre intérêt que ce dont il était rigoureusement besoin pour le modique salaire d'un très-petit nombre d'employés. Fra Hieronimo exprima même plus d'une fois le désir qu'on payât le salaire sur les fonds de la commune, afin que le prêt fût entièrement gratuit.

Le succès de cet utile établissement fut immense. Quand les citoyens virent l'emploi qu'on faisait de leurs offrandes, ils les multiplièrent, et il fallut, peu de temps après, créer deux succursales. La coupable industrie des juifs en reçut une atteinte mortelle : le prêt gratuit rendait impossible le prêt à usure, et Ferdinand del Migliore nous apprend qu'un Israélite offrit à la république vingt mille florins d'or pour empêcher l'érection du mont-de-piété. Quelques-uns essayèrent cependant de lutter contre la mauvaise fortune et de continuer leur commerce : en 1496, on porta contre ces obstinés un décret d'expulsion.

La réforme que Savonarole parvint à opérer par le moyen des enfants convertis fut celle du carnaval. Quoique moins célèbre que ceux de Rome et de Venise, le carnaval de Florence ne laissait pas d'être brillant. Laurent de Médicis, qui s'efforçait de donner à son peuple du pain et des jeux, avait rendu récemment à ces fêtes leur ancien éclat. La jeunesse,

montée sur des chars, courait la ville et donnait la représentation de quelque triomphe; des cavaliers masqués et richement vêtus, quelquefois au nombre de plus de trois cents, servaient d'escorte; d'autres suivaient à pied, et, de jour ou à la lueur des flambeaux, on exécutait des chœurs et des chants avec accompagnement d'instruments. Le sujet en était libre pour l'ordinaire, et même licencieux; mais le peuple florentin, toujours avide de fêtes, ne s'en passionnait que davantage pour ces profanes plaisirs.

D'autres réjouissances plus dangereuses signalaient encore ces jours de bacchanales. Les jeunes gens du peuple, divisés en compagnies, occupaient les abords des rues, un bâton à la main, et toute femme riche n'obtenait la permission de passer qu'au prix d'un tribut qu'elle devait payer à la soif, sous le nom de *beveraggio* (pourboire). Cet argent servait non-seulement à faire des orgies, mais aussi à acheter et à orner un grand arbre que chaque compagnie plantait dans son quartier et brûlait le dernier jour du carnaval. La rivalité qui s'établissait entre ces différentes sociétés, au sujet de la beauté de leur arbre et de leur fête, amenait presque toujours des querelles où l'on se battait à coups de pierres, et qui ne se terminaient jamais que par la mort de quelque jeune imprudent. Plus d'une fois le souvenir des luttes politiques intervint au milieu de ces débats d'enfants : les citoyens d'un âge mûr se voyaient forcés de descendre dans l'arène, et d'une fête on faisait ainsi presque une guerre civile. Les prières, les défenses de l'autorité avaient toujours été inutiles : l'usage avait prévalu. Savonarole n'eut qu'à désapprouver ces divertissements : la jeunesse, qui en était l'âme, s'en retira aussitôt. Ils tombèrent ainsi d'eux-mêmes, et en un instant un seul homme fit plus par la persuasion qu'en tant d'années tous les édits des magistrats. Les fêtes

du carnaval furent remplacées par des fêtes religieuses qui ont une certaine importance historique, et dont il sera parlé plus bas.

Telle fut, en peu de mots, la réforme des mœurs qu'entreprit Savonarole. Il entra sans doute dans des détails minutieux; mais il avait coutume de dire que négliger les petites choses n'est pas le moyen de bien faire les grandes. Il eut le tort grave de vouloir transformer une ville en un couvent, des citoyens en religieux, et, en les invitant à passer presque tout le jour à l'église, de les détourner du travail. L'homme ne vit pas seulement de pain, mais il vit aussi de pain, et comme on reprochait à Jérôme de trop oublier les nécessités de la vie physique et de faire des paresseux, il répondait qu'il n'avait jamais détourné personne du travail.

Mais le fond de sa doctrine n'en était pas moins qu'on gagne plus en priant qu'en travaillant de ses mains. Il eut en outre le tort de croire qu'il était possible de restaurer un passé déjà loin. En essayant de se faire à l'image des anciens chrétiens, les Florentins, qui ne pouvaient se pénétrer de leur esprit, crurent les avoir continués et reproduits parce qu'ils se soumettaient à quelques-unes de leurs pratiques. On ne remonte le cours de l'histoire que par un effort contre nature, et, lorsqu'on y a épuisé ses forces et son courage, on est entraîné par le courant plus vite que jamais. Savonarole avait tant monté l'imagination de ses partisans que lorsqu'il ne put plus soutenir leur foi par des prodiges ou même la suivre, il dut payer de sa vie leur désenchantement. Mais il eut la gloire d'avoir fait régner la vertu parmi eux, et, à la fin de l'année 1495, le triomphe de sa doctrine était si éclatant, que ses ennemis mêmes étaient obligés de le confesser, et ne pouvaient élever qu'un doute de mauvaise foi sur la cause et l'auteur d'une si grande réforme.

CHAPITRE QUATRIÈME.

(1495.)

Le décret de paix universelle rendu sur la proposition de Savonarole n'avait pas répondu à ses espérances généreuses : les anciens partis étaient loin d'avoir disparu. Les institutions nouvelles devaient raviver les dissentiments en aigrissant ceux qui, par amour du passé ou par crainte de l'avenir, avaient soutenu un autre système. A toutes les factions politiques venaient même déjà se joindre les sectes religieuses, qui augmentaient la confusion.

Les noms de *Bianchi* et *Bigi* (blancs et gris) avaient succédé, sous le règne des Médicis, à tant d'autres plus célèbres, et servaient alors à désigner les partis. Les premiers étaient les sectateurs de la liberté, les autres ceux qui s'étaient attachés à la famille dominante. Lorsque la prédication de Savonarole eut commencé de donner un nouvel aliment aux discordes, on appela *Piagnoni* (pleureurs) ceux qui défendaient sa doctrine, à cause, dit Burlamacchi, des larmes qu'ils répandaient en entendant les paroles du frère. Ceux, au contraire, qui ne se sentaient pas persuadés, ayant attaqué avec beaucoup de véhémence Fra Girolamo et ses opinions, furent appelés *Arrabbiati* (enragés). Mais, quand la constitution populaire eut été établie par les soins du dominicain, les Piagnoni s'en trouvèrent naturellement les plus fermes soutiens, et ce nom désigna les amis de la démocratie, de la liberté et de la religion. Sous le drapeau des Arrabbiati se rangèrent, par conséquent, tous ceux qui

étaient mal satisfaits de la nouvelle constitution. Ainsi, ce parti contenait des citoyens qui n'étaient pas hostiles à la réforme religieuse de Savonarole, mais que l'amour du gouvernement aristocratique poussait dans les rangs de ses adversaires, et d'autres qui, favorables au nouveau gouvernement, ne pouvaient souffrir les prescriptions sévères qui entravaient tous leurs plaisirs, et les condamnaient eux-mêmes à des pratiques auxquelles il leur coûtait de se soumettre. Ces derniers, trop amis de la joie pour songer à autre chose, furent véritablement enragés contre le réformateur; ils s'enrôlèrent en compagnies pour lui faire la guerre, et l'usage se répandit de les désigner sous le nom de *Compagnacci.*

Dans les premiers temps de la révolution, les partisans des Médicis n'eurent garde de relever la tête. Ils s'efforçaient de se faire oublier, et se rangèrent avec empressement dans la faction pour lors dominante, c'est-à-dire parmi les adhérents de Savonarole. Mais ils ne s'oubliaient pas eux-mêmes. Quand ils se virent assurés contre des vengeances dont la parole du réformateur les avait préservés, ils commencèrent à préparer le retour de Pierre de Médicis. Les complots qu'ils tramaient dans l'ombre ayant été découverts, on leur rendit leur ancien nom de Bigi, qu'ils quittèrent bientôt après pour celui de *Palleschi,* et ils comptèrent dans la république pour un troisième parti plus puissant que les deux autres par ses richesses, moins passionné dans les querelles de religion, et tout occupé d'intrigues et de conspirations.

Enfin, au milieu de tous ces partis, il y avait des hommes sans intelligence et sans cœur dont la nullité aurait accepté la domination de toutes les sectes et de tous les gouvernements, pourvu que le commerce continuât de les enrichir.

Savonarole les flétrissait du nom de *tiepidi* (tièdes), et c'était eux qu'il accablait le plus volontiers de ses imprécations et de son mépris, comme étant moins près de s'amender que les pécheurs les plus endurcis. Il les comptait, non sans raison, parmi ses adversaires; car ses généreuses aspirations ne pouvaient être comprises par des âmes si vulgaires. Les tièdes ne fomentaient pas de troubles, comme les Arrabbiati, les Bigi et les Compagnacci, pour dégoûter le peuple de son gouvernement; mais, étrangers à toute conviction, ils étaient suspects de favoriser en secret ces coupables tentatives, car leur commerce s'accommodait mal d'un État dont une agitation virile est le premier signe d'existence[1].

Mais que sont les querelles politiques au prix des haines religieuses! Les ennemis du gouvernement populaire étaient capables de quelques ménagements; les jeunes gens, gênés dans leurs plaisirs, et les ecclésiastiques, froissés dans leur amour-propre et leurs intérêts, furent les plus implacables adversaires de Savonarole. Ils ne se bornèrent pas à poursuivre en lui un contradicteur puissant et victorieux; ils l'attaquèrent dans sa probité et dans son honneur. On se souvient qu'un certain nombre d'objets précieux avaient été mis en dépôt à Saint-Marc par quelques citoyens que l'arrivée des Français avait frappés de terreur ou qui étaient réellement compromis, et en particulier par le cardinal de Médicis. Il paraît que, dans le trouble du premier moment, quelques-uns de ces objets s'égarèrent, ou furent peut-être retenus par des mains infidèles. Le danger passé, la restitution réclamée ne put être faite intégralement. Les ennemis

1. Après la mort de Savonarole, les Piagnoni et les Arrabbiati finirent par ne plus former qu'un seul parti opposé aux partisans des Médicis. (Voy. Varchi, Nardi, etc.)

de Savonarole s'emparèrent de cette circonstance et s'en firent une arme contre lui. Obligé de répondre, Jérôme ne nia ni le dépôt, ni l'incomplète restitution : il allégua seulement pour sa défense, qu'il partait pour aller vers Charles VIII, lorsque ces dépôts furent confiés à la communauté; qu'il ne pouvait donc en être responsable; qu'au surplus, eût-il été présent, il n'aurait rien su de cette affaire, qui n'entrait pas dans ses attributions. Il ajouta que tout ce que la seigneurie et les Huit lui avaient donné à garder leur avait été fidèlement restitué, comme ils en pouvaient rendre témoignage. Ces explications ne satisfirent point des contradicteurs qui ne voulaient pas être convaincus, et qui firent, comme précédemment, assaut de calomnies. On parvint à retrouver et à rendre à peu près tout; mais alors la malveillance prétendit qu'il y avait encore autre chose, et, environ neuf mois après, le P. Buonvicini, fidèle confident de Savonarole, se voyait encore obligé de défendre le couvent, et d'en appeler aux syndics des arts, qui avaient entre les mains l'inventaire de tous les dépôts, et aux trois dernières seigneuries. A partir de ce moment on n'entendit plus parler de cette affaire : la calomnie avait fait son temps.

L'opposition partit bientôt du sein même de la seigneurie. Le premier gonfalonier de justice nommé sous l'empire de la nouvelle constitution, Philippe Corbizzi, était un ennemi déclaré de Savonarole et peut-être de l'État populaire. Encore que ce fait ne soit pas sans exemple dans l'histoire des révolutions, il paraîtrait étonnant, s'il n'était expliqué par les circonstances de l'élection. Les accoppiatori, à qui il appartenait de la faire jusqu'à l'expiration de leur charge, c'est-à-dire près d'un an encore, ne purent jamais se mettre d'accord, ni arriver à une majorité absolue. Fatigués de multiplier inutilement les scrutins, ils décidèrent enfin de

proclamer gonfalonier celui qui réunirait le plus de voix. Corbizzi n'en obtint que trois et eut pourtant la majorité relative, quoique les votants fussent au nombre de vingt : encore cet homme, qui avait passé sa vie à Venise, tout à fait étranger aux affaires de la république, ne dut-il ce succès qu'à la faveur de Tanai de' Nerli, autre ennemi de Savonarole.

Le nouveau gonfalonier ne fut qu'un instrument docile aux mains d'un citoyen si influent, lorsqu'il s'employa à ruiner le crédit de l'illustre dominicain. Il convoqua tout ce que Florence renfermait de savants et d'esprits distingués ou subtils. Des abbés, des prieurs ou supérieurs de couvents, des maîtres en théologie, des chanoines de Saint-Laurent et de la cathédrale répondirent à son appel. Au nombre de ces derniers se trouvait Marsile Ficin, le célèbre traducteur de Platon. Lorsqu'ils furent réunis, Corbizzi leur apprit qu'il avait conçu le projet de forcer Savonarole à s'expliquer devant eux, et qu'il comptait sur leur concours. Puis, ayant envoyé prendre Fra Girolamo, qui n'avait point été prévenu, il le somma de répondre à toutes les questions qui lui seraient adressées. On vit alors se lever un dominicain du couvent rival de Sainte-Marie-Nouvelle. Il s'appelait Jean Carlo, surnommé le Garofanino, et avait une immense réputation de savoir. Il combattit, suivant la coutume, à coups de textes, et prouva, de par saint Paul, à Savonarole, qu'il ne devait pas se mêler des affaires publiques. Savonarole se défendit en citant l'exemple des pères de l'Église et des saints qui avaient agi comme lui. Aux textes qu'on lui citait, il en opposa à son tour de plus nombreux et de plus décisifs. Il expliqua d'une manière favorable à ses idées les paroles de saint Paul ; il prouva enfin que ce qui était blâmable chez un religieux, c'était de se

mêler dans un but profane aux choses de ce monde, mais qu'on ne saurait être blâmé d'y prendre part sur l'ordre de Dieu.

Le calme qu'il sut garder jusqu'au bout dans la discussion lui donna l'avantage, et il résolut avec une extrême facilité toutes les objections qu'on lui présenta. Il faut croire cependant qu'il enveloppa toujours ses réponses de quelques nuages; car un questionneur moins patient ou plus précis que les autres lui adressa cette interrogation, qui mit fin à la séance : Les choses que vous prêchez, les tenez-vous de Dieu? Dites clairement oui ou non, afin que nous sachions si nous devons vous croire. — Savonarole se contenta de répondre, comme Jésus-Christ l'avait fait dans une circonstance analogue : *Ego palam locutus sum mundo, et in occulto locutus sum nihil.* Soit qu'on trouvât la réponse décisive, soit plutôt qu'on désespérât de tirer de Jérôme rien de plus décisif, l'assemblée se sépara sans avoir pu conclure, et cette impuissance fut un triomphe pour celui qu'on avait espéré confondre.

L'insuccès de cette tentative ne découragea pas ses ennemis. Ils écrivirent à Rome et obtinrent du pape un bref qui obligeait Savonarole à quitter Florence pour aller prêcher où on l'enverrait. Celui-ci se préparait à obéir, et, pour couvrir sa retraite, il disait qu'il avait accompli son œuvre. Mais, avant de se mettre en route, il voulut prendre congé de ses auditeurs ordinaires par un dernier discours. Il remua tellement leurs esprits, qu'au sortir de l'église, ils s'écrièrent tous, d'une commune voix, qu'il fallait s'opposer au départ du père. Les magistrats eux-mêmes, quoique Jérôme les reléguât au second plan, comprirent bien que ce moine était encore nécessaire à Florence, puisqu'il avait seul le pouvoir de soulever et d'apaiser le peuple à son gré. C'est pourquoi

ils implorèrent et obtinrent du pape la révocation de son bref et la permission pour Savonarole de ne quitter Florence qu'après Pâques. Pâques venues, on n'eut garde de se souvenir de ce terme, et il ne fut plus question d'exil.

Jérôme prêcha donc le carême de 1495. Ne pouvant le faire partir, ses ennemis s'efforcèrent de lui susciter de nouveaux embarras : ils firent occuper par leurs hommes les principales chaires de Florence, et les chargèrent de commencer une croisade contre lui. Les croisés se recrutèrent principalement parmi les mineurs de Saint-François. Fra Michele d'Aquis, Fra Giovanni Tedesco, Fra Jacopo de Brescia, tous prédicateurs renommés, commencèrent l'attaque. Ils furent bientôt suivis dans la lice par Fra Tommaso de Ricti, régent de Sainte-Marie-Nouvelle; mais celui qui fit le plus de bruit fut Fra Domenico de Ponzo, qu'on disait soudoyé par le duc de Milan. Quoique le gonfalonier de ce temps-là, Tanai de' Nerli (mars et avril 1495), ne vît pas de mauvais œil la persécution dont Savonarole était l'objet, il ne put empêcher la seigneurie d'intimer à Fra Domenico l'ordre de se taire. Un certain Fra Agnolo, de l'ordre de Vallombreuse, écrivit une lettre contre Savonarole; mais l'ignorance et l'incapacité dont il fit preuve le forcèrent bientôt de quitter le pays. Enfin, une religieuse qui résidait assez loin de Florence voulut disputer avec Jérôme; mais celui-ci lui fit répondre, avec plus de raison que de politesse, qu'elle ferait mieux de tenir la quenouille et de ne pas se mêler de choses qu'elle n'entendait point.

L'opposition commençait déjà à étendre ses racines jusque dans l'intérieur de Saint-Marc. Savonarole y formait, avec Fra Domenico Buonvicini et Fra Silvestro Maruffi, une espèce de triumvirat qui pesa bientôt à presque toute la communauté. Un des témoins cités au procès, Fra Roberto

Ubaldino de Gaglano, qui était de Saint-Marc, nous donne de curieux détails sur ce triumvirat. Il déclare que ceux qui le composaient s'étaient arrogé sur leurs compagnons une autorité souveraine, et s'étaient même dispensés en grande partie des obligations de la vie monastique. Fra Roberto continue, et fait en peu de mots le portrait des trois maîtres :

« Il m'a été impossible, » dit-il, « de prendre en faute » Fra Hieronimo. J'ai toujours vu en lui de grandes marques » de sainteté : la dévotion, l'humilité, la prière, de bonnes » paroles, des mœurs pures, d'excellents exemples, une » conversation admirable, une doctrine saine, ferme et so- » lide... Je crois que Fra Domenico est un homme d'une » vie pure; mais c'est un esprit borné et trop porté à croire » les révélations, les songes des bonnes femmes et des cer- » veaux étroits et faibles. Ceux d'entre nous qui montraient » quelque incrédulité vivaient dans un martyre continuel... » Je voyais Fra Silvestro passer tout le jour dans les cloîtres » à bavarder dans des groupes de citoyens, ce qui faisait » murmurer beaucoup de nos frères... Il avait toujours des » étrangers plein sa cellule, les cloîtres ou le jardin. »

Il résulte de ces curieux portraits que si Dominique et Silvestre furent des hommes vulgaires et remplis des défauts qu'on trouve trop souvent chez les moines, on ne pouvait reprocher à Savonarole qu'une trop ferme volonté, et la tyrannie tracassière de ses lieutenants. Les aveux de Fra Roberto étaient évidemment arrachés par la vérité; car ce témoin, loin de se montrer favorable à son ancien chef, était de ceux qui supportaient impatiemment le joug; et, à la fin de sa déposition, il prie la seigneurie de ne pas se départir de la sévérité qu'elle avait commencé de montrer à l'égard des trois prisonniers. Mais la vertu du vicaire général ne rendait pas le poids moins lourd; et si l'opposition, à Saint-

Marc, n'osa jamais lever la tête, elle n'y couva que plus dangereuse. On le vit bien plus tard.

Indépendamment des ennemis que la nature et la sévérité de sa doctrine, ainsi que le triomphe politique qu'il venait de remporter, avaient suscités à Savonarole dès le premier jour, la guerre à outrance qu'il faisait aux adversaires de la religion, des bonnes mœurs et du gouvernement populaire, n'était propre qu'à lui en créer incessamment de nouveaux. Les vingt accoppiatori nommés pour un an devaient rester en charge six mois encore. Mais leur ambition, leur orgueil, leur égoïsme, les projets qu'on leur supposait, les rendaient odieux au peuple, et Fra Girolamo les haïssait plus que personne. Ils étaient l'œuvre de cette assemblée à parlement qu'il poursuivait avec tant d'énergie; ils avaient le tort grave de n'avoir plus leur raison d'être, une fois les nouveaux pouvoirs légalement constitués. Enfin, ils étaient le seul reste demeuré debout de cette aristocratie dont Florence ne voulait plus subir la domination. Savonarole saisit avec empressement la première occasion qui se présenta de les renverser. Des soupçons s'étant élevés sur deux citoyens, Alexandre et Lambert della Antella, on fit chez eux des perquisitions, on y trouva des armes, et on leur arracha l'aveu d'une conjuration en faveur des Médicis (15 mai). La défiance populaire accusa les accoppiatori de complicité, et deux de ces magistrats, Julien Salviati et Laurent Lenzi, pour se purger des soupçons qui pesaient sur eux, donnèrent leur démission. Leurs collègues ne purent s'empêcher de suivre cet exemple. Ils auraient attiré, par une plus longue résistance, trop de ressentiments sur leurs têtes (8 juin 1495). Ainsi fut porté le dernier coup au pouvoir des grands, et la seigneurie qui devait entrer en charge le 1er juillet put être nommée, pour la première fois, par le grand conseil.

Ce nouveau triomphe de la volonté populaire, où l'on voulut voir la main de Savonarole, acheva d'exaspérer ses ennemis. Ils n'avaient plus d'influence dans les affaires publiques que par leur vote, en qualité de simples citoyens, et ils ne purent se résigner à ce rôle trop humble pour leur ambition. Ne pouvant plus rien au dedans contre l'artisan de leur ruine, ils agirent au dehors. Ils s'entendirent avec le duc de Milan qu'ils savaient mécontent de ce qui se passait à Florence et disposé à ôter le pouvoir au peuple pour le remettre aux grands. Ludovic le More prêta l'oreille à leurs plaintes et consentit à servir leurs intérêts. Il écrivit donc au pape pour le prier d'imposer silence à cet agent de troubles qui avait bouleversé Florence. C'était par là qu'il fallait commencer.

Les propositions de Sforza trouvèrent le pape assez bien disposé. Les accusations qu'il entendait de toutes parts contre Savonarole l'avaient fait changer d'humeur. Le 21 juillet, il écrivit au frère une lettre pleine d'éloges et de compliments, mais qui concluait par l'invitation formelle de se rendre à Rome, pour se justifier des torts qu'on lui imputait.

Jérôme vit bien le piége qu'on lui tendait : il comprit qu'une fois à Rome, il ne pourrait plus revenir à Florence, en supposant qu'il ne lui fût rien fait de plus grave. C'est pourquoi, prenant aussitôt sa résolution, il écrivit, à la date du 31 juillet, une réponse pleine de déférence, où il s'excuse de ne pouvoir obéir immédiatement, à cause de sa santé délabrée, du besoin que les Florentins ont de lui pour que le nouveau gouvernement fonctionne avec régularité, enfin de la crainte qu'il a que ses ennemis n'apostent des assassins, et qu'une mort violente ne l'empêche d'achever son voyage. Il ne demande qu'un délai pour se rendre à

l'invitation du pontife. En attendant, il prie Sa Sainteté, si elle veut savoir au juste ce qu'il a dit en chaire sur les prédictions qu'on lui reproche, de ne s'en rapporter qu'au *Compendium revelationum*, ouvrage auquel il mettait la dernière main, et dont les premières pages étaient sous presse.

Sans entrer ici dans l'examen des raisons que Savonarole allègue pour ne pas aller à Rome, on ne peut s'empêcher de remarquer que celui qui sut si bien se dispenser d'obéir est le même qui recommandait l'obéissance aveugle à tout religieux. Que devient l'autorité pontificale, si chacun a le droit de peser l'ordre avant de s'y soumettre? La raison humaine serait sans doute ici pour le droit d'examen contre l'autorité; mais il semble que des catholiques ne devraient pas avoir assez de blâme pour Savonarole dans cette circonstance. En vain prétendrait-on qu'il ne s'agit pas d'un refus d'obéir, mais simplement d'une requête à l'effet d'obtenir un délai : la suite de cette histoire répond péremptoirement à une hypothèse si peu fondée. Savonarole eut, dès le premier moment, l'intention bien arrêtée de ne pas se rendre à Rome, et par conséquent de méconnaître l'autorité du saint-siége; mais on peut dire à sa décharge que les plus révérés docteurs de l'Église en avaient fait ou dit tout autant. Saint Bernard réprimande vertement un certain moine, nommé Adam, parce qu'il avait obéi à un ordre du pape, qui pouvait être la pierre de scandale, et il disait que, dans ce cas, l'obéissance était pire que l'homicide. Saint Thomas écrit, de son côté, qu'il faut faire plus d'état du jugement de sa conscience que de l'ordre de son supérieur. Ailleurs, il refuse au subordonné le droit de juger l'ordre du prélat, mais il lui accorde celui de juger s'il doit obéir, parce que cela le regarde personnellement, et que tout homme doit agir suivant sa raison. Ces opinions sont fort sensées, et, sur l'autorité

de l'ange de l'école, il n'est pas permis de croire qu'elles ne sont pas catholiques ; mais Wicleff n'eut qu'à généraliser et à appliquer à tous les cas ce que les docteurs restreignaient à quelques-uns, pour nier absolument l'autorité des évêques et la valeur de l'excommunication, et pour jeter les fondements d'une nouvelle hérésie.

Alexandre VI prit patience quelque temps ; mais Savonarole, loin de s'apprêter à partir, continuait à parler librement de la cour de Rome et des prélats. Le pape en fut informé. A l'instigation de ceux qui mettaient tant d'acharnement dans cette affaire, il envoya le 8 septembre un nouveau bref, cette fois exempt d'éloges, où il commandait impérieusement au frère de partir pour Rome sans retard. Jérôme, au lieu d'obéir, reparut dans la chaire après deux mois et demi de repos. Depuis le 28 juillet, il gardait le silence, par suite de ses occupations politiques, ou peut-être par prudence ; mais enfin, las de se taire, il reprit la parole et se fit entendre trois fois, le 11, le 18 et le 25 octobre. Cette fois, le pape perdit patience, et fulmina un nouveau bref, très-probablement en date des premiers jours de novembre, par lequel il lui ôtait le droit de prêcher. Savonarole répondit au saint père en protestant qu'on avait surpris sa religion. Mais celui-ci ne se laissa pas fléchir ; il menaça, au contraire, d'interdire Florence, et la seigneurie dut tenir la main à ce que les dispositions du bref fussent observées dans toute leur rigueur.

Vaincu dans cette lutte inégale, Savonarole se retira à Saint-Marc, où il continua de prêcher à ses plus intimes partisans, mais sans publicité. Pour que Florence ne l'oubliât pas et se maintînt dans les bonnes doctrines, il chargea Buonvicini de le suppléer dans la chaire des principales églises qui lui étaient ouvertes. Cet homme médiocre, qui

avait par lui-même fort peu d'autorité, en tira une très-grande du silence de son maître. Son succès fut si considérable, qu'au rapport de Nardi, les austérités des fidèles ne furent pas moindres pendant cet avent, qu'elles n'ont coutume de l'être pendant le carême. Ainsi se continua la tradition, jusqu'au moment où Jérôme put reprendre la parole, ce qui ne tarda pas.

La seigneurie de novembre 1495 s'était bornée à faire exécuter les volontés du pape. Celle qui lui succéda (janvier 1496) crut avoir besoin de Savonarole pour gouverner le peuple, et n'eut rien tant à cœur que de lui faire rendre la parole. Elle écrivit en conséquence, le 28 janvier, à Richard Becchio, son ambassadeur, ou, comme on disait alors, son orateur à Rome. Les démarches de ce fonctionnaire furent conduites avec tant d'habileté, qu'il obtint d'Alexandre VI un nouveau sursis. C'était donner à Savonarole la permission et les moyens de prêcher le carême. En effet, le 17 février 1496, il remonta dans la chaire, et commença ce fameux carême sur le prophète Amos, qui contient tant de renseignements utiles à l'histoire.

Ces derniers faits appartiennent à une époque dont nous ne faisons pas encore le récit; mais il était impossible de les séparer de ceux qui précèdent, parce qu'il faut les prendre dans leur ensemble pour les bien saisir et ne pas commettre de trop faciles et trop communes erreurs.

Tant d'hostilité au dedans et au dehors, la nécessité de faire face à ses adversaires et à ses ennemis, n'empêchaient pas Fra Girolamo d'agir en toutes choses avec une incroyable liberté d'esprit. Il faisait des tournées dans les environs de Florence, pour inspecter les couvents qui s'étaient soumis à la règle de Saint-Marc. On le suit à Prato, à Pise: partout il prêche avec une égale ardeur et un égal succès.

Dans cette dernière ville, son triomphe ne fut peut-être pas inutile à sa renommée. Le tribun religieux qui savait si bien s'adresser à la foule, trouva des accents pour émouvoir et convaincre la savante université de Pise. Il y fit d'éclatantes conversions, entre autres celle de l'étudiant Nicolas Scomberg, qui prit l'habit de saint-Dominique et devint plus tard archevêque de Capoue et cardinal.

Il ne faut pas croire, en effet, que Savonarole ne se fît de zélés et fanatiques partisans que dans les rangs du peuple. La foi au merveilleux était assez grande dans ces temps-là pour que des miracles douteux et des prophéties risquées ne rebutassent pas les plus brillants et même les plus solides esprits. Pic de la Mirandole, Marsile Ficin, Ange Politien, Jacques Nardi, Baccio della Porta furent ses admirateurs ou ses amis. On pourrait citer encore des hommes moins illustres, mais qui jouirent, dans leur temps, d'une grande célébrité : les deux Benivieni, Jérôme le poëte, et Dominique, le chanoine, qui employèrent tous les deux leur plume à la défense du maître; Georges Benigno, mineur franciscain, archevêque de Raguse, qui fit un semblable emploi de ses talents; Zanobi Acciajuoli, helléniste distingué; le philosophe Georges Vespuccio; d'autres savants, tels que Catteo, Frontino et le propre neveu de Pic de la Mirandole.

Mais la renommée de Savonarole ne s'arrêtait pas aux murailles de Florence, ou même aux frontières de l'Italie. Elle avait passé déjà les montagnes et les mers. A Londres, à Lyon, à Bruxelles, disent ses biographes, on s'entretenait avec étonnement de ce moine qui faisait une révolution, changeait la constitution d'un État, réformait les mœurs et la religion d'un peuple par la seule force de sa parole. « Nous recevons du fond de l'Allemagne, » dit-il quelque part,

« des lettres d'adhésion à notre doctrine. » C'étaient les marchands florentins qui la colportaient ainsi par tout le monde. A Constantinople, s'il faut en croire Burlamacchi, le sultan, ayant entendu parler de Savonarole, voulut savoir quel il était, et envoya chercher le consul florentin, qui lui donna les sermons sur Amos. Charmé de cette lecture, Bajazet aurait même ordonné qu'on lui fit en langue turque une traduction de ce brillant carême.

CHAPITRE CINQUIÈME.

(1495-1496.)

Pendant que Florence organisait ses pouvoirs et s'accoutumait à vivre sous sa nouvelle constitution, Charles VIII avait conquis Naples, et, après y avoir recueilli les triomphes, les hommages, les plaisirs que sa jeune et mobile imagination y venait chercher, il en repartait croyant n'avoir plus rien à faire, et pressé de jouir d'une gloire si facile au sein de son royaume (21 mai). On prétend qu'effrayé des préparatifs que les Vénitiens et le duc de Milan faisaient contre lui dans le nord de l'Italie, et plein de confiance dans les lumières surnaturelles de Savonarole, il lui avait fait demander s'il effectuerait son retour sans désastres. Le dominicain aurait répondu que le roi retournerait victorieux en France, mais non sans avoir souffert de graves tribulations, à cause des fautes et des crimes de ses ministres. Cet envoyé du roi, que Burlamacchi appelle simplement Messer Jacopo, pourrait bien être Philippe de Comines, qui revenait alors de Venise et devait passer par Florence, pour rejoin-

dre son maître sur la route de Naples, car il raconte lui-même ces choses de la manière suivante :

« Plusieurs le blasmoient de ce qu'il disoit que Dieu luy » avoit revelé, autres y ajoûterent foy. De ma part, je le » repute bon homme : aussi luy demanday si le Roy pour- » roit passer sans peril de sa personne, veu la grande assem- » blée que faisoient les Venitiens : de laquelle il sçavoit mieux » parler que moy, qui en venois. Il me respondit qu'il auroit » affaire en chemin, mais que l'honneur luy en demeureroit, » et n'eut-il que cent hommes en sa compagnie : et que Dieu, » qui l'avoit conduit au venir, le conduiroit encores à son » retour ; mais pour ne s'estre bien acquitté de la reforma- » tion de l'Eglise, comme il devoit, et pour avoir souffert » que ses gens pillassent et derobassent ainsi le peuple, aussi » bien ceux de son party, et qui luy ouvroient les portes » sans contrainte, comme les ennemis, que Dieu avoit donné » une sentence contre luy : et en bref, auroit un coup de » foüet ; mais que je luy disse que s'il vouloit avoir pitié du » peuple et deliberer en soy de garder ses gens de mal faire, » et les punir quand ils le feroient, comme son office le » requiert, que Dieu revoqueroit sa sentence ou la dimi- » nueroit, et qu'il ne pensast point estre excusé pour dire : » Je ne fais nul mal : et me dit que luy-mesme iroit au- » devant du roy et lui diroit.... »

De son côté, le 19 mai, deux jours avant que Charles VIII quittât Naples, Savonarole faisait aux Florentins les plus belles promesses :

« Je mets par écrit tout ce que je vous ai dit depuis cinq » ans. Je veux que vous puissiez tout vérifier ; vous verrez » ainsi que mes promesses s'accompliront sans qu'il s'en » manque d'un iota : vous verrez que je ne rétracte rien. » Espérez, vous dis-je, alors même que vous resteriez en

» chemise. Je ne veux pas dire par là que vous devez être » dépouillés de tout et rester en chemise; c'est une manière » de parler. Je te dis, Florence, que ton empire s'accroîtra » au delà de tes espérances. Malheur à ceux qui se révolte- » ront contre toi! L'heure de leur ruine aura sonné.... Je » te dis que tes voisins, qui se réjouissent de l'état où tu es, » pleureraient tout le jour s'ils connaissaient l'avenir. Le » lion a la fièvre; mais il guérira bientôt, et déchirera de » ses griffes ceux qui le mordent aujourd'hui[1]. »

Quoique Savonarole ait tenu plus d'une fois un pareil langage, la concordance des temps permet de croire qu'il avait vent du retour de Charles VIII, et peut-être qu'il avait quelque raison de compter sur la bienveillance de ce prince et sur les avantages qu'il pourrait obtenir de lui pour Florence; mais cette ville n'était pas dans le secret et ne partageait pas ses espérances. En voyant Charles VIII reprendre le chemin de la Toscane, les Florentins furent extrêmement effrayés. Ils craignaient qu'il n'eût l'intention de les soumettre de nouveau à Pierre de Médicis, et pour lors, résolus de résister, ils avaient à craindre l'infériorité de leurs armes au dehors, les intrigues et peut-être un soulèvement des Bigi au dedans. Ils ne se souciaient même pas de donner aux Français une hospitalité qui avait déjà failli leur être funeste, et dont ils avaient eu toutes les peines du monde à abréger la durée. On pensait déjà des Français, à Florence, ce que Machiavel en disait un peu plus tard: qu'ils promettaient toujours quand ils ne pouvaient tenir, et ne tenaient jamais leurs promesses quand ils étaient en état de le faire. Mais l'inquiétude et la frayeur n'empêchèrent pas de prendre tous les soins nécessaires pour se mettre

1. Le lion était dans les armes de Florence; on en fit souvent la personnification de la ville et de la république.

en état de défense. La ville fut abondamment pourvue d'armes et de vivres ; tous les citoyens entrèrent dans les cadres de la milice ; on enrôla jusqu'aux enfants.

Mais comme, sous le gouvernement de Jésus-Christ, la religion devait être la plus importante partie de la politique, il fut décidé qu'on mettrait Florence sous la protection de la sainte Vierge. On alla chercher dans un village des environs un tableau représentant sainte Marie, dite Imprunète, du lieu où cette image demeurait habituellement. Suivant une ancienne tradition, elle était l'œuvre de l'apôtre saint Luc, et ne voulait pas rester dans les murs de la ville, d'où elle s'était déjà, disait-on, échappée une fois mystérieusement. Comme on croyait que le salut public dépendait de sa présence, on ne s'arrêta pas pour si peu, et on la conduisit à Florence en grande pompe. Tout le clergé, les ordres religieux, les confréries, tous les citoyens, hommes et femmes, prirent part à cette pieuse procession.

Lorsqu'ils eurent leur sainte patronne au milieu d'eux, les Florentins envoyèrent des ambassadeurs au roi, qui se trouvait à Rome, pour savoir de lui comment, quand et par où il voulait poursuivre sa route, et l'avertir que s'il prétendait rétablir Pierre de Médicis, ou porter, par quelque moyen que ce fût, la plus légère atteinte aux libertés publiques, il éprouverait une résistance qui durerait jusqu'à la mort. On ne manqua pas de lui rappeler sa promesse au sujet de Pise. Charles répondit, comme à l'ordinaire, avec bonne grâce ; mais il ne s'engagea point. Même ayant appris les préparatifs de défense qu'on faisait contre lui, il se montra moins bien disposé. Lorsque les Florentins connurent ce résultat peu satisfaisant, ils redoublèrent de précautions, d'autant plus qu'ils avaient appris que le Médicis était à la cour du roi. Ils enrôlèrent les paysans, barrica-

dèrent les rues, garnirent de grosses pierres les maisons et les tours.

Malgré tant de prudence et d'activité, une inquiétude extrême régnait à Florence. Voyant que Charles VIII s'acheminait vers Sienne, et refusait obstinément de faire connaître la route qu'il suivrait en sortant de cette ville, on eut recours à l'ambassadeur des grandes circonstances, à Fra Girolamo. Celui-ci se rendit à Poggibonsi, où était déjà l'avant-garde française, et il y attendit le roi. Il obtint de lui une audience (17 juin), et lui parla avec beaucoup de modestie personnelle, mais en même temps de hardiesse, notamment sur les affaires de Pise. Le jeune prince n'en parut pas indigné. Réfléchissant même que son armée était considérablement affaiblie par suite de la nécessité où il s'était vu de laisser des garnisons dans le royaume de Naples, à Sienne et en d'autres lieux, il comprit qu'il était prudent de ne pas se mettre sur les bras des embarras qu'il pouvait éviter, et il décida de se rendre à Pise sans passer par Florence.

Il donna donc satisfaction à la principale demande de Savonarole, et quoique celui-ci lui eût prédit de grands malheurs, s'il ne rendait pas aux Florentins toutes les terres qu'il leur avait prises, il l'entoura d'égards et l'invita à le suivre jusqu'à Pise. Jérôme consentit seulement à l'accompagner jusqu'à Castel-Fiorentino, où il prit congé de lui après une nouvelle entrevue, qui lui permit, il le croyait du moins, d'apaiser tout à fait son courroux. Mais Nardi donne à entendre que, si l'éloquence du moine arracha quelques promesses au roi, son conseil n'eut pas de peine à les lui faire retirer; car, dit cet auteur, dans toutes ses résolutions et dans toutes ses actions, ce prince faisait bien voir qu'il était dominé par son conseil.

Le 22 juin, Savonarole, de retour à Florence, reparaissait dans la chaire, et rendait compte de son ambassade, suivant son habitude, mais en termes assez obscurs :

« Je me suis rendu auprès du roi, dans son camp : on s'y » croirait en enfer. N'y eût-il pas aux enfers de plus ter- » rible châtiment que celui-là, ce serait bien assez ! Ah ! ne » souhaitez jamais les grandeurs : les maîtres du monde » n'ont pas un instant de véritable joie. Votre repos et les » consolations que vous retirez d'un sermon valent plus que » tous leurs biens et toutes leurs jouissances.... Je vous ai » dit comment je me suis trouvé votre ambassadeur ; celui » qui m'a envoyé sait ce que j'ai fait. J'ai jeté de bonnes » semences qui germeront en leur temps : vous mangerez » du fruit qu'elles auront produit. — Père, cette parabole » est obscure, dites-nous-la plus clairement ; dites-nous dans » l'intérêt de qui vous avez été là-bas. — J'y ai été dans » votre intérêt, pour l'amour de vous et non pour moi. Voyez » jusqu'où va pour vous ma tendresse ! Je n'ai pas craint » d'exposer ma vie !... J'ai parlé à Sa Majesté ; je lui ai » donné certains conseils qu'il fera bien de suivre, dans » l'intérêt de son âme, de son royaume et des siens. Mais » ce que je lui ai dit là-bas, je veux le répéter ici, il faut » que tout le monde le sache ; il faut, s'il néglige mes avis, » qu'il se souvienne de moi et de ce que je lui ai prédit. Je » lui ai recommandé de vivre en bonne intelligence avec les » Florentins, et de les protéger de bonne grâce, s'il ne veut » pas que Dieu l'y contraigne. S'il est docile à ma voix, il » s'en trouvera bien. Je lui ai dit en particulier tout ce qui » lui arrivera, mais il ne serait pas convenable de le répéter » ici. Il m'a écouté avec douceur. De mon côté, je lui ai » parlé avec modestie, mais non sans vivacité. Il m'a fait » des promesses formelles, et je vous dis encore une fois,

» afin que tout le monde l'entende, que, de gré ou de » force, il les tiendra. »

En réalité, Charles VIII ne tint ses promesses ni de gré ni de force. Pour l'honneur de Savonarole, il fallait donc qu'il fût puni de Dieu, et cela ne manqua pas d'arriver. Au mois de décembre, la mort du jeune Dauphin, unique fils du roi, répandit la consternation en France et jusqu'en Italie. Cet événement avait, en effet, beaucoup de gravité pour les Florentins. Ils attendaient que Charles VIII descendît de nouveau les Alpes pour les protéger contre le mauvais vouloir et les menaces de la Ligue. Or, il était peu probable que, privé désormais d'héritier, ce prince quittât de nouveau son royaume pour conquérir d'autres États. Telles étaient les craintes que concevaient justement les Florentins; mais par là les prédictions de Savonarole n'étaient point compromises, car il avait toujours eu soin d'annoncer que le roi de France ne serait pas seul envoyé de Dieu pour dévaster l'Italie. « Je vous dis qu'un barbier ne peut raser tant de » monde, » s'écriait-il; « il viendra un autre barbier. Ce » sera le roi de France ou un autre. » Au contraire, la mort du Dauphin passa bientôt pour être le malheur dont il menaçait Charles VIII, et, des paroles très-vagues que l'on trouve dans les discours précédemment rapportés, on voulut conclure que Jérôme avait, en particulier, prédit à ce prince la mort de son fils.

Comines aida à cette supposition par deux passages de ses mémoires. Dans l'un, parlant de l'ambassade de Poggibonsi, il dit : « Il me cheut en pensée la mort de monsei» gneur le Dauphin, quand il parla de cette sentence de » Dieu, car je ne vois autre chose que le roy prist à cœur ; » mais je dis encore ceci afin que mieux on entende que » tout ce dit voyage fut vray mystère de Dieu. »

« Je ne sçay, » dit-il ailleurs, « s'ils ont fait bien ou mal » de l'avoir fait mourir ; mais il a dit maintes choses vrayes, » que ceux de Florence n'eussent sceu luy avoir dites. Et » touchant le roy, et les maux qu'il dit luy devoir advenir, » luy est advenu. »

Il est possible qu'en prédisant des malheurs à Charles VIII, Savonarole eût en vue la mort de son fils, à peine âgé de trois ans, et dont on connaissait la frêle santé. On voit, en effet, que cette pensée était également venue à Philippe de Comines. Mais si l'on s'en rapporte sur ce point au témoignage du chroniqueur, il faut croire aussi qu'il exprimait le sentiment public lorsqu'il affirmait que c'était bien le roi, son maître, que Fra Hieronimo désignait comme devant être le second barbier, le nouveau fléau de Dieu. « Il a tou- » toujours presché publiquement, » dit Comines, « que le » roy tourneroit derechef en Italie pour accomplir cette » commission que Dieu luy avoit donnée, qui estoit de ré- » former l'Église par l'espée, et chasser les tyrans d'Italie, » et que, au cas qu'il ne le fist, Dieu le puniroit cruellement ; » et tous ses sermons premiers et ceux de présent, il les a » fait imprimer, et se vendent. »

Il paraît même que Savonarole n'oubliait pas de s'aider pour que Dieu l'aidât, car il écrivit à plusieurs reprises à Charles VIII, trois ou quatre fois, nous apprend le procès, pour l'engager à faire une nouvelle expédition en Italie. Comines nous affirme aussi le fait : « Cette menace qu'il » faisoit au roy de dire que Dieu le puniroit cruellement, » s'il ne retournoit, lui a plusieurs fois escrite ledit Hiero- » nyme, peu de temps avant son trespas. »

Une si constante fidélité au roi de France n'était, quelques accusations qu'elle ait values à Savonarole dans son procès, ni sans mérite, ni sans courage. L'espérance trompée des

Florentins au sujet de Pise, que, malgré ses promesses, Charles ne leur avait pas rendue, les avait exaspérés, et l'on trouve dans tous les écrits du temps les traces de la plus vive colère. Dans leur *Journal des événements contemporains*, les Rinuccini l'appellent « homme sans honneur, sans ver-
» gogne, de nulle prudence, assassin, fourbe, voleur, sans
» foi, qui mettait autant d'attention à observer ses pro-
» messes et ses serments qu'à écouter un âne qui brait, en-
» clin à tous les vices, sans aucune moralité ni trace de
» vertu religieuse, et qui avait pour ministres les plus vi-
» cieux, les plus scélérats, les plus cupides, les plus perfides
» hommes qu'on pût imaginer. »

On disait donc qu'il fallait rompre avec une politique traditionnelle, il est vrai, mais qui n'avait produit que des déceptions; que l'Italie, et en particulier Florence, avait toujours été dupe et victime des Français, et qu'il fallait entrer au plus tôt dans la ligue qui s'était formée contre eux. Savonarole ressentait aussi vivement que personne des injures dont il avait espéré préserver le pays; il était d'ailleurs partisan de la seule politique qui convienne à un petit État libre et républicain, la neutralité; mais il pensait, comme plus tard Machiavel, que si la bonne fortune des Français était funeste à Florence, leurs échecs l'étaient encore plus; il comprenait que si Florence entrait dans une ligue où le duc de Milan tenait la première place, c'en était fait bientôt de ses libertés et de son gouvernement populaire; il était enfin convaincu que le seul moyen de se maintenir contre une foule de princes intéressés à écarter du regard de leurs sujets un exemple contagieux, c'était de sceller une durable alliance avec un roi assez fort pour protéger ses amis par la seule terreur de son nom, et assez éloigné pour qu'on n'eût pas à craindre qu'il imposât chaque jour sa volonté. Or, on

pouvait s'appuyer sur Charles VIII, redouté même quand il battait en retraite, sans prendre parti dans les querelles des princes italiens ou dans celles de la France avec la Péninsule. C'est cette politique, la seule praticable dans un petit État démocratique, que Savonarole conseillait, et qu'il réussit, malgré la répugnance générale, à faire prévaloir; mais ce ne fut pas sans peine.

La seigneurie se montrait hostile à la France. Cédait-elle à l'opinion, ou prétendait-elle la diriger? C'est ce qu'on ne saurait dire. Il est certain, dans tous les cas, qu'elle parlait d'assembler le peuple à parlement pour décider l'accession de Florence à la ligue italienne. Le danger était imminent. Fra Girolamo voyait sa politique également menacée au dedans et au dehors. Il pensa que si l'on parvenait à éviter cette funeste assemblée, où le peuple ne pouvait manquer d'acquiescer aux propositions de la seigneurie, tout était sauvé; que dans le cas contraire, tout était perdu. Il tourna donc tous ses efforts contre le parlement, et, ayant convoqué les magistrats à Sainte-Marie de la Fleur, il prononça, le 28 juillet, un énergique discours. Après être entré dans mille détails de gouvernement et d'administration[1], il aborde la question brûlante du jour en des termes dont on a peine à comprendre l'audace, surtout quand on songe qu'il parlait contre les desseins de la seigneurie :

« Votre parlement n'est qu'un instrument de ruine : il » faut le supprimer. Peuple, n'es-tu pas le maître mainte- » nant? Le gouvernement n'est-il pas entre tes mains? — » Oui. — Eh bien! si tu ne veux pas le perdre, ne permets » pas qu'on assemble le parlement. Le parlement, c'est, » pour le peuple, la perte de tous ses droits. Retenez bien

1. Nous avons déjà cité un remarquable passage de ce sermon, page 132 : *Magistrats, c'est à vous*, etc.....

» cela, et l'enseignez à vos fils. Peuple, quand tu entends » la cloche qui t'appelle au parlement, lève-toi, tire ton » épée et dis à ceux qui te convoquent : Que voulez-vous? » Le conseil n'a-t-il pas tout pouvoir? Quelle loi proposez-» vous? Le conseil ne la fera-t-il pas aussi bien? — Je vou-» drais que lorsqu'une seigneurie entre en fonctions, vous » lui fissiez promettre par serment de ne pas vous assembler, » de ne pas faire sonner les cloches pour le parlement. L'un » des seigneurs oserait-il se parjurer? Je voudrais que celui » qui le dénoncerait reçût 3,000 ducats, s'il était des sei-» gneurs; 2,000, s'il était des colléges, et 1,000, si c'était » un autre citoyen. Je voudrais que le coupable, s'il était » des seigneurs, eût la tête tranchée; s'il n'en était pas, » qu'il fût déclaré rebelle et vît tous ses biens confisqués. » Je voudrais faire jurer à tous les gonfaloniers, à leur en-» trée en charge, que s'ils entendent sonner à parlement, » ils iront aussitôt mettre au pillage la maison des seigneurs; » le quart du butin serait pour eux, le reste pour leurs com-» pagnons. Quand les seigneurs veulent assembler le parle-» ment, je voudrais qu'il fût convenu que, dès qu'ils mettent » le pied sur la tribune [1], ils sont déchus de leurs fonctions, » et que chacun a le droit de les mettre en pièces. Je vou-» drais, en outre, que les gouverneurs des provinces fussent » tenus, dès leur entrée en charge, d'interdire à tous les su-» jets, sous peine de rébellion, de venir à Florence quand » on sonne à parlement. Je voudrais, enfin, que la cloche » qui sonnait pour ces funestes assemblées sonnât désormais » pour le conseil, dès que la salle sera terminée, afin que le » nouvel usage fît oublier l'ancien. Peuple, voilà ce qui » est nécessaire à ton salut. Si l'on veut prendre encore

1. La *ringhiera*, espèce de tribune sur le perron du palais seigneurial, à Florence. Il n'en existe plus aucune trace depuis 1812.

» d'autres précautions, j'en serai charmé; mais il faut avant » tout faire ce que j'ai dit. »

Tel était l'ascendant qu'exerçait pour lors Savonarole, qu'un si audacieux langage trouva la seigneurie soumise et prête à accorder ce que le peuple, se faisant l'écho de son prophète, réclamait impérieusement. Quinze jours étaient à peine écoulés, qu'elle abrogeait cette antique institution (13 août). Ce succès tranquillisa Jérôme sur l'avenir. Il savait qu'on n'arracherait plus au peuple une décision grave par surprise, et il avait le temps de le convertir à ses idées sur la politique extérieure. En effet, il réussit à faire envoyer des ambassadeurs à Charles VIII, qui était encore en Italie. Le 8 septembre, un accord fut conclu. Tout le territoire donné en garantie au roi, lorsqu'il était entré en Toscane, devait être restitué à Florence, sous condition que cette ville pardonnerait aux Pisans et payerait cent mille ducats. Ces clauses étaient fort onéreuses sans doute; mais il s'agissait, pour la démocratie florentine, d'être ou de ne pas être. Les choses étant remises sur l'ancien pied, Florence se trouvait à l'avenir protégée contre ses ennemis d'Italie : le prix importait peu.

Ainsi, la politique de Savonarole triomphait au dedans et au dehors. Il manqua pourtant quelque chose à tant de succès. Le 2 janvier 1496, malgré la promesse de restitution contenue dans l'accord du 8 septembre, le capitaine d'Entragues remit la citadelle de Pise aux citoyens de cette ville, qui l'avaient, dit-on, corrompu à prix d'or. Les Florentins, furieux, s'en prirent à Charles VIII, qu'ils appelaient barbare, assassin, plus traître que Judas et Ganelon. Ils finirent par lui envoyer des ambassadeurs pour se plaindre d'un tel déni de justice. Ce prince leur donna un semblant de satisfaction en exilant d'Entragues; mais, comme celui-ci ne

tarda pas de revenir à la cour et que Pise ne fut pas rendue, la colère des Florentins ne s'apaisa que lentement, et les Arrabbiati furent heureux de trouver dans cet événement un texte à déclamations contre Savonarole.

Le roi de France et son armée tout entière s'étaient intéressés aux Pisans. Sans rechercher s'il y avait dans le droit écrit des raisons pour que Pise fût l'esclave de Florence, il est certain qu'en l'état de morcellement où se trouvait alors l'Italie, les efforts des Pisans pour recouvrer leur indépendance et leur liberté méritaient toutes les sympathies, et que le droit naturel était pour eux. Savonarole avait-il assez pris à cœur les haines et les ambitions de sa patrie adoptive pour croire que Florence fût lésée si elle ne donnait pas des lois à sa rivale? S'il n'en fut pas ainsi, en promettant à ses auditeurs, pour prix de leur conversion et de leurs pratiques religieuses, la restitution de Pise, il peut être accusé d'avoir flatté outre mesure les passions populaires, et mérita que la vénalité d'un capitaine obscur vînt augmenter les embarras de sa position et jeter de l'ombre sur sa gloire.

CHAPITRE SIXIÈME.

(1496.)

Savonarole ne voulut pas que son peuple s'abandonnât sans réserve aux joies du carnaval. Ayant besoin de repos, il chargea Dominique Buonvicini de le remplacer dans la chaire. Ce père n'était qu'un écho affaibli de la parole du maître; mais il en était du moins un écho fidèle. En l'écoutant, les Florentins retrouvaient la doctrine dont ils s'étaient

faits les disciples, et par suite croyaient entendre encore la voix qui les avait charmés. C'est à cette erreur à moitié volontaire que Fra Domenico fut redevable de l'éclatant succès qu'il obtint. Le dernier jour du carnaval, la jeunesse dédaigna ses divertissements accoutumés, et, pour mieux marquer son retour aux idées et aux pratiques religieuses, elle organisa une procession solennelle qui eut lieu sans le moindre désordre.

La terre était donc bien préparée pour recevoir la semence que l'éloquent orateur allait y jeter. Il put, en commençant son carême, rappeler avec un juste orgueil ce triomphe de ses idées. La retraite où il avait vécu pendant près de deux mois faisait de sa réapparition à Sainte-Marie-de-la-Fleur un véritable événement. Cette admirable basilique, si vaste qu'elle soit, parut encore trop petite, et il fallut construire, pour les enfants, des gradins de bois en face de la chaire, devant le chœur et devant la porte principale. Le pavé de l'église fut réservé aux personnes d'un âge plus avancé.

Ce succès toujours croissant avait quelque chose de merveilleux. Comme le dit Savonarole, il suffît ordinairement de deux ou trois années pour user les ressources d'un prédicateur et rebuter son auditoire; mais lui, pendant sept années, il le tint suspendu à ses lèvres, quoiqu'il répétât constamment les mêmes choses, et qu'il se fût abstenu plus d'une fois, pendant toute une station, s'il faut l'en croire, d'aborder les sujets qui étaient d'un intérêt actuel, c'est-à-dire la prophétie et les affaires de la république. Mais il se faisait illusion quand il parlait ainsi : on peut se convaincre, par la lecture de ses sermons, qu'il ne sut user de cette retenue que dans les premières années, et qu'à partir de la révolution de 1494, sa prédication a constamment le même caractère de prophétie et d'actualité. Les Florentins s'obsti-

nèrent d'ailleurs à le prendre pour un homme politique, et à ne rien faire sans le consulter. Ils y mirent même si peu de réserve, et s'habituèrent si bien à charger leur prophète de penser pour eux que Savonarole fut obligé plus d'une fois de leur demander quelque relâche.

Vers la fin du carême de cette année, il s'exprimait à ce sujet en ces termes : « Ne venez plus nous importuner pour » des bagatelles. Les séculiers ne doivent s'adresser aux reli- » gieux que pour affaires d'importance. Cependant tout le » monde vient à notre couvent. Je vous engage à ne pas » dépasser l'église et le premier cloître. C'est dans l'intérêt » des frères, qui seront ainsi moins dérangés dans leurs » oraisons, mais c'est aussi dans le vôtre. Je vous ai dit que » je ne voulais me mêler ni du gouvernement, ni de vos » intrigues; je veux seulement maintenir dans la ville la » concorde universelle. Ne venez me recommander per- » sonne; allez pour cela aux citoyens, aux magistrats : » c'est leur affaire et non la mienne. Je vous en prie ici » solennellement : si jamais un solliciteur se présente à vous, » muni d'une recommandation de moi, n'en tenez pas » compte et ne faites que justice. Mes frères connaissent ma » résolution, cessez donc de venir à nous. La concorde » règne dans la ville, cela me suffit. Si vous voulez faire le » bien et maintenir votre gouvernement, vous le pouvez. » Cependant, si vous venez à avoir quelque doute de con- » science et que vous ayez besoin d'un conseil, je vous le » donnerai très-volontiers. Mais, pour tout le reste, ayez » l'obligeance de ne plus nous importuner. »

Tant d'autorité entre les mains d'un homme si austère portait à son comble l'irritation des Arrabbiati et des Compagnacci. Les plus doctes et les plus habiles d'entre eux discutaient, argumentaient; les autres essayaient de pous-

ser doucement le prédicateur à quitter Florence. A ceux-ci Fra Girolamo répondait très-catégoriquement qu'il voulait rester, et qu'il n'était pas si dupe que d'aller se jeter tête baissée dans les piéges qu'ils lui tendraient sur la route. Aux premiers il répliquait quelquefois avec beaucoup de vigueur :

« Ils disent qu'il ne faut pas croire aux songes, et que » nos paroles sont des songes creux. Alors celles d'Amos » que nous vous expliquons furent aussi des songes. — Je » croirais, dit un autre, s'il ne se mêlait des affaires d'État. » — Ne crois donc pas à Moïse, car il se mêla, lui aussi, » des affaires d'État. — Vous me direz : Moïse était envoyé » de Dieu. — Eh! savez-vous si je ne le suis pas, moi qui » vous parle? Savez-vous quel est celui qui m'a envoyé? — » Oh! peut-être que tu n'as pas de mandat. — Oh! peut-être » qu'il en a un. — Oh! s'il en avait? — Oh! s'il n'en avait » pas? — Il s'est enfui, dit cet autre : on me l'a écrit de » quelque ville d'Italie. — Et pourtant je suis encore ici. — » Il veut donner des maîtres à Florence. — Vous ne voyez » donc pas que je vous recommande toujours de soutenir le » grand conseil? Or, tant qu'il sera debout, comment pour- » rait-on donner des maîtres à Florence? — On ajoute que » nous tenons la nuit des conciliabules à Saint-Marc. — De » grâce, faites garder nos portes. Venez nous surprendre; » venez le jour, venez la nuit, en temps de pluie, dans les » plus grands froids. — Allons, dit cet autre, il est héré- » tique. — Prouve-le-moi. Qu'ai-je dit qui sente l'hérésie? — » Il a prétendu qu'il était prophète, s'écrie un compère. — » Je ne l'ai pas dit; mais quand je l'aurais dit, quelle est la » loi qui me condamne? — Il prétend être envoyé de Dieu. » — Je n'ai pas dit ainsi; mais quand même, pourquoi ne » pourrais-je pas le dire? Savez-vous si cela n'est pas vrai?

» Cet autre, avec ses excommunications obtenues subrep-
» ticement, m'a voulu chasser de la ville. Insensé! voici
» comment tu devrais raisonner : Si ce qu'il dit vient de
» Dieu, Dieu trouvera bien moyen qu'il en réchappe; il ne lui
» donnera souci ni d'excommunication ni d'autre chose. Si
» ce qu'il dit ne vient pas de Dieu, il a fait mille mensonges
» et il trompe le peuple; c'est donc un scélérat sans aucune
» crainte de Dieu. S'il ne craint pas Dieu, il ne craindra
» pas les excommunications; les excommunications ne pour-
» ront donc le faire partir d'ici. »

Et ailleurs : « Vous dites que je prêche l'oisiveté. Allez,
» allez voir quels sont ceux qui travaillent: vous verrez qu'ils
» sont pour la plupart du nombre de nos fidèles. Vous avez
» porté vos plaintes jusqu'aux prédicateurs. Vous m'avez
» accusé de tromper le peuple et de prêcher l'oisiveté. Vous
» avez mal entendu : j'ai justement prêché le contraire, ici
» même et ailleurs, en public et en particulier. Allez voir,
» vous dis-je, quels sont ceux qui travaillent. Pauvre peuple,
» ces hommes te trompent. C'est moi qui veux qu'on tra-
» vaille. Sans moi, beaucoup se seraient croisé les bras, qui
» se sont mis courageusement à l'ouvrage dans cette rude
» saison. J'ai voulu vous dire ces choses pour vous montrer
» quelle est votre folie d'attaquer la vérité. »

Cette discussion nous apprend sur quels points roulait la polémique dans les premiers mois de l'année 1496. Elle alla si loin que les deux partis en vinrent aux menaces, et des menaces aux coups. Les Piagnoni craignirent pour Savonarole, et voulurent que désormais il ne sortît plus du couvent sans une escorte armée. Cette escorte se recruta de volontaires; mais, avec le temps, elle s'organisa sur de larges bases, et la seigneurie, qui avait commencé par la tolérer, finit par l'autoriser.

Si Savonarole avait eu réellement, dans la vie publique, cette humilité dont il faisait montre, et qui devrait être une des premières vertus du moine, il eût alors quitté Florence, ou du moins suspendu ses prédications. Il avait beau se croire en possession de la vérité, un prêtre ne pouvait pas prétendre à l'imposer au prix du sang, ni consentir à être cause plus longtemps de si terribles dissensions entre les citoyens. Mais son âme était fortement trempée pour la lutte : ces agitations faisaient sa vie. « Je ne puis vivre quand je » ne prêche pas, » disait-il. Persuadé qu'il devait faire triompher la cause de Dieu, il ferma les yeux sur les malheurs qui pouvaient advenir, et ne songea pas à détourner de dessus la tête d'autrui des dangers qu'il bravait lui-même et une mort qu'il acceptait d'avance, pourvu qu'elle ne fût pas inutile. « Si vous me voyez, » disait-il à ses partisans, « tué » ou chassé d'ici, persévérez dans la vérité et ne vous trou- » blez pas, mais considérez qu'il a été fait ainsi à tous ceux » qui ont prophétisé avant moi : ils ont été persécutés et » mis à mort. C'est pourquoi je vous dis que le triomphe de » notre cause doit être assuré par l'effusion de beaucoup de » sang. »

Il y avait déjà longtemps que Savonarole envisageait la mort de sang-froid. Elle était le résultat inévitable de la lutte qu'il entreprenait contre la tendance de son siècle, et l'idée réformatrice avait compté assez d'autres martyrs pour qu'on pût prévoir qu'il ne serait pas plus heureux que ses devanciers. Ayant fait ainsi le sacrifice de lui-même, et s'étant étourdi sur ce qu'il y avait d'odieux dans une lutte armée au sujet d'un prêtre, il ne dut pas craindre d'aller en avant et de prévoir les plus extrêmes conséquences de sa rébellion contre les idées reçues et contre la volonté du chef de l'Église. Il prévoyait que l'attitude qu'il avait prise lui attirerait avant

peu une nouvelle interdiction; et, comme il était bien décidé à ne pas céder, il prenait ses précautions à l'avance :

« Vous croyez peut-être que j'ai reçu du pape l'ordre de » ne plus prêcher? Détrompez-vous, il n'est point venu » d'ordre, et, dans l'état présent des choses, il n'en peut » venir, parce que ce serait un acte funeste. Voilà ce qu'il » faut que vous sachiez. — Oh! ce n'est pas à toi, direz- » vous, de prononcer là-dessus. — Je réponds que, devant » l'évidence, le doute n'est plus possible. Il n'y a pas une » pauvre femme ici qui ne sache qu'un tel ordre serait con- » traire à la vigne et funeste à Florence. Assurément, si » j'avais des doutes, je devrais me soumettre à la volonté de » mon supérieur; mais ma certitude est entière. Non, je ne » puis croire qu'un tel ordre m'arrive : ils ont trop de sa- » gesse pour ajouter foi aux faussetés qu'on veut leur per- » suader. J'ai écrit qu'ils ne le peuvent faire, et je l'ai prouvé » par d'irréfutables arguments. — Oh! tu es bien présomp- » tueux, frère; tu crois être bien avisé! — Je ne dis pas » cela; mais les choses sont claires et évidentes par elles- » mêmes. Ils ne m'enverront aucun ordre. — Mais enfin ils » pourraient le faire, s'ils croyaient aux scribes et aux » pharisiens. Dans ce cas, obéirais-tu? — Je te déclare que » si le pape venait à se laisser persuader faussement par les » pharisiens, et me commandait de ne plus prêcher, comme » cet ordre serait contraire à la culture de la vigne, je n'o- » béirais pas aux paroles, mais aux intentions. Écrivez à » Rome, si vous voulez; mais écrivez comme j'ai dit : ce » frère déclare que si le pape, persuadé faussement par les » pharisiens, lui ordonnait de ne plus prêcher, il ne se croi- » rait pas tenu d'obéir aux paroles, mais à l'intention, et » que cet ordre ne serait l'œuvre ni de la volonté ni de l'in- » tention du pape. Allons, écrivez ainsi. Non, je ne crois

» pas que le pape m'envoyât un tel ordre s'il savait qu'il est » contraire à la vigne : *absit*, *absit*. Je ne crois pas qu'il fût » d'assez méchante nature. On est sage à sa cour; mais enfin, » si un prélat me commandait quelque chose qui fût con- » traire à nos constitutions et à la vigne, je ne devrais pas » lui obéir : c'est l'opinion de saint Thomas. Par exemple, » s'il me commandait de manger de la chair quand je suis » en santé ou de manquer à ma religion, comme un cardinal, » je ne serais pas tenu de lui obéir, parce qu'on ne peut ra- » mener cet ordre à nos règles et à nos constitutions, mais » qu'il est *contra* ou *præter*. Telle est aussi l'opinion de saint » Bernard et des autres docteurs. »

La déclaration de guerre était donc aussi nette que possible, et les restrictions dont Savonarole s'enveloppait ne faisaient que donner plus de relief et de mordant à sa pensée. Cependant d'autres soins retenaient sans doute Alexandre VI, car on ne voit pas qu'il se soit occupé de Florence ni de son oracle pendant presque tout le cours de cette année. — Les Arrabbiati, trop pressés et désespérant de réveiller son indolence, voulurent agir par eux-mêmes, et cherchèrent à mettre à mort l'intrépide dominicain. Mais celui-ci dut à la vigilance de ses amis d'échapper au fer et au poison, et put dénoncer ces indignes tentatives. Il refusa cependant de nommer les sicaires ou la main qui les armait, non par charité chrétienne, mais parce qu'il craignait qu'on ne se soulevât contre lui ; peut-être aussi ne les connaissait-il pas.

Mais rien ne put l'empêcher de fournir jusqu'au bout sa carrière. Les jeûnes, les macérations, toutes les pratiques religieuses redoublèrent ; il n'était plus question d'autre chose dans Florence, et cette ville était devenue pour cela la risée de toute l'Italie. Les Arrabbiati se plaignaient si vivement d'être enveloppés malgré eux dans le ridicule que

les Piagnoni faisaient rejaillir sur la cité tout entière, que quelques-uns de ceux-ci finirent par croire qu'ils allaient trop loin. Savonarole sentit la nécessité de les raffermir dans sa voie :

« Frère, tu nous as mis sur les dents. Tout le jour des » prières et des jeûnes, des jeûnes et des prières ! Nous n'en » pouvons plus, nous sommes la fable de l'Italie. Ne fait-on » plus de carême à Florence, disent nos voisins? On nous » persécute avec ces carêmes : Florence, dit-on, a pris le » froc; ce peuple s'est fait moine. Nous ne pouvons plus » supporter les railleries que ces carêmes et ces oraisons nous » attirent. — Çà, viens ici : ce que tu fais est-il bien ou » mal? Tu ne peux dire que ce soit mal de prier et de jeû- » ner. Continue donc, puisque c'est bien, et laisse parler. »

En terminant son carême, Fra Hieronimo voulut organiser une procession qui laissât un durable souvenir des fruits que sa parole avait portés. Il encouragea publiquement les enfants dans le dessein qu'il leur avait suggéré; il pria les citoyens de ne pas leur susciter d'embarras et de ne plus crier : « Tant de croix! tant de croix! Car c'est l'épée qu'il » faut craindre et non la croix. C'est le diable qui doit » craindre la croix. Vous qui en avez peur, vous devez » être de ses amis. » Il alla jusqu'a promettre à cette jeunesse l'assistance de la seigneurie. Les jours suivants, il ne dédaigna point de régler les moindres détails de la procession. Il voulut surtout qu'elle ne fût pas une pure cérémonie, et il la rendit utile, en lui donnant pour but une collecte en faveur du mont-de-piété. Ayant invité toute la ville à y assister, il annonça qu'on se mettrait en marche dans l'ordre suivant : les enfants, les couvents et le clergé; les magistrats, les hommes, puis les femmes, mais un peu loin des hommes, et les vieilles les premières pour mieux

protéger les autres. Quant à ceux qui seraient empêchés de se joindre au cortége, il leur défendit de stationner dans la rue, pour ne pas causer d'embarras. Tous les assistants durent avoir une croix rouge ou un rameau à la main, et les enfants mener un âne, en souvenir de l'entrée de Jésus-Christ dans Jérusalem.

La procession eut lieu le dimanche des Rameaux. On partit de la très-sainte Annonciate; on se rendit à Saint-Marc, où chacun reçut une petite croix rouge, et l'on poursuivit la promenade à travers la ville. Il n'y eut pas moins de huit mille enfants présents. On vit des choses singulières. Des hommes d'âge, vêtus de blanc comme la jeunesse, chantèrent et dansèrent devant le tabernacle. Sur la place de la seigneurie, on chanta une laude, composée pour la circonstance par Jérôme Benivieni, le plus grand poëte de ce temps-là; puis, après une pause à Sainte-Marie de la Fleur, on revint à Saint-Marc, et là, sur la place, les dominicains, la tête ornée de guirlandes, dansèrent une ronde, en chantant des hymnes et des psaumes, sans égard pour leur caractère.

On douterait de ces saintes extravagances, si les documents les plus authentiques ne forçaient la conviction. Les poésies de Benivieni sont, à elles seules, presque incroyables; mais les danses surpassent tout le reste, et encore que Savonarole pût s'autoriser, dans une certaine mesure, de l'exemple de David, on dut trouver beaucoup de Michols. D'ailleurs, David avait dansé seul: les saints transports d'un homme ne ressemblaient en rien à ces pieuses bacchanales. Malgré cela, Jérôme ne parut point embarrassé pour justifier tout ce qui s'était fait. Il osa même annoncer qu'on n'était pas au bout, et qu'on verrait bientôt des choses plus extraordinaires :

« Çà, mes très-chers, que dirons-nous de vos folies d'hier? » C'est l'amour de Christ qui nous les a inspirées. Vous » avez fait jadis tant de folies pour votre carnaval! Il me » souvient, quand j'étais au siècle, d'avoir vu des vieillards, » qui passaient pour graves, commettre mille extravagan- » ces. Si l'amour du monde pousse à la folie, comment l'a- » mour divin, plus fort et plus dégagé des sens, aurait-il » de moindres effets? Les tièdes murmureront. Ils disaient » bien qu'il pleuvrait hier, et pourtant il n'a point plu, et » la procession a eu lieu. — Oh! pourquoi ne nous as-tu » pas dit nettement qu'il ne pleuvrait pas, si tu le savais? » — Je le savais bien, mais je n'ai pas voulu vous le dire, » afin que vous vous missiez en prière. Il n'y a eu aucun » scandale, malgré tous les pronostics; on n'a brûlé aucune » maison. On avait répandu dans le public certaines circu- » laires pour vous prévenir des dangers que vous couriez. » Dédaignez ces avertissements, œuvre de l'esprit de ténè- » bres, et dites : *Qui male facit odit lucem.* Ceux qui vous » les donnent sont gens à exciter des désordres pour leur » compte. Ne vous avais-je pas dit : Allez, faites votre pro- » cession, et ne craignez rien, il n'y aura pas de scandale? » Et il n'y en a pas eu.... Il est permis quelquefois, pour » l'amour de Dieu, de sortir de sa gravité. David, vêtu d'un » habit blanc, dansait devant l'arche, et invitait les autres » à faire comme lui; et pourtant David était un grand roi » et un grand prophète. Vous vous moquez de ces choses, » parce que vous n'avez pas lu l'Écriture. Hélie, quand vint » la pluie, se mit à courir et à sauter devant le roi; cepen- » dant il était prophète. Mais voici qui est plus fort. Vous » ne vous figurez pas que notre Sauveur ait jamais fait de » folies? Eh bien! lisez saint Marc au chapitre troisième : » — Jésus, dit l'évangéliste, entra dans une si grande fureur

» que ses parents sortirent pour le contenir : *Exierunt sui* » *tenere eum, dicebant enim quoniam in furorem versus est.* » — Et les apôtres? Ne se divertissaient-ils pas, ne dan- » saient-ils pas, quand l'Esprit-Saint fut venu? Ceux qui » étaient présents disaient : *Quoniam musto pleni sunt isti*, » c'est-à-dire qu'ils semblaient ivres.... J'ai entendu dire » qu'un jour que nos religieux dansaient une ronde et chan- » taient des laudes, un des plus âgés entra dans un tel trans- » port qu'il tomba à la renverse. Allez, vous ne savez pas » ce que peut inspirer l'amour de Dieu. Que diriez-vous si » je vous faisais danser un jour, vieux et vieilles, tous en- » semble autour de la croix? Que diriez-vous si, plus fou » que personne, je me jetais au milieu de vous? Entendez- » moi bien : je ne vous dis pas de faire souvent de ces » choses-là ; mais j'ai voulu vous mettre en état de répondre » aux sages du monde et aux tièdes lorsqu'ils disent : Ce » citoyen est fou ; ce vieillard, ce prêtre a fait des folies : il » a crié dans les rues, et, la croix dans les mains, il a » dansé. »

En sortant d'entendre ces apologies, les Piagnoni, plus nombreux et plus ardents que jamais, se répandaient dans les églises pour se préparer au sacrement de l'eucharistie, à l'occasion de la Pâque, qui approchait. Mais, une fois ce devoir rempli, la plupart d'entre eux ne se croyaient pas quittes envers Dieu et leur conscience ; ils continuaient d'assiéger les confesseurs, qui n'en pouvaient plus et demandaient merci. Savonarole fut obligé de leur venir en aide et d'imposer quelque tempérament à tant de zèle. « Je vous prie, » disait-il, « de laisser reposer un peu les confesseurs, au moins » quinze jours, car ils se sont épuisés sur leurs siéges, et il » faut bien leur donner quelque repos. »

Ainsi finit ce carême. Jérôme y avait touché à tant de

sujets brûlants, que ses ennemis ne purent plus supporter son audace, et s'employèrent activement auprès du pape pour obtenir de lui une sérieuse condamnation. Alexandre VI ne sut pas refuser une satisfaction à des griefs si vivement exprimés : il réunit, au commencement d'avril, quatorze théologiens, tous de l'ordre de Saint-Dominique, et il les invita à décider s'il n'y avait pas lieu de punir Fra Girolamo comme hérétique, schismatique et rebelle à l'autorité du saint-siége. Toute l'assemblée, à la réserve d'un de ses membres, se prononça pour l'affirmative. Le principal considérant de leur sentence fut que le frère était ennemi de Pierre de Médicis, qu'il l'avait persécuté, et qu'il avait été la principale cause de tous ses malheurs.

La modération du pape, en cette circonstance, est digne d'éloges. Il l'avait déjà montrée en n'appelant que des dominicains à se prononcer sur le sort d'un de leurs frères ; il la fit voir bien davantage en se bornant, une fois l'arrêt rendu, à prier la seigneurie, par l'intermédiaire de son ambassadeur, de veiller à ce que Savonarole parlât désormais avec plus de modestie du saint-siége, des cardinaux et des prélats, et de faire en sorte qu'il se conformât à la manière des plus excellents prédicateurs et ne se mêlât plus des choses de ce monde, c'est-à-dire des affaires publiques.

Il est possible que les cardinaux et les prélats qui protégeaient le réformateur, le cardinal de Pérouse, celui de Ségovie, l'évêque de Capaccio, Olivier Caraffa, cardinal de Naples, aient été pour quelque chose dans cette résolution, si peu sévère au prix de ce qu'on attendait. Leur intervention, dont personne ne douta, donna lieu à une nouvelle accusation contre le vicaire général de Saint-Marc.

Après la fuite des Médicis, la riche bibliothèque de cette famille était devenue la proie d'une fureur aveugle ou de

la cupidité. Dès que le gouvernement florentin en eut connaissance, il s'empressa de sauver ce qui n'avait pas encore été mis au pillage, et retint par devers lui un certain nombre de livres et de manuscrits qui n'avaient pas tenté les voleurs, ou que ceux-ci n'avaient pas eu le temps d'emporter. Mais, en 1496, dans un moment de gêne, alors que la disette se faisait déjà sentir, la seigneurie vendit ce reste de bibliothèque au couvent de Saint-Marc pour la somme de trois mille ducats. La communauté, n'en ayant que deux mille à sa disposition, ne paya que les deux tiers du prix convenu; pour le dernier tiers, un Piagnone dévoué, Bernard Nasi, répondit pour elle auprès de Philippe de Comines, à dix-huit mois d'échéance. Pour dégager le généreux répondant, Savonarole voulait ouvrir une souscription parmi les amis de Saint-Marc; mais il mourut avant d'avoir terminé cette affaire, dont le souvenir se perdit dans le tumulte de sa ruine.

Roscoe accuse Jérôme, d'après quelques mots de Tiraboschi, d'avoir disposé d'une grande partie de ces ouvrages en faveur des cardinaux et des prélats dont il espérait, par ce moyen, capter la faveur. On pourrait douter que l'autorité de Tiraboschi fût suffisante pour établir une accusation dont il n'est point parlé ailleurs. Dans tous les cas, le bon et savant abbé ne dit pas ce que l'historien anglais lui fait dire; il dit seulement que Savonarole fit présent d'une partie de ces livres et manuscrits aux prélats ses protecteurs, ce qui est bien différent; car on peut témoigner sa reconnaissance pour des services déjà rendus, sans être un vil suborneur. On a déjà vu qu'il suffisait à Fra Girolamo de la moindre soumission pour rentrer en grâce et obtenir peut-être une des plus hautes dignités ecclésiastiques; on verra par la suite qu'il ne voulut rien faire pour être relevé de l'excom-

munication; il est donc peu croyable qu'il ait demandé à de honteux moyens ce qu'il pouvait obtenir honorablement.

Il n'est pas impossible toutefois que Savonarole ait fait présent de quelques livres ou manuscrits aux protecteurs déjà éprouvés de Saint-Marc. Parmi les ouvrages achetés en bloc à la seigneurie, il devait s'en trouver de ceux qu'il tenait pour funestes aux bonnes mœurs et à la religion, les poëtes surtout, Ovide, Tibulle, Catulle et Martial. Sachant le prix que d'autres y mettaient, il put bien, sans forfaire, profiter d'une occasion si naturelle de débarrasser le couvent *des mauvais livres qui l'infectaient.* Au surplus, ces présents ne durent pas être très-considérables; car, à la mort du Père, on retrouve cette bibliothèque presque en entier, et l'on en suit l'histoire jusqu'à nos jours.

L'année 1496 fut, relativement à celles qui précédèrent et qui suivirent, un temps de repos pour Savonarole et pour Florence. Le fougueux dominicain ne rencontrait guère de résistance ouverte; il dut mettre un frein à son ardeur belliqueuse, désormais sans motif. Il continua de prêcher les jours de fête, et de tourner ses adversaires en ridicule : il leur reprochait de vouloir gouverner l'État et de ne savoir gouverner ni leurs femmes, ni leurs enfants, ni même un poulailler; il continuait en même temps de poursuivre d'utiles réformes. Il voulait, par exemple, empêcher qu'à l'avenir les jeunes commis placés devant la porte de leurs boutiques n'insultassent les femmes qui passaient. Il voulait surtout qu'on ne vendît plus les sacrements de l'Église : « *Gratis accepistis, gratis date;* vous les avez reçus de Dieu » gratis, donnez-les aussi gratis. » Il déclarait qu'il ne voulait pas quitter Florence : « O méchants, » disait-il à ses adversaires, « vous m'achèteriez bien un cheval pour me » faire partir; mais n'ayez pas peur, bons, je ne m'en irai

» pas. » C'est à peine si cette paix éphémère fut troublée par les intrigues de quelques citoyens qui voulaient altérer la sincérité du vote au grand conseil, et qui furent condamnés à dix ans de prison et à la dégradation civique (27 avril). Il faut aller jusqu'aux derniers mois de cette année pour rencontrer un événement de quelque gravité.

Depuis que Pise avait recouvré sa liberté, elle était en guerre avec sa rivale, qui voulait la soumettre de nouveau. Cette lutte avait déjà coûté la vie à un grand citoyen, Pierre Capponi, tué devant le château de Sojana, et menaçait de tourner contre Florence, car Pise était soutenue par les Vénitiens, le duc de Milan et Maximilien. Ce dernier, après avoir traversé la haute Italie, était venu s'embarquer à Gênes pour aborder aux rivages toscans. Les Florentins, voyant qu'ils espéraient en vain une seconde descente du roi de France, songèrent à se défendre eux-mêmes, et fournirent Livourne, la première ville menacée par la flotte impériale, de toutes sortes d'armes et de munitions. Les Arrabbiati profitèrent de l'approche du danger pour en rendre Savonarole responsable. Il avait si souvent promis que Pise serait recouvrée! Et loin de là, c'était la liberté, l'indépendance de Florence que la ligue menaçait. C'est pourquoi ils parcouraient les rues pour ameuter le peuple, criant à tous : *Ora siamo chiari che il frate ci ha ingannati* (il est clair maintenant que le frère nous a trompés). A cette clameur, qui menaçait de devenir générale, il fallait répondre. L'occasion en fut donnée à Savonarole par la seigneurie, qui le pria de monter en chaire pour calmer l'inquiétude des citoyens. Il obéit; mais il eut soin d'annoncer, en commençant, que s'il prenait la parole sur l'invitation des magnifiques seigneurs, il ne leur reconnaissait pas le droit de lui donner des ordres. Abordant ensuite la diffi-

culté : « Vous dites, » s'écria-t-il, « qu'il est clair que vous » êtes trompés! Vous n'en savez rien. Ce que je vous ai dit » s'accomplira. Ce qui est clair pour moi, c'est que j'ai eu » de bonnes nouvelles du ciel, et que j'ai sujet de rire. J'ai » mon secret, mais je le garde.

» Toutes les angoisses que les Florentins éprouvent, » continua-t-il, « leur viennent en punition de leurs péchés. » Il n'y a donc qu'un remède : c'est de faire pénitence, de » venir en aide aux pauvres, d'organiser une procession, » sans négliger cependant les précautions humaines qu'il est » à propos de prendre. » Enfin, dans ce même discours, il jeta cette déclaration hardie : « Je veux perdre la tête, si » nous ne repoussons les ennemis jusqu'à Pise, et même au » delà. »

De telles paroles, quoique conditionnelles, car Savonarole n'avait mis sa tête pour enjeu que dans le cas où l'on suivrait ses conseils, eurent pour effet de rendre le courage aux Piagnoni et de forcer les Arrabbiati à suspendre leurs invectives jusqu'après l'événement. Le 30 octobre on fit, pour obéir au prophète, la procession de Sainte-Marie-Imprunète. Ce ne fut point une vaine cérémonie, car on y recueillit d'abondantes aumônes qui servirent à nourrir les pauvres. Un tel secours était nécessaire : la disette qui régnait dans tout le pays avait fait affluer vers la ville une foule de paysans des environs. On eut l'humanité de ne pas les expulser, malgré la pénurie d'argent et de vivres où l'on se trouvait alors.

Pour comble de malheur, une flottille destinée à ravitailler Livourne et à y jeter une armée française qu'elle avait embarquée à Marseille, avait été obligée de retourner sur les côtes de Provence. Tout à coup, pendant que la procession de l'Imprunète était en marche, un courrier arrive à toute

bride, un rameau d'olivier à la main, et annonce qu'à la faveur d'un vent favorable, le convoi si impatiemment attendu est entré dans le port de Livourne. On l'entoure aussitôt, chacun lui fait répéter les mêmes choses. Le courrier eut toutes les peines du monde à se dégager au milieu de la joie générale, et il dut faire un grand détour pour arriver au palais des seigneurs.

Cela n'empêchait pas Livourne d'être bloquée par les galères vénitiennes et génoises aux ordres de Maximilien ; mais, par bonheur pour Florence, les vents *libecci*, si mauvais dans ces parages, soufflèrent sur la côte vers la mi-novembre avec une extrême violence, dispersèrent la flotte ennemie et débloquèrent Livourne. Cet événement permit aux Florentins de recouvrer un certain nombre de châteaux qu'ils avaient perdus, et à Savonarole de donner comme un secours immédiat de Dieu les événements qui venaient de s'accomplir. Le peuple poussa des cris de triomphe, et les ennemis du prophète restèrent confondus.

Ils ne tardèrent pas cependant à revenir de leur abattement, et cette fois le pape ne céda point à l'impulsion ; il donna lui-même le signal, et reprit les hostilités. Le 7 novembre, il envoya au frère, sous forme de bref, l'ordre de réunir le couvent de Saint-Marc à une province nouvelle qu'il venait de former, sous le nom de province Romaine et Toscane. Par ce moyen, Savonarole, déchu de la dignité de vicaire général, aurait relevé du provincial de Rome, qui ne pouvait, se trouvant sous la main du pape, être autre chose que son instrument. La portée du coup était bien calculée ; car obéir, c'était abdiquer, et résister, c'était encourir une sentence d'excommunication portée d'avance contre une rébellion prévue. Alexandre VI espérait que le courage manquerait à son ennemi : il se trompa. Jérôme maintint dans

son isolement la nouvelle congrégation de Saint-Marc, et attendit de pied ferme ; il espérait peut-être, lui aussi, que le courage manquerait au pape, et qu'il n'irait pas jusqu'à l'anathème.

En attendant, il se mit à prêcher l'avent sur le même ton que par le passé. Il annonça de nouveaux fléaux, ce qu'il faisait depuis le commencement de 1495, quoiqu'il refusât toujours d'en fixer l'époque, et de dire quelles seraient les victimes. Le prétexte de cette réserve prudente fut que ses auditeurs n'étaient pas en état de comprendre, et surtout que, si on leur déterminait les temps, ils continueraient de faire le mal et attendraient, pour se repentir, d'être à la veille du fléau. Emporté par son imagination, l'orateur peignait ces tribulations à venir sous des couleurs propres à faire craindre un cataclysme plus complet que le déluge même :

« Italie, il n'y a plus de remède ! Princes de l'Italie, vous » n'avez plus de refuge qu'en Dieu. Méchants, vous essaye- » rez de fuir ; mais devant vous vous trouverez la guerre. » Vous vous détournerez ? D'un côté, vous trouverez la » peste ; de l'autre, la disette. Vous verrez partout les ténè- » bres, vous ne saurez où reposer votre tête. Ténèbres de » ci, ténèbres de là, tout sera bouleversé : la terre, le ciel, » le soleil, la lune, les anges, Dieu lui-même. Vous verrez » toutes choses retourner au chaos. Méchants, que ferez- » vous alors ? Vous serez anéantis. »

Il alla jusqu'à compter la privation de sa parole parmi les catastrophes du fléau, et jusqu'à déterminer dans quelles proportions elles pèseraient sur les bons et les mauvais :

« Tu dis : *Pax! pax!* et la vigne crie : Guerre ! guerre ! » Italie, tu auras la guerre, et tu seras flagellée. Florence, » tu porteras ta part du fardeau ; mais les méchants porte-

» ront sept livres et les bons une seule, c'est-à-dire que les » sept huitièmes du fardeau seront pour les méchants. » Avec cet avent finit l'année 1496.

CHAPITRE SEPTIÈME.

(1497.)

L'esprit de suite manquait au gouvernement de Florence. Il était rare que la seigneurie qui prenait le pouvoir représentât les mêmes opinions que celle qui le lui remettait. Lorsqu'un parti avait triomphé dans une élection, il s'endormait au sein du succès, et plusieurs s'abstenaient à l'élection suivante, soit qu'ils fussent indifférents, soit que chacun d'eux crût son vote inutile pour conserver l'avantage obtenu. Cela suffisait pour donner la victoire au parti contraire. Il n'y avait qu'un remède à ce mal, c'était de frapper d'une amende ceux qui ne venaient pas voter, et l'on y avait eu recours. On avait même fixé le tarif; mais les difficultés et les inconvénients de cette garantie l'avaient fait considérer comme lettre morte; aussi Savonarole revenait-il sans cesse sur la nécessité de remettre en vigueur cette prescription de la loi, et même d'élever la quotité de l'amende. Mais il ne put jamais vaincre la répugnance des Florentins pour le vote forcé.

Ces vicissitudes continuelles amenèrent au pouvoir, le 1er janvier 1497, une seigneurie composée de Piagnoni. François Valori, le plus considérable citoyen de ce parti, tenait le gonfalon de justice. Il profita de l'unanimité qui régnait dans les conseils du gouvernement pour faire passer

une réforme qui devait, dans son opinion, asseoir l'État populaire. Persuadé que les assemblées nombreuses offrent moins de prise à l'intrigue, et voulant qu'il fût facile de réunir mille membres à chaque séance du grand conseil, il se livra à des calculs sur le nombre des absents, des vieillards et des infirmes, d'où résulta pour lui la nécessité de compter 2,200 Florentins jouissant de leurs droits civiques, pour en avoir mille qui pussent ou voulussent les exercer. Il ne trouva pas d'autre moyen de parvenir à ce nombre que d'avancer l'âge où l'on était admis à jouir des droits civiques, et il décida que, pour prendre part aux affaires publiques, il suffirait d'avoir vingt-quatre ans, au lieu de trente qu'il fallait auparavant.

Savonarole dut donner son assentiment à cette réforme, puisqu'elle devint loi de l'État. Il lui était difficile cependant d'ignorer que ses plus implacables ennemis, les Compagnacci, se recrutaient dans les rangs de cette jeunesse dont il gênait les plaisirs par son austérité, et qu'admettre dans le conseil les citoyens de vingt-quatre ans, c'était y introduire un principe de ruine pour les Piagnoni. Mais peut-être que ce résultat, si visible à distance, ne frappa point d'abord tous les yeux : on ne peut croire qu'un parti se soit porté volontairement un coup si funeste, et, d'autre part, la faction contraire se montra fort mécontente de voir de jeunes étourdis prendre aux affaires une part qui ne devait pourtant profiter qu'à elle. En attendant, Savonarole se donnait, à l'ombre d'une seigneurie dévouée, la satisfaction de réaliser un de ses plus anciens projets, un de ceux qui ont le plus terni sa gloire.

La haine qu'il portait à tous les objets des plaisirs profanes, même aux œuvres d'art et aux livres de poésie, était si grande qu'il avait chargé, comme on l'a vu, les enfants de

violer le domicile des citoyens pour y chercher et en arracher toutes ces abominations. Mais ce n'était pas assez de les avoir prises : si l'on en faisait un dépôt, viendrait un jour, sous quelque gouvernement moins dévoué à la religion, où chacun rentrerait en possession de ce qui lui appartenait. Le feu seul pouvait supprimer le scandale sans retour. Savonarole concluait donc qu'il fallait faire un solennel auto-da-fé de tous les objets recueillis par les enfants.

Cette idée était fort ancienne chez lui. Déjà, le 1er novembre 1494, il s'écriait : « O vous qui avez vos maisons » pleines de vanités, de figures, de choses déshonnêtes et » de livres infâmes, comme le *Morgante* et autres livres » contre la foi, apportez-les-moi pour en faire un feu et un » sacrifice en l'honneur de Dieu. » Mais il n'avait pas encore assez d'autorité, dans ce temps-là, pour se faire obéir jusqu'à ce point; aussi voulait-il que l'archevêque de Florence se chargeât de commander cet auto-da-fé. L'archevêque fit sans doute la sourde oreille; les citoyens ne se montrèrent pas fort empressés de brûler des objets auxquels ils n'avaient pas tort d'attacher quelque prix, et Savonarole dut renoncer provisoirement à son projet. Mais dès qu'il fut assez maître de Florence pour lui imposer la tyrannie des enfants, il revint à cette idée malheureuse. Après avoir préparé les esprits, il ordonna, pour le dernier jour de carnaval, de brûler l'*Anathème :* c'est ainsi qu'on appelait tout ce qui avait été recueilli par les jeunes inquisiteurs.

Un bûcher fut élevé, en forme de pyramide, sur la place de la seigneurie, et l'on y déposa les objets destinés au feu, après les avoir classés. A la base, on mit les masques, les fausses barbes, les habits de matassins et autres nouveautés diaboliques; au-dessus, les livres des poëtes latins et italiens, le *Morgante*, les œuvres de Boccace, celles de Pétrarque et

autres semblables; puis les ornements et les instruments de toilette des femmes, pommades, parfums, miroirs, voiles, cheveux postiches, etc.; par-dessus, les instruments de musique de toute espèce, les échiquiers, les cartes, les trictracs; enfin, aux deux rangs supérieurs se trouvaient les tableaux, portraits de femmes, peints par les plus grands maîtres, et autres sujets tenus pour déshonnêtes.

Ce bûcher représentait une valeur si considérable qu'un marchand vénitien, à la vue de tous les trésors qu'on allait livrer aux flammes, offrit à la seigneurie vingt mille écus, si on voulait les lui livrer. Loin d'accepter cette proposition, les magistrats eurent la plaisante idée de faire exécuter le portrait de ce marchand, et de le placer parmi ceux qu'on allait brûler. Une procession solennelle eut lieu, à peu près semblable à celle de l'année précédente. On y remarqua un admirable Christ de Donatello; mais ce chef-d'œuvre ne devait point au génie du maître la faveur dont la foule l'entoura. Le cortége se rendit sur la place du Palais, et le sacrifice fut consommé.

L'offre du marchand vénitien ne fut sans doute inspirée que par une vile cupidité; mais elle aurait pu partir d'un sentiment plus noble, et c'est ce dont les admirateurs de Savonarole ne paraissent pas se douter. Qu'il soit bon de mettre au feu ce qui peut scandaliser les âmes naïves et pieuses, il n'y a aucune difficulté de l'admettre; mais où il est difficile de s'entendre, c'est sur la question de savoir quand le scandale commence, et surtout si les grands mérites des œuvres de génie ne peuvent pas faire oublier un scandale qui n'existe souvent que parce qu'on le relève trop.

Il est malheureux pour la mémoire de Jérôme que les écrits de Boccace et de Pétrarque aient été compris parmi ceux qu'on destinait au feu; mais il est bien plus fâcheux

encore que tant de chefs-d'œuvre de la peinture n'aient pas échappé à ces nouveaux Vandales : on avait pu prendre copie des manuscrits, et si des éditions précieuses ont été perdues, nous n'avons à regretter aucun ouvrage important ; au lieu que, eût-on pris cent copies d'un beau tableau, on n'en est que plus fondé à regretter l'original. Il fallait même se montrer ignorant des premières règles de la peinture, où insouciant des progrès de cet art, pour brûler, sous prétexte d'indécence, les études faites sur le nu. Et pourtant tel était le fanatisme des Piagnoni, qu'un des plus grands peintres de ce temps-là, Baccio della Porta, non-seulement se soumit sans murmurer à la volonté du prophète, mais encore apporta de lui-même sur le bûcher toutes ses études d'académie, et que Laurent de Credi et beaucoup d'autres suivirent son exemple. On ne parle pas des instruments de musique et des ornements féminins ou carnavalesques : la puérilité de cette persécution la sauve de la critique.

Les plus éclairés défenseurs de Savonarole veulent purger sa mémoire d'une si grave accusation, et disent qu'il ne faut pas lui imputer la destruction des œuvres d'art, attendu qu'il n'avait recommandé de détruire que les choses mauvaises. Malheureusement il avait plusieurs fois signalé dans ses sermons les poëtes les plus éminents de l'antiquité et des temps modernes à l'indignation publique, sans excepter Platon, qu'il envoyait *brûler dans la maison du diable.* Si l'on voulait d'ailleurs qu'une juste distinction fût faite entre les *Tristes,* par exemple, et l'*Art d'aimer,* ou entre une *Madeleine repentante* et une *Naissance de Vénus* du Botticelli, il ne fallait pas en confier le soin à des enfants sans goût et sans expérience. Enfin, ce qui condamne Savonarole à porter tout entière une si lourde responsabilité, c'est qu'après l'auto-da-fé de 1497, alors que les plaintes s'éle-

vaient de toutes parts et venaient jusqu'à ses oreilles, il continuait, avec une obstination déplorable, d'encourager les enfants à dépouiller les citoyens et à brûler leurs trésors. Un an plus tard, à pareille époque, il renouvelait cet étrange sacrifice avec autant d'acharnement et de succès que par le passé.

Pour n'avoir pas su user avec modération du triomphe, les Piagnoni méritèrent de le perdre. A François Valori succéda Bernard del Nero, vieillard dès longtemps dévoué aux Médicis (1er mars). Pierre, qui vivait toujours en exil, crut le moment favorable pour tenter un coup de main. Les Bigi, qui souhaitaient son retour, ayant pris insensiblement plus de hardiesse, avaient cessé de voter au grand conseil avec les Piagnoni; ils se portaient d'un côté ou de l'autre, suivant la circonstance, et pouvaient dire, comme plus tard Henri VIII d'Angleterre : Qui je défends est maître. Il en résulta que les Arrabbiati, qui voyaient auprès d'eux un parti tout formé, auquel ils n'avaient pas d'abord pris garde, et qui se trouvaient dans l'impuissance de rien faire à eux seuls, reportèrent sur ses principaux membres toutes leurs voix, uniquement pour faire de l'opposition à Savonarole. A partir de ce temps-là, les amis des Médicis furent donc, à plusieurs reprises, maîtres de la situation, et ils songèrent à en profiter pour rétablir le fils de Laurent dans ses anciens priviléges. Celui-ci avait déjà essayé de séduire Fra Girolamo; mais il avait échoué contre une si austère vertu, et il profita avec empressement du triomphe passager de son parti.

Il se trouvait pour lors à Rome. Aidé de son frère le cardinal, des Orsini, alliés à sa famille, et du pape Alexandre VI, il amassa quelques milliers de florins. Il donna Sienne pour lieu de rendez-vous à ses compagnons d'aventure, s'y rendit

lui-même en secret, obtint l'assistance des deux Petrucci, qui commandaient à cette ville, et, à la tête de mille hommes, tant cavaliers que fantassins, marcha sur Florence, où il arriva le 28 avril. Il arrêtait tous les voyageurs au passage pour les empêcher de donner l'éveil; mais une forte pluie l'ayant un peu retardé, les paysans eurent le temps de prendre un chemin détourné et de faire savoir aux Florentins le danger qui les menaçait. Aussitôt les portes de la ville furent fermées; l'indignation des patriotes fut si grande que la minorité piagnone de la seigneurie se trouva maîtresse des délibérations : les Bigi n'osaient pas, en effet, se déclarer complices d'un coup manqué, et ils étaient même, suivant l'usage, tout prêts à le désavouer. Mais, pour comble de précautions, on n'appela pas sous leurs gonfalons les compagnies entières, afin d'ôter aux partisans des Médicis tout prétexte plausible de prendre les armes. De jeunes hommes, dont le patriotisme était connu, furent seuls appelés pour faire face à un danger qui n'existait plus, pour ainsi dire, du moment qu'on le voyait. Avec si peu de monde, Pierre n'avait espéré s'emparer de Florence que par surprise et grâce à ses intelligences au dedans. Voyant les portes fermées, il comprit que tout était perdu, et se retira sans tenter plus longtemps la fortune. A quelques années de là, il périt misérablement.

Au sujet de cette aventure, Nardi raconte qu'un des seigneurs, dévoué à Savonarole et nommé Philippe Arrigucci, ne sachant, au milieu des hésitations de ses collègues, quel parti prendre, députa Jérôme Benivieni au père pour avoir son avis. Le moine répondit brièvement au poëte : « *Modicæ* » *fidei, quare dubitasti?* Ne savez-vous pas que Dieu est » avec vous? Allez, et dites de ma part aux seigneurs que » nous prierons Dieu pour la ville, et qu'ils n'aient point de

» doutes : Pierre de Médicis viendra jusqu'aux portes et » retournera sur ses pas sans avoir fait aucune révolu- » tion. »

Ces paroles, que le contemporain Nardi avait ouï rapporter, sont en outre consignées dans la lettre écrite à Clément VII (novembre 1530) par Jérôme Benivieni, qui les avait seul entendues. On peut donc les tenir pour historiques; mais rien n'autorise à croire que le dominicain les donnât pour une prophétie, car il avait pris l'habitude de parler sur ce ton-là pour les choses les plus ordinaires du monde, et il lui suffisait d'ailleurs, au moment où l'Arrigucci le fit consulter, de la moindre perspicacité pour comprendre que le coup de main du Médicis ne faisait plus courir à la république aucun danger.

Cependant l'époque était venue où la persécution allait s'attacher à Savonarole pour le conduire rapidement, de chute en chute, au gibet. L'auto-da-fé avait produit tant de scandale qu'il réveilla de vieilles haines, à peine assoupies par les conquêtes plus paisibles de l'année précédente, et qu'il leur donna un trop légitime prétexte de s'exhaler. L'ancien adversaire de Jérôme, Fra Mariano de Ghinazzano, fut le premier qui reprit ouvertement les hostilités. Prêchant un jour devant le pape, il commença son discours par cette apostrophe : *Abscinde, abscinde hoc monstrum ab Ecclesia Dei, Beatissime Pater.* L'allusion était transparente; il la rendit plus claire encore par les développements qu'il donna à sa pensée. A quelques jours de là, Savonarole, informé de ce qui s'était passé à Rome, répondait dédaigneusement par ces simples paroles : « O frère! il y a des gens qui par- » lent mal de toi à Rome. — Je le sais : *il* parle ainsi pour » se rendre agréable, et non par devoir; *il* va toujours au- » devant des grands et des puissants pour les flatter. »

A Florence, c'était la même chose. Le prédicateur de San-Spirito ayant dit que Fra Girolamo n'était pas prophète et qu'il avait le diable dans le corps, Savonarole répondit le surlendemain que quiconque ne croyait pas à sa doctrine était un fou ou un pervers. Tout le monde entendit bien de qui il voulait parler, quoique, suivant sa coutume, il se défendît d'avoir nommé personne.

Malgré son caractère impétueux, Jérôme savait donc garder sur ses adversaires l'avantage de la modération, et c'est ce qu'ils ne purent lui pardonner. Pour se venger, ils eurent recours aux plus ignobles outrages. Ils avaient songé d'abord à placer des pétards dans la chaire, afin d'y faire périr le prédicateur; mais les dangers qu'aurait pu avoir l'explosion pour la partie la plus rapprochée de l'auditoire les décidèrent à renoncer à ce moyen. Ces complots ayant transpiré, les amis du Père lui conseillèrent de se tenir tranquille pendant quelque temps: mais il n'écouta que son courage et son impatience; il voulut prêcher le jour de l'Ascension, et fut confirmé dans son dessein par les prieurs, qui lui déclarèrent qu'il le pouvait suivre sans danger. La seigneurie nouvelle, entrée en charge trois jours auparavant (1er mai), avait à sa tête Pierre degli Alberti et était composée d'ennemis avoués du frère: peut-être y avait-il quelque malveillance sous son apparente garantie. Convaincus qu'elle fermerait au moins les yeux sur tout ce qu'on oserait tenter, le 3 mai, veille de l'Ascension, plusieurs jeunes gens de mauvaise vie, de connivence avec quelques prêtres, remplirent la chaire d'immondices, et placèrent une peau d'âne sur le rebord. Un biographe prétend même que sous la peau d'âne on avait planté des clous, la pointe en l'air, afin que, dans la chaleur du mouvement oratoire, Savonarole se perçât ou au moins se piquât les mains. Heureusement, le matin

du jour de l'Ascension, on s'aperçut assez tôt de cette indignité pour nettoyer la chaire avant que Savonarole y montât. L'heure venue, celui-ci commença son discours sans paraître touché de l'injure qu'on lui avait faite, et développa ses pensées avec une admirable sérénité d'âme.

Furieux d'avoir ainsi manqué leur but, les jeunes gens ne se tinrent pas pour battus. L'un d'eux, François Cei, s'empara d'une des caisses disposées pour recevoir les aumônes des fidèles, et la laissa tomber sur le pavé de l'église. L'argent qu'elle contenait fit un grand fracas, et toute l'assistance fut scandalisée. Les exclamations, les éclats de rire, les huées des autres mirent le comble au désordre; les plus timides des Piagnoni s'enfuirent avec précipitation, de crainte qu'on n'en vînt aux coups. A la faveur du tumulte, un magistrat, Barthélemy Giugnio, membre du tribunal des Huit (on aurait peine à le croire si le fait n'était rapporté par un historien mal disposé pour Savonarole), se leva, en compagnie de Julien Mazzinghi, pour jeter le prédicateur à bas de la chaire. La foule l'empêcha d'accomplir son dessein, mais cette dernière tentative aurait amené les plus grands malheurs, si Savonarole eût eu moins d'empire sur ses partisans. Ceux-ci se contentèrent donc d'expulser les Compagnacci, et revinrent se ranger autour de la chaire. Mais le prédicateur comprit bien qu'il serait impossible d'obtenir une attention soutenue; il fit agenouiller l'assistance, récita quelques prières, donna la bénédiction et s'en retourna à Saint-Marc. La rue du Cocomero, par où il passait, était pleine de monde, et les Piagnoni firent au Père menacé un rempart de leur corps. Arrivé au couvent, Jérôme acheva de développer son texte, sans aucune allusion à ce qui venait de se passer, et avec plus de calme et moins d'invectives qu'à l'ordinaire. Quant à la seigneurie, elle le fit prier de

s'abstenir de prêcher pendant quelques jours, et n'eut pas un mot de blâme pour les auteurs de ce désordre.

Ce dernier scandale, dont Savonarole était en partie responsable, puisqu'il s'était obstiné à prêcher, malgré les avertissements de ses amis, et en particulier de François Valori, fut l'étincelle qui mit le feu aux poudres. Depuis le commencement de cette année, Fra Mariano de Ghinazzano, poussé par les Arrabbiati, s'employait à Rome pour faire ôter la parole à son ancien adversaire. Il était aidé dans cette entreprise par un certain Père Piero, dit le Cherichino, qui avait quitté Saint-Marc, dont il trouvait, dit-on, la discipline trop sévère pour ses mœurs relâchées. Ainsi parlent les apologistes de Savonarole. Peut-être le départ du Cherichino n'eut-il d'autre motif que le despotisme du vicaire général, devenu insupportable à quelques-uns.

Le pape était pour lors très-disposé à prêter l'oreille aux accusateurs. La durée encore si courte du gouvernement populaire à Florence était déjà trop considérable à son gré. Elle lui paraissait d'un très-mauvais exemple pour les nations. On lui avait remis sous les yeux une foule de passages des sermons où Savonarole flétrissait avec une énergie sans pareille les vices du clergé et de son chef. Il se souvenait surtout que le frère avait refusé d'obéir à son bref du 7 novembre précédent, et il se reprochait de n'avoir pas encore excommunié le rebelle. Il frémissait d'avoir laissé à tant d'audace une si longue impunité. C'est pourquoi il poursuivait le gouvernement florentin de ses prières et de ses menaces, promettant toutes sortes de bons offices si l'on réduisait le dominicain au silence, et menaçant la Toscane, dans le cas contraire, de toutes ses foudres temporelles et spirituelles.

De son côté, loin de s'abriter à l'approche de l'orage,

Savonarole bravait, dès le 2 mars de cette année, ceux qui voulaient le faire mettre hors de l'Église : « Celui-ci dit : Il » est hérétique, nous le ferons excommunier. — Fais tout » ce que tu voudras : la vérité n'a peur de rien. » Quelques jours plus tard, il semblait défier le pape lui-même, dont on attendait déjà chaque jour la sentence : « Il n'est venu aucune » excommunication ; ils ne voudront pas faire de folies ; dans » tous les cas, laisse-les venir, nous les ferons rougir de » honte. Ils ne sont pas bons, je le sais ; mais ils sont pru- » dents, et la prudence les retiendra. Ils craindront d'être » blâmés. »

Le danger devenait de jour en jour plus pressant. Savonarole dut se résigner à un anathème qu'il ne pouvait plus éviter : « Je sais que vous avez fait en sorte qu'il vienne une » sentence d'excommunication. Faites tout ce que Dieu per- » met ; si nous ne sommes pas excommunié de Dieu même, » le reste ne nous inquiète pas. Vous avez écrit que je parle » mal du pape. Si j'ai parlé de l'Église ou des prélats, je » n'ai attaqué que les méchants, et je n'ai nommé personne ; » mais vous faites tous vos efforts pour aggraver le mal. Je » vous préviens par charité que la plus grande partie en » retombera sur vous. »

Enfin Alexandre VI se décida, le 12 mai, à fulminer l'excommunication. Il l'appuyait sur trois motifs principaux : 1° le refus de se rendre à Rome ; 2° les doctrines perverses et hérétiques de Savonarole ; 3° le refus de réunir Saint-Marc à la province toscane et romaine.

Fra Girolamo eut connaissance, par des voyageurs et par des lettres, du coup terrible dont le pape venait de le frapper, et il prépara ses armes pour se défendre. Mais, comme il voulait répondre à loisir et qu'il lui répugnait cependant de courber la tête, ne fût-ce qu'un moment, il écrivit au

pape, à la date du 22 mai, une courte lettre où il proteste avec énergie contre l'imputation d'avoir mérité l'anathème par des doctrines contraires à celles de l'Église. Il s'en réfère à ses auditeurs, à ses sermons imprimés et publiés, enfin à son grand ouvrage le *Triomphe de la Croix,* qui devait paraître sous peu. Il se donne même, dans cette lettre, la satisfaction d'une vengeance indigne d'un chrétien : regardant Fra Mariano de Ghinazzano comme le principal auteur de sa ruine, il le dénonce au pape comme coupable d'avoir attaqué plusieurs fois le successeur de saint Pierre; il offre de prouver son assertion par témoins, et va jusqu'à prétendre qu'il avait pris contre Mariano la défense du pape. Alexandre VI dut être peu touché de cette générosité inattendue, dont il entendait parler pour la première fois.

Reprocher son ingratitude à un pape sans entrailles, c'était une première maladresse; c'en fut une seconde de ne répondre dans cette lettre qu'au deuxième considérant de la bulle pontificale, et de laisser croire par là qu'il fallait du temps pour trouver des raisons contre les deux autres. Il eût mieux valu se taire quelques jours de plus.

Savonarole était, en effet, fort embarrassé. Il ne pouvait nier contre l'évidence son refus d'aller à Rome, et de réunir Saint-Marc aux autres couvents de Toscane. Il n'avait donc qu'à accepter la position difficile que sa témérité lui avait faite, et qu'à s'appuyer sur d'augustes exemples comme celui de saint Jean-Chrysostome, refusant de se rendre au concile d'Alexandrie, parce que ses ennemis s'y trouvaient. Il aima mieux, comme un accusé vulgaire, nier la faute qui lui était imputée, et fonder sa négation sur de misérables équivoques.

Quelque temps après sa lettre au pape, il publia un écrit destiné à réfuter les griefs énoncés dans la bulle. Sur le pre-

mier, il osa répondre qu'il n'était pas vrai qu'il eût encore été cité à Rome; il voulait dire sans doute cité d'une manière valable, puisqu'on voit dans le sermon qu'il prononça le jour de la Sexagésime, l'année suivante (1498), qu'il distinguait toujours entre les paroles du pape abusé et ses véritables intentions. Sur le second, il ne faisait que répéter ce qu'il avait déjà dit dans sa lettre du 22 mai. Il paraît ici dans le vrai : on verra plus bas que, s'il pensa être schismatique par suite de sa désobéissance prolongée, les accusations d'hérésie ne reposèrent jamais, même aux yeux de l'Église, sur un fondement sérieux. Sur le troisième, il déclarait que le pouvoir de consentir à la réunion des couvents de Saint-Marc et de Fiésole avec les autres couvents dominicains de Toscane ou de Lombardie appartenait à ses frères, et non à lui; que leur volonté expresse était de ne pas dissoudre la communauté formée avec l'autorisation du pape, et qu'on ne pouvait leur imposer des modifications dans la discipline, surtout pour en diminuer l'austérité.

Quoique cette dernière fin de non-recevoir s'appuyât sur une bulle d'Honorius III qui interdisait aux dominicains d'abandonner leur religion pour une autre, à moins qu'elle ne fût plus austère, en somme la faible valeur de l'argument ne pouvait échapper à personne. Il est certain que les pieux habitants de Saint-Marc et de Fiésole ne faisaient que suivre l'impulsion de leur chef, et qu'ils n'auraient pas résisté si Savonarole ne leur en avait donné le conseil et l'exemple. C'était une manœuvre singulière pour un général, après tant de preuves d'audace, de s'abriter, au moment du danger, derrière ses soldats. Fra Girolamo n'avait qu'un moyen d'avoir raison : c'était de récuser ouvertement l'autorité d'un pape indigne et d'un clergé corrompu, et d'en appeler à un concile. Il essaya bien, un peu plus tard, de

suivre cette voie; mais il manqua de hardiesse quand il en fallait le plus : il craignit qu'on ne l'accusât de battre en brèche non les vices des clercs et des laïques, mais l'Église elle-même et la religion catholique, et ces craintes intempestives le mirent dans la plus fausse des positions.

Cependant sa polémique contre la condamnation qu'il avait subie ne se borna pas à ces deux écrits : il publia encore deux lettres, l'une en date du 19 juin 1497, adressée à tous les chrétiens, où il affirme, plus qu'il ne le prouve, que l'excommunication n'est pas valable, et où il s'étend en particulier sur la séparation des couvents; l'autre sans date et sans titre, où il démontre par des textes, et surtout à l'aide d'une page de Gerson, qu'il y a des cas où l'on ne doit pas se soumettre à l'excommunication. Il ajoute que, même en le frappant, elle n'atteint pas ceux qui continueraient de venir à Saint-Marc entendre la parole de Dieu, et qu'ils ne sont pas *excommunicati*, mais *excommunicandi*.

Nous ne savons, malgré l'imposante autorité de Gerson, s'il est bien orthodoxe qu'un condamné se reconnaisse le droit de juger les décisions de l'Église à son égard et de les mépriser; mais il est juste de confesser que de nombreux docteurs ont soutenu cette opinion, et que Savonarole, bien avant d'être frappé d'anathème, s'était rangé de leur côté. Dès l'année 1495, on l'entendait professer cette doctrine : « Ils vocifèrent au dehors. Je vous ai enseigné, à ce qu'ils » prétendent, que les excommunications n'ont aucune va- » leur, et ils allèguent aux simples le texte qui dit : *Sive » justa, sive injusta, timenda est.* O tièdes! ne savez-vous » pas que cela s'entend *nisi contineat mixtum errorem?* » C'est-à-dire que l'excommunication est à craindre lors- » qu'elle ne provient d'aucune erreur; mais quand on y voit » l'erreur en termes exprès, vous savez bien qu'alors elle

» n'a pas d'efficace. » Ainsi ce n'était pas une opinion de circonstance chez Savonarole, mais une conviction réfléchie et dès longtemps arrêtée, et il avait bien le droit de la garder, alors même qu'il y était le plus intéressé.

Il avait donné le signal : un grand nombre de ses amis, atteints indirectement par la sentence pontificale, prirent aussi la plume pour défendre une cause qui était devenue la leur. Pic le neveu publia une apologie détaillée et chaleureuse, que n'atteignit cependant aucune interdiction. Dominique Benivieni composa aussi une apologie qui était déjà rare au temps où Pic écrivait la sienne. Mgr. Mansi nous en a conservé une d'un certain Paulin Bernardin de Lucques. Enfin, à Rome même, le Franciscain Georges Benigno et le philosophe Jean Nasi s'employèrent à la défense du réformateur persécuté.

Tous ces ouvrages n'ont pas même un intérêt de curiosité : ils ne sont qu'une reproduction servile des arguments du maître; mais, considérés comme preuves de dévouement, ils font bien voir que Savonarole était à la tête d'un parti nombreux et puissant. C'est pourquoi le commissaire du pape, Jean de Camerino, chargé de porter à Florence la bulle d'excommunication, s'arrêta à Sienne, retenu par la crainte, s'il poussait plus avant, d'être mis en pièces par les Piagnoni. Il envoya de là des copies du bref. Les ennemis de Fra Girolamo les firent afficher dans les principales églises, où elles furent fort bien accueillies, parce qu'il s'agissait d'écraser un rival. Ailleurs, on refusa généralement de les recevoir; mais, pour atténuer l'audace de ce refus, on prétendit l'avoir fait parce que la bulle n'avait pas été apportée par le vicaire apostolique, et parce qu'on avait chargé des ennemis de la promulguer.

Ainsi la hardiesse manquait aux Piagnoni contre le saint-

siége, quoique le pape s'appelât Alexandre VI. On pouvait donc pressentir qu'ils auraient le dessous dans la lutte; et, en effet, dans cette dernière portion de sa vie, Savonarole s'occupe moins de consolider ou de compléter sa réforme politique et morale que de se défendre lui-même. Les périls de sa position, la faiblesse de ses partisans, la mobilité du peuple le contraignent à ne faire que d'inutiles efforts pour retarder l'heure fatale qui approche, et ce qui nous reste à raconter n'est, en quelque sorte, que le récit de sa lente agonie.

Digitized by Google

LIVRE TROISIÈME.

DEPUIS L'EXCOMMUNICATION DE SAVONAROLE JUSQU'A SA MORT.

(1497-1498).

CHAPITRE PREMIER.

(1497.)

Le trouble que la sentence d'excommunication avait jeté dans Florence se dissipa bientôt. Les Piagnoni reprirent de l'assurance. Si même il fallait en croire Savonarole, jamais ils n'auraient goûté de joies plus parfaites ni plus pures. Il y a sans doute quelque exagération dans ces paroles : de si saintes joies durent être dérangées par l'audace toujours croissante des Arrabbiati, qui pouvaient désormais se donner comme les champions du saint-siége, et s'avancer avec moins de réserve. On entendait dans tous les coins de Florence chanter ou réciter des sonnets, des chansons contre Fra Girolamo et la congrégation de Saint-Marc; on publiait chaque jour des lettres injurieuses, et il ne paraissait plus nécessaire de garder l'anonyme. Enfin, n'observant aucune mesure, les franciscains et les augustins firent savoir à la seigneurie que si les religieux de Saint-Marc allaient à la procession de Saint-Jean, qui était prochaine, ils croiraient devoir s'abstenir, parce qu'ils ne voulaient pas se trouver en contact avec des excommuniés. Par faiblesse ou par hostilité, la seigneurie fit défendre aux dominicains de Saint-

Marc et de Fiésole de paraître à cette procession. Ce succès apprit aux Arrabbiati qu'ils pouvaient tout oser, et à Savonarole qu'il aurait assez à faire de se défendre.

Une occasion se présenta pourtant de regagner le terrain perdu; mais Saint-Marc la laissa maladroitement échapper.

Depuis l'année précédente, la disette se faisait sentir dans toute la Toscane, et les paysans des environs accouraient en foule à Florence. Ils croyaient, dans leur naïveté, qu'on avait à la ville des provisions inépuisables, quand la campagne en manquait. Pierre de Médicis avait profité de cette circonstance, qui lui était connue, pour tenter son coup de main, et la magnanimité des Florentins n'avait fermé la porte à personne qu'à leur ancien tyran. Il résulta de l'affluence inusitée qui se pressait dans les rues et qui encombrait les maisons et les hôpitaux qu'on n'eut bientôt plus de quoi nourrir tant de monde. Beaucoup de personnes moururent de faim: la multitude des misérables, des malades, des mourants et des morts, qu'on ne pouvait enterrer assez vite, développa la peste. Ce fléau dura du mois de juin à la fin du mois d'août. Due aux mêmes causes que celles de 1348, la peste de 1497 fut moins terrible par la durée et par l'intensité. Le nombre des morts fut, en moyenne, de 50 à 70 par jour. Les récits les plus exagérés ne le portèrent jamais au delà de 100: au temps de Boccace, on avait constaté jusqu'à 600 décès par jour. Le mal cessa tout à coup, au moment où l'on s'attendait à le voir s'accroître encore. Dans une lettre écrite au plus fort du fléau, Savonarole exprimait la crainte qu'il ne fût encore qu'au début.

La charité chrétienne commandait à tous les ordres religieux, et l'habileté conseillait peut-être aux frères de Saint-Marc de se dévouer et de risquer leur vie pour sauver celle des malades. En se multipliant, en donnant des preuves

d'une louable abnégation, ils pouvaient ramener à eux la faveur publique qui commençait à s'éloigner, et ils avaient la bonne fortune de servir leurs intérêts en faisant leur devoir. Mais la peur les rendit incapables de tout dévouement, et même de tout calcul. Un religieux était mort à Saint-Marc, quelques autres étaient malades, c'en fut assez : « Les séculiers, » écrit Savonarole, « n'ont pas tant de frayeur » que quelques-uns de nos frères en témoignent ici même. » C'est pourquoi le vicaire général des dominicains crut nécessaire d'en envoyer au dehors, dans diverses maisons de la communauté, plus de soixante-dix ; quant à lui, il resta à son poste. Fut-ce, ainsi qu'il l'écrit à son frère Albert, *parce qu'il n'avait pas peur?* Il aurait dû en donner des preuves plus décisives. Il dit bien : Je reste ici pour consoler les affligés, tant séculiers que religieux; mais il nous apprend dans la même lettre qu'il ne portait point la consolation à domicile : il attendait qu'on la vînt chercher dans sa cellule, ce à quoi l'on ne songeait guère dans ces moments-là, et ce que ne pouvaient faire les malades qui en auraient eu le plus besoin. « Nous sommes encore ici plus de quarante, » dit-il; « les citoyens pourvoient à notre subsistance et ne nous laissent manquer de rien. Comme nous » ne sortons pas de la maison, ils nous envoient et nous » portent ce qui nous est nécessaire. »

On rougit pour Savonarole de voir que telle est, au plus fort du fléau, son unique préoccupation, et l'on tient en médiocre estime tous les conseils qu'il donne à ses disciples pour se préserver de la peste temporelle et spirituelle. Si l'on admet, avec Pic et Burlamacchi, qu'il dit à Silvestre Maruffi, qui tenait ses interlocuteurs à distance de peur de prendre le mal : « Ne craignez rien, vous devez savoir que nous ne » sommes pas destinés à mourir de la peste, » on le trouvera

plus inexcusable encore de ne s'être pas dévoué dans des circonstances si critiques, sachant qu'il ne risquait pas sa vie. Malgré toutes ses dénégations, il est plus vraisemblable que Savonarole eut peur, sinon de la mort, au moins de la souffrance, dont il eut toujours une crainte extrême, et qui fut l'écueil de ses derniers jours.

Cependant les inquiétudes que la peste donnait à Jérôme pour lui-même et pour les siens ne l'empêchaient pas de songer à ses affaires, et de chercher, par divers moyens, à se faire relever de l'excommunication. Il ne voulait pas se soumettre, mais il désirait faire sa paix, car il manquait de l'énergie nécessaire pour rompre avec la cour de Rome : peut-être comprenait-il que tant d'audace échouerait au sein de la catholique Italie.

Les Arrabbiati avaient fait et signé une pétition contre Fra Girolamo. On ignore ce qu'ils y demandaient, car elle ne nous est connue que par deux mots de la déposition d'André Cambini au procès. Mais elle parut assez grave aux Piagnoni pour qu'ils crussent devoir lui en opposer une autre, afin de faire rendre à Savonarole le droit de prêcher ; ils auraient voulu que celle-ci fût couverte, s'il était possible, d'un plus grand nombre de signatures. Il y en avait déjà 373 lorsque la peste, qui devenait tous les jours plus terrible, fit oublier cette affaire. Tout cela se passait au commencement de juillet.

Vers le même temps, Jean Borgia, duc de Candie, fils aîné d'Alexandre VI et objet de ses prédilections, mourut assassiné, comme on le croit, par ordre de son frère César. La douleur du pontife fut profonde : elle faillit lui coûter la vie, ou même, ce qui aurait été bien plus surprenant, le faire changer de vie. Cet événement tourna ses pensées vers la fragilité des choses humaines et les châtiments réservés

au crime dans un autre monde. Alexandre VI parla de réformer sa cour et l'Église : il nomma même à cet effet une commission de six cardinaux. Mais comme la mobilité de ses résolutions était bien connue, la commission ne s'assembla point ou s'occupa d'autre chose, et il ne fut plus question de ce projet.

En apprenant la vive douleur dont le pape était pénétré, Savonarole lui écrivit une lettre de condoléance (25 juin), où il eut la discrétion de dire à peine un mot de ses propres affaires. Dans la situation où il se trouvait alors, cet acte paraît peu vraisemblable; et l'on serait porté à douter de l'authenticité d'une lettre qui a échappé jusqu'ici aux historiens, et qui ne se trouve que dans un manuscrit; mais, en y regardant de plus près, on voit d'abord que Jérôme a fort bien pu faire des avances au pape, dans un moment où celui-ci faisait mine de s'amender; on comprend surtout que cette démarche était une partie très-utile du grand complot que Jérôme formait alors afin de circonvenir la saint-père et d'obtenir de lui sa réhabilitation. Une seigneurie piagnone, avec Dominique Bartoli pour gonfalonier, venait de succéder, le 1er juillet, à celle que présidait Pierre degli Alberti, et qui était d'opinion si différente. Fra Hieronimo s'entendit aussitôt avec elle pour qu'elle fît presser Alexandre VI, par son ambassadeur, de rapporter la fatale bulle du 12 mai. Le lendemain même de son installation, la nouvelle seigneurie s'empressa d'écrire à son orateur, Alexandre Braccio, pour le prier d'agir auprès du pape en faveur de Savonarole. Il y avait urgence, car on venait d'apprendre que le souverain pontife avait déféré la cause du dominicain à la commission de six cardinaux tout récemment nommée. Mais là ne se borna point la bienveillante intervention des nouveaux magistrats : ils écrivirent cinq autres lettres, soit

au pape, soit à l'ambassadeur, pour le même objet, et comme les manuscrits d'où le père Marchese les a tirées sont incomplets, il n'est pas prouvé que ce soient les seules qu'ils aient écrites. La dernière de ces lettres montre que le pape était un peu revenu de ses préventions, et qu'il paraissait disposé à donner, dans un temps prochain, levée de l'excommunication.

On comprend donc avec quel empressement Savonarole dut saisir l'occasion de montrer, par une lettre de convenance qui ne l'engageait en rien, qu'il était toujours le fils soumis du saint-père et qu'il ne gardait point rancune du coup dont il s'était vu frapper. Il réparait par là ses torts, et faisait oublier sa rébellion au moment où on allait demander grâce pour lui. Cette lettre, qui dut être douce au cœur d'Alexandre VI, contribua sans doute beaucoup au succès inespéré, on peut le dire, que la seigneurie obtint de ses démarches, et il est probable que Jérôme serait rentré bientôt dans le giron de l'Église si sa nature fougueuse ne l'avait emporté dans de nouvelles imprudences et de nouveaux écarts.

Une affaire grave eut lieu dans ce temps-là à Florence : il ne sut pas y prendre la seule position qui convenait à ses intérêts et à sa dignité.

La tentative de Pierre de Médicis avait donné l'éveil, et les patriotes suivaient avec soin les menées de ses partisans. Lorsqu'ils furent parvenus, le 1er juillet, à ressaisir le pouvoir, ils n'eurent aucune peine à découvrir des coupables. Lambert della Antella, l'un des deux citoyens surpris déjà en flagrant délit de conspiration et exilés pour ce crime, fut trouvé porteur de notes détaillées, qui révélèrent au gouvernement un nouveau complot en faveur des Médicis. Quelques historiens prétendent que Lambert, voulant à tout prix rentrer à Florence, avait fait en sorte de tomber

aux mains des magistrats, et portait à desseln sur lui une lettre adressée à Gualterotti, l'un des Dix, où il l'informait qu'il désirait lui parler en secret touchant les affaires de la république. Quoi qu'il en soit, trahison ou maladresse, la saisie des papiers de Lambert devint funeste à ses amis : pour avoir tous les détails de la conjuration, on le mit à la torture, et il fit des révélations qui jetèrent la surprise dans tous les esprits.

Quelques-uns des principaux citoyens se trouvaient compromis. C'étaient un Ridolfi, chef de cette famille illustre, beau-père d'une fille de Laurent le Magnifique; un Tornabuoni, proche parent des Médicis, jeune homme qui s'était concilié, par ses qualités aimables, l'affection de tous; un Cambi, chargé par Pierre de veiller à ses intérêts pécuniaires et commerciaux; un Pucci, qui avait su se faire passer pour Piagnone dévoué; c'était enfin Bernard del Nero, vieillard presque octogénaire, gonfalonier de justice au mois d'avril précédent, quand Pierre de Médicis avait fait son coup de main. Il n'était accusé que d'avoir connu le complot et de ne l'avoir pas révélé; mais, en raison des hautes fonctions qu'il avait occupées, c'est sur lui principalement que l'opinion publique s'acharnait. On reprochait aux quatre autres d'avoir voulu livrer aux exilés une des portes de la ville.

Le nom des prévenus fit reculer le tribunal des Huit. Ces magistrats ne voulurent pas assumer la responsabilité d'une condamnation, car la voix populaire la demandait terrible. C'est pourquoi ils firent nommer, pour étudier le procès, une commission judiciaire composée de cent soixante personnes, prises parmi les plus considérables citoyens.

Le fait était évident, et nul ne songeait à le nier; mais ce que les uns regardaient comme un crime passait aux yeux des autres pour un acte de dévouement et d'héroïsme, et

l'espèce de culte dont ceux-ci entouraient le nom des accusés ne faisait qu'exciter le parti contraire à la sévérité. Quoique amis et ennemis ne parussent occupés que de ceux qui étaient en cause, ce procès politique soulevait une question plus grave que celle de la vie ou de la mort de cinq d'entre les principaux citoyens. On sentait bien qu'une condamnation consacrerait et affermirait la révolution de 1494, tandis qu'un acquittement en serait le désaveu. Les deux partis poursuivirent donc le but où ils devaient tendre; mais l'un le fit avec tout le découragement que le soupçon jette sur ceux qu'il atteint; l'autre avec l'ardeur et l'indignation que donne le droit ou la légalité. Placée entre deux, la seigneurie aurait bien voulu étouffer l'affaire, ouvrir aux accusés les portes de leur prison et les envoyer en exil; mais elle craignit de passer pour complice de leur crime. Ne pouvant donc empêcher de si périlleux débats, elle prit le parti de les diriger. En conséquence, elle assembla les principaux magistrats, les confondit dans une même assemblée avec les cent soixante *richiesti* qui avaient instruit le procès, et les invita à prononcer la sentence. Cette commission déclara les accusés coupables, les condamna à mort, et ordonna la confiscation de leurs biens (17 août).

On devait attendre cet arrêt rigoureux d'un pareil tribunal : quand le nombre des juges est si grand, la responsabilité de chacun d'eux devient illusoire, et la prudence ne met plus de frein à leur passion. Cependant les condamnés n'avaient pas perdu tout espoir : il leur restait l'appel au grand conseil, d'après la loi que Savonarole avait fait porter en 1495, et il n'était guère probable que dans cette assemblée il se trouvât une majorité pour confirmer la condamnation. On n'y pourrait, en effet, ni connaître la cause dans tous ses détails ni se livrer, au milieu de tant et de si

furieuses passions, à une discussion approfondie : outre que la réunion était trop nombreuse, les Bigi et les Arrabbiati coalisés balançaient, pour le moins, les forces des Piagnoni. Les chefs du parti populaire pensaient que si le conseil faiblissait, la ruine de la république était imminente. Partagés entre la raison d'État et la légalité, leur passion fit pencher la balance, et ils décidèrent de forcer la main à la seigneurie et de lui arracher le refus d'appel.

Les prieurs se trouvèrent divisés. Trois d'entre eux ne crurent pas devoir violer la loi; mais les colléges, qui siégeaient de droit auprès d'eux, se récrièrent contre cette marque de faiblesse. Pendant qu'on délibérait encore, de nouveaux avis venus de Rome apprennent aux Florentins que leur liberté est sérieusement menacée. L'audace du parti populaire s'en accroît : il se montre prêt à prendre les armes si la seigneurie ne se rend pas à ses vœux. Le gonfalonier de justice, Dominique Bartoli, céda par faiblesse plutôt que par conviction, et proposa lui-même de faire exécuter la sentence dès la nuit suivante. Pour que le scrutin fût valable, il fallait les deux tiers des voix, six sur neuf. On trouva quatre fèves blanches contraires à la proposition de Bartoli. A cette vue, la fureur fut à son comble : les gonfaloniers de compagnie menacèrent de tuer ceux des prieurs dont ils soupçonnaient l'opposition, de prendre leurs drapeaux, et de faire piller les maisons des magistrats qui sacrifiaient ainsi la république à des scrupules de légalité. Bartoli obtint avec peine de ces hommes passionnés qu'ils permissent aux prieurs de passer à un second tour de scrutin. Cette fois, les menaces ayant produit leur effet, l'appel fut rejeté à l'unanimité (21 août). La sentence fut exécutée la nuit même, et les plus furieux ne quittèrent la salle du conseil que lorsque leurs ennemis eurent cessé de vivre.

Ce qui rend cet acte de violence particulièrement odieux, ce n'est pas seulement la violation de la loi, l'histoire est pleine de pareils actes, et l'on avait déjà répété bien souvent, pour les justifier, le vieil adage latin : *Salus populi suprema lex esto;* mais c'est que le parti qui avait supprimé la souveraineté des six fèves et inscrit dans la loi le droit d'appel ait été le premier à en refuser le bénéfice à ses ennemis vaincus. Une si grande iniquité le souilla d'une tache dont il ne put jamais se laver, et si les haines qu'il soulevait pouvaient jusque-là être apaisées, il les rendit implacables.

Savonarole devait être atteint de la réprobation qui venait frapper ses amis, alors même qu'il serait resté neutre dans toute cette affaire. Au surplus, sa neutralité eût été presque un crime. Promoteur de la loi d'appel, il se devait à lui-même d'en demander hautement l'exécution; prêtre catholique, il devait user de son influence pour sauver la vie à des malheureux. Mais tout porte à croire qu'il ne put s'effacer complétement. Guicciardin et Nerli l'accusent vaguement d'avoir poussé à la rigueur. Sans doute il n'alla pas jusque-là; mais il ne voulut pas risquer sa popularité pour des hommes qu'il jugeait coupables, et, ne craignant pas moins que François Valori les suites de la clémence, il ne fut pas fâché probablement de laisser les fureurs populaires suivre leur cours. Il avait trop souvent recommandé de punir ceux qui tâchaient de renverser l'État populaire pour faire un pas en leur faveur. Il souhaitait même qu'ils n'échappassent pas à un châtiment mérité; mais ses amis entraient dans ses vues avec tant d'ardeur, qu'il n'avait qu'à laisser faire. On ne peut admettre que, dans une conjoncture si grave, les Piagnoni, qui tenaient le pouvoir, n'aient pas pris son avis, et lui-même, dans le procès, déclare qu'on lui demanda si ce ne serait pas une inspiration du ciel de jeter Bernard del

Nero par les fenêtres; à quoi il aurait répondu que le gouvernement devait savoir ce qu'il avait à faire, mais qu'il se contenterait, quant à lui, d'exiler ce vieillard.

Il semble, d'après ces paroles, que Fra Girolamo aurait voulu éviter le procès sans laisser les coupables impunis, c'est-à-dire en les condamnant à l'exil par mesure administrative, ou en les faisant évader; mais il s'était inutilement prononcé pour cet expédient, et avait cru dès lors devoir préférer le salut de la république à celui de cinq criminels. Il espéra peut-être qu'ainsi leur sang ne retomberait pas sur sa tête; mais il avait compté sans la logique des partis, qui le rendit solidaire de l'acte illégal et cruel de ses adhérents.

La sympathie que le pape éprouvait pour la cause de Pierre de Médicis, sinon pour sa personne, dut lui faire éprouver un vif ressentiment à la nouvelle de cette quintuple exécution. Les Bigi et les Arrabbiati avaient attribué en grande partie ce résultat à la volonté de Savonarole; Alexandre VI, qui ne pouvait voir que par leurs yeux, sentit les bonnes dispositions dont il venait de faire preuve se refroidir subitement. Ceux qui l'entouraient, habiles à profiter de ce brusque retour, ne manquèrent pas de lui faire observer que, malgré l'excommunication, frère Jérôme n'avait pas cessé d'attirer ses fidèles à Saint-Marc et d'y faire célébrer tous les exercices du culte, notamment le 15 août, jour de l'Assomption, et de leur donner le pain de la parole sacrée dans des entretiens particuliers.

Enfin le pape, n'y pouvant plus tenir, frappa un nouveau coup. Le 16 octobre, il adresse un bref au prieur et aux religieux de Saint-Marc : il y reproche à Savonarole, qu'il appelle à son ordinaire *Hieronymum quemdam Savonarolam,* la nouveauté de ses doctrines, la prétention qu'il affiche d'être l'envoyé de Dieu et de parler en son nom, ce qu'il

faudrait prouver par des miracles ; l'audace de dire que, s'il mentait, Jésus-Christ mentait lui-même, et que tous ceux qui ne croyaient pas à sa doctrine étaient damnés. C'est en vain que le pape a espéré d'amener par sa longanimité Fra Girolamo à reconnaître ses erreurs, puisque celui-ci a refusé même de se rendre à Rome : il lui interdit donc toute prédication à Saint-Marc et ailleurs; il ordonne à Dominique Benivieni, à Thomas Bussino, à Silvestre Maruffi, de se retirer immédiatement à Bologne, dans le couvent de leur ordre, et confie au vicaire général de Lombardie le soin de châtier disciplinairement le principal coupable. Enfin il annule la séparation de Saint-Marc, qu'il appelle scandaleuse, quoiqu'il l'eût accordée, replace ce couvent et celui de Fiésole sous les ordres de *leur légitime pasteur,* le vicaire de Lombardie, et révoque tous les pouvoirs qu'il a pu donner précédemment à un autre.

Le même jour, Alexandre VI adressait à Savonarole lui-même un bref où l'on remarque un notable adoucissement, non-seulement dans les termes, mais encore au fond. Il y interdit, comme dans le premier, la prédication, même au milieu d'un cercle d'amis, jusqu'à ce que Jérôme ait consenti à se rendre à Rome *sans escorte;* mais il ajoute que, s'il obéit, tous les brefs précédents seront annulés.

La douceur apparente de ces paroles cachait un piége, comme le montre cette insistance à vouloir que le frère se rendît à Rome sans personne qui pût le défendre. Savonarole était sur ses gardes : il pénétra les secrets desseins du saint-père. Résolu à désobéir, puisque c'était le seul moyen de sauver ses jours menacés, il voulut au moins se justifier aux yeux des chrétiens de toutes les accusations que la cour de Rome faisait peser sur lui. Il le fit par une longue lettre où l'on trouve de solides arguments mêlés à de pitoyables ar-

guties, suivant que le reproche auquel il répondait était ou non sans fondement (29 octobre).

Après avoir, en manière d'exorde, exprimé son étonnement qu'on eût osé porter contre lui des accusations dont la fausseté était évidente, Savonarole déclare qu'il n'a jamais enseigné de nouveaux dogmes; car ses prophéties ne sont point une nouveauté que l'Église puisse blâmer, puisqu'elles ne sont opposées ni à la foi, ni aux bonnes mœurs, ni à la raison naturelle. Il reconnait avoir prédit les malheurs de l'Italie, mais il nie d'avoir jamais dit qu'il était envoyé de Dieu seul, ni qu'il eût des entretiens avec Dieu. « Jamais, » dit-il, « je ne me suis *exprimé* ainsi. Mais, quand même je » l'aurais fait, je ne saurais être blâmé, car Dieu est le » maître d'avoir des relations directes avec sa créature. »

Il explique ensuite qu'il a pu dire sans impiété que, s'il mentait, Jésus-Christ mentait lui-même. Cela était vrai à son point de vue, puisqu'il croyait que Dieu parlait par sa bouche. Il reconnait avoir dit que ses adversaires étaient des pécheurs non en état de grâce, attendu que la foi et la grâce ouvrent les yeux; mais il croit que ceux d'entre eux qui ne s'acharnent pas à le contredire pourront être sauvés.

Il déclare cependant ne s'être jamais donné pour prophète de Dieu; au contraire, il a dit qu'il n'était ni prophète, ni fils de prophète; il a seulement fait des prédictions qui méritaient créance, puisqu'elles se sont vérifiées. Mais, alors même qu'il se fût donné comme tel, il n'aurait pas cessé, pour cela, d'être orthodoxe.

Jérôme justifie ensuite ses frères de Saint-Marc et de Fiésole, que le pape accusait d'avoir poussé à la séparation et d'être des hommes pervers. Il répond que leur réputation est sans tache : il invite le saint-père à envoyer à Florence une personne digne de foi pour s'en convaincre et lui faire

un rapport. Les religieux ont été unanimes à souhaiter la séparation dans l'unique but de mener une vie plus austère et plus conforme aux vœux monastiques.

Enfin, il reproduit, touchant son refus d'aller à Rome, les arguments qu'on trouve dans sa réponse au bref du 21 juillet 1495[1].

Après avoir ainsi terminé la justification du passé, il entreprend celle de l'avenir. Il prouve, par les canons et les docteurs de l'Église, que des religieux ont le droit de passer d'un ordre dont la discipline est relâchée dans un autre où elle est plus sévère, mais qu'ils ne pourraient sans péché faire le contraire; et pour montrer que la communauté de Saint-Marc est bien dans ce cas, il en décrit rapidement la vie, et fait voir combien elle est plus sainte et plus pure que celle des autres couvents. Ses frères espèrent, ajoute-t-il, que le pape ne voudra pas ruiner l'édifice qu'ils ont élevé. Ce qui veut dire, pour tout bon entendeur, que si Alexandre ne tenait pas compte de leurs vœux, on saurait lui résister.

Savonarole dissimule si peu son intention de ne pas obtempérer aux ordres du saint-siége, qu'on trouve dans sa péroraison la *prière* suivante : « Votre Sainteté daignera » accepter cette justification avec bienveillance, et croire » que c'est la prudence et non l'insubordination qui nous » fait agir. Cette doctrine, » dit-il en terminant, « je l'ai » puisée chez les prédécesseurs de Votre Sainteté. Cependant je suis prêt à me soumettre, si vous envoyez un » légat pour examiner les choses de près, et si l'on veut » m'indiquer d'une manière précise ce qu'on trouve à re» prendre dans mes prédications et dans mes écrits. »

Ainsi Savonarole, comme Luther, en appelait du pape au

1. Voyez liv. II, chap. 4.

pape mieux informé; comme Luther, il échoua devant une résolution prise d'avance, et persista dans sa rébellion. Peut-on le blâmer beaucoup de tant de résistance à un homme tel qu'Alexandre VI et à une cour où l'on trouvait un cardinal, pape plus tard, qui offrait à Jérôme de le faire relever de l'excommunication, s'il voulait seulement payer pour lui cinq mille écus qu'il devait à Florence[1]? Notre religieux eut la vertu de ne se laisser ébranler ni par les menaces, ni par les promesses. Sa révolte éclate partout dans sa réponse : elle est dans l'ironie de ses apparentes soumissions, autant que dans ses audacieuses dénégations et dans ses équivoques. Qu'importe que Fra Girolamo n'ait jamais dit qu'il était prophète ou fils de prophète, s'il a agi comme tel, s'il a cent fois affirmé que c'était Dieu qui parlait par sa bouche? Il ne pouvait tromper personne : c'est pourquoi il eut à se repentir d'avoir manqué de hardiesse, et subit les conséquences d'une si fausse position. Excommunié, il devait se soumettre sans réserve ou rompre tout à fait; mais vouloir rester catholique et orthodoxe tout en désobéissant au saint-siége, c'était se créer d'inextricables difficultés, dont il était impossible de sortir avec honneur.

CHAPITRE DEUXIÈME.

(1497-1498.)

Frère Jérôme ne tarda pas à mettre sa conduite d'accord avec ses paroles. S'il s'était abstenu de prêcher dans les

1. Le cardinal François Piccolomini, de Sienne, pape sous le nom de Pie III, à la mort d'Alexandre VI.

principales églises de Florence, il avait poursuivi, quoique sur un ton plus familier, le cours de ses conférences dans celle de Saint-Marc. Pendant quelque temps, il s'était borné à célébrer pour lui-même les mystères divins : il n'y appelait pas les fidèles. Mais bientôt tant de contrainte lui parut insupportable, et le jour de Noël il chanta les trois messes d'usage; il donna la communion aux religieux du couvent, à beaucoup d'autres prêtres et à deux cents jeunes hommes environ, qui s'étaient rendus solennellement et en ordre à Saint-Marc pour la recevoir de ses mains. Après la messe, on fit une procession dans les cloîtres et autour de la place. Il était impossible de donner plus clairement à entendre le cas que l'on faisait des défenses du pape.

Sur ces entrefaites, le 1er janvier de l'année 1498, Julien Salviati prit le gonfalon de justice; les prieurs ses collègues étaient, comme lui, dévoués à Savonarole. Convaincus que la pureté des mœurs et du patriotisme dépendait de l'influence que sa parole exerçait sur les Florentins, ils prirent le parti de lui faire rompre un si long silence, et l'invitèrent à prêcher de nouveau à la cathédrale. Fra Hieronimo ne fit aucune difficulté : il crut cependant utile d'attendre les derniers jours du carnaval, et, pour préparer les esprits, il commença à dire qu'une voix d'en haut lui commandait de reprendre la parole. De son côté, la seigneurie voulut donner un témoignage public d'adhésion à ses doctrines et de sympathie à sa personne : elle se rendit en corps à Saint-Marc le jour de l'Épiphanie, et y assista aux cérémonies du culte, qui furent célébrées en grande pompe par l'illustre orateur et suivies d'une nouvelle procession dans l'église et les cloîtres. Il fut décidé que, le jour de la Septuagésime (11 février), Savonarole reparaîtrait dans la chaire de Sainte-Marie-de-la-Fleur pour y prêcher le carême.

A cette nouvelle, l'embarras fut extrême dans les rangs de cette partie du clergé qui n'était pas assez fanatique de Savonarole pour braver à cause de lui les foudres du saint-siége. Les chanoines de la cathédrale surtout, forcés de subir dans leur église la présence et les prédications d'un excommunié, étaient dans une perplexité extrême. Léonard de Médicis, vicaire général de l'archevêque de Florence, profitant de cet embarras, réunit le chapitre, le confirma dans l'intention qu'il laissait voir de ne pas permettre que Jérôme prêchât à Santa-Reparata, ou de s'abstenir absolument, s'il ne pouvait l'empêcher. Avec l'assentiment des chanoines, il fit, en outre, défense à tout le clergé d'assister aux sermons de l'excommunié, et il ordonna aux curés de transmettre cette défense à leurs paroissiens et de l'appuyer de toutes les raisons qu'ils pourraient trouver. Mais, d'un mot, la seigneurie fit tomber cette intrigue. Elle maintint sa décision touchant Savonarole, et elle condamna Léonard à l'exil, si dans deux heures il n'avait donné sa démission.

Le 11 février, selon ce qui avait été convenu, Savonarole reparut en public. En même temps, il faisait occuper la chaire de Saint-Laurent par le père Buonvicini, qui sut attirer beaucoup de monde à ses sermons, malgré la préférence qu'on devait accorder à son maître. Quant à la foule qui se pressait sur les dalles de Sainte-Marie-de-la-Fleur, rien ne saurait en donner une idée. On fut obligé de rétablir les gradins qui avaient été élevés pour les carêmes précédents, et cette simple mesure provoqua les applaudissements frénétiques des Piagnoni. On sentait bien tout ce que Savonarole avait à dire après tant d'événements sur lesquels il n'avait pu s'expliquer encore de vive voix. La curiosité contribua donc à remplir l'église, et les Arrabbiati ne se mon-

trèrent pas les moins empressés. Quelques-uns d'entre eux cependant aimèrent mieux causer du scandale : pendant le sermon, ils faisaient autour de la cathédrale des roulements de tambour; ils insultaient le prédicateur à son entrée ou à sa sortie, ce qui amenait des rixes à coups de pierre et disposait mal sans doute les esprits au recueillement.

D'autre part, la décision de la seigneurie et la faveur dont elle entourait Savonarole attestaient un si complet dédain des décrets du saint-siége, que le pape et sa cour en furent indignés. Les cardinaux parlaient d'en venir aux dernières rigueurs contre Florence, et les choses en étaient au point que le nouvel ambassadeur de la république, Dominique Bonsi, quoique partisan déclaré de Jérôme, crut qu'il était de son devoir d'avertir la seigneurie de tous les projets qu'on formait contre elle, et de l'importance que Rome attachait à son audacieux défi.

Ce fut bien pis encore lorsque le prédicateur, animé par la contradiction et par sa position exceptionnelle, eut laissé voir dans ses discours combien il était éloigné de revenir sur ses pas. En montant dans la chaire, malgré l'excommunication, il donnait des armes à ceux qui l'accusaient de marcher à grands pas vers l'hérésie, et d'être d'accord avec Jean Hus, qui reconnaissait au prêtre excommunié le droit de prêcher. Il avait pris pour texte l'Exode : il sut y trouver tout ce qui pouvait servir ses impétueuses passions, qu'il satisfaisait au besoin, quand le texte ne lui suffisait plus, par des digressions inattendues. L'instruction des fidèles, la réforme même de l'Église n'était plus son but : il avait désespéré de l'atteindre, et ne songeait plus qu'à maudire et à se défendre. Par habitude, il revenait encore à ses protestations de respect pour le saint-siége; mais ces précautions, désormais inutiles, devenaient de jour en jour plus rares.

C'est ainsi qu'il admettait que le pape peut errer, et qu'il repoussait même la fameuse distinction *en tant que pape et en tant qu'homme :*

« Je pose en principe que tout homme peut se tromper. » Le pape lui-même n'est pas infaillible. Il serait insensé de » dire le contraire. Combien n'y a-t-il pas eu de mauvais » papes qui se sont trompés? S'il était vrai que tout pape » est à l'abri de l'erreur, en faisant ce qu'ils font, nous se- » rions sûrs d'être sauvés. Un pape, direz-vous, peut se » tromper en tant qu'homme, mais non en tant que pape. » Cependant les décisions qu'ils prennent sont pleines d'er- » reurs. Lisez toutes les constitutions d'un pape; un autre » les a abolies. Les opinions des papes sont toutes contraires » entre elles. Il y a pour eux deux manières de se tromper : » premièrement, étant à Rome, ils ne savent que par ouï- » dire ce qui se passe ailleurs, et on leur fait souvent des » mensonges; secondement, ils peuvent agir par malice et » contre leur conscience; néanmoins, nous ne devons jamais » leur supposer une mauvaise intention. Dieu seul peut » sonder les cœurs; quant aux hommes, ils doivent ad- » mettre que l'intention du pape est bonne, mais qu'il a » été circonvenu. »

Quelques jours après, il expliquait sa pensée :

« On dit que le pape est infaillible en tant que pape, et » l'on croit dire une belle chose! Ce n'est qu'une banalité. » Cela est vrai en soi cependant; mais ce qui ne l'est pas, » c'est ce qu'on en infère contre moi. Il est vrai aussi qu'un » chrétien ne peut pécher en tant que chrétien, et cependant » beaucoup de chrétiens pèchent en tant qu'hommes, et tout » homme peut se tromper. Moi-même, en tant que chrétien, » je ne peux me tromper, et en tant que religieux, je ne » peux agir contrairement à ma règle. C'est comme si l'on

» disait : *Homo in quantum homo non est albus.* Interrogez » les philosophes : le moindre logicien vous dira que cette » proposition est vraie. Ainsi le pape, en tant que pape, est » infaillible, car alors il marche droit dans le devoir. Quand » il se trompe, il n'est plus pape, et s'il commande le mal, » ce n'est pas comme pape qu'il le commande. »

Nous ne savons si cette explication de l'infaillibilité du pape est orthodoxe. La défense qui fut faite aux fidèles de lire le sermon où elle se trouve et quelques-uns de ceux qui suivent ferait pencher pour la négative. En tout cas, s'il suffit de juger, d'après ses propres lumières, qu'un pape agit mal pour déclarer qu'il n'a pas agi en tant que pape et que par conséquent on n'est pas tenu à lui obéir, voilà tous les récalcitrants fort à l'aise. Avec un tel système, Savonarole n'admettait en général l'autorité du pape que lorsqu'il commandait des choses justes et raisonnables, laissant toujours dans l'ombre la question épineuse de savoir si tel ordre en particulier est juste et raisonnable, ou s'il ne l'est pas.

« Si l'on vous commande quelque chose de contraire à » l'honneur, vous ne devez pas obéir. — Quoi! frère, si » c'est le pape qui commande? — Vous ne devez pas obéir, » même au pape, vous dis-je, et je le lui dirais en face à » lui-même, s'il était là... — O frère! *papa omnia potest.* — » Dites-moi : s'il peut toutes choses, il pourra donc ordon- » ner à un homme marié de quitter sa femme, et d'en » prendre une autre! Il est clair que le pape ne peut que les » choses justes et raisonnables. »

Il suit naturellement de là que si le pape est perdu de vices et de crimes, comme Alexandre VI, dans le plus grand nombre des cas il faudra mépriser ses ordres. C'est pourquoi Savonarole, parlant des brefs qui portaient sa condamnation, s'écriait : « Les brefs venus de Rome contenaient

» tant de contradictions, qu'ils ont dû être faits par une cer-
» velle de bien peu de sens. »

Le même jour, il parlait des excommunications en des termes qui rappellent Luther : « Ces excommunications » sont aujourd'hui à bon marché, et chacun, pour quatre » livres, peut faire excommunier qui il lui plaît. On en » donne à qui l'on veut, de ces excommunications. »

Enfin, il allait jusqu'à braver le pape ouvertement : « Vous » croyez que Rome me fait peur? Je n'ai aucune peur : nous » marcherons contre vous comme contre les païens. »

C'est en des termes si audacieux que Savonarole prêcha tout ce carême. Jamais il ne toucha de plus près au schisme, sinon à l'hérésie : la plupart des sermons de cette série furent, dans la suite, condamnés à Rome par la congrégation.

Cependant Savonarole continuait, malgré l'opposition d'un grand nombre, à régner sur Florence. Le 25 février, il avait donné ses ordres pour la procession du surlendemain, qui se trouvait être le dernier jour du carnaval et l'avant-dernier de la seigneurie en fonctions.

Le 27, Jérôme célébra donc solennellement la messe à Saint-Marc, comme il l'avait annoncé. Il donna la communion aux religieux, et, après lui, Fra Domenico de Pescia la donna aux séculiers nombreux, hommes, femmes et enfants, qui se pressaient dans l'église. Puis, le vicaire général monta dans une chaire qu'il avait fait élever à la porte; il donna la bénédiction au peuple avec le saint-sacrement, et, le gardant entre ses mains, il déclara que s'il n'avait pas toujours dit la vérité, Dieu, présent sous les espèces du pain, le frapperait sur-le-champ. Quelques Arrabbiati, témoins de cette scène, auraient voulu qu'au lieu de promettre un miracle si Dieu était contre lui, Savonarole en obtînt un pour prouver sa mission, et ils disaient, non sans raison,

que la preuve négative qu'on venait de leur donner ne prouvait rien. Mais ils étaient en minorité ce jour-là; ils furent obligés de se disperser ou de se taire, et la procession sortit en grande pompe.

Après avoir traversé la ville et deux fois l'Arno, au pont de la Trinité et au pont Vieux, non sans avoir essuyé les insultes de quelques jeunes effrontés, le pieux cortége déboucha sur la place de la seigneurie. Il y trouva un bûcher où l'on avait entassé, comme l'année précédente, le fruit des perquisitions faites par les enfants dans les maisons et les palais, et le nombre des trésors qui étaient ainsi destinés à périr est incalculable. Burlamacchi et Razzi nous parlent, sans aucune expression de regret, de portraits peints ou sculptés qui avaient une grande importance historique : ceux de Lucrèce, de Faustine, de Cléopâtre, par exemple, chez les anciens; et, chez les modernes, de la belle Bencina, de Lena Morella, de la belle Bina, de Maria de' Lenzi. Parmi une foule de manuscrits, on y vit aussi un Pétrarque enrichi d'or et de miniatures qui était estimé cinquante écus, valeur considérable pour ce temps-là, et les plus précieux exemplaires de Boccace, dont les pareils ont dépassé de nos jours le prix fabuleux de cinquante mille francs.

La seigneurie se mit au balcon, des gardes furent placés autour du bûcher pour qu'on ne dérobât rien; on y mit le feu au chant des laudes, des hymnes et du *Te Deum,* au bruit des cloches qui sonnaient à pleines volées, des trompettes et autres instruments de musique qui remplissaient la place de leurs bruyantes fanfares. La procession reprit ensuite le chemin de Saint-Marc, après avoir remis en passant aux buonuomini de Saint-Martin le produit d'une quête faite parmi les fidèles.

Arrivés devant le couvent, les Piagnoni plantèrent la

croix au milieu de la place, et tout autour les enseignes des quartiers; puis ils formèrent trois rondes concentriques : la première se composa de tous les religieux et novices de Saint-Marc, accompagnés chacun d'un enfant vêtu de manière à représenter un ange; la seconde de jeunes clercs et de jeunes laïques; la troisième de vieillards et de prêtres, lesquels, mettant de côté toute humaine sagesse, et le front couronné de guirlandes d'olivier, se joignirent chacun à un citoyen dans la force de l'âge. Là, ils chantèrent des laudes et quelques-unes des étranges compositions de Jérôme Benivieni.

Savonarole ne se mêla point à ces saintes bacchanales, malgré l'engagement qu'il avait pris en 1496. Caché dans quelque obscur recoin, il contemplait ce spectacle avec la plus grande joie, et le lendemain il en fit compliment, du haut de la chaire, à ses auditeurs, qui ne songèrent même pas à se demander pourquoi il n'avait pas participé à leurs pieuses folies, puisqu'il y donnait une si éclatante approbation.

CHAPITRE TROISIÈME.

(1498.)

Pendant ce temps, le pape, à qui l'on avait déjà mis sous les yeux les deux premiers sermons sur l'Exode, avait cru, dans l'indignation que lui causait cette lecture, ne devoir pas différer davantage de faire cesser un si grand scandale. Les craintes que ces dispositions inspiraient à Florence percent jusque dans les lettres particulières : on s'attendait à quelque mesure énergique, à quelque événement décisif. On ne parlait

de rien moins à Rome que d'ordonner la ruine des Florentins, et d'y intéresser, par des promesses et des menaces, toute la chrétienté. Cependant l'intervention de quelques-uns d'entre eux, établis à Rome, décida le pape à parler encore une fois avant d'agir. En conséquence, il écrivit aux chanoines de Sainte-Marie-de-la-Fleur pour leur interdire non-seulement d'assister aux sermons de Savonarole, mais même de célébrer les offices divins, tant que la présence de l'excommunié souillerait leur église. Au gouvernement, il envoya un bref où il réclamait, sous peine d'interdit, qu'on s'emparât de la personne de Fra Hieronimo, et qu'on l'envoyât à Rome sous bonne garde.

La seigneurie, qui lui était dévouée, méprisa ces menaces; mais elle était à sa dernière heure, et celle qui allait entrer en charge passait pour être hostile au dominicain. Machiavel constate que tel était le bruit public, et Nerli, plus affirmatif, nous apprend que sur les neuf personnes dont se composait le gouvernement, la majorité légale des six voix ou des six fèves était acquise aux Arrabbiati. Le nom de Pierre Popoleschi, qui se trouvait alors gonfalonier de justice et qui passait pour l'un des plus furieux adversaires de Savonarole, fut sans doute ce qui donna une couleur si tranchée à la seigneurie. Si l'on tient pour exacte l'assertion de Nerli, il faut croire que, comme cela est arrivé avant et après eux à tant d'autres, ceux des nouveaux prieurs qui passaient pour les plus décidés Arrabbiati, lorsqu'ils eurent mis la main aux affaires publiques, modifièrent leurs opinions, ou au moins mirent un frein à leur passion, car ils ne confirmèrent point par leurs actes ce qu'on disait d'eux. Ils comprirent sans doute que le renversement de l'État populaire, c'était le terrible inconnu des révolutions, et que l'État populaire à Florence c'était Savonarole. Devenus

sages parce qu'ils encouraient une responsabilité grave, ils soutinrent celui qui donnait à son gré la paix ou la guerre, jusqu'à ce que les événements leur forcèrent la main.

Fra Girolamo dut être informé de bonne heure de ces dispositions inattendues, car le jour même où la seigneurie nouvelle s'installait au palais, il prêchait encore à la cathédrale, et l'on aurait peine à s'expliquer la témérité de son langage au sujet des brefs venus de Rome, si l'on n'admettait qu'il pouvait compter sur la protection, ou au moins sur la tolérance du gouvernement :

« Il est venu des brefs de Rome, n'est-ce pas? On m'y » appelle *filius perditionis,* fils de perdition. Voici ce qu'il » faut écrire : Celui que vous appelez ainsi n'a ni mignons, » ni concubines, mais il s'attache à prêcher la foi de Christ. » Ses filles et ses fils spirituels, tous ceux qui écoutent l'ex- » position de sa doctrine, ne passent point leur temps à » commettre des infamies : ils se confessent, ils commu- » nient, ils vivent honnêtement. Ce frère s'attache à exalter » l'Église de Christ, et vous à la détruire. J'apprends en- » core que vous avez reçu des lettres d'État. C'est trop de » bonté et de déférence de votre part que d'y faire réponse. » Laissez-moi ce soin : ma parole retentira à leurs oreilles » de manière qu'ils m'entendront. Le temps approche d'ou- » vrir la cassette; nous donnerons un tour de clef, et il sor- » tira tant d'infection, tant d'ordure de la cité de Rome, » que l'odeur s'en répandra par toute la chrétienté, et que » chacun en sera empuanti [1]. »

Il est vrai que le lendemain, 2 mars, Savonarole se voyait contraint de quitter le Dôme, et de renfermer ses prédications dans l'enceinte de Saint-Marc; mais le gouver-

1. La cassette et la clef sont une figure très-souvent employée par Savonarole pour indiquer le secret de la corruption de Rome, qu'il menace de révéler.

nement se devait à tous les citoyens, et c'était bien le moins qu'il pût faire pour les chanoines menacés de perdre leurs priviléges. Loin d'accomplir l'ordre qu'elle avait reçu de s'emparer du frère, la seigneurie bravait l'interdit pour lui, en n'exigeant qu'un simple changement de lieu. Elle faisait donc preuve de bienveillance; Savonarole lui-même comprit qu'il ne pouvait demander davantage, et il céda de bonne grâce; mais il voulut couvrir sa retraite, et dit qu'il cesserait à l'avenir de prêcher au Dôme, *à moins que la volonté des bons ne l'y rappelât.*

A Saint-Marc, l'église reçut d'auditeurs tout ce qu'elle en pouvait contenir. On fut même obligé d'exclure les femmes; et comme elles réclamaient vivement, Jérôme consentit à prêcher exclusivement pour elles le samedi. Le reste de la semaine, elles purent entendre les sermons du P. Buonvicini, qui continuait de porter la parole de Dieu au couvent de Saint-Nicolas, dans la rue du Cocomero.

Retiré dans sa maison et aigri de sa défaite, on ne pouvait espérer que Savonarole se modérât; tout au plus était-il permis de croire que sa parole aurait moins de retentissement. Mais ceux qui avaient pu trouver place sur le pavé de l'église ou sur les barreaux des grilles rapportaient à leurs amis des paroles comme celles-ci, qui étaient bientôt connues de toute la ville : « Boniface VIII (qui avait persé- » cuté les dominicains) entra comme un renard et mourut » comme un chien. » Le père, disait-on, nous a raconté comment son ordre savait faire mourir les papes qui ne le laissaient pas en repos.

Cependant la seigneurie ne savait trop comment Alexandre VI prendrait sa désobéissance; elle lui écrivit (4 mars) pour conjurer son courroux et implorer sa clémence en faveur de Fra Hieronimo, « qui avait cueilli plus de fruits

» dans la vigne du Seigneur qu'aucun autre de son temps, » et qu'on était tenté de regarder comme au-dessus de l'hu- » manité. » La seigneurie ajoutait qu'on ne pourrait le récompenser si mal de ses éclatants services sans ingratitude et sans amener de graves désordres dans la ville, et elle suppliait Sa Sainteté de revenir sur sa résolution.

A cette lettre, la seigneurie obtint deux réponses : l'une de son orateur Dominique Bonsi (7 mars), l'autre du pape (sans date). Dans la première, Bonsi raconte longuement l'entrevue que le pape lui a accordée. Sa Sainteté refuse, dit-il, de se croire mal informée; elle a vu les sermons où Fra Girolamo marque un si grand mépris de l'excommunication, et où il déclare qu'il aimerait mieux aller en enfer que de demander l'absolution. Elle se plaint qu'au lieu de le lui envoyer à Rome, le gouvernement ait permis au père de prêcher à Saint-Marc. Bonsi se montre convaincu, dans cette lettre, que le pape est à la veille de prendre les plus graves mesures contre Florence, et qu'il n'y a que deux moyens de l'apaiser : ou lui envoyer Savonarole, ou obtenir de celui-ci une soumission sommaire; après quoi on ne fera nulle difficulté de lui rendre le droit de prêcher.

Ainsi Alexandre VI, même au moment de ses plus grandes colères, n'était pas éloigné d'un arrangement à l'amiable. Sa lettre, quoique très-dure dans la forme, est très-conciliante au fond. Il y demande par écrit ce qu'il avait demandé à Bonsi de vive voix; le reste n'est que reproches adressés à la seigneurie pour sa partialité et l'exposition de ses justes griefs. Ne me répondez plus par des lettres, dit-il en terminant, mais par des actions.

Mais loin de vouloir céder et satisfaire à des prétentions si naturelles et si modérées, Savonarole essayait dans ce temps-là de triompher une fois pour toutes par un coup

décisif : il songeait à faire déposer le pape. Il écrivit aux principaux rois de l'Europe pour leur proposer de s'associer à son hardi projet en décrétant la réunion d'un concile général. Il s'attacha, dans ces lettres, à développer cette maxime de Jean Hus, que le pape n'est pas le successeur véritable du chef des apôtres, si ses mœurs ne sont pas semblables à celles de Pierre; il montra qu'Alexandre VI n'était pas même chrétien; que, par conséquent, il ne pouvait être considéré comme pape, et qu'il fallait le déposer au plus tôt. Il n'oublia pas de rappeler les services qu'il avait rendus lui-même à l'Église, sans doute pour donner plus de poids à son opinion auprès des princes, et il informa chacun d'eux qu'il faisait aux autres la même proposition.

Ces lettres, qui ne portent point de date, sont évidemment du mois de mars, car il n'en est point question dans celle que Bonsi écrivit le 7 de ce mois à la seigneurie, et où il énumère les griefs du saint-siége. Il est évident qu'Alexandre VI n'aurait pas oublié le plus sérieux de tous. Elles ne sont pas de beaucoup postérieures à cette époque, puisqu'au commencement d'avril, comme on le verra, Savonarole était déjà sous les verrous.

Quelle qu'en soit au juste la date, on peut les regarder comme un acte d'énergie qui n'a rien de blâmable en soi, si l'on considère l'indignité d'Alexandre VI; mais elles furent cependant un acte de rébellion qu'un catholique soumis doit condamner. C'est pourquoi quelques apologistes de Savonarole ont essayé de contester une faute qui serait, disent-ils, en opposition avec sa vie entière. On a vu si l'insubordination était ou non dans les habitudes du dominicain. Les témoignages historiques abondent d'ailleurs pour prouver l'authenticité de ces lettres, et l'affirmation positive de Pic, de Burlamacchi, de Marco della Casa, de Nardi, de Botto-

nio, de Razzi, est plus que suffisante pour qu'on refuse d'admettre, avec le P. de Poggio, comme une preuve irréfragable qu'elles sont apocryphes, le silence de Sabellico, de Lambertini, d'Infessura et de Rinaldi. Ces annalistes étaient trop embarrassés dans le récit des faits généraux ou des détails d'une histoire étrangère à Florence pour s'être arrêtés à des circonstances particulières concernant un seul homme.

Cette affaire acheva de perdre le téméraire dominicain. Le duc de Milan saisit un courrier florentin qui allait en France; il le dépouilla, trouva la lettre relative au concile, et l'envoya aussitôt à Rome. Le pape, en apprenant que son ennemi ne s'en tenait plus aux paroles, entra dans une violente colère et fulmina un nouveau bref, où il exigeait impérativement de la seigneurie l'exécution des mesures par lui ordonnées. Ce bref arriva le 13 mars à Florence. Le jour même, Savonarole y répondit par une courte lettre, où il rappelait au pape qu'ayant rempli tous les devoirs d'un bon chrétien, il méritait une autre récompense que les rigueurs dont il avait *toujours* été poursuivi. Puisque je ne puis compter sur personne, je prouverai, dit-il, la vérité de ma doctrine par des raisons naturelles et surnaturelles, de manière à convaincre les plus endurcis. Il termine en invitant Alexandre à ne pas différer plus longtemps de pourvoir à son salut.

A la réception du bref pontifical, la seigneurie ne se crut plus en état de résister; elle pensait peut-être que c'était une folie de défendre à ses propres risques un homme qui, par sa témérité, se compromettait chaque jour davantage. Elle se réunit donc pour délibérer sur la réponse qu'il convenait de faire au saint-siége. Les Piagnoni, informés du changement qui s'était opéré dans les intentions des prieurs, de-

mandèrent que le conseil des Quatre-vingts prit part à la délibération. Ils savaient que leurs amis étaient les plus nombreux dans cette assemblée. De leur côté, et pour la même raison, les Arrabbiati voulaient qu'on adjoignît à cette *pratique* (c'était un nom qu'on donnait souvent aux conseils de gouvernement) vingt-cinq citoyens par quartier, espérant par là déplacer la majorité. La seigneurie fit droit à cette double réquisition. Tous les magistrats qui prenaient part d'habitude aux délibérations furent en outre appelés, et l'assemblée, ainsi composée, se réunit le 14 mars: la discussion fut très-vive, mais elle n'avança rien. Après six heures de débats orageux, où les uns firent ressortir tout le bien, les autres tout le mal que Savonarole faisait à Florence, les seigneurs congédièrent la pratique, sous prétexte qu'une question si grave ne pouvait être résolue que par le grand conseil.

A cette nouvelle, les deux partis se récrièrent. Ils craignaient également l'opinion mobile d'une assemblée si nombreuse, et ils dirent qu'on pouvait vider le débat sans faire tant de bruit. La seigneurie consentit, pour la forme, à les satisfaire; elle désigna douze citoyens, pris par moitié dans chaque parti, et les invita à délibérer ensemble. Elle pensait que, les forces se balançant, on ne pourrait s'entendre, et qu'il faudrait revenir au grand conseil ou s'en rapporter à sa propre décision. Mais le résultat ne répondit pas à son attente; la nouvelle réunion arrêta un compromis : il fut interdit à Savonarole de prêcher, mais les citoyens conservèrent le droit d'aller à Saint-Marc, comme par le passé, faire leurs conférences accoutumées (17 mars).

Jérôme, informé de tout ce qui se passait, se préparait, pendant ce temps-là, à faire une retraite honorable. Il disait à son auditoire que, si le pape seul lui défendait de prêcher,

il continuerait; mais que si la seigneurie le faisait prier de garder le silence, par respect pour elle, et, tardif scrupule! pour ne pas causer de scandale, il obéirait. Cependant lorsque, obligés d'exécuter les résolutions de la pratique, les prieurs lui envoyèrent, le 17 au soir, des officiers pour lui signifier de ne plus prêcher, il les reçut fort mal, leur dit qu'il avait un autre maître que le gouvernement, et remit au lendemain sa réponse. Le 18, étant monté en chaire, il la donna en ces termes :

« Hier au soir, à nuit close, *quoniam qui male agit odit* » *lucem*, la seigneurie m'a envoyé prier, pour une foule de » raisons, de ne plus prêcher. Avez-vous accompli la mis- » sion dont vos seigneurs vous ont chargés? dis-je aux dé- » putés. — Sans doute. — Eh bien! moi, j'ai encore un » Seigneur : je saurai sa volonté, et demain matin je vous » donnerai la réponse du haut de la chaire. Écoutez donc » maintenant, car voici ce que dit le Seigneur : En priant ce » frère de renoncer à la prédication, c'est à moi que vous » faites cette demande, et non à lui, car c'est moi qui » prêche, c'est moi qui vous ai exaucés, et qui ne vous ai pas » exaucés. Le Seigneur vous a exaucés en supprimant la » prédication, mais il ne vous a pas exaucés quant à votre » salut. »

Ainsi Savonarole cédait à la force; mais il faisait ses réserves pour l'avenir :

« Quand Dieu voudra que je prêche, quand il m'inspirera, » je prêcherai : vous le verrez. Par sa grâce, je m'affran- » chirai de toute crainte, de tout ménagement envers les » personnes. Dites-moi : ai-je attendu l'absolution pour » reprendre la parole? Ne suis-je pas venu prêcher le jour » de l'Ascension, malgré vos menaces? Ne suis-je pas venu » prêcher, il y a environ deux ans, malgré le bref qui me le

» défendait? Il est donc entendu que lorsqu'il plaira à Dieu,
» personne ne pourra me fermer la bouche. »

Ses derniers adieux à son auditoire furent pleins de tristesse et d'amertume, quoiqu'il essayât de cacher son découragement sous des menaces et d'apparentes bravades :

« Maintenant qu'arrivera-t-il? Vous le verrez, je ne vous
» en dis pas davantage. Vous le verrez, c'est une mauvaise
» nouvelle, et je ne voudrais pas avoir à vous l'apporter.
» L'année dernière, quand la peste a éclaté, vous vous sou-
» venez que parmi ceux qui venaient au sermon il n'y a
» pas eu un seul malade. Ne perdez pas de vue ceux qui ont
» attiré sur notre tête l'excommunication et les maux pré-
» sents : vous verrez ce qu'il adviendra d'eux. Vous dites
» que l'interdit vous effraye, et que vous avez peur de per-
» dre vos biens! Dieu lancera un interdit, lui aussi, et,
» loin d'atteindre le but qu'ils se proposent, ces méchants
» perdront leurs biens et la vie. Quant à nous, nous rem-
» placerons les sermons par la prière; nous recommande-
» rons les bons au Seigneur. Au sujet de la défense qui
» m'est faite, voici la vérité : personnellement et dans mon
» intérêt, j'en suis charmé; je pourrai retourner à mes
» études, et l'on ne pouvait me faire un plus grand plaisir.
» Mais je ne dis pas que ma raison soit également satisfaite.
» — O père, nous attendions que tu fisses quelque chose. Tu
» avais promis de démontrer ta doctrine par signes naturels
» et surnaturels. — En m'ôtant la parole, vous avez retardé
» l'accomplissement de cette promesse; mais, je le répète,
» nous remplacerons les sermons par la prière. Seigneur, je te
» recommande les bons, tu excuseras leur négligence, car
» la fragilité humaine est grande. *Benefac, Domine, bonis et*
» *rectis corde.* Je t'en prie, Seigneur, ne tarde pas davan-
» tage d'accomplir tes promesses. »

Puis, ayant dévotement récité le *Pater,* il ajoute :

« Seigneur, délivre-nous de tout mal. Je te recommande » les âmes de nos adversaires; illumine-les, Seigneur, pour » qu'elles n'aillent pas en enfer. Je te recommande tout ce » peuple; donne-lui, Seigneur, ta bénédiction. »

Après ces adieux tour à tour menaçants et pathétiques, Savonarole descendit de cette chaire où il ne devait plus remonter. La douleur de ses partisans fut immense, plus grand encore le ressentiment de leur défaite, le désir d'une revanche. De leur côté, les Arrabbiati, voulant profiter du succès, exigèrent bientôt que les conférences de Saint-Marc fussent interdites. Mais la seigneurie ne consentit pas à se replonger dans les embarras dont elle avait eu tant de peine à sortir. Elle confirma tout ce qui avait été fait, et se borna à convoquer les colléges, pour arrêter, d'un commun accord avec eux, les termes de la réponse qu'on devait au saint-père : on ne put s'entendre. Les seigneurs voulaient qu'on répondît simplement que l'ordre du saint-siége était exécuté, et que Savonarole avait cessé ses prédications; mais quelques membres objectèrent que, la défense ayant été intimée de vive voix à Fra Girolamo, elle n'avait aucun caractère officiel; que d'ailleurs le pape voulait qu'on lui envoyât le coupable à Rome, et que, par conséquent, on n'avait pas fait ce qu'il exigeait. Ces difficultés empêchèrent de rien conclure; la seigneurie revint à son projet primitif, et se borna à charger son ambassadeur d'apprendre au pape ce qu'on avait fait pour lui obéir, et d'excuser le gouvernement pour des retards inévitables. Quelques jours après, informée qu'Alexandre VI désirait recevoir une lettre officielle, la seigneurie s'empressa de satisfaire à ce désir.

CHAPITRE QUATRIÈME.

(Avril 1498.)

Toutes les fautes de Savonarole, inévitables dans une vie si agitée et si exposée, n'avaient pas empêché jusqu'alors son influence de résister aux attaques, et même de grandir par la persécution. La sincérité que ses ennemis, comme ses amis, avaient été forcés de reconnaître dans ses convictions et d'estimer dans sa conduite, avait fait une partie de sa force. Le moment était venu où, poussé malgré lui à des démarches sans autre issue que le ridicule ou la défaite, il se verrait obligé de dévier de la droite ligne, et descendrait par là même du piédestal où l'admiration publique l'avait placé.

L'année précédente, le père Buonvicini, prêchant à Prato, avait pour rival, dans une autre église de cette ville, un certain Fra Francesco di Puglia, mineur observantin, qui jouissait d'une assez grande réputation d'honnêteté. Ce dernier attaquait la doctrine et les actes de Savonarole avec une vivacité extrême. Un jour il s'avança jusqu'à défier Fra Domenico : il lui proposa d'entrer avec lui dans le feu, pour faire voir, par cette épreuve, lequel des deux avait raison. Buonvicini accepta avec empressement, et l'on convint pour la troisième fête de Pâques; mais, la veille du jour fixé, le mineur s'excusa, sur un ordre qu'il venait de recevoir, d'être obligé de partir sur-le-champ, et, ajoute un biographe, il ne se laissa plus trouver.

Les curieux furent désappointés, et les dominicains triom-

phèrent. Les épreuves judiciaires avaient disparu de la vie civile, mais elles avaient trouvé un asile dans les couvents : saint Jean Gualbert, fondateur de l'abbaye et de l'ordre de Vallombreuse, était réputé avoir fait passer un de ses moines par le feu. Si l'on ne faisait guère plus d'épreuves, on en parlait toujours, et la foi crédule des fidèles ne trouvait rien d'impie ni de déraisonnable à admettre que, sur la réquisition du premier venu, Dieu pût faire des miracles. Par ruse ou par simplicité, les prêtres et les moines entretenaient le vulgaire dans cette croyance. Jérôme lui-même avait souvent tenu à ses auditeurs de pareils propos; il avait raconté des histoires où la vérité ne s'était fait connaître que par le moyen d'une épreuve judiciaire. Souvent il s'était offert à entrer dans le feu, et, à mesure qu'il rencontrait plus d'obstacles, ses propositions prenaient une forme plus précise.

Si l'on en croit ses biographes, dans les premiers jours de l'année 1498, il aurait proposé de se rendre sur une hauteur avec ses adversaires, le saint-sacrement dans les mains, et là, de prier Dieu avec ferveur d'envoyer le feu du ciel sur ceux qui ne marcheraient pas dans les voies de la vérité. Il aurait en outre demandé qu'on informât le saint-siége de sa proposition; mais il ne se trouva personne qui voulût risquer l'épreuve. Un autre raconte que, vers le même temps, il écrivit au pape, au général de l'ordre des Dominicains et aux mineurs de Saint-François trois lettres où il offrait de se rendre lui-même, avec la personne qu'il leur plairait de désigner, devant un tombeau : celui des deux, disait-il, qui ressuscitera un cadavre sera reconnu digne que l'on croie à ses paroles et à sa doctrine. Cet audacieux défi eut le sort du précédent; mais les amis de Jérôme avaient tant de foi en sa puissance, que Pic de la Mirandole le jeune, ayant appris

de quoi il était question, lui écrivit pour le prier très-sérieusement, s'il voulait ressusciter quelqu'un, de faire choix de son oncle, et de le rendre aux lettres, qui pleuraient encore sa perte.

Le triple refus des franciscains, encore qu'il fût en soi fort raisonnable, ne l'était guère au point de vue où se plaçaient les deux ordres rivaux; aussi les dominicains de Saint-Marc, et surtout le père Buonvicini, qui avait été mis personnellement en scène l'année précédente, et qui prêchait cette année-là à Saint-Nicolas-du-Cocomero, en triomphèrent-ils ouvertement. Poussés à bout et craignant de perdre tout crédit auprès du peuple, les mineurs durent répondre aux railleries dont ils étaient l'objet : c'est pourquoi ils prirent les devants, et offrirent de faire enfin l'épreuve qu'ils semblaient avoir voulu éviter. Fra Francesco di Puglia, qui prêchait à Sainte-Croix de Florence, déclara donc qu'il entrerait volontiers dans le feu au péril de sa vie, pourvu que Savonarole voulût y entrer avec lui, et montrer par là s'il était véritablement prophète. Le bon Burlamacchi ajoute que Fra Francesco était poussé par les Arrabbiati, qui ne voulaient point mener l'épreuve jusqu'au bout, mais profiter seulement, pour se défaire de Jérôme, des discussions auxquelles elle donnerait lieu. Il est certain, en effet, que c'était lui qu'on voulait perdre, ou du moins compromettre : le père Buonvicini, provoqué l'année précédente à Prato, s'était cru naturellement désigné pour soutenir à travers les flammes la cause de Saint-Marc; le mineur reçut l'ordre de le récuser, et de n'accepter pour adversaire que Savonarole. Ce refus explique pourquoi les supérieurs de l'ordre avaient rappelé de Prato leur champion avant l'épreuve : ils sentaient bien que l'échec du disciple n'aurait rien prouvé contre le maître.

La congrégation de Saint-Marc ressentit une vive contrariété en apprenant qu'elle se trouvait de nouveau engagée dans cette affaire. Buonvicini fut gourmandé d'importance, et, comme on sentait bien le résultat que pouvait avoir sa folle témérité, on fit parler par-dessous main à frère François et à ses chefs pour les engager à retirer la proposition. Mais les craintes des dominicains étaient visibles, quoiqu'ils fissent bonne contenance; elles ne faisaient qu'augmenter chez les mineurs le désir d'aller jusqu'au bout. Ils insistèrent donc; ils firent tant de bruit que l'épreuve du feu devint bientôt l'unique affaire de Florence. On en parla, on en écrivit; il y eut des discussions, des querelles sur les places publiques, et jusque dans les maisons. Pour éviter de graves désordres, la seigneurie évoqua l'affaire, et ce fut devant elle que durent se régler tous les points en litige.

Le principal était de savoir si Fra Hieronimo consentirait à entrer lui-même dans le feu. Le père Buonvicini s'étant engagé sans son aveu, Savonarole pouvait refuser de porter la peine de ses extravagances. Il commença même par là, disant qu'il n'avait aucun démêlé avec le prédicateur de Sainte-Croix; que si celui-ci voulait entrer dans le feu pour prouver que l'excommunication était valable, il en était le maître; mais que, quant à lui, il n'avait pas besoin d'y entrer pour prouver qu'elle n'avait aucune valeur, puisqu'il l'avait déjà démontré par une foule de raisons, sans que personne lui eût jamais répondu. Mais on lui rappela combien de fois il avait dit dans ses sermons qu'il ne craindrait pas de faire voir ainsi la vérité de sa doctrine. S'il est vrai qu'un général d'armée ne doit pas s'exposer dans les escarmouches d'avant-garde, l'épreuve qu'on proposait n'était point une escarmouche, puisqu'elle devait décider, une fois pour toutes, entre les deux factions qui divisaient Florence.

Tout sollicitait donc Savonarole de ne pas laisser à un autre la défense de sa cause. Il lui fallut répondre aux provocations incessantes de Fra Francesco; mais il ne le fit qu'avec une invincible répugnance, et posa des conditions qui rendaient son acceptation illusoire. Il déclara qu'il était prêt à entrer dans le feu, pourvu que *tous* les ambassadeurs de *tous* les princes chrétiens fussent présents, y compris le légat du pape, et qu'on l'autorisât, s'il sortait intact du bûcher, à commencer immédiatement la réforme de l'Église. Ces conditions étaient visiblement une fin de non-recevoir : il était certain qu'on trouverait plus d'un ambassadeur disposé à prendre parti pour le saint-siége; au pis-aller, eussent-ils su se mettre d'accord, comme ils ne pouvaient s'engager sans un ordre formel de leurs maîtres, on gagnait du temps, et c'était tout dans une telle affaire.

Il fallut donc, à la grande indignation des mineurs et des Arrabbiati, renoncer à voir Savonarole soutenir en personne ce qu'il avait avancé avec tant d'audace; mais comme le peuple, séduit par l'espérance d'un spectacle si curieux, demandait à grands cris *le miracle*, la seigneurie dut intervenir et exiger qu'on fît un autre arrangement. Un magistrat, Jean Canacci, croyant sans doute que c'était la peur du feu et de la mort qui causait tant d'hésitation, proposa, dans sa simplicité, de remplacer le bûcher par une cuve d'eau tiède, d'y plonger les deux champions, et de décider que celui qui en sortirait sans être mouillé serait déclaré vainqueur. Mais Savonarole voyait dans cette épreuve autre chose que la mort d'un homme; il se voyait ruiné dans son crédit, peut-être massacré avec tous ses religieux et ses principaux partisans; il craignait surtout de compromettre le succès d'une réforme qui était en si bonne voie. Ses prévisions étaient justes, mais trop tardives. Il aurait dû faire

ces réflexions lorsqu'il proposait si inconsidérément de passer lui-même dans le feu.

On convint, comme accord définitif, que Fra Francesco ne monterait sur le bûcher que dans le cas où le P. Savonarole se déciderait à y monter avec lui; Buonvicini et un convers des mineurs, Fra Giuliano Rondinelli, étaient chargés, en cas d'empêchement, de faire l'épreuve à leur place, ou, s'ils la faisaient eux-mêmes, de les accompagner au milieu des flammes. Dans cette convention, écrite et signée sous les yeux de la seigneurie par trois des champions, on ne trouve point l'engagement de Jérôme, tant il était éloigné de vouloir se compromettre personnellement. Le P. Buonvicini s'obligeait à soutenir, en s'exposant au feu, les propositions suivantes, qui résumaient la doctrine de son maître :

1° L'Église de Dieu a besoin d'être renouvelée;

2° Elle sera flagellée;

3° Elle sera renouvelée;

4° Après les fléaux, Florence, comme l'Église, sera renouvelée et prospérera;

5° Les infidèles se convertiront à la religion du Christ;

6° Ces choses auront lieu de notre temps;

7° L'excommunication portée récemment contre notre R. P. Fra Hieronimo est nulle;

8° Ceux qui n'en tiennent aucun compte ne pèchent pas.

Malgré ses répugnances, Savonarole dut céder. Ses adversaires voulaient l'épreuve pour le couvrir de confusion ; les indifférents la voulaient par curiosité; les amis, par conviction du succès. De toutes parts, des prêtres, des laïques venaient se faire inscrire à Saint-Marc pour entrer dans le feu, si le parti contraire trouvait des champions à leur opposer. La ville était en émoi : la seigneurie dut mettre fin à

toutes les tergiversations, en décidant que l'épreuve aurait lieu. Mais elle était si loin d'être mal disposée pour les dominicains, qu'elle ne voulut rien faire, relativement à l'ordonnance et aux dispositions à prendre, sans les avoir consultés.

Elle commit ensuite à dix citoyens, pris en nombre égal dans les deux partis, le soin de régler contradictoirement les conditions, le jour et le lieu de l'épreuve, de faire tous les accords et de terminer tous les différends qui pourraient s'élever.

Cette commission fit choix d'abord du vendredi 6 avril; mais, forcée, pour des motifs peu connus, de différer d'un jour, elle renvoya au samedi 7, veille du dimanche des Rameaux. Elle fit dresser sur la place de la seigneurie un bûcher long de quarante brasses, au milieu duquel se trouvait un étroit sentier[1]. C'était par ce sentier que les adversaires devaient passer, lorsque les flammes l'auraient envahi. Savonarole avait obtenu de la seigneurie qu'au lieu de la *Ringhiera,* réservée aux deux ordres, on leur cédât la loge d'Orcagna, dite *Loggia de' Lanzi,* qui était moins découverte. Une cloison fut établie, et les dominicains firent élever un autel dans le compartiment qui leur était accordé. La garde de la place fut confiée au capitaine Giovacchino della Vecchia, à la tête de cinq cents soldats; mais la défiance était si générale, que cinq cents jeunes gens des Compagnacci vinrent en armes, sous les ordres de Dolfo Spini, pour soutenir les franciscains; de son côté, Marcuccio Salviati amena trois cents *Frateschi,* ou partisans du frère, pour défendre Savonarole plus menacé.

Pendant que la foule se rangeait sur la place, Jérôme

1. Ce sentier allait du toit des Pisans (la poste aux lettres actuelle) à la fontaine de l'Ammanato, qui n'existait pas dans ce temps-là.

chantait à Saint-Marc une messe solennelle, donnait la communion à de nombreux fidèles, et leur adressait une courte instruction où l'on remarque les paroles suivantes :

« Autant que cela m'a été révélé, si l'épreuve se fait, la » victoire est à nous, et Fra Domenico en sortira sain et » sauf. Mais se fera-t-elle ou ne se fera-t-elle pas? Voilà ce » ce que le Seigneur ne m'a pas révélé. Si vous me deman- » dez ce que j'en pense, je dis, au moyen de mes lumières » purement humaines, qu'il est plus probable qu'elle se » fera. »

Ce doute sur un événement qui allait s'accomplir avant une heure est extrêmement singulier, et l'incertitude de l'avenir même le plus prochain, au point de vue philosophique, ne suffit pas pour l'expliquer. Ce sont les paroles d'un homme qui compte sur quelque *deus ex machina* pour brusquer le dénoûment et empêcher l'épreuve d'avoir lieu. La seigneurie, qui avait d'abord fixé le 6 avril, ajourna ensuite au 7; elle espérait sans doute, comme Léonard Strozzi nous l'apprend, qu'un bref arriverait de Rome pour défendre de passer outre, ou qu'il surviendrait quelque autre obstacle, car elle redoutait les suites de cette affaire. Savonarole dut partager cet espoir. Peut-être croyait-il encore que ce bref, probablement sollicité, arriverait à la dernière heure, et, dans tous les cas, il était résolu à susciter des embarras aux deux champions. Cette conjecture, très-vraisemblable après ce qui précède, se change en certitude pour quiconque suit sans prévention les événements de cette mémorable journée.

Au moment où Jérôme terminait sa courte exhortation, il reçut l'ordre de se rendre sur la place. Les religieux de Saint-Marc, de Fiésole et de Prato se mirent processionnellement en marche, suivis d'une foule de Piagnoni qui avaient

tous à la main la croix rouge, leur signe ordinaire de ralliement. Savonarole, revêtu de ses habits sacerdotaux, portait le saint-sacrement. Lorsque la procession arriva sur la place, les franciscains s'y trouvaient déjà ; ils s'y étaient rendus simplement, sans aucune pompe. Ils gardaient le silence, tandis que les dominicains et leurs amis chantaient des psaumes à tue-tête. En attendant le signal, Fra Domenico resta constamment agenouillé devant le saint-sacrement que Savonarole avait déposé sur l'autel ; les franciscains se promenaient gravement dans la partie de la loge qui leur appartenait. Quant à Rondinelli et à Fra Francesco di Puglia, on ne les voyait point : le bruit courut qu'ils étaient en pourparlers avec la seigneurie.

Alors commença une scène étrange, qui fit bien voir qu'on avait des deux côtés un égal désir d'éviter la redoutable épreuve.

La seigneurie venait d'envoyer des messagers aux deux parties, pour les inviter à se rendre au bûcher et à faire l'épreuve sans plus tarder. Buonvicini et Rondinelli, qui ne faisait que d'arriver, répondirent qu'ils étaient prêts ; mais les mineurs, s'étant aperçus que le prieur de Fiésole s'apprêtait à entrer dans le feu revêtu des ornements sacerdotaux, s'y opposèrent formellement, sous prétexte que ces habits pouvaient être enchantés. C'était là sans doute une puérile exigence ; mais Fra Domenico l'avait pour ainsi dire justifiée d'avance : il s'était engagé spontanément à se dépouiller de ses habits sur la place. Croyant lui-même à la magie, il craignait sans doute qu'on ne l'accusât d'y avoir recours. Pour si peu, Savonarole n'osa pas encourir le reproche de reculer ; il proposa que le P. Buonvicini changeât d'habits avec un de ses frères de Saint-Marc, et cela fut accepté sans difficulté.

Fra Domenico se rendit à cet effet dans une des salles du palais. Les mineurs qui l'y avaient accompagné exigèrent qu'il se mît complétement nu, afin de s'assurer qu'on n'avait eu recours à aucune incantation. Au retour, on avait tant de peur que Savonarole n'enchantât son délégué, qu'il fut placé entre deux mineurs qui ne le quittèrent plus.

Le temps qu'il avait fallu pour cette opération avait paru fort long à la multitude impatiente, qui n'était pas dans le secret. On se perdait en conjectures sur la cause du retard, et le tort en retombait sur Jérôme, déjà en butte aux soupçons populaires, à cause du refus qu'il avait fait d'entrer lui-même dans le feu.

Cette difficulté aplanie, on en souleva une autre. Les franciscains s'aperçurent que le P. Buonvicini portait à la main la petite croix rouge des Piagnoni, et qu'il ne voulait pas la quitter pour entrer dans le feu. Ils protestèrent aussitôt contre cette profanation. Savonarole céda encore, mais cette fois d'une manière dérisoire. Il invita, en effet, Fra Domenico à laisser le crucifix, et à prendre entre ses mains le saint-sacrement déposé sur l'autel. A cette proposition, une grande clameur s'éleva parmi les franciscains; ils firent part à ceux qui les entouraient de la difficulté nouvelle, disant aux simples que c'était un horrible sacrilége, et aux gens sensés que si l'hostie brûlait, comme cela était probable, il en résulterait un grand scandale. On essaya inutilement de faire revenir Fra Girolamo sur sa résolution; les imprécations mêmes de la foule, qui le rendait responsable des retards, de l'épreuve manquée et du scandale, ne purent l'ébranler : il avait été révélé à Fra Silvestro Maruffi, dit Burlamacchi, que le P. Buonvicini ne devait, dans aucun cas, entrer dans le feu sans le saint-sacrement.

Ce qu'il y avait de spontané dans une vision qui venait

si à propos, on ne saurait le dire ; mais Savonarole s'y rattacha comme à une dernière planche de salut, et rien ne put le décider à céder sur ce point. Par là apparaît clairement son intention de faire manquer l'épreuve. S'il croyait à la possibilité d'un miracle en faveur de sa doctrine, qu'était-il besoin de porter une hostie consacrée dans les flammes? Si elle devait être, pour ainsi dire, un talisman aux mains de Fra Domenico, Rondinelli n'aurait donc eu qu'à en prendre une autre pour en neutraliser l'effet. Et si Dieu, parmi deux moines porteurs du sacrement de l'autel, savait choisir le sien, qu'y aurait-il eu de changé en retranchant la partie semblable des deux termes de l'équation?

Ainsi, même de la version des dominicains, rapportée par Burlamacchi, ressort la mauvaise volonté de Savonarole ; il n'est pas besoin d'admettre le récit des mineurs, qui ne ferait que la rendre plus apparente. Selon eux, les pères de Saint-Marc voulurent que Fra Domenico entrât dans le feu avec le crucifix, ce qui fut accordé ; puis, avec la chasuble, ce qui fut encore accordé ; enfin, avec le saint-sacrement, ce qui fut refusé, parce qu'on ne pouvait autoriser une telle nouveauté sans l'agrément du pape. S'il fallait les en croire, à chaque difficulté nouvelle, Fra Domenico conférait longuement avec son supérieur, ce qui augmentait l'impatience et l'irritation populaires.

Entre ces deux récits contradictoires, l'autorité de l'honnête Nardi doit faire pencher pour le premier. Il laisse une assez large part à Savonarole dans les déceptions de cette journée, qui allait se terminer d'une manière si imprévue.

Des discussions s'élevèrent sur tous les points de la place. A la faveur du désordre qu'elles produisirent, Dolfo Spini s'avança à la tête de quelques-uns des siens, et fit tous ses efforts pour parvenir jusqu'à Savonarole et le tuer. Mais ce

mouvement n'échappa point à Marcuccio Salviati, qui, s'étant avancé vers les Compagnacci, traça sur le pavé une ligne avec la pointe de son épée, et déclara à leur chef que, s'il la dépassait, il saurait l'en faire repentir. Cette menace d'un homme bien connu pour son énergie empêcha le meurtre que Dolfo méditait. On ne sait cependant comment tout cela aurait fini, si une forte pluie, qui survint tout à coup, n'eût donné moyen aux deux ordres, fort embarrassés de leur rôle, de dire que Dieu ne permettait pas l'épreuve; aux seigneurs de congédier tout le monde, et aux Piagnoni de prétendre que ce dénoûment était fort heureux, parce que, s'il y avait eu un miracle, les Arrabbiati n'auraient pas manqué de dire que c'était le diable qui l'avait fait.

Cette pluie explique l'entêtement des deux partis dans leurs prétentions réciproques. Savonarole risquait la vie de son plus fidèle ami, la sienne peut-être, et certainement son honneur et son crédit. Les franciscains, moins exposés, n'étaient pourtant pas fort désireux de faire l'épreuve : s'ils ne croyaient pas que Fra Girolamo fût revêtu d'un caractère divin, c'était plutôt un doute dans leur esprit qu'une conviction bien arrêtée; ils avaient foi dans la possibilité des miracles et, à défaut des miracles, dans la magie; ils craignaient donc que, par l'intervention de Dieu ou par quelque art diabolique, le résultat ne tournât contre eux; ils craignaient peut-être, au moment décisif, une défaillance de leur champion, homme faible et nul, qu'ils avaient pris n'en ayant pas trouvé d'autre, et qui montrait peu de zèle et d'empressement à courir à la mort. En voyant passer au-dessus de leur tête de gros nuages noirs et près d'éclater (car, si subite qu'ait été la pluie ce jour-là, le ciel avait dû se couvrir au moins une heure avant), les deux partis crurent avoir trouvé un moyen de sortir d'embarras. De là leur

obstination. Les franciscains s'entêtèrent à ne pas vouloir que Buonvicini entrât dans le feu avec le saint-sacrement. Ce fut une grande maladresse de leur part, s'ils se proposaient d'aller jusqu'au bout; car, selon toute apparence, l'hostie devait brûler et le scandale retomber sur l'auteur du sacrilége. Les dominicains voulurent absolument munir leur champion de ce préservatif, comme s'ils ne se croyaient plus certains, à l'heure décisive, de cet appui céleste dont ils s'étaient vantés si souvent.

Lorsque la seigneurie eut envoyé aux religieux l'ordre de se retirer, les franciscains partirent sans bruit, comme ils étaient venus, et se contentèrent de chanter un *Te Deum* à Sainte-Croix : ils s'attribuaient sans doute l'honneur de la journée. Savonarole, qui voyait les Compagnacci armés en plus grand nombre que ses défenseurs, et qui ne se faisait pas illusion sur les dispositions de la foule, fit demander une garde aux seigneurs pour le préserver de toute attaque pendant le trajet. On lui envoya d'abord deux massiers; mais, comme il jugea cette protection insuffisante, on lui donna le capitaine de la place avec ses soldats. Il s'achemina ainsi, au centre de cette troupe, ayant à ses côtés les capitaines Giovacchino et Salviati. La foule le poursuivit de loin de ses imprécations et de ses menaces. « Le saint-sacrement le » préserva seul, » dit Nardi, « des coups qu'on lui voulait » porter. » Arrivé au couvent, il monta en chaire et fit une exposition *fidèle,* s'il faut en croire Burlamacchi, des événements de la journée; il donna de bons conseils à ses auditeurs, et après avoir chanté avec eux quelques laudes, il les congédia.

Il est impossible de voir dans la conduite de la seigneurie la moindre malveillance. Au lieu de trancher, comme elle en avait le droit, les difficultés qui s'étaient élevées, elle

préfère observer une neutralité complète, et, lorsque Savonarole lui demande assistance, elle lui donne toute la force armée dont elle pouvait disposer. Pourtant c'était lui, dans l'opinion du gouvernement, qui était cause du désappointement populaire. Quoique les prieurs se fussent abstenus de manifester leur pensée, ils ne crurent pas devoir la cacher à leurs ambassadeurs, et ils les informèrent que *Savonarole avait refusé d'entrer dans le feu.* Ils n'en eurent que plus de mérite, puisque telle était leur opinion, d'avoir su garder la neutralité.

Le peuple usa de moins de réserve. Il partageait la manière de voir de la seigneurie, et beaucoup de croyants perdirent leurs illusions. On ne comprenait pas que Savonarole eût refusé de faire lui-même l'épreuve; on comprenait encore moins son insistance pour le saint-sacrement. Sûr, comme il disait l'être, que sa doctrine était vraie, il aurait dû se soumettre à toutes les exigences de ses adversaires. Ceux-ci eussent-ils reculé au dernier moment, qui empêchait, disait-on, Savonarole de faire l'épreuve à lui seul, et de fermer ainsi la bouche à ses détracteurs? Il n'était pas besoin, à tout prendre, que Rondinelli, un pauvre convers, périt dans les flammes, pour que Fra Girolamo prouvât par un miracle la bonté de sa cause.

Sans doute les franciscains eurent aussi leur part de ridicule; mais la passion de la foule les dégagea de toute responsabilité. Savonarole portait la peine de sa renommée et de la foi aveugle que tant d'hommes avaient eue en lui. Il ne fut pas pour cela une victime : le résultat fut tel qu'on devait l'attendre, et il eut lui-même le mérite de le pressentir. Que l'épreuve eût lieu, les deux champions étaient brûlés, selon toute apparence, ce qui ne prouvait rien contre les mineurs, mais beaucoup contre les dominicains. Qu'elle

n'eût pas lieu, il était clair qu'on accuserait d'une reculade celui qui avait le plus à prouver. La pluie vient à tomber? Pourquoi, par moins d'obstination, ne l'avoir pas prévenue? Pourquoi ne pas recommencer l'épreuve le lendemain? Rien de tout cela n'échappa à la clairvoyance de Jérôme; mais, pris entre ses amis et ses ennemis également impatients, il ne put leur opposer les seules raisons péremptoires contre une telle folie, car il les avait infirmées d'avance en proposant, à plusieurs reprises, de passer lui-même au milieu des flammes. Proposition insensée, qui a fait écrire à l'un des biographes cette réflexion également à la charge des deux partis : « Que lorsque les vrais serviteurs du Christ ont voulu » prouver la vérité des maximes évangéliques, ils n'ont pas » imaginé le frivole expédient de changer d'habits ou la » téméraire idée de tenter Dieu. »

CHAPITRE CINQUIÈME.

(1498.)

Lorsque les amis de Savonarole virent l'effet de cette journée sur la population florentine, ils s'assemblèrent pour aviser. Les plus hardis étaient d'avis de ne pas attendre une attaque inévitable et de prendre eux-mêmes l'offensive. Mais François Valori ne voulut pas qu'on pût accuser les partisans de l'État populaire d'être des fauteurs de troubles; il conseilla de se tenir prêts à tout événement, mais de ne pas mettre le tort du côté des Piagnoni, et il fit prévaloir son opinion. Luc degli Albizzi, qui avait proposé de prendre les armes, déclara hautement qu'attendre, c'était la ruine du

parti et la mort de tous ; qu'en de telles conjonctures chacun devait songer à son salut, et que, puisqu'on le contraignait à l'inaction, il quittait Florence sans plus tarder. Il partit, en effet, pour une de ses terres, avec quelques amis, et se mit en état de défense. Cette désertion fut le signal de bien d'autres, et ainsi les Piagnoni se virent décimés au moment où ils auraient eu le plus besoin de toutes leurs forces.

Mais un résultat plus funeste encore de la journée du 7 fut de faire pencher la balance, au sein de la seigneurie, du côté des ennemis de Savonarole. Ceux qui l'avaient jusque-là soutenu avec assez de succès pour obtenir de leurs collègues une neutralité bienveillante se virent fermer la bouche par des événements qu'ils n'auraient jamais prévus. Le lendemain, lorsque les prieurs s'assemblèrent, ils reconnurent à l'unanimité que l'exaspération où était le peuple rendait un plus long séjour de Jérôme à Florence dangereux pour lui-même et pour la paix de la cité. C'est pourquoi ils portèrent un décret qui donnait douze heures au vicaire général de Saint-Marc pour quitter le territoire de la république, et défendait à tous les religieux de sa communauté de paraître dans la chaire. Mais c'était trop peu pour apaiser les passions soulevées; le décret, d'ailleurs, ne put être exécuté.

Depuis qu'il avait été forcé de quitter la cathédrale, Savonarole avait chargé Fra Mariano degli Ughi, de Saint-Marc, d'y prêcher à sa place. De leur côté, les Compagnacci avaient formé un complot pour empêcher ce religieux d'accomplir sa mission, et ils furent charmés que l'ordre de la seigneurie donnât à leurs violences les dehors de la légalité. Ils se rendirent à Sainte-Marie-de-la-Fleur, sous la conduite d'un certain Antonio Alamanni, qui s'était fait leur chef pour cette belle expédition. Ce jeune homme monta sur un banc et invita l'assistance à se retirer, attendu que le sermon

n'aurait pas lieu. Un Piagnone essaya de protester : il fut entouré, menacé, maltraité et chassé de l'église. Les Compagnacci en sortirent eux-mêmes aux cris de : *Aux armes! A Saint-Marc!*

Savonarole était au couvent. Il y avait prononcé, le matin même, un lamentable discours, où il parlait avec résignation de sa fin prochaine à ses fidèles auditeurs. L'ordre d'exil lui étant parvenu, il se disposait à obéir. Mais la ville était déjà soulevée; des amis lui représentèrent que sortir en ce moment, c'était courir à une mort certaine, et ils le retinrent malgré lui. Cette désobéissance, dont les vrais motifs et les vrais auteurs ne furent pas immédiatement connus, détermina la nouvelle majorité de la seigneurie à charger les Compagnacci de s'emparer de Saint-Marc et de lui amener Fra Girolamo prisonnier. Depuis que l'influence des Piagnoni ne maintenait plus l'équilibre, et il n'y avait pas encore douze heures, la balance penchait visiblement du côté de l'iniquité.

En se rendant à Saint-Marc pour accomplir leur mission, les Compagnacci donnèrent la mesure de la modération qu'ils y mettraient par le massacre de deux Piagnoni inoffensifs. Les plus hardis entrèrent dans l'église, où les vêpres n'étaient pas encore finies, et commencèrent à insulter ceux qui s'y trouvaient. On parvint cependant, non sans peine, à les mettre dehors et à fermer les portes, sans prendre le temps de faire sortir même les femmes et les enfants. Aussitôt les Arrabbiati firent le siége du couvent.

Au milieu de tant de désordre, Savonarole, fidèle à son goût pour les manifestations pompeuses, se revêtit d'ornements sacerdotaux, prit les reliques des saints, et, accompagné des religieux et des laïques, fit une procession solennelle à travers les cloîtres et les corridors; puis il revint

dans l'église se placer en adoration devant le saint-sacrement. Pendant que les plus dévots adoraient avec lui, les plus actifs proposaient de sonner les cloches pour appeler au secours les Piagnoni du dehors; d'autres voulaient engager la bataille : François Valori, qui était présent, leur conseilla de différer encore.

Sur ces entrefaites, la seigneurie envoie l'ordre à tous les laïques qui se trouveraient dans le couvent de l'évacuer au plus tôt. Un grand nombre se retirèrent, charmés d'être hors d'une mêlée qui pouvait devenir grave. Quelques-uns sortirent avec Valori par une porte de derrière, pour rallier les Piagnoni et dissiper la foule toujours croissante des ennemis. Les plus acharnés demeurèrent, décidés à suivre le conseil du père Buonvicini, qui leur avait jeté cette parole peu évangélique : *Défendez-vous!*

Saint-Marc était effectivement en état de défense. Depuis quelque temps, on prévoyait un coup de main des Compagnacci, et, pour s'en garantir, on avait apporté en secret au couvent une assez grande quantité d'armes et même de canons. Cette précaution, si nécessaire qu'elle pût être, montre combien une lutte de tous les jours avait fait oublier aux dominicains les devoirs du vrai religieux. Il est clair qu'on n'avait pu introduire de l'artillerie sans l'autorisation du vicaire général. Si le cœur lui manqua au moment décisif, ou si une inspiration plus chrétienne vint l'éclairer; si enfin il interdit à ses frères une lutte à main armée, il ne saurait pour cela être dégagé de toute responsabilité. On ne pouvait exiger que des hommes depuis si longtemps excités demeurassent en prières lorsque la mort était sur leur tête et qu'ils se sentaient en état de la repousser.

Ils se défendirent avec l'énergie du désespoir : l'assaut durait depuis longtemps, et les portes de l'église et du cou-

vent tenaient toujours. Le désastre des Piagnoni commença par un crime horrible. La seigneurie avait envoyé à François Valori l'ordre de comparaître devant elle. Ce grand citoyen allait partir pour le palais, lorsqu'il vit sa maison subitement attaquée, pillée, ruinée; sa femme tuée au moment qu'elle demandait grâce; son neveu, encore enfant, étouffé sans pitié; lui-même, saisi violemment, fut conduit vers la seigneurie. En chemin, on l'abreuve d'outrages, on lui crache à la figure; enfin, comme on n'avait rien à lui reprocher, et que les magistrats ne pouvaient moins faire que de le remettre en liberté, ses plus cruels ennemis, Vincent Ridolfi et les Tornabuoni, profitant du tumulte, le massacrèrent. La foule des Arrabbiati s'enivre à la vue du sang; elle court de là saccager la maison d'André Cambini. Elle en eût fait autant de celle de Jean-Baptiste Ridolfi et de Pagolantonio Soderini, Piagnoni influents, si la seigneurie, honteuse de tant d'excès, n'eût fait garder à temps l'habitation de ces citoyens.

Privés du pillage par les tardives précautions du gouvernement, les Arrabbiati accoururent à Saint-Marc dans l'espoir de s'y dédommager. En ce moment-là un nouveau décret, qui menaçait de la potence ceux qui n'avaient pas encore abandonné l'asile des dominicains, venait de priver cette pieuse maison de presque tous ceux qui étaient restés pour la défendre. Les nouveaux envahisseurs trouvèrent ceux qui les avaient précédés en train de mettre le feu aux portes et de les enfoncer. Bientôt les uns et les autres pénétrèrent dans l'église. Là, pendant que Savonarole et plusieurs de ses frères, prosternés devant l'autel, chantaient les louanges de Dieu, seize environ des plus ardents, joints aux rares laïques qui avaient méprisé les ordres de la seigneurie, combattirent avec une ardeur sans égale. Ils

avaient à leur tête Fra Benedetto de Florence, peintre en miniature, vrai héros sous le froc, digne de figurer dans Homère; Baldo Inghirami, docteur ès lois, et François Davanzati. Ces pâles figures de moines qu'éclairait à peine la blafarde lueur des cierges, et que les plis de la bure rendaient plus sinistres encore, épouvantaient les assaillants. Au mélange des hymnes sacrées et des imprécations profanes, au bruit des arquebuses déchargées, aux cris des blessés et des mourants, on se serait cru en enfer.

Tout à coup de lointaines clameurs se font entendre. Ce sont de nouvelles bandes, dont Fra Benedetto, de combattant devenu plus tard historien, porte le nombre à huit cents personnes. Ils venaient moins se mêler à la lutte que profiter de la victoire, piller et saccager le couvent. Pleins d'impatience, ils n'avaient pu attendre que les portes fussent enfoncées; ils s'étaient rendus à la très-sainte Annonciate; ils avaient passé de là dans les bâtiments de la Sapience annexés à Saint-Marc, et, après les avoir saccagés, ils venaient de pénétrer dans le couvent par le souterrain qui y conduisait. Leur premier soin fut de s'attabler au réfectoire et de manger la nourriture préparée pour les frères; puis ils se dirigèrent vers l'église en poussant de grands cris. Savonarole leur fit ouvrir la porte qui conduit de la sacristie dans le chœur. A la vue de ces moines enveloppés de leurs habits blancs et noirs, chacun une torche à la main, et semblables plutôt à des fantômes qu'à des hommes, les joyeux assaillants, dit Burlamacchi, tombèrent la face contre terre. On put alors les dépouiller de leurs armes; on les enferma dans le clocher, une croix rouge à la main, et on les contraignit de crier : *Vive Jésus-Christ!*

La lutte continuait dans l'église. Quelques frères, pour être prêts à tout événement, avaient attaché des pertuisanes

aux cierges qu'ils tenaient à la main. Rudement frappés avec cette arme qui n'inspirait pas la terreur, les Arrabbiati devaient croire à l'intervention des anges en faveur de leurs ennemis. Il y eut un assez grand nombre de morts et de blessés. Pierre Delfino porte le nombre des uns à six, deux religieux et quatre laïques, celui des autres à quarante.

Enfin, un de ceux qui étaient enfermés sonna la cloche à dessein ou par mégarde. La seigneurie craignit quelque chose de nouveau, et envoya sur la place Saint-Marc le capitaine Giovacchino, avec ordre d'y braquer l'artillerie. Cette intervention de l'autorité mit fin au combat. Savonarole voulait partager le sort de ses amis; il pensait, avec le poëte, que

Cader tra' buoni è pur di lode degno;

c'est pourquoi il était resté dans l'église tant que la lutte avait duré. Quand il vit qu'il n'y avait plus d'espoir de triompher ni de mourir, au moins sur-le-champ, il se joignit à ses frères, prit le saint-sacrement dans ses mains, et, suivi de toute la communauté, se retira processionnellement dans la petite salle de la bibliothèque, appelée *Libreria Greca,* où quelques amis leur apportèrent de quoi apaiser leur faim.

Pendant ce temps, la seigneurie, voulant atteindre les laïques que la crainte de la mort n'avait pas éloignés de Saint-Marc, leur fit annoncer que s'ils ne se retiraient aussitôt, leurs biens seraient confisqués. Personne ne résista à cette menace, et le couvent fut abandonné. Presque au même instant on vit arriver des commissaires qui portaient aux religieux de Saint-Marc l'ordre de livrer les Pères Savonarole, Buonvicini et Maruffi, et qui promettaient, au nom du gouvernement, grâce entière pour toute la communauté. Jérôme consulta ses frères pour savoir s'il devait

obéir; mais l'un d'eux ayant demandé aux délégués s'ils avaient une commission écrite, la réponse de ceux-ci fut négative. Aussi furent-ils obligés de se retirer; car, de peur d'un piége, les religieux, restés fidèles au malheur, ne voulurent pas laisser partir leur maître et leurs amis.

Il y avait encore un moyen, au rapport d'un témoin oculaire, de sauver Savonarole; mais Fra Malatesta Sacromoro, jusque-là très-dévoué à Jérôme, s'opposa à ce que le couvent courût pour lui de nouveaux dangers. Dans les tempêtes, disait-il, le pasteur doit exposer sa vie pour ses brebis. A ces mots, le vicaire général déclara qu'il était prêt à se livrer : c'était pour lui désormais un point d'honneur. Fra Benedetto, qui nous révèle ce fait, flétrit avec énergie la conduite du traître, qui est à ses yeux la cause de tout ce qui devait suivre, et qu'il regarde comme trois fois plus coupable que Judas, puisque, « grâce à lui, trois Jésus » furent pris en deux jours. »

Les commissaires revinrent bientôt, porteurs, cette fois, d'un ordre écrit qui contenait la promesse de renvoyer libres à Saint-Marc Savonarole et ses compagnons après leur interrogatoire. Déterminé à obéir, Jérôme demanda la permission de prendre auparavant congé de ses frères, car il ne se faisait pas illusion sur la valeur de ces belles promesses de liberté. Il prononça un discours en latin où il exhortait ses disciples à persévérer dans le bien; il ajouta qu'il serait heureux de mourir pour son troupeau, et rappela l'ingratitude de Florence envers tous ceux qui s'étaient dévoués pour elle. Quand il eut cessé de parler, il reçut la communion, et donna quelques conseils pour l'administration du couvent avec une douceur et une humilité, dit Burlamacchi, qui faisaient venir les larmes aux yeux. Enfin, il sortit accompagné de Fra Domenico et des commissaires de la

seigneurie. Silvestre s'était caché dans le combat, et l'on ne put de suite le retrouver.

Quand les deux prisonniers parurent sur la place Saint-Marc, les mains liées derrière le dos, une foule immense se rua sur eux, malgré l'escorte destinée à les protéger. Elle poussait des cris de joie, elle lançait des pierres à ces malheureux et les voulait mettre en pièces. Pour empêcher que les projectiles ne les atteignissent, les gardes furent obligés de croiser les piques sur leur tête menacée et de les abriter ainsi sous une espèce de toit; mais ils eurent beau se multiplier, ils ne purent empêcher ces forcenés de s'acharner sur des ennemis vaincus. L'un, frappant Fra Girolamo par derrière, s'écriait triomphalement : *Prophétise qui t'a frappé;* un autre lui tordait les doigts, qu'il avait fort délicats, et lui arrachait un cri de douleur; un troisième lui donnait un indigne coup de pied, et disait grossièrement que là où le coup avait porté résidait l'esprit de prophétie. Ces insultes poursuivirent les deux prisonniers jusque sur les degrés du palais.

Pendant ce temps, les religieux de Saint-Marc, pour faire diversion à une douleur qui ne devait pas être durable, au moins chez le plus grand nombre, pansaient les blessés et ensevelissaient les morts étendus sur le pavé de l'église. Quand Silvestre n'entendit plus aucun bruit, il sortit de sa cachette. Le traître Malatesta compléta son œuvre de perfidie en livrant ce malheureux. Il prit pour prétexte qu'il fallait bien obéir à la seigneurie et ne pas laisser mettre le feu au couvent, ce dont le gouvernement menaçait les dominicains, s'ils ne lui remettaient pas le troisième accusé. Enfin, l'on incarcéra jusqu'au médecin Albert Savonarole, qui habitait Ferrare, mais qui se trouvait pour lors à Florence, où il était venu voir son frère. Il ne tarda pas, du reste, à être remis en liberté.

Ainsi finit cette journée mémorable où Savonarole, revenu aux sentiments d'un religieux, rachète par une dignité et une résignation constantes toutes les fautes qu'il avait pu commettre. Insulté par ceux qui l'encensaient naguère, il n'inspire plus qu'intérêt et pitié. Tel est le sentiment qu'éprouve l'impartiale postérité en lisant sa tragique histoire. Mais Jérôme avait soulevé comme à plaisir des passions trop ardentes et trop implacables, pour qu'il suffit de sa volonté, quand il était puissant, et de l'équité naturelle, après sa chute, pour les apaiser.

CHAPITRE SIXIÈME.

(Avril et mai 1498.)

Le lendemain, 9 avril, les prisonniers furent conduits devant la seigneurie et sommés de déclarer catégoriquement si ce qu'ils avaient prédit venait de Dieu. Savonarole affirma qu'il était inspiré et qu'il avait des lumières surnaturelles; mais on voulait des aveux, et, pour le punir de n'avoir pas répondu à l'attente de ses ennemis, les magistrats ne craignirent pas de manquer à leur parole en le retenant sous les verrous, ainsi que son compagnon. Pour suppléer à un silence si obstiné, on fit arrêter les principaux Piagnoni afin de les faire parler. André Cambini, qui avait longtemps servi d'intermédiaire entre François Valori et Fra Girolamo; Pierre Cinozzi, François Davanzati, Lionel Boni, d'autres encore furent écroués à la prison du Bargello. Un grand nombre, saisis d'une juste frayeur, s'exilèrent : parmi eux, Pagolantonio Soderini et Jean-Baptiste Ridolfi, qu'on

fit chercher inutilement. Les dominicains furent consignés à Saint-Marc, et défense fut faite aux laïques de les y aller voir. Enfin, pour mieux marquer leur abaissement et leur défaite, on donna, comme gagé du triomphe, leur principale cloche aux mineurs de Saint-François.

Pour se faire pardonner ce qu'il y avait de rigoureux dans les mesures qu'elle avait prises et d'illégal dans celles qu'elle allait prendre, la seigneurie ordonna que tout le fruit du pillage fût restitué immédiatement; puis elle s'occupa, sans plus tarder, de se débarrasser de ceux qui faisaient obstacle à ses desseins, et de les remplacer par des instruments plus dociles. Aux Dix de balie et au tribunal des Huit, qui étaient favorables à Savonarole, furent substitués d'autres magistrats pris parmi les vainqueurs. Cent citoyens furent assemblés et consultés pour savoir quelle direction l'on donnerait au procès. Quelques-uns proposèrent d'envoyer Jérôme au pape, mais la majorité ne se rangea pas à cet avis, sous prétexte que les prisonniers, étant excommuniés, ne relevaient plus de l'autorité ecclésiastique. Lorsqu'il eut été décidé qu'on les jugerait à Florence, les prieurs nommèrent, pour instruire l'affaire, une commission de seize membres, auxquels il fallut bientôt, sur l'ordre du pape, adjoindre deux chanoines.

Alexandre VI, en effet, n'avait pas tardé à être informé de ces heureux événements. Dès le 8, la seigneurie les lui avait fait connaître par ses ambassadeurs, par l'archevêque de Florence, Rinaldo Orsini, qui résidait à Rome, et peut-être par une lettre adressée à lui-même. Dans ces dépêches, elle tirait vanité de l'ordre qui avait régné dans la ville aussitôt après l'incarcération de Savonarole, comme si c'était une grande garantie de sécurité et d'avenir qu'un parti écrasé la veille ne remuât pas le lendemain.

Transporté de joie, le saint-père n'écrivit pas moins de quatre brefs pour féliciter et remercier tous ceux qui avaient coopéré à cette importante capture. Par le premier, après les compliments de rigueur, il faisait de grandes promesses à la seigneurie, si elle voulait, lorsque Savonarole aurait été interrogé comme il convenait aux intérêts de la république, le lui envoyer à la frontière, où il le ferait prendre. Par le second, il donnait au vicaire général de l'archevêque et au chapitre de la cathédrale le pouvoir d'absoudre quiconque aurait péché le jour des Rameaux, dans l'attaque du couvent, eût-on commis un homicide; de publier un jubilé à Florence pour racheter la ville des condamnations prononcées contre elle, avec une indulgence plénière et le droit de faire rentrer dans le giron de l'Église tous les Piagnoni qui abjureraient leurs erreurs. Le troisième et le quatrième, adressés, l'un à tous les franciscains, l'autre à Fra Francesco di Puglia, n'avaient d'autre but que de les complimenter sur leur zèle et leur succès. Il n'y avait dans ces lettres aucune parole de miséricorde pour les morts et les vaincus : la joie de ce pape était aussi impitoyable que sa colère.

Cependant la seigneurie n'avait pas attendu la réponse de Rome pour continuer le procès. Son parti était pris. Dès le 9 avril, elle soumit les prisonniers à de fréquents interrogatoires. Les réponses de Savonarole furent loin d'être satisfaisantes. Par dédain ou par embarras, peut-être même afin de ne pas fournir des armes contre lui, il s'enveloppa dans ses réponses d'une obscurité calculée qui irrita ses juges plus que n'auraient fait de formelles dénégations. C'est pourquoi, après l'avoir inutilement menacé, on finit par l'appliquer à la question. Ses apologistes font grand bruit de ce supplice. Pic raconte qu'on lui passait des cordes sous les aisselles, et qu'on le laissait ensuite retomber, sans qu'il

pût cependant prendre terre, afin de lui disloquer les épaules ; il parle de charbons ardents qu'on lui aurait approchés des pieds.

Il est difficile de savoir ce qu'il y a de vrai dans ces détails; mais on est porté à croire que les tourments dont il s'agit (*tratti di corda* ou *di fune*) n'étaient pas bien terribles, puisque Jérôme, au temps de sa puissance, proposait de les infliger aux joueurs obstinés, et les regardait comme un châtiment moins grave que la prison. Que si, les connaissant très-graves, il voulait les infliger pour des fautes légères, est-il à plaindre d'avoir subi la peine du talion?

Tous les jours suivants, jusqu'au 19, à la réserve du 10, on continua les interrogatoires, et Savonarole fut mis plusieurs fois à la question. L'extrême délicatesse de son tempérament le rendait plus sensible que tout autre à la douleur physique, et plus faible devant elle. Aussi, pour être délivré plus vite, avoua-t-il chaque fois ce qu'on voulut. Mais à peine l'avait-on déposé à terre et remis dans sa prison, qu'il protestait contre ses déclarations, et disait à ses juges de ne tenir pour vrai aucun des aveux que la souffrance lui arrachait. Connaissant sa faiblesse et prévoyant sa fin, il avait maintes fois dit la même chose aux Florentins; mais les temps étaient bien changés : il ne parlait plus à des amis disposés à tout croire, et l'on ne tint compte que de ses aveux. Toutefois, arrachés ainsi par la force, ces aveux étaient trop incohérents pour qu'on pût fonder là-dessus un acte d'accusation plausible : il était besoin d'un esprit délié, d'une plume habile pour coordonner les paroles de l'accusé et les présenter sous le jour le plus défavorable à lui-même et à son parti. Ser Ceccone se présenta.

Cet homme avait pris part à la conjuration des Palleschi. Après la découverte du complot, il s'était enfui à Saint-

Marc. Il pensait bien qu'on ne viendrait pas chercher dans cette maison un partisan des Médicis, et il comptait sur la générosité des Pères. En effet, Savonarole ordonna qu'on le reçût avec bienveillance, et, grâce à lui, le proscrit put échapper à toutes les recherches. Pour s'acquitter de la dette qu'il avait contractée, ce misérable s'offrit à déshonorer son bienfaiteur. Son offre fut acceptée. François degli Albizzi, l'un des commissaires, comprenant enfin que ce n'était pas à un jugement, mais à un assassinat juridique qu'on le conviait, donna aussitôt sa démission. Il ne voulait pas, disait-il, se souiller du sang du juste. Ser Ceccone s'appuya sur les aveux de Savonarole, et peut-être aussi sur une relation écrite par ce Père des événements auxquels il avait été mêlé, pour fabriquer le *procès* qui nous a été conservé par Mgr Mansi, avec quelques altérations, et partiellement par Quétif. Le texte authentique de l'édition princeps est extrêmement rare aujourd'hui.

Lorsque cette pièce mensongère, qu'on avait à peine osé communiquer à Jérôme, vit le jour, la stupéfaction des Piagnoni restés fidèles fut au comble, et ils crurent un moment avoir été joués par un imposteur. Mais peu à peu ils se convainquirent que cet acte avait été fait, comme Échard le remarque justement, avec tant de légèreté et d'étourderie, que, tout ce qui y était contenu fût-il vrai, il y aurait tout au plus un fou à purger avec de l'ellébore, et non un fourbe à mettre à mort. Revenus de leur surprise, ils cherchèrent à s'expliquer comment, du vivant même de Savonarole et de tous ceux qui l'avaient vu à l'œuvre, on avait osé publier un tel amas de calomnies, et de conjecture en conjecture, de propos en propos, une version se répandit peu à peu dans la ville. Les écrits de quelques-uns l'accréditèrent, et on la donne encore aujourd'hui comme l'expression de la vérité.

On supposa qu'il y avait un vrai procès, c'est-à-dire une relation, un procès-verbal des interrogatoires, rédigé avec fidélité à mesure que Savonarole répondait à ses juges, et contenant la preuve de son innocence. La seigneurie, dit-on, avait voulu faire disparaître cette pièce gênante; mais, au lieu de la déchirer ou de la brûler, elle aurait eu l'imprudence de la remettre entre les mains d'un tiers qui l'aurait tenue cachée jusqu'à la mort de Fra Girolamo. Le bruit aurait couru qu'un certain Jean Berlinghieri en était détenteur; qu'il l'avait montrée à plusieurs personnes, mais qu'il s'était refusé à la publier; qu'il l'avait même brûlée au lit de mort, sous prétexte que, si on l'avait connue, plus de quatre cents citoyens auraient été mis en pièces. S'il faut en croire Fra Benedetto et le P. Marco della Casa, ils furent de ceux à qui Berlinghieri communiqua ce précieux document avant de l'anéantir. Nardi confirme ce récit, mais seulement sur ouï-dire.

A ce procès, qui était le véritable, et que la seigneurie supprimait, on en substitua un autre rédigé par Ser Ceccone, mais tellement dépourvu de sens et de vraisemblance, que, pour ne pas se couvrir de ridicule, les magistrats se virent obligés de le retirer de la circulation presque immédiatement. Ainsi du moins poursuit la tradition.

Un troisième procès serait celui du 19 avril, qui nous est parvenu, publié par Ser Ceccone, sans doute pour remplacer le véritable, qu'on ne voulait pas laisser voir, et le faux, qu'on venait de supprimer. Les calomnies de cette troisième rédaction n'auraient été, à ce qu'on prétend, découvertes qu'après la mort de l'auteur, grâce aux originaux que ce faussaire aurait négligé de brûler et qu'on aurait retrouvés : Vivoli, qui nous rapporte ce qui précède, prétend les avoir vus. On désigna enfin sous le nom de quatrième procès l'in-

struction qui fut faite un mois plus tard, comme on le verra bientôt, par les commissaires du saint-siége.

Il est difficile de savoir au juste la vérité sur des faits si obscurs et si embrouillés; on a peine à croire cependant que les intéressés aient laissé subsister des documents qui étaient leur condamnation, et que ces pièces aient disparu alors seulement que personne n'avait plus intérêt à les supprimer. Il faut remarquer enfin que ceux qui prétendent les avoir vues sont tous de fanatiques partisans de Savonarole, et l'hypothèse d'un seul procès falsifié par Ser Ceccone, à mesure que l'accusé répondait, est de beaucoup la plus vraisemblable.

Quoi qu'il en soit, il n'y a pour l'histoire qu'un seul procès, celui de Ser Ceccone, et l'on en peut tirer, malgré les mensonges dont il est rempli, d'utiles renseignements. Pour y mettre la dernière main, la commission rogatoire fit citer six religieux de Saint-Marc à comparaître devant elle le 19 avril, dans la salle du grand conseil, en présence de deux vicaires de l'archevêque de Florence, de l'évêque de Fiésole, de quelques chanoines de la cathédrale et de plusieurs notables citoyens. Lorsqu'ils furent tous rassemblés, Ser Ceccone lut le procès tel qu'il l'avait rédigé, et les magistrats demandèrent à Savonarole s'il tenait pour vrai tout ce qu'on venait de lire. Le prisonnier, comprenant qu'il lutterait en vain contre sa destinée, se contenta de répondre : Ce que j'ai écrit est vrai. Il voulait sans doute dire par là que la rédaction du notaire n'était que mensonge, mais il jugea inutile de protester plus explicitement.

On fit ensuite signer les religieux de Saint-Marc et les deux vicaires généraux appelés comme témoins. En prenant la plume, Fra Malatesta Sacromoro, déjà deux fois traître, feignit de ne pas avoir entendu la réponse de son ancien

maître, et s'écria, comme s'il croyait à la sincérité du procès : *Ex ore tuo credidi, et ex ore tuo discredo.* Savonarole ne daigna pas répondre; il refusa même de signer, et, sur ce point, resta inébranlable, malgré les instances de Ser Ceccone, qui alla le relancer jusque dans sa prison.

La seigneurie avait hâte de se débarrasser d'un prisonnier contre qui l'on n'avait aucun grief assez sérieux pour motiver une condamnation capitale, mais elle trouvait encore le temps de poursuivre ceux qu'elle appelait ses complices. Elle avait procédé à l'interrogatoire de plusieurs d'entre eux; elle leur avait fait un crime d'avoir apporté des armes à Saint-Marc et de s'y être défendus contre la force publique, ce qui n'était pas vrai, puisqu'à l'arrivée du capitaine Giovacchino le combat avait cessé. On alla jusqu'à leur reprocher d'avoir signé une pétition; au besoin, on les eût accusés d'avoir médit l'an passé d'une seigneurie qui était à peine depuis deux mois au pouvoir. Ne pouvant les frapper tous, les prieurs, qui s'étaient faits Arrabbiati, du premier au dernier, depuis que le succès était de ce côté-là, choisirent *les plus coupables* pour sévir contre eux. Dix personnes furent condamnées à l'exil, à une amende, et privées pour un temps de leurs droits civiques. C'étaient ceux que les témoins, dans leurs dépositions, avaient représentés comme les plus influents du parti : André Cambini, François del Pugliese, Dominique Mazzinghi, François Davanzati, Lionel Boni, Pierre Cinozzi. Seize autres, réunis dans une seconde catégorie, furent condamnés simplement à une amende qui varia de trois mille à cent cinquante florins. Au nombre de ceux-ci figurent Pagolantonio Soderini et Jean-Baptiste Ridolfi, le premier pour trois mille, le second pour cinq cents florins. A leur suite venait un nom modeste encore et presque obscur, mais à qui appartenait l'avenir :

celui de Nicolas Machiavel, condamné à deux cent cinquante florins.

En même temps la seigneurie rappelait à Florence plusieurs citoyens exilés les années précédentes à cause de Savonarole : entre autres François Cei, qui avait fait contre lui un sonnet mordant.

Malheureusement pour sa renommée, la seigneurie, dont les pouvoirs expiraient, ne se borna pas à ces châtiments. Elle voulut, avant de se retirer, assurer d'une manière stable le triomphe du parti auquel elle s'était livrée. Elle se défiait du grand conseil : personne ne pouvait se dire le maître dans une si grande assemblée, quoique pour lors l'influence des Arrabbiati parût y dominer; personne ne pouvait donc répondre qu'il ne s'y fît, du jour au lendemain, un brusque revirement. C'est pourquoi, le jour où l'on devait élire ses successeurs, la seigneurie fit mettre hors du conseil, avant le vote, deux cents citoyens choisis parmi les plus obstinés partisans de Fra Girolamo. Par ce moyen, elle fit nommer qui elle voulut, et le nom du nouveau gonfalonier de justice, Veri de Médicis, était de mauvais augure pour les vaincus. Pierre Popoleschi put donc en toute confiance commettre au nouveau magistrat le soin de prononcer sur le sort des trois prisonniers et de toute la communauté de Saint-Marc.

Au reste, celle-ci avait déjà pris ses précautions pour se mettre à l'abri de l'orage. On ne savait pas encore ce que le gouvernement déciderait pour l'avenir; peut-être la congrégation serait-elle supprimée, et les couvents qui en faisaient partie réunis aux autres maisons de Lombardie et de Toscane. Cette incertitude et ces dangers donnaient, dans ce moment-là, beaucoup d'influence à l'opposition qui avait grandi sourdement, pendant les dernières années, à l'inté-

rieur de Saint-Marc; elle rallia même quelques-uns des plus dévoués, qui, par intimidation ou par découragement, renièrent leur ancien maître. La seigneurie venait d'appeler six de ces religieux pour assister comme témoins à la lecture du procès, et elle n'avait eu garde de les prendre parmi ceux qui étaient restés fidèles au malheur : le choix du traître Malatesta en est la preuve. Ces moines furent sans doute abusés par la lecture de Ser Ceccone : rien n'est plus croyable dans la disposition d'esprit où ils étaient. L'accusé ayant refusé de se défendre et même de protester, ils durent, de retour au couvent, dire à leurs compagnons que Fra Girolamo avait tout avoué, et que, pendant sept années, ils avaient été dupes d'un fourbe. Cette déclaration, corroborée par le récit des détails de la séance, entraîna encore quelques esprits hésitants, et la réaction se trouva bientôt assez forte pour que les opposants eussent la majorité et pussent agir au nom du couvent. Que devaient-ils faire? Se laisser persécuter? Ruiner cette antique et sainte maison pour rester fidèles à un imposteur? Mieux valait sauver ce qui restait de leur splendeur passée.

Deux jours après, le 21 avril, ils écrivirent au saint-père une lettre d'excuses, où, tout en rendant hommage à Savonarole pour le bien qu'il avait fait, ils reconnaissaient avoir été trompés par lui, et protestaient de leurs bonnes intentions et de leur innocence. Ils rejetaient sur les plus jeunes d'entre eux et sur la nécessité de se défendre le scandale de la bataille. Enfin, arrivant au véritable sujet de leur lettre, ils suppliaient le pape de ne pas détruire leur congrégation, de maintenir leurs priviléges, et de leur permettre de nommer un vicaire général. Pour être plus assurés du succès, ils prièrent la seigneurie d'appuyer leur demande, ce qu'elle fit très-volontiers et à plusieurs reprises.

Quelques jours plus tard, le 24 avril, deux frères de Saint-Marc partirent pour Rome avec des lettres de recommandation que la seigneurie leur avait données pour l'orateur Bonsi, qui devait les introduire auprès du saint-père et plaider leur cause avec eux.

Le 14 mai, le pape répondit à la lettre qu'on lui avait écrite que le général de l'ordre, Joachim Turriano, envoyé par lui à Florence pour juger Savonarole, lèverait l'interdit qui pesait sur Saint-Marc. Mais il refusait positivement de maintenir la séparation qu'il avait accordée quelques années auparavant.

CHAPITRE SEPTIÈME.

(1498.)

Le premier soin de la nouvelle seigneurie fut de faire reviser le procès, pour la forme, par le tribunal des Huit. Le second fut d'écrire au pape pour obtenir l'autorisation de prononcer la sentence contre Savonarole, et de la faire exécuter. Alexandre VI persista dans la volonté qu'il avait tant de fois manifestée d'avoir le coupable à sa discrétion; de son côté, le gouvernement crut, sur l'avis de ses conseils ordinaires, devoir maintenir le droit de la république. En conséquence, il écrivit de nouveau au saint-père (5 mai) pour s'excuser, sur la raison d'État, de ne pas acquiescer à son désir; et le lendemain, dans une lettre adressée à l'ambassadeur Bonsi, les prieurs donnaient tous les motifs de leur détermination, qu'ils ne pouvaient faire connaître au pontife. Le peuple, y était-il dit, désire voir de ses yeux

l'exécution des coupables ; il est convenable d'ailleurs que le châtiment soit subi aux lieux où fut commis le crime. C'est le seul moyen de dessiller les yeux à un certain nombre de Piagnoni endurcis, qui garderont des espérances tant qu'ils n'auront pas vu le supplice de leur chef. Enfin il serait dangereux pour la république de livrer au pape un homme qui connait tous les secrets de l'État, et pourrait, de gré ou de force, les révéler. Si le saint-père désire n'être pas étranger à la condamnation et à l'exécution, il peut envoyer à Florence des commissaires chargés d'instruire, de condamner et d'exécuter en son nom.

Burlamacchi prétend que toutes ces raisons n'étaient que des prétextes, et que l'unique but de la seigneurie était de cacher les fraudes dont Ser Ceccone avait rempli le procès. Certains arguments, et surtout le dernier, ont pourtant par eux-mêmes une valeur réelle. Dans tous les cas, personne ne pouvait craindre que le pape Alexandre VI se montrât difficile sur le choix des moyens. Devant une résolution aussi fortement motivée, la cour de Rome comprit qu'on ne pouvait plus insister, et elle prit le parti d'envoyer des commissaires à Florence.

En attendant l'arrivée de ces juges suprêmes, les prisonniers eurent quelques jours pour se recueillir (du 19 avril au 19 mai). Savonarole en profita pour écrire un commentaire sur le Ps. 50 (*Miserere meî, Deus*). Il en commença ensuite un autre sur le Ps. 30 (*In te, Domine, speravi*) ; mais, la plume et le papier lui ayant été enlevés, il ne put terminer cette œuvre, le chant du cygne. Le 11 mai, le pape annonçait par lettres, à l'évêque de Vaison, la très-prochaine arrivée de ses deux commissaires ; le P. Fra Giovacchino Turriano de Venise, général de l'ordre de Saint-Dominique, et François Romolino, prêtre et docteur espagnol ;

auditeur du gouverneur de Rome. Le premier jouissait d'une haute réputation de sagesse, de bienveillance et d'intégrité; on est donc surpris de le voir s'associer à la vengeance du pape contre un de ses subordonnés; on l'est surtout d'apprendre qu'il avait consenti à recevoir la sentence toute faite, ce dont son collègue se vantait avec une violence étourdie : Nous ferons, disait-il, un beau feu, car je porte sur moi la condamnation. Mais tout devait être iniquité dans ce procès.

Le 20 mai, lendemain de leur arrivée, Romolino fit comparaître devant lui Savonarole et Silvestre. Jérôme maintint la vérité de toute sa doctrine, déclara que ses rétractations lui avaient été arrachées par la douleur, qu'il les désavouait de toutes ses forces, mais ne pouvait répondre de ne pas se rétracter encore, si on le soumettait de nouveau à la question. C'était un spectacle admirable que cette lutte entre la faiblesse de la chair et l'énergie d'une âme courageuse. Savonarole ne craignait pas la mort, ni même les souffrances à venir; mais il prévoyait les défaillances de ses sens au moment des supplices, et il protestait à l'avance contre elles. Romolino, subjugué malgré lui, trahit son dépit par des injures et des menaces qui furent bientôt suivies d'effet : Fra Girolamo fut mis de nouveau à la torture. Il fit alors toutes les rétractations qu'on voulut, et pour éviter de nouveaux tourments, il s'enveloppa, comme la première fois, dans une obscurité de langage qui permit à ses bourreaux d'interpréter sa pensée à leur gré. On arracha sans peine des aveux au faible Silvestre. Quant à Buonvicini, on ne sait pourquoi il ne fut pas compris dans cette nouvelle instruction; mais le bruit de cette particularité s'étant répandu dans la ville, on crut généralement que son innocence était reconnue, ou qu'on lui prêtait trop peu

d'intelligence pour croire qu'il eût fait le mal spontanément et sciemment, et l'opinion s'accrédita qu'il serait bientôt remis en liberté. Mais un Arrabbiato, plus soupçonneux que clairvoyant, vint dire à Romolino que si on laissait la vie à Fra Domenico, il reprendrait l'œuvre de Savonarole, et que toutes les rigueurs du monde ne serviraient de rien, si l'on n'extirpait avec la racine toutes ses ramifications. Le commissaire répondit négligemment : « Un mauvais moine » de plus ou de moins, peu importe, » et la mort de Fra Domenico fut décidée.

Les réponses de Jérôme et de Silvestre, consignées par écrit, formèrent ce que les uns ont appelé le troisième, et d'autres, plus exacts, le quatrième procès; mais il n'en reste aucune trace. Vivoli nous apprend que Romolino le rapporta à Rome quand sa mission fut accomplie, et qu'on n'a jamais pu le retrouver. Cette rédaction fut lue publiquement par un notaire dans la grande salle du conseil, en présence de tous ceux qui voulurent s'y rendre; mais l'accusé, les magistrats étaient absents : c'était manquer à toutes les formes de procédure usitées dans ce temps-là. Le notaire, après avoir lu, ajouta : « Ayant été demandé à Fra Girolamo s'il » confesserait toutes ces choses en public, il a répondu : — » Je craindrais d'être lapidé. » Les uns virent dans ces paroles une nouvelle infamie du frère, les autres un subterfuge de ses ennemis pour l'empêcher de protester de son innocence, et chacun se retira mécontent.

Le 22 mai, sur le soir, on vint annoncer aux condamnés que l'exécution de la sentence de mort, rendue contre eux sans publicité, aurait lieu le lendemain. Savonarole reçut cette nouvelle avec calme : depuis longtemps il attendait le martyre. On lui donna, suivant l'usage, un compagnon pour passer la dernière nuit. Jacques Niccolini fut chargé

de cette pénible mission. « Je ne viens point, » dit-il à Jérôme, « recommander la résignation à celui qui a su rame- » ner tout un peuple dans les voies de la vertu. — Faites » votre devoir, » répondit simplement l'infortuné. Puis il refusa de souper, pour que le travail pénible de la digestion ne vînt pas le distraire des pensées graves dont il voulait occuper son esprit. Après s'être confessé, il donna son temps à la méditation et à la prière; mais enfin, succombant à la fatigue, il demanda à son consolateur la permission de reposer sa tête sur ses genoux, et s'endormit presque aussitôt. Pendant son sommeil, il parlait et riait, ce dont Niccolini fut très-étonné.

Dominique apprit aussi sa sentence avec calme. Cet homme faible grandit aux approches de la mort. Prieur de Fiésole, il écrivit à ses frères une lettre simple et touchante; sa dernière parole est un acte de fidélité au maître : il demande qu'on fasse relier les œuvres de Savonarole, qu'on en place une copie dans la bibliothèque du couvent et une autre au réfectoire, pour être lue chaque jour pendant les repas.

Quant à Silvestre, cette âme vulgaire se laissa complétement abattre. A la nouvelle de sa condamnation, il fut anéanti, et ni l'orgueil humain ni la confiance en Dieu ne purent lui donner du ressort, même au pied du bûcher.

Savonarole, cause première de la mort de ses compagnons, voulut les revoir une fois encore avant de les quitter pour toujours. Niccolini ayant obtenu pour lui cette faveur, il n'en profita que pour leur donner des conseils de résignation. A Buonvicini, qui avait demandé à être brûlé vif, il reprocha affectueusement d'avoir voulu choisir; à Silvestre, qui parlait de protester publiquement de leur innocence avant d'expirer, il recommanda de savoir mourir silencieux.

Le 23 au matin, les condamnés, conduits à la chapelle du palais, reçurent la communion. Savonarole prit un instant dans ses mains l'hostie consacrée, et prononça quelques paroles touchantes pour demander pardon à Dieu et aux hommes de ses fautes et du scandale qu'il pouvait avoir causé.

On les conduisit ensuite sur la place, où l'instrument du supplice avait été dressé. C'était un échafaud à hauteur d'homme, couvert de matières combustibles, et d'où s'élevait une potence en forme de croix. Une sorte de pont en bois, partant de la *ringhiera,* y conduisait. Cette construction avait été achevée si précipitamment, la garde en était si mal faite, que des enfants avaient pu se glisser sous les arches de ce pont, et passer des bâtons pointus entre les fentes des planches, afin d'entraver les derniers pas des condamnés, et de leur piquer les jambes et les pieds. La place regorgeait de curieux, les uns mornes et atterrés, les autres pleins de joie et d'insolence. De toutes parts on entendait les cris d'une foule impatiente de voir brûler ce qu'elle avait adoré.

Sur la *ringhiera* avaient été dressés trois autels ou tribunaux. Le premier, près de la grande porte du palais, était pour Fra Benedetto Pagagnotti, évêque de Vaison, chargé par le pape de procéder à la dégradation. Par un raffinement de cruauté, le saint-père s'était plu à confier à des dominicains le soin de présider à sa vengeance. Le général de l'ordre était un de ses commissaires, et il avait confié au prieur de Sainte-Marie-Nouvelle, Fra Sébastiano Buontempi, le soin d'ôter l'habit à Fra Hieronimo. L'évêque de Vaison était aussi des dominicains; il avait même fait ses vœux à Saint-Marc, d'où il avait passé au couvent rival de Sainte-Marie-Nouvelle. Le deuxième tribunal était pour les com-

missaires apostoliques, le troisième pour les Huit de garde [1].

Après avoir descendu le grand escalier du palais, les condamnés furent dépouillés de leurs vêtements, à la réserve de la chemise de laine, et s'avancèrent nu-pieds sur le perron. Ils furent conduits par des satellites devant le premier autel où, suivant les us de l'Église, on les revêtit des ornements sacerdotaux dont ils devaient être dépouillés un instant après. L'évêque de Vaison prit alors Savonarole par la main : « Je te sépare, » lui dit-il, « de l'Église militante » et de l'Église triomphante. » — « De l'Église triomphante! » Non, » répondit aussitôt Jérôme, « cela n'est pas en votre » pouvoir. »

Cette cérémonie terminée, on conduisit les patients au pied du second tribunal, pour entendre lire par Romolino leur sentence de mort, comme atteints et convaincus d'hérésie. Puis on leur offrit au nom du pape une indulgence plénière pour leurs péchés, et ils la reçurent humblement. Enfin, les juges civils placés devant le troisième tribunal ayant confirmé la condamnation, on traîna ces trois malheureux au supplice.

Arrivés au pied du gibet, ils s'agenouillèrent, après avoir inutilement demandé qu'on leur attachât la chemise aux genoux. Silvestre mourut le premier; on l'entendit réciter en expirant ce verset du Psalmiste : *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum.* Buonvicini le suivit, et son courage ne l'abandonna pas.

1. Il existe de cette scène un très-fidèle tableau, œuvre du Pollajuolo. Tous les détails sont rendus avec beaucoup d'exactitude; mais l'auteur a eu la fantaisie singulière de représenter les condamnés dans trois phases de leur agonie : 1° lorsqu'ils sont agenouillés au coin de la *ringhiera;* 2° en marche sur le pont de bois pour se rendre au bûcher; 3° suspendus à la potence et dévorés par les flammes. Ce singulier tableau est dans la galerie du marquis Corsini, à Florence.

Savonarole vint le dernier; on lui avait réservé le supplice de voir les suprêmes convulsions de ses deux amis. « Il mourut, » dit Guicciardin, « convaincu de son innocence » et pénétré des plus vifs sentiments de charité. Soutenu » par l'espérance, il ne démentit point sa fermeté; il ne » laissa échapper aucune parole qui fût un aveu ou une pro- » testation. » On prétendit pourtant qu'avant d'expirer il avait fait entendre cette plainte : « Ah! Florence, que fais-tu » aujourd'hui! »

Jérôme Savonarole mourut le mercredi 23 mai 1498, veille de l'Ascension. Il avait quarante-cinq ans et huit mois.

Les insultes ne manquèrent pas à ses malheureux restes. Il est temps de faire des miracles, s'écriaient des ennemis impitoyables. Tout à coup un vent assez fort s'étant élevé préserva pour un instant les corps des suppliciés de l'atteinte des flammes. Miracle! répondit-on aussitôt. Voilà le miracle!

Au milieu du désordre qui suivit cette lamentable exécution, plusieurs Piagnoni dévoués s'approchèrent du bûcher pour enlever quelques reliques des martyrs. La seigneurie s'en aperçut, et donna l'ordre de jeter les cadavres dans l'Arno. Cette précaution n'empêcha pas un certain nombre de personnes de montrer mystérieusement et de transmettre par héritage, celui-ci un os, celui-là un fragment du gibet. Comme les particuliers, les couvents eurent de quoi entretenir la piété des fidèles, et l'on conserve encore à Saint-Marc et à Prato quelques-uns de ces précieux restes. La maison qu'illustra Savonarole montre, en outre, les ornements sacerdotaux de son martyr.

Ainsi périrent ces hommes infortunés, tristes victimes du bruit qui s'était fait autour de leur nom, mémorable exemple pour ceux qui prétendent conduire les peuples en prenant les

passions pour levier. Quand la tempête qu'ils ont soulevée se tourne contre eux, ils ne savent plus où se prendre, et il ne leur reste qu'à désavouer leur gloire ou à périr pour la sauver. Heureux encore si ce sacrifice porte ses fruits!

CHAPITRE HUITIÈME.

Nous avons cru jusqu'à présent devoir laisser de côté les miracles nombreux dont les biographes de Savonarole ont enrichi leur récit; mais cette étude serait trop incomplète si nous n'indiquions la part que des propagateurs zélés de sa doctrine ont faite au merveilleux dans la vie de cet homme extraordinaire. A côté de l'histoire qui nous apprend ce qu'il fut, il faut placer la fable pour savoir ce que le fanatisme aurait voulu faire de lui.

C'est une tradition constante dans l'Église de prouver la sainteté de l'homme par les actes miraculeux qu'il lui a été donné d'accomplir. Loin de croire que c'est un moyen extraordinaire que Dieu s'est réservé pour les grandes circonstances, l'Église admet la présence de l'esprit divin et, dans une certaine mesure, de la puissance divine, en ceux qui se sont distingués par une parfaite vertu : ce don surnaturel en est comme la récompense. L'imagination humaine, toujours avide de merveilleux, vient en aide à cette tendance, et, grâce à elle, si l'on s'en tenait à l'étymologie, les miracles devraient changer de nom.

La Vie des Saints, le Recueil des Bollandistes fourmillent de faits de ce genre. Pour ne parler que d'un bienheureux dont Savonarole devait s'attacher à suivre les traces, quelle

vie, plus que celle de saint Dominique, fut fertile en miracles? Tantôt il ressuscite un architecte écrasé sous les ruines d'une voûte écroulée; tantôt, par un signe de croix, il rend la vie à un enfant récemment enlevé à sa mère. La multiplication des pains lui est facile; on le voit faire descendre la pluie sur un sol desséché, ôter la parole à une femme qui s'en servait mal, et, huit mois après, lui délier la langue; transformer en diamants d'immondes vers qui rongeaient la poitrine d'une pauvre recluse. Le don des miracles n'est pas attaché seulement à sa personne, mais à tout ce qui le touche : dans un incendie, ses effets préservent du feu le meuble qui les contenait, et, après sa mort, ses précieux restes répandent une odeur délicieuse.

Mais pour abondants que soient les miracles du maître, ils le cèdent de beaucoup à ceux du disciple. La sainteté de Dominique n'étant pas contestée parmi les fidèles, il n'a pas été nécessaire d'ouvrir un vaste champ à l'invention, au lieu que le besoin de prouver celle de Savonarole a excité la fécondité de ses apologistes. Aussi pourrait-on, en pareille matière, établir avec une précision mathématique cette règle, que les miracles d'un homme non canonisé augmentent à proportion de ceux qui les nient.

Cependant il est juste de dire que cette légende prodigieuse ne fut point encouragée par Savonarole. A la réserve de la proposition inconsidérée qu'il fit de rendre la vie à un cadavre, on le voit protester sans cesse qu'il ne fait pas de miracles. Ceux qui seraient persuadés, dit-il quelque part, sont précisément ceux qui n'auraient pas besoin de l'être, et les autres persisteraient dans leur incrédulité. Il ajoutait que tous les prophètes n'avaient point été des thaumaturges, et il citait pour exemple saint Jean-Baptiste. Peut-être, indépendamment de ces raisons, craignait-il, comme sa con-

duite dans l'affaire du feu permet de le croire, que l'impulsion divine dont il se sentait pénétré n'allât pas jusque-là.

Savonarole était forcé à ces dénégations fréquentes par l'audace imprudente de ses amis, qui lui attribuaient, même de son vivant, des miracles qu'il avait intérêt à démentir, pour ne pas s'exposer à une trop facile confusion ; mais c'est surtout après sa mort que se forma sa légende. On a vu, dans le cours de cette histoire, quelques-uns de ces faits merveilleux : ceux qui sont d'une interprétation facile et n'ont paru des miracles qu'à des esprits crédules et prévenus, et ceux qui paraissent avoir été répandus dans le public pendant que Savonarole pouvait encore les démentir. Il reste maintenant à indiquer les autres, qui sont infiniment plus nombreux.

Le point de départ de toute cette légende est un curieux parallèle entre Jérôme et Jésus-Christ. Pie, à qui revient l'honneur de l'invention, en obtint un grand succès parmi les Piagnoni, malgré la puérilité et peut-être l'impiété de la comparaison. Savonarole, comme le Christ, a été envoyé pour sauver le genre humain au prix de son sang; comme le Christ, il attaque les fausses interprétations de la loi, les traditions; comme lui, il prêche de parole, mais surtout d'exemple ; comme lui, il attaque les pharisiens et les prêtres de la loi, et est attaqué, poursuivi par eux; tous les deux ont prophétisé et fait des miracles; on les a faussement accusés tous les deux pour plaire soit à César, soit au souverain pontife; tous les deux, après avoir prédit leur fin tragique, sont morts en croix à la même époque de l'année, l'un entre deux larrons, l'autre entre deux amis. Insultés au moment du supplice, ils ont vu du haut du ciel leur doctrine se propager après leur mort et leurs ennemis périr misérablement.

Digitized by Google

Cette étrange comparaison, dont un terme au moins était singulièrement injurieux pour Silvestre et Buonvicini, est de l'homme qui a le plus contribué à créer et à alimenter la légende de Savonarole. On conçoit donc avec quelle défiance il faut le suivre dans les aventureux écarts de son imagination.

Bien avant la naissance de Savonarole, une foule de personnes avaient été averties, par des visions extraordinaires, de la prochaine venue d'un prophète. Un moine, nommé Albert, prédit sa naissance, sa mission, l'ordre religieux dans lequel il doit entrer et sa mort entre deux de ses fils. Un chanoine de Florence annonça un jour qu'un dominicain serait appelé à régénérer le monde, et huit ans plus tard, ayant entendu prêcher Savonarole, il reconnut que c'était de lui qu'il avait voulu parler. Une religieuse allemande, une religieuse de Brescia, une veuve de Gênes, avaient fait de semblables prédictions. Et ainsi, voilà une foule de personnes vulgaires presque transformées en prophètes pour annoncer la venue d'un seul.

Pendant sa vie publique, Jérôme fut béni par la sainte Vierge, entouré d'anges et de rayons : mille témoins l'attestent. On vit un ruisseau de sang couler de son flanc. Mais tout cela n'est rien auprès de ce que le biographe rapporte des miracles accomplis par le frère lui-même. Il exorcise les démons qui troublaient Saint-Marc. Ceux-ci, ne pouvant plus s'attaquer aux religieux, s'en prennent à celui qui les chasse ; ils viennent en si grand nombre, que l'air en est épaissi et que leur ennemi ne peut plus circuler; ils lui adressent ces paroles : Jérôme, tu te prépares bien des maux ; nous t'en voulons accabler. — Faites ce que vous voudrez, répond le saint homme, mon support est en Dieu. — Et les démons de s'enfuir aussitôt.

Ce miracle n'a rien que de fort naturel dans l'Église, et Pic ne peut le révoquer en doute, car il le tient de Savonarole : il en est de même des guérisons que le prophète opérait en un instant et dont les malades reconnaissants portaient partout la renommée.

Un jour, Carlo Pitti faisait, par ordre, le recensement de l'armée florentine; il monte sur une estrade dont les planches mal jointes s'écroulent; il tombe et se casse la jambe. Ne pouvant se remuer, même avec les mains, il commande qu'on le porte auprès de Savonarole : celui-ci, après avoir invoqué Dieu, fait, avec les doigts qui tiennent ordinairement l'hostie, le signe de la croix sur la cuisse cassée, prononce quelques paroles d'un psaume, et aussitôt Carlo Pitti guéri s'en retourne à pied chez lui. Pic tient ces détails d'un dominicain qui prétendait les tenir de Pitti lui-même.

On voit que le biographe se contentait, pour croire, d'une affirmation de seconde ou de troisième main. S'il était facile à persuader, il avait aussi une singulière tendance à dénaturer les faits et à donner des plus simples choses une explication merveilleuse. « Un jour, dit-il, les gradins où se tenaient les enfants à l'église s'étant écroulés, le prédicateur calma l'assistance en lui annonçant que personne n'aurait de mal, et, toute vérification faite, on trouva que les enfants étaient sains et saufs. » Ici c'est Pic qui fait le miracle, et il lui suffit pour cela de changer quelques mots de place. Vivoli, rédacteur des sermons, qui rapporte cet accident, dit formellement : « Les gradins se rompirent, mais aucun enfant ne se fit mal. Alors (c'est-à-dire quand on s'en fut aperçu), le Père dit ce qui suit, etc. »

Jusque dans sa prison, Savonarole fit des miracles. Plusieurs fois le geôlier le trouva délivré de ses menottes et de ses fers; souvent la porte était ouverte sans qu'il voulût en

profiter pour prendre la fuite; enfin, on le vit élevé en l'air et entouré d'une auréole lumineuse. Tant de prodiges touchèrent le cœur du geôlier, qui se convertit et devint un parfait chrétien. Les biographes sont unanimes à affirmer tous ces faits.

La légende de Pic fut en effet reproduite et amplifiée dans la suite, notamment par les Pères Bottonio et Razzi. Grâce à eux, tous les manuscrits que nous possédons de Burlamacchi, plus sobre qu'eux, malgré sa crédulité ordinaire, nous sont parvenus enrichis d'une ample moisson de miracles, comme si c'était, dans la vie de Savonarole, une lacune qu'il fût indispensable de combler. Razzi fait plus : on trouve dans son récit des prodiges qu'on chercherait vainement ailleurs ou qu'il nous transmet plus complets; on y voit une foule de guérisons miraculeuses; mais

Fama volat viresque acquirit eundo,

et ce ne sont plus des personnes seulement, ce sont des familles entières à qui Savonarole rend la santé. Razzi nous apprend aussi qu'il multipliait les pains, qu'il dégageait par ses prières les débiteurs obérés.

C'est aussi à la légende qu'il faut rapporter les innombrables prédictions que de trop simples disciples mettent dans la bouche de Fra Girolamo. Elles ont été rapportées en leur place; et l'on a pu voir que si la crédulité de ses auditeurs ne fit pas toute sa science, elle fit au moins le caractère surnaturel qu'on donna à ses moindres paroles. C'est elle, à coup sûr, qui faisait de Buonvicini un prophète quand il ordonnait, par figure de rhétorique, à Maximilien de s'éloigner de Livourne, et un thaumaturge, quand il guérissait, disait-on, Robert Salviati d'une maladie au genou, sans y toucher.

Mais ce qui précède n'est rien au prix des prodiges qui eurent lieu après la mort de Savonarole. Ils sont de trois sortes :

1° Tous ceux qui avaient persécuté le saint martyr finissent misérablement et d'une mort prématurée, par exemple Fra Mariano de Ghinazzano, Ser Ceccone, l'évêque Catarino, auteur d'un pamphlet contre lui, et une foule d'autres.

2° Tous ceux qui, pleins d'une foi vive, prononçaient dévotement le nom de Savonarole et l'imploraient, le voyaient en vision, ou, s'ils étaient malades, guérissaient aussitôt de leurs maux.

3° Tous ceux qui avaient été assez heureux pour conserver quelque chose de ce saint homme, restes de son corps ou objets qui lui avaient appartenu, n'avaient qu'à toucher ces précieuses reliques pour être soulagés ou guéris des maladies les plus invétérées. Les faits sont innombrables, et l'on doit se borner à en citer un des plus singuliers. Bartolommeo de Faenza ayant imaginé de boire de l'eau de l'Arno dans un calice, en commémoration de ce que les cendres de Savonarole avaient été jetées dans ce fleuve, obtint instantanément la guérison qu'il désirait; c'est de lui-même que Pic tient ce miracle. Sans doute, il ne se renouvela pas, quoique cet auteur lui eût donné la publicité, car il eût convaincu les plus incrédules.

Ce qui frappe, quand on lit dans les contemporains ces récits surprenants, c'est l'absence de toute critique : et ce caractère est d'autant plus sensible, qu'on cherche davantage à le dissimuler. Quand les Pères Burlamacchi, Bottonio, Razzi nous rapportent avec une sincérité naïve, comme des faits incontestables, une foule de bruits venus on ne sait d'où ni comment, on respecte leur bonne foi; mais Pic, imbu, autant que son esprit le comportait, du génie scienti-

fique de son oncle, prête à rire quand il essaye de prouver par des raisons naturelles qu'il faut croire aux miracles faits par des hommes. Son *criterium* mérite d'être rapporté:

1° Il est impossible d'admettre que tant de personnes de pays et de caractères différents se soient réunies pour tromper;

2° Il est insensé de ne croire que ce qu'on voit;

3° Les saints docteurs, Augustin, Jérôme, Ambroise, Grégoire, ont cru aux miracles accomplis par des hommes aimés de Dieu, et les ont rapportés dans leurs écrits pour y faire croire les autres hommes;

4° Si les miracles qu'on rapporte ne peuvent qu'être nuisibles, il faut les rejeter; si l'on doute s'ils seront utiles ou nuisibles, il faut examiner; s'ils ne peuvent être nuisibles, mais qu'ils puissent être très-utiles, comme ceux de Savonarole, non-seulement il n'est pas dangereux d'y croire, mais encore il l'est beaucoup de n'y croire pas.

Ce dernier considérant fait oublier tous les autres, qui ne sont que des lieux communs. On ne s'attendait pas à voir la doctrine utilitaire appelée au secours des miracles, au lieu de l'amour de la vérité, qui devrait seul nous guider en pareil cas. Par ce *criterium*, Pic fait bien voir qu'il n'est pas un historien, mais un apologiste, et qu'il ne cherche point la vérité dont il se croit dépositaire, mais qu'il fait tous ses efforts pour persuader aux autres ce qu'il croit lui-même si fermement.

Mais il est un point sur lequel la légende touche à l'histoire. Parmi ceux qui ont pressenti les destinées de Savonarole, ses biographes rangent saint François de Paule. Jérôme aurait, suivant eux, écrit au pieux ermite pour se recommander à ses prières. Mais la lettre du dominicain était écrite en latin, suivant l'usage des lettrés de ce temps-là, et François de Paule, peu familier avec cette langue, chargea

un de ses amis, nommé Simon de la Limena, de répondre pour lui. A trois reprises, des lettres auraient ainsi été échangées. Les deux dernières, conçues en termes généraux, annoncent seulement que Savonarole sera persécuté, méconnu, et obtiendra la gloire du martyre; mais dans la première le saint entre dans les détails les plus circonstanciés :

« J'ai obtenu, quoique indigne, » dit-il, « j'ai obtenu de » la sagesse divine de connaître la vie et la fin d'un si saint » homme. Ce Père, plein de zèle pour la foi catholique, se » plaît infiniment à vivre en chrétien et à observer les di- » vins préceptes. Il réformera quelques monastères de son » ordre; il en créera de nouveaux. Il fera des livres d'une » science profonde, des sermons et des instructions d'une » excellence incomparable. A l'odeur de sa sainteté, beau- » coup de pécheurs se convertiront. Il donnera l'habit à un » grand nombre de jeunes hommes, formera une congréga- » tion de saints prédicateurs, prêchera pendant un temps » dans la ville de Florence, où il aura un immense auditoire. » Il sera en butte à l'envie et à la haine; le souverain pon- » tife l'accusera injustement; grâce à de faux témoins et à » d'indignes procès, il sera condamné à mort, pendu au mi- » lieu de ses compagnons, comme Jésus-Christ entre les deux » larrons; son corps sera brûlé, afin que les peuples n'ado- » rent pas ses reliques. Ses cendres seront jetées dans l'Arno, » afin que la piété ne les recueille pas. Plusieurs de ses fidèles » en auront cependant quelque peu, et ce peu fera des mira- » cles. Au moment de mourir, il dira : — Malheur à toi, » Florence! tu perdras ta liberté, tu seras esclave et sujette, » — et tout ce que sa sainte bouche aura dit s'accomplira. »

Si ces prophéties furent faites en 1479, comme la copie de cette lettre qu'on a conservée l'atteste, il faut avouer que Zacharie, Isaïe, Ézéchiel et tous les prophètes de la Judée

sont surpassés. Mais un homme qui annonçait l'avenir avec tant de précision ne dut pas se borner à vouloir lire une seule fois dans ce livre mystérieux ; et pourtant, s'il a laissé la réputation d'un saint, il n'a pas, dans la postérité, celle d'un célèbre prophète. L'Église ne paraît pas avoir tenu grand compte d'une si étonnante pénétration, car, malgré cette lettre, elle a douté de la mission de Savonarole, quand elle ne l'a pas niée. Les Bollandistes ont même contesté l'authenticité de cette correspondance, et toute la science de Mgr Perimezzi, qui s'est attaché à la soutenir, ne balance pas leur autorité. Mais ce qui permet d'abonder dans le sens de la fameuse congrégation, c'est le silence absolu de Pic, de Burlamacchi, du père Marco della Casa, tous les trois contemporains. Est-il croyable qu'une telle prédiction, venant d'un homme dont la renommée passait les Alpes, et que les rois appelaient auprès d'eux pour adoucir leurs derniers moments, soit restée longtemps dans l'oubli? Est-il croyable que Savonarole n'en eût jamais parlé dans la chaire ni en particulier à ses amis, et surtout que des biographes contemporains n'aient pas tiré parti, n'aient pas même fait mention d'une prophétie si concluante? Le premier qui en parle est le bon et crédule Razzi; mais Razzi écrivait à la fin du seizième siècle. S'il rapporte, d'après on ne sait quel manuscrit, les trois lettres du saint, il ne nous donne point celles de Savonarole, qui n'ont pas été retrouvées.

Qu'importe, après cela, que la première de ces lettres, la seule importante, se trouvât entre les mains de la famille Ghighi de Sienne à l'époque où écrivait le père Barsanti? En remontant à l'origine, cet auteur ne peut aller plus loin que le couvent de Sainte-Cécile à Rome, où Razzi en avait pris copie. Mais de qui ce couvent la tenait-il? C'est ce que personne n'a su dire. Qu'importe enfin que Montoya, dans la

Vie de Paul IV, affirme l'avoir trouvée au nombre des douze lettres de saint François de Paule que l'on conserve aux archives de Madrid? Et que prouve cette assertion, puisque Montoya écrivait longtemps après Razzi? Il est donc impossible à la critique de garder même des doutes sur l'authenticité de ces documents, et elle ne peut les considérer que comme une de ces fraudes trop communes dans les annales des temps éloignés de nous.

Il suffit d'avoir indiqué les principales phases de cette légende, depuis son origine naïve jusqu'à ses efforts pour se glisser dans l'histoire par la main d'un faussaire. Si l'on se reporte à l'époque où vivait Savonarole, à la passion que chacun avait pour tout ce qui est surnaturel, à la mission que ce père s'était donnée, et à la part qu'il prit dans le mouvement politique et religieux de son temps, on comprendra de quel prestige ces récits merveilleux devaient l'entourer, et ce qu'ils devaient ajouter à son influence sur les contemporains. Réduit à des proportions humaines, Savonarole n'eût peut-être pu venir à bout de son œuvre, si éphémère qu'ait été son triomphe, en un siècle où l'on séparait mal la politique de la religion, et où l'on ne comprenait la religion que démontrée par des prophéties et des miracles, dans le présent comme dans le passé. Là est l'importance de la légende : c'est par là qu'elle mérite de trouver sa place à côté de l'histoire.

CHAPITRE NEUVIÈME.

(1498-1530.)

La réaction, qui avait commencé de triompher le lendemain de l'épreuve du feu, domina quelque temps encore après la mort de Savonarole. Il est impossible de dire de combien de plaisanteries ou d'insultes on poursuivit les disciples et les partisans du malheureux frère. Tout le monde, la plus brillante jeunesse comme la plus infime populace, les flétrissait des noms d'hypocrites, de pleureurs, de *cafards;* et ainsi, pendant un temps assez long, les hommes les plus dignes, par leur mérite et par leur naissance, de l'estime et du respect de tous, ne purent sortir dans la rue. L'abaissement et le découragement de ce parti ne firent qu'augmenter l'insolence du parti contraire. Dans toutes les conditions, riches et pauvres, nobles et plébéiens, religieux et séculiers, prirent licence de faire le mal avec tant d'audace, qu'on a pu dire qu'il n'y avait pas eu de plus grand scandale dans la chrétienté depuis Mahomet. Il semblait, en effet, qu'il n'y eût plus qu'un crime honteux, qu'un vice répréhensible, c'était d'avoir cru aux paroles du frère, et d'avoir désiré la réforme de la cour de Rome.

Ceux qui se livraient ainsi à une vie scandaleuse ne pouvaient souffrir que quelques-uns, par un exemple contraire, semblassent leur reprocher une si indigne conduite. C'est pourquoi ils poursuivirent de leurs vengeances les derniers Piagnoni qui avaient le courage de résister au torrent et de pratiquer la vertu, après la mort du maître comme de son vivant. Des prêtres, des docteurs, des chanoines furent ac-

cusés d'avoir été favorables à Savonarole *ouvertement ou en secret*, ou d'avoir écrit pour soutenir sa doctrine et infirmer la valeur de l'excommunication : il fallait un prétexte à ces rigueurs. Ils furent cités à Rome par le commissaire apostolique, instrument des Compagnacci; mais ils furent tous déchargés de l'obligation de s'y rendre, au prix d'une somme d'argent que chacun d'eux compta à messire Romolino, futur cardinal. Un grand nombre de séculiers, poursuivis comme hérétiques, furent condamnés à l'amende.

Moins heureux, les dominicains de Saint-Marc ne purent à prix d'argent éviter l'exil auquel les plus considérables d'entre eux avaient été condamnés. Leur église fut fermée jusqu'au mois de juillet suivant, afin d'empêcher les tronçons du parti vaincu de se rejoindre. Au reste, depuis qu'avait disparu l'âme qui leur donnait la vie, ces moines paraissaient dignes de peu d'intérêt. Ils abandonnèrent à l'envi la foi qui les avait mis au-dessus de tous leurs rivaux. Dans leur empressement à rentrer en grâce auprès du saint-siége et des magistrats florentins, ils n'eurent pas assez de voix pour flétrir celui qui avait été leur guide et leur oracle, et ils laissèrent la corruption du dehors se glisser parmi eux. Presque aucun ne resta fidèle à la tradition du maitre. Fra Benedetto, qui nous fait ce triste tableau de Saint-Marc, hésita lui-même, quoiqu'il dût bientôt se raffermir :

E io ancora alquanto vacillai;
Ma poco durò 'l freddo, e venne el caldo.

Quant au gouvernement florentin, en même temps qu'il persécutait les dominicains, indignes de tant d'honneur, il récompensait les franciscains de la part qu'ils avaient prise dans le triomphe des mauvaises passions en instituant pour vingt-cinq ans en leur faveur une rente de soixante livres.

Mais c'est surtout contre la mémoire du principal martyr

que magistrats et citoyens s'acharnèrent. On composa contre lui des chansons injurieuses, que les femmes et les enfants répétaient jour et nuit dans leurs danses. On insulta, en haine de lui, jusqu'aux Ferrarais, qui n'avaient d'autre tort que d'être ses compatriotes. Les choses allèrent même si loin que l'ambassadeur du duc de Ferrare se plaignit à la seigneurie; et celle-ci se vit obligée de condamner à la torture et à l'exil l'auteur de ces chansons. Elle se vengea de cette concession nécessaire sur les œuvres de sa victime : elle en fit défendre la lecture par le pape, sous peine d'excommunication, et décréta, de son côté, la peine plus efficace de l'amende. Pour préserver ses administrés de la tentation, elle fit porter tous ces écrits, manuscrits et imprimés, à l'archevêché, où ils furent confiés à un employé, qui reçut ordre de ne les laisser voir à personne. Mais le pontife n'ayant osé se prononcer sur les œuvres d'un homme qu'il avait pourtant condamné à mort, l'interdit qui pesait sur elles fut bientôt levé, et on les imprima librement à Florence et à Venise, avec l'approbation des autorités ecclésiastiques.

Ce fut le commencement d'un retour de l'opinion à plus de justice. Quand les Piagnoni virent qu'un pape si peu scrupuleux n'osait pourtant flétrir la mémoire du malheureux réformateur, ils reprirent de toutes parts un peu de hardiesse. L'esprit de Savonarole revint à Saint-Marc, et les religieux tinrent à honneur d'en conserver parmi eux la tradition. Des citoyens qui avaient le culte des souvenirs osèrent, le 23 mai de chaque année, semer des fleurs à la place où Savonarole avait perdu la vie : c'est un chevalier Marmi qui eut le courage de faire le premier cette protestation publique contre une sentence injuste. Cette famille s'étant éteinte, celle des Valori se chargea d'un office qui n'appartenait à personne plus qu'à elle, et elle s'en acquitta reli-

gieusement jusqu'à la fin du dix-huitième siècle. Personne n'osa jamais s'opposer à l'accomplissement de ce pieux devoir. Pendant qu'on réhabilitait ainsi Savonarole à Florence, on vendait publiquement à Rome, dès l'année 1500, des médailles frappées en son honneur, et où il était appelé, sous les yeux du pape qui l'avait condamné, *bienheureux martyr*.

Cette réaction fut peut-être hâtée par l'intervention du roi Louis XII en faveur de Jérôme. Ce prince écrivit pour demander sa grâce, mais le 4 juin seulement. La lenteur des communications et le secret recommandé par la seigneurie à ses ambassadeurs jusqu'à ce que tout fût fini ne lui avaient pas permis de le faire auparavant. Le 30 juin, la seigneurie lui répondit que Savonarole avait porté le trouble dans la cité, que la sentence avait été prononcée par le pape, ce qui ne permettait pas au gouvernement de satisfaire à la demande du roi; qu'au surplus sa lettre était arrivée à Florence un mois après le supplice du coupable. Cependant cette démarche d'un si auguste souverain ne fut pas tout à fait inutile: elle fut bientôt connue, et rendit à de timides Piagnoni le courage d'avouer leurs opinions.

Cela n'empêchait pas les ennemis de Savonarole de poursuivre avec acharnement auprès du saint-siége ce qui restait de leur victime. Après lui avoir ôté la vie, ils voulaient lui ôter sa gloire et son honneur. Mais ils furent moins heureux contre sa mémoire que contre sa personne. Jules II resta sourd à leurs sollicitations. Léon X y répondit en allant à Saint-Marc célébrer la fête de l'Épiphanie (1515), et passer la journée au milieu de ces religieux, charmés de tant de bienveillance. Paul III et Jules III résistèrent également : le premier de ces deux pontifes déclara même qu'il tiendrait pour hérétique quiconque attaquerait Savonarole.

Paul IV, qui paraissait moins bien disposé, permit qu'une congrégation s'assemblât sous ses auspices, et soumit les œuvres de cet homme extraordinaire au plus rigoureux examen. Après six mois d'une discussion sérieuse, la doctrine et les ouvrages de Jérôme furent déclarés irréprochables; on n'excepta que le traité intitulé *De veritate prophetica,* et quelques sermons où le pape et le clergé étaient attaqués trop vivement. Cet écrit et ces sermons furent déclarés aussi irréprochables que les autres; mais on les interdit parce que la malice des hommes les pourrait mal interpréter. Encore Bzovius prétend-il que tous les passages condamnés ne sont que des interpolations. Mais si le savant jésuite avait eu une connaissance moins incomplète des œuvres de Savonarole, il n'aurait pas hasardé une hypothèse aussi peu fondée.

Le pape Benoît XIV se montra toujours grand admirateur du célèbre dominicain. Dans l'édition qu'il donna, en 1751, de son grand ouvrage *De servorum Dei beatificatione,* il ajouta un huitième volume contenant trois index : le premier, des choses; le second, des noms propres; le troisième, des saints hommes et serviteurs de Dieu, et il mit au nombre de ces derniers Savonarole, aux écrits duquel il avait fait plus d'un emprunt dans le cours de son ouvrage.

Mais, malgré cette béatification officieuse, Jérôme ne put jamais être canonisé. Alors même qu'on proclamait l'orthodoxie et la pureté de ses doctrines, on ne pouvait oublier que non-seulement il avait mis l'Église sous ses pieds, mais qu'il avait formellement désobéi à ses supérieurs, méprisé leurs anathèmes, et entraîné un peuple entier à la révolte contre l'autorité du saint-siége. Il fallait bien se rappeler aussi que les protestants le rangeaient parmi les ancêtres de la réforme : « Les protestants, » dit Bayle, « prennent Sa-

» vonarole pour un des leurs. Balée, Flaccius Illyricus,
» Verheiden, Jean Wolfius, Bèze, Vigner, Cappel, Duples-
» sis-Mornay, les luthériens d'Allemagne, l'appellent le té-
» moin fidèle de la vérité, le précurseur de la réformation
» évangélique, le fléau de la grande Babylone, l'ennemi juré
» de l'Antechrist romain, le Luther d'Italie. Les protestants
» ont fait sur lui ce distique :

» En monachus solers, rerum scrutator acutus,
» Martyrio ornatus, Savonarola pius. »

Il eut du moins la gloire d'être canonisé dans la personne de ses plus zélés sectateurs. Philippe de Neri, Catherine de Ricci, furent mis au nombre des saints, malgré leur culte avoué pour un homme condamné et mis à mort par l'Église. Quant à lui, après tant de vicissitudes, il n'a pu laisser un nom à l'abri des attaques, et sa vie tout entière est encore aujourd'hui soumise à la discussion.

Toutefois, il fut de ceux qui peuvent dire : *Non omnis moriar*. On a vu le bruit qui se fit longtemps encore après sa mort au sujet du théologien et du réformateur religieux. Le réformateur politique ne fut pas plus facilement oublié, et Savonarole, comme Alexandre de Macédoine, eut des funérailles sanglantes.

Ce fut une opinion générale et constante à Florence, que le jour même où mourut Savonarole, il s'en était fallu de peu que la constitution de 1494 ne fût abolie. Si elle survécut à son auteur, cela tint à un reste de honte dont les vainqueurs ne purent se débarrasser. Jean Manetti, membre des colléges et commissaire de la seigneurie, se trouvait à cheval, en cette qualité, au moment du supplice; quelques citoyens lui ayant rappelé que les circonstances étaient favorables pour faire une révolution, ce magistrat répondit : Nous aurons bien le temps sous la seigneurie prochaine.

Devenus maîtres du gouvernement, les Arrabbiati, selon l'usage, se divisèrent. Ce parti était composé de deux éléments trop divers pour que leur union survécût à la cause qui l'avait cimentée. Ceux qui n'en voulaient qu'aux austérités religieuses devinrent, dès qu'elles furent tombées, les ennemis déclarés de ceux de leurs alliés dont le but secret avait toujours été de changer le gouvernement. Ils ne s'entendirent plus que pour justifier leurs iniquités passées. Ils avaient toujours prétendu que Savonarole causait seul du trouble dans la ville, et que les citoyens, divisés sur son compte, étaient en parfait accord sur toutes les questions politiques. Cette allégation pouvait avoir le double but d'expliquer l'extrême rigueur dont on allait user envers un innocent, et d'ôter tout prétexte à l'intervention d'un prince étranger dans les affaires de la république; mais elle était mensongère pour l'avenir comme pour le passé. On a vu, à travers tant de conspirations et d'intrigues, si les Florentins étaient d'accord sur le système politique qui convenait à leur patrie; après la mort de Savonarole, les partis se déplacèrent, mais ne disparurent point. La question religieuse, la réforme des mœurs ayant été reléguée au second plan, une certaine conformité de vues permit à une grand nombre d'Arrabbiati de se rapprocher des Piagnoni pour empêcher une révolution nouvelle, tandis que les autres s'unissaient étroitement avec les Palleschi, qui préparaient le retour des Médicis.

Ce parti resta quelque temps encore maître de la situation; mais il fut lui-même l'artisan de sa ruine. Bernard Ruccellai, l'un d'entre eux, avait été nommé gonfalonier de justice pour entrer en fonctions le 1er novembre 1498. Soit qu'il ne voulût pas servir les projets criminels de ses amis, soit qu'il manquât de hardiesse, il feignit une

maladie; et, ne s'étant pas rendu au palais dans le temps fixé par la loi, il fut déclaré démissionnaire et remplacé par Guidantonio Vespucci, partisan bien connu de l'État aristocratique.

Le nouveau gonfalonier, plus entreprenant, proposa diverses mesures utiles pour préparer ses desseins : elles furent toutes rejetées. Il se tourna alors d'un autre côté, et fit dire sous main aux mécontents, qu'il croyait les plus nombreux dans le conseil, que s'ils étaient opposés aux institutions démocratiques, ils n'avaient qu'à le faire savoir à la seigneurie, qu'ils trouveraient très-disposée à écouter leurs ouvertures. Le secret fut mal gardé : les amis de la liberté, informés de ces complots, firent un grand tumulte, insultèrent Vespucci, et, cette tentative ayant avorté, les institutions politiques de Florence, dont le grand conseil était la clef de voûte, ne furent pas modifiées.

Les choses allèrent ainsi jusqu'en 1502. Mais l'organisateur du gouvernement démocratique n'était plus là pour le guider dans sa voie. Les magistrats s'égarèrent ; leur faiblesse ne sut pas dominer les partis. On chercha de tous côtés la cause d'un mal si ancien ; on crut l'avoir trouvée dans la trop courte durée de la suprême magistrature, et, comme remède, on imagina de créer un gonfalonier à vie. Pierre Soderini obtint cette charge, dont son incapacité le rendait indigne : au lieu de s'employer à guérir et à relever Florence, il assista impassible à sa lente agonie. Machiavel, secrétaire de la république et ambassadeur sous la dictature de cet homme médiocre, ne fut ni plus hardi ni plus heureux. Son esprit net et sa science profonde le conduisirent au même résultat. Calculant avec la sinistre précision du médecin ce qui restait d'heures à la liberté, il fut incapable d'un de ces efforts héroïques et désespérés qui retardent quelquefois les arrêts du

destin : il avait l'esprit plus grand que l'âme. Sans s'en apercevoir, Florence s'était elle-même donné le coup fatal. Si une dictature durable, remise à des mains fermes, à un génie hardi et novateur, peut être le plus fécond de tous les gouvernements, elle en est le plus déplorable, lorsque le choix des citoyens s'est égaré; alors il ne reste plus même la chance qu'ont encore les États libres mal gouvernés de remplacer un mauvais magistrat par un meilleur.

Toutefois les partisans des Médicis n'eurent pas de peine à jeter à bas le gonfalonier (1512). Loin de résister à tant d'audace, il demanda humblement la vie, s'enfuit à Ancône, puis à Raguse, d'où il se rendit plus tard à Rome pour se remettre à la discrétion de Léon X, qui le prit en pitié et lui accorda l'hospitalité.

Ce fut pourtant pour son seul acte de fermeté qu'un homme si faible pensa perdre la vie. Il avait refusé au pape Jules II d'abandonner la cause de Louis XII et d'entrer dans la sainte ligue. Pour punir Florence de son obstination, les alliés rétablirent Julien de Médicis et son frère le cardinal Jean, et ceux-ci, abrogeant toutes les lois portées depuis 1494, réformèrent l'État de manière à ne plus rencontrer d'obstacles dans leur gouvernement. Il avait cependant été stipulé qu'ils ne rentreraient que comme simples citoyens.

Pour venger la foi violée et la liberté perdue, une conjuration fut ourdie, plus légitime sans doute que celle de Bernard del Nero; mais les conjurés ne furent pas plus heureux. Pierre-Paul Boscoli et Augustin Capponi furent mis à mort, leurs complices exilés, et Machiavel, quoiqu'il se défendît d'être pour rien dans cette affaire, mis à la torture et banni de Florence (1513).

Grâce à ces rigueurs, tardivement tempérées par une

amnistie qu'octroya le pape Léon X, à l'époque de son exaltation, les Médicis purent régner paisiblement en apparence. Mais le feu couvait sous la cendre. Ces enfants de dix à vingt ans qui avaient suivi avec tant d'ardeur les prédications de Savonarole et s'étaient montrés si dociles à sa voix étaient devenus des hommes d'un âge mûr. Plus de dix ans de servitude sous les Médicis, irrités d'un long exil dont ils voulaient venger l'outrage, avaient fait oublier les vices de l'État populaire, tel que le célèbre dominicain l'avait organisé. On ne se souvenait plus que de la liberté et des mœurs pures qui régnaient dans cet autre âge d'or. La lecture des œuvres et des sermons de Fra Girolamo, les récits et les commentaires de ceux qui avaient assisté ou pris part, acteurs ou témoins, à la révolution de 1494, enflammaient toute une jeune génération élevée dans les austères principes que leurs familles avaient religieusement conservés. Elle brûlait de voir revivre les anciens temps, et de se faire, elle aussi, une place et un nom dans les annales de la patrie. On n'attendait plus qu'une occasion pour se défaire des Médicis : elle se présenta bientôt.

La nouvelle du sac de Rome arriva à Florence le 11 mai 1527. La population de cette ville, plus familiarisée qu'on ne l'est généralement de nos jours avec les idées et les combinaisons politiques, ne vit pas sans raison, dans cette rupture entre Charles-Quint et le saint-siége, un événement très-heureux. On pouvait chasser les tyrans. Le pape Clément VII était seul intéressé à les rétablir. Or, par ses propres forces, il ne le pouvait; il n'aurait osé s'adresser à François Ier, protecteur de la république florentine, et l'empereur se retirait de lui. Ce n'était donc pas un acte de jeunesse et d'étourderie que cette revendication de la liberté : on ne pouvait savoir alors que Charles-Quint et Clément VII se réconci-

lieraient promptement, et que François Ier refuserait, sous de vains prétextes, de soutenir ses fidèles alliés.

Nicolas Capponi, fils de Pierre Capponi, et respecté autant pour son intégrité et sa modération personnelles que pour l'éclat de son nom, se mit à la tête du peuple avec Philippe Strozzi, plus ambitieux que patriote. Il fallait sans doute des hommes aussi considérables pour entraîner leurs concitoyens; mais ils étaient d'un funeste augure pour la restauration de la démocratie, car ils appartenaient tous les deux au parti aristocratique. Soulevés par eux, les Florentins se rassemblent et condamnent Hippolyte et Alexandre de Médicis à sortir de la ville, en compagnie du cardinal Passerini. C'était là ce qu'il y avait de plus facile à faire; le plus difficile fut de s'entendre. On vit en présence tous les partis qui avaient agité la république au temps de Savonarole. Les Palleschi étaient toujours opposés aux patriotes, alors désignés indifféremment sous les noms de Piagnoni et d'Arrabbiati; entre ces deux factions contraires, le parti des *Ottimati,* dont Nicolas Capponi était le chef. La haute réputation de ce citoyen illustre rallia autour de lui un grand nombre d'hommes d'opinion différente, et ainsi le parti aristocratique eut bientôt la prépondérance; mais il faut dire à sa gloire que, suivant les conseils de celui qui marchait à sa tête, il n'usa de la majorité que pour rétablir les institutions de 1494, les seules qui, ayant pour elles la sanction de l'expérience, pussent être opposées avec avantage aux intrigues des Médicis et de leurs partisans. Capponi fut élu gonfalonier de justice pour un an. C'était un hommage rendu à la pensée de Savonarole : le frère avait toujours demandé pour cette magistrature suprême une durée plus longue que les deux mois auxquels elle était bornée (1527).

La modération du nouveau gonfalonier lui mérita d'être

maintenu dans sa charge une seconde année (1528). Il se signala par un acte qu'on a pris pour une hardie nouveauté politique, et qui ne fut en réalité qu'une conséquence naturelle des idées qui avaient cours en ce moment-là à Florence, et une preuve de la loyauté avec laquelle Nicolas Capponi faisait litière de ses propres opinions, pour gouverner suivant le vœu de ses concitoyens. Le couvent de Saint-Marc avait repris, depuis l'expulsion des Médicis, son ancienne influence. Deux frères, Fra Zaccaria de Fivizzano et Fra Benedetto de Foiano, reprenant avec talent la tradition interrompue de Savonarole, leur maître, échauffaient les esprits et les excitaient à restaurer, dans les détails comme dans l'ensemble, un si glorieux passé. Ce fut donc pour céder au désir général, et dans l'espoir peut-être de confondre tous les partis en un seul, que le gonfalonier proclama Jésus-Christ roi de Florence. Il ne fit que ce qu'avait fait Savonarole en 1495; il mit seulement plus de solennité officielle dans sa proclamation.

Mais, pour s'être placé sous un tel patronage, Nicolas ne se crut pas dispensé de pourvoir humainement au salut de la république. La disette et la peste affligeaient déjà la ville comme en 1497; il comprit qu'il était plus sage de désarmer les ennemis que de compter sur les amis. Il crut donc, non sans raison, faire un acte d'habile politique en cherchant à traiter avec le pape; malheureusement, ses adversaires se firent de ces négociations une arme contre lui.

Le parti populaire ne pouvait pardonner à Nicolas Capponi ses opinions et sa modération même. C'est le propre des factions de tenir pour ennemi quiconque ne les suit pas jusque dans leurs emportements. Le gonfalonier ne s'était pas laissé gagner à l'enthousiasme religieux, comme tant d'autres, et il avait eu beau gouverner dans l'esprit des in-

stitutions de sa patrie, il avait vu se former contre lui une opposition formidable que dirigeaient des hommes chers à la foule, François Carducci, Dante de Castiglione, Andreuolo Niccolini et d'autres encore. En 1529, après d'incessants tumultes, Nicolas Capponi, accusé d'avoir entretenu des intelligences avec le saint-siége, est déposé et remplacé par François Carducci (17 avril).

C'était le triomphe du parti populaire. Il importe peu de savoir si, en des temps ordinaires, il eût mieux ou plus mal mené les affaires de Florence que les factions rivales; car, bientôt après, la réconciliation de Clément VII et de Charles-Quint fit comprendre aux moins clairvoyants qu'il faudrait céder à la fin (29 juin). Mais ce fut la gloire de ce peuple malheureux d'avoir tout fait pour mourir, plutôt que de se rendre. A peine la fatale nouvelle s'est-elle répandue, que Michel-Ange fait relever, malgré Capponi, malgré Carducci lui-même, les remparts de sa patrie. Les mauvaises dispositions prises par le traître Malatesta Baglioni, généralissime des armées de la république, ne peuvent abattre de si grands courages, et le parti populaire repousse avec énergie la proposition d'un accord que faisaient les modérés. L'armée impériale arrive (24 octobre), commandée par le prince d'Orange; elle commence à mitrailler Florence. Les habitants, enfermés, se laissent mener et se battent comme de vieux soldats : par de fréquentes sorties, ils causent de grands dommages à l'ennemi. Dans un traité avec l'empereur, François Ier les abandonne : ils maudissent la France, mais ne se rebutent pas. Malatesta refuse d'autoriser des sorties qui réussissaient si bien : ils sortent malgré lui. La famine, la peste déciment leurs rangs : ils jurent de se tuer eux-mêmes au dernier moment, et de mettre le feu à la ville. Après des prodiges de valeur, Ferruccio, leur grand capi-

taine, succombe et meurt à Gavinana : ils pleurent le héros, mais déposent Malatesta, qui entravait leur courage, et redoublent d'ardeur. Et, pour les empêcher d'aller jusqu'au bout dans la résistance, que faut-il? Il faut que les partisans des Médicis, insensibles à tant de vertu, prennent les armes pour venir en aide au traître et porter une main impie sur les derniers défenseurs de Florence.

Ainsi, malgré le sacrifice de ses trésors et de son sang, Florence capitule. La liberté sera maintenue, est-il dit dans le traité. Qu'importe? Cet engagement est aussitôt violé que signé! Les Médicis sont rétablis; les magistrats intrépides, les héroïques volontaires de la milice florentine sont exilés ou décapités. Qu'importe? C'est le sort des vaincus. Florence est morte; mais elle a acquis plus de gloire par sa mort que par huit siècles de vie. Aujourd'hui qu'il ne lui reste plus que ses souvenirs, elle a du moins le mérite de n'en pas répudier le précieux héritage, et la justice tardive de faire remonter ce culte pieux jusqu'à celui à qui elle doit l'honneur si rare d'avoir su bien finir; elle se souvient que ces illustres martyrs de l'indépendance nationale avaient été formés par Jérôme Savonarole, un autre martyr qu'elle avait tué de ses propres mains.

CHAPITRE DIXIÈME.

DE LA PRÉDICATION ET DES ÉCRITS DE SAVONAROLE.

Si la théologie, au moyen âge, marchait à la tête des autres sciences, elle n'inspira pas ceux qui étaient chargés de la rendre populaire. Au quinzième siècle, l'éloquence po-

litique était née depuis longtemps; elle avait déjà tenu, par la bouche de Farinata degli Uberti, de Robert Lecocq, d'Étienne Marcel, du seigneur de la Roche, un mâle et fier langage. L'éloquence de la chaire était encore dans l'enfance.

Cela est vrai surtout de l'Italie. Ni Fra Giordano de Rivalta, qui prêcha le premier en langue vulgaire, à la fin du treizième siècle; ni saint Bernardin de Sienne, malgré la réputation dont il jouit de son temps; ni saint Vincent Ferrier, malgré les conversions qu'il opéra; ni Fra Mariano de Ghinazzano, l'adversaire de Savonarole, ne méritèrent le nom d'orateurs. Ce qu'on admirait en eux, c'était leur taille proportionnée ou leur voix vibrante, leur prononciation harmonieuse ou leur geste persuasif. Cela suffisait alors pour obtenir un grand succès. Leurs discours n'étaient que d'arides traités de scolastique ou de théologie morale; la force de leur éloquence se réduisait à quelques exclamations, à de froides allégories, à d'étranges métaphores; leur science, à d'indigestes citations.

Ce n'étaient pas cependant les éléments de succès qui manquaient à l'éloquence de la chaire : l'élévation des sujets devait inspirer l'orateur; leur abondance et leur variété, le préserver de la monotonie; la foi de son auditoire, le soutenir et l'enflammer. Ces avantages compensent de reste les écueils que La Bruyère et Blair signalent dans ce genre d'éloquence. La gravité, la noblesse ne semblent pas des qualités que les ministres des autels aient de la peine à acquérir; et si la contradiction est propre à animer l'orateur, le plus souvent elle le trouble et lui fait perdre le fil de son discours. On ne peut guère trouver la cause d'une infériorité si marquée que dans les plaisirs et les désordres où se passait trop souvent la vie des prêtres et des moines. Tant

de distractions les détournaient de l'étude ! tant de vices empêchaient leur âme et leur esprit de s'élever !

La réforme de l'éloquence sacrée devait donc être, avant tout, une réforme morale, suivant le précepte de Cicéron, qui veut que l'orateur soit d'abord homme de bien. On a vu comment Savonarole avait entrepris, dans un autre but, cette première partie de son œuvre, et comment il l'avait, dans une certaine mesure, menée à bonne fin. Ce fut encore lui qui se chargea, après avoir dicté les règles d'une conduite plus sainte, de donner l'exemple d'un langage plus digne d'un sujet si élevé et de ceux qui avaient mission de l'exposer.

Son but était trop grave et trop élevé pour qu'il songeât à corriger dans l'éloquence de ses prédécesseurs des défauts qui choquaient médiocrement en lui le sens peu développé de l'esthétique. N'étant point amoureux de l'art pour l'art, comme on dit aujourd'hui, il ne voulait pas que la beauté de la forme servît à masquer la pauvreté du fond. Il crut que la splendeur de la vérité chrétienne était assez éclatante pour qu'on pût la présenter sans fard à tous les yeux. La plus simple et la plus directe exposition de l'Écriture lui parut donc le seul langage digne d'un ministre du Christ. Les ornements mondains lui auraient semblé impies, et il ne les proscrivait pas moins du langage que des vêtements.

Il attaqua le mode de prédication en honneur de son temps, bien plus pour le fond que pour la forme. Il ne condamnait pas seulement l'abus des auteurs profanes, mais tout le système qui consiste à se servir des sciences pour démontrer la foi. « Il faut prendre la foi simplement, » notre auteur le dit cent fois dans ses livres et dans ses discours. Il faut être un bœuf ou un âne, répétait-il, c'est-à-dire une âme simple, pour goûter les douceurs de l'Écriture, et

le prédicateur doit se résigner à parler aux bœufs et aux ânes.

Cependant l'expression, comme il arrive souvent, dépasse un peu la pensée de Savonarole. Il condamne les ornements, parce qu'ils sont un obstacle à la simplicité, la première des vertus; mais après avoir tonné contre ces orateurs qui paraissent recouverts d'or, qui cultivent le beau style cicéronien, les comparaisons, les figures poétiques, il s'en prend à ceux qui croient que leur longue robe couvre leur ignorance.

Il était en effet très-loin d'exclure l'étude; car il ne regardait pas la simplicité utile comme un don naturel, mais comme le résultat de longs travaux. Il s'indignait seulement de la direction profane que les prédicateurs donnaient à leurs lectures, parce que, ainsi préparés, ils ne faisaient plus de conversions. Persuadé qu'il n'y a pas de meilleur maître pour des esprits chrétiens que la Bible et l'Évangile, il voulait qu'on se bornât à réciter l'un et l'autre, toutefois avec les développements et les explications nécessaires pour faire comprendre le texte et prévenir de fausses interprétations.

La croyance dont il était pénétré que par ce système seul on pourrait ramener les esprits au culte de la vérité et à la pureté des anciens chrétiens, le détermina à en faire l'essai sur lui-même. Les premiers échecs qu'il éprouva dans la chaire tiennent peut-être autant à la surprise désagréable que causa un genre si nouveau qu'à ces défauts marqués dans le geste et la diction, dont parlent tous les auteurs. Ce n'était pas en un instant qu'un auditoire accoutumé à voir semer devant lui toutes les fleurs de la rhétorique, et qui n'avait pas appris à les mépriser dans le commerce des anciens, pouvait s'habituer au langage simple et sévère que Savonarole venait lui parler. L'obstination du dominicain à

prêcher toujours, quoique le désert se fît autour de lui, à lutter contre tous les obstacles que la nature et la coutume lui suscitaient, témoigne d'une conviction si ferme et si profonde dans la vérité de son système qu'elle commande l'admiration.

Les peuples se firent enfin à cette nouvelle manière. Avant que Savonarole eût triomphé des difficultés qu'il trouvait en lui-même, avant qu'il possédât cette chaleur de diction, cette passion dans le geste et dans la voix qui plus tard arrachèrent des larmes ou des cris d'enthousiasme, tout Florence était déjà suspendu à ses lèvres. Tant il est vrai que la nouveauté de la doctrine, plus que les imperfections de l'orateur, avait longtemps éloigné les Florentins.

Lorsque Jérôme fut assuré du succès, il prit plus de hardiesse, et se corrigea en peu de temps de ses défauts extérieurs, sans avoir presque besoin d'y songer. Il ne tarda pas, devenu maître de ses moyens, à dévoiler ses projets de réforme oratoire. Il déclara qu'il voulait, en prêchant autrement que ses rivaux, démontrer la nécessité d'une rénovation; mais qu'à cause des racines profondes que l'habitude jette en nous, il fallait procéder avec mesure et très-doucement. Il continua donc d'attaquer avec vivacité une mode qu'il voulait détruire, et de donner l'exemple de celle qu'il voulait lui substituer. Il n'eut besoin pour cela que d'être lui-même, et, une fois son texte choisi, de s'abandonner aux inspirations d'un esprit exercé par l'étude et nourri des livres saints. Aussi nul ne ressemble moins que Savonarole à ces prédicateurs académiques qui arrangent leurs phrases, comme Fléchier, ou leurs pensées, comme Massillon.

Mais il était naturel qu'un esprit supérieur, en se repliant sur lui-même pour corriger ses propres imperfections, dé-

passât le but qu'il s'était proposé d'atteindre. Ainsi Jérôme n'avait voulu réformer qu'une tendance et un système, sans s'arrêter aux détails : la nécessité de ne pas nuire par eux à son plan, de ne pas déprécier le modèle qu'il prétendait donner du nouveau genre, le força d'apporter à la forme même du discours de notables améliorations qu'il ne cherchait pas. Pour être intelligible, il diminua le nombre des citations dont les sermons étaient remplis d'ordinaire; et si dans les siens il paraît y en avoir trop encore, il faut se reporter à ceux de ses devanciers ou de ses rivaux pour comprendre tout ce qu'il sut ôter à une fastidieuse érudition pour le donner à de féconds développements.

Comme la connaissance de la langue latine était déjà moins répandue, il prit la peine de traduire à son auditoire la plupart des textes dont il se servait, et qui faisaient quelquefois partie intégrante de son raisonnement. Ainsi chacun pouvant suivre le sermon sans en rien perdre, chacun prit goût à entendre un orateur si commode pour son ignorance, et l'attention, l'assiduité générale s'en accrurent. Elles furent au comble lorsqu'on vit l'Écriture se dérouler comme un fleuve majestueux dans les discours de Fra Girolamo, s'appliquer à tout et à tous, donner l'interprétation du présent comme du passé, et *chatouiller des cœurs l'orgueilleuse faiblesse,* en laissant croire que Dieu l'avait dictée en vue des temps qui étaient proches, et permettant à chacun de pressentir, ou tout au moins d'y chercher l'accomplissement de ses vœux.

Pour fournir cette carrière sans se perdre à chaque instant dans l'extravagance des interprétations, et sans se noyer dans les détails, il fallait un esprit accoutumé aux abstractions et aux déductions rigoureuses de la science. Savonarole s'était assimilé d'une manière incroyable Aristote et saint Thomas d'Aquin, et, grâce aux habitudes sévères qu'il

avait contractées dans le commerce de ces deux grands génies, il sut présenter ses arguments d'une manière plus suivie, plus scientifique, plus péremptoire.

D'autre part, le besoin de jeter la conviction dans les esprits, le désir de poursuivre et d'anéantir des vices qui se dressaient devant lui sous mille formes diverses, donnèrent un ressort tout nouveau à son âme, et lui permirent de faire rayonner au dehors la chaleur dont elle était embrasée. Cette guerre implacable, qu'il livra tous les jours à une société corrompue, fut alimentée par les variétés infinies d'un thème inépuisable, que sa vive imagination enrichissait encore. Disciple de la scolastique, il sut s'affranchir assez de la tradition de ses maîtres pour ne pas détourner cette précieuse source de développements oratoires qu'il avait reçue de la nature; et le besoin de mettre ses paroles d'accord avec la rigidité de sa doctrine le conduisit à châtier ses expressions et ses pensées, et à introduire dans la chaire une décence, une dignité toutes nouvelles.

C'est ainsi que cet homme si dédaigneux de la forme fut conduit, presque malgré lui, à la corriger pour la mettre en harmonie avec le fond. On vient d'indiquer la révolution profonde qu'il opéra. Ses contemporains ne le suivirent qu'à regret dans la voie qu'il avait tracée, et dont ils ne comprenaient pas toute la fécondité. Plus qu'aucun autre orateur, il montra la vérité d'un des termes du vieil adage : *Poeta nascitur, orator fit.* Il ne fut pas sans doute un orateur sans défauts, et beaucoup d'entre les lecteurs modernes se rebuteraient peut-être ou seraient scandalisés à la lecture d'un de ses sermons; mais pour juger équitablement un homme, il ne faut jamais le séparer de ceux qui le précèdent et de ceux qui le suivent. On se fera une idée de la valeur relative de Savonarole comme orateur en reportant

sa pensée sur saint Antoine de Padoue, Fra Roberto de Lecce, saint Vincent Ferrier, Maillart et Menot, si l'on veut comprendre ce qu'il a fait pour l'éloquence; sur Cornelio Musso, évêque de Bitonte (1553), et sur le bénédictin André Valladier (1612), si l'on veut savoir combien ceux qui suivirent restèrent loin de lui; enfin, sur Bourdaloue et Bossuet, pour se rendre compte de ce qu'il y avait encore à faire.

Mais indépendamment de cette valeur relative, Savonarole a, comme orateur, une valeur réelle et une rare originalité. Interprétation allégorique de l'Écriture et application des principales figures qu'elle contient au temps présent ou à l'avenir le plus rapproché, prophétie des fléaux et de la réforme, qui atteste la continuation de l'esprit prophétique dans l'Église et fait de Savonarole le successeur de Fra Giovacchino de Calabre, de Joachim de Flore, de sainte Brigitte; tableaux éloquents des vices de l'Église et de la chrétienté; apologie de sa propre doctrine; exposition savante des dogmes religieux et philosophiques, d'après Aristote ou saint Thomas, telle fut sa prédication. L'art lui manqua trop souvent, et même la méthode. Il n'a pas de style, et ne rencontre pas toujours la véritable éloquence. Il se bornait à prendre un texte dans la Bible, et, après l'avoir médité, à le suivre pas à pas dans tous les développements, dans toutes les digressions que l'improvisation lui suggérait. Au surplus, ce n'est pas par le style et des proportions parfaites qu'on remue les peuples, et Savonarole, uniquement occupé de poursuivre son but, avait pour l'art d'écrire un injuste dédain qu'il serait inutile de dissimuler. On a vu par quels moyens il avait assis sa domination morale sur Florence; la nouveauté des formes et des idées, l'intérêt actuel de toutes ses paroles, la singularité de beau-

coup d'entre elles, mais surtout la passion qui débordait en lui, tels furent, sans parler de la considération qui s'attachait à sa personne, les principaux éléments d'un si éclatant succès. La passion fut sa principale force, parce qu'elle était partout : dans ses pensées, dans ses expressions, dans son geste, dans sa voix. Loin de se maîtriser, Jérôme cédait à toutes ses impressions, à sa colère, à sa joie, à son attendrissement. Il prenait à la lettre le précepte que Despréaux, traduisant Horace, enfermait plus tard dans ce vers :

Pour me tirer des pleurs, il faut que vous pleuriez.

Il pleurait donc à chaudes larmes, il riait, il se mettait à genoux lorsqu'il parlait à Dieu, se relevait pour menacer du poing les incrédules. Érasme nous apprend que, dominé par une sainte colère contre les pécheurs et la corruption de son temps, il descendait brusquement de la chaire sans terminer son discours, comme s'il ne pouvait plus continuer, ou comme si son auditoire était indigne de l'entendre. Un si risible mouvement faisait autant d'effet que ses paroles mêmes. Il faut donc rendre au caractère impressionnable des Florentins la part qu'il dut avoir dans le genre de prédication adopté par Savonarole. Ce genre était sans doute dans le génie de l'orateur; mais si Jérôme eût trouvé des esprits plus froids et d'un goût plus châtié, peut-être eût-il cherché son succès à des sources plus pures. Avec des facultés si brillantes, il l'eût trouvé sans doute non moins retentissant parmi les contemporains et plus durable dans la postérité.

Ses écrits ne valent pas sa parole. Homme d'action, il ne voulut se servir de la plume que pour la lutte qu'il soutenait, et ne travailla ce qu'il publiait qu'autant qu'il le fallait pour atteindre son but. Qu'importaient à ce réformateur

si empressé de changer la face de la société quelques pages plus ou moins achevées et les applaudissements des connaisseurs, puisqu'ils n'étaient pas les plus nombreux? Chacun de ses livres, chacune de ses lettres fut un acte, et il ne donna au style que tout juste le soin nécessaire pour être clair et concluant. Fut-ce par dédain de la forme ou par impuissance qu'il ne réussit jamais à être qu'un méchant écrivain? Aucune de ces deux causes n'est peut-être étrangère à son infériorité dans l'art d'écrire; mais on est forcé de convenir qu'il suffit de la première pour l'expliquer. Les œuvres de l'esprit ne vivent pas sans le style, c'est pourquoi celles de Savonarole sont tombées dans l'oubli; cependant cet oubli a peut-être été trop complet. Les écrits de notre auteur ne méritent point d'être cités comme des modèles; mais, si l'absence de l'art les déprécie, ils se relèvent par la solidité et la pureté du fond. La religion naturelle ou révélée, la morale, la politique y peuvent puiser plus d'une page utile ou éloquente, l'histoire plus d'un renseignement. Ils ont surtout une importance extrême lorsqu'on veut parfaitement connaître leur auteur et son temps, dont ils offrent en plus d'un endroit une fidèle image. Si on les prend comme Savonarole nous les a donnés, c'est-à-dire comme autant d'actes de sa vie publique, ils méritent plus d'attention qu'on ne leur en a accordé jusqu'ici.

La réforme religieuse, morale et politique, seul but que Jérôme se proposait en écrivant, constitue l'unité de ses ouvrages, et le centre commun auquel il faut les rattacher tous. Mais, pour plus de clarté, on peut les partager en deux séries. Ils furent composés, les uns pour démontrer la justesse ou la légitimité des actes publics du frère, les autres pour enseigner directement les chrétiens, et leur donner un corps de doctrines conforme au nouveau genre de vie qu'ils adop-

taient. Les premiers démontrent l'excellence de la vérité prophétique, théologique, politique, telle que Savonarole l'avait enseignée; les derniers roulent sur la philosophie et les pratiques de la vie chrétienne. Il faut joindre à ceux-ci quelques poésies de peu d'importance, composées pour en remplacer d'autres que l'austérité nouvelle des dominicains trouvait pernicieuses, et pour donner l'exemple du genre de littérature dans lequel les chrétiens devaient s'exercer.

Quelques-uns dans le nombre méritent une mention particulière.

L'*Abrégé des révélations* (*Compendium revelationum*), où Savonarole raconte lui-même quelques faits intéressants de sa vie et son voyage imaginaire au paradis, est la plus irrégulière, la plus fantastique, mais peut-être aussi la plus poétique de ses conceptions. Œuvre sans unité, sans proportions, assemblage confus de notes historiques, de confessions écourtées, de raisonnements scolastiques et de grossières machines poétiques où la réminiscence a plus de part que l'imagination, s'il tient le premier rang parmi les écrits de Savonarole, c'est parce qu'il est celui de tous qui fait le mieux connaître son auteur.

Le *Traité de la vérité prophétique* (*De veritate prophetica*) est le complément de cet ouvrage. Savonarole entreprend d'y exposer, sous la forme du dialogue, sa doctrine prophétique, c'est-à-dire de montrer que Dieu peut encore, comme aux temps de la Judée, envoyer des prophètes sur la terre, et qu'il est lui-même un de ces élus.

Si l'on demande ce que prouve ce traité, il est permis de répondre : Tout ou rien. Tout si l'on consent à se placer dans l'ordre d'idées où vivait Savonarole, c'est-à-dire si l'on croit que Dieu envoie à quelques élus des lumières spéciales pour guider l'humanité dans la voie du salut, et qu'il suf-

fise de vivre saintement et de vouloir ardemment, pour faire descendre sur soi ce don de Dieu. Rien, si l'on pense que Dieu ne se manifeste plus aux hommes par la parole de quelques-uns de leurs semblables, mais par les merveilles de la création, ou même si l'on refuse d'admettre que le plus saint homme du monde n'a qu'à demander pour obtenir. L'Église est-elle de cet avis? On serait tenté de le croire, puisque de tous les ouvrages de Savonarole celui-là est le seul qu'elle ait frappé de l'interdit.

Nous ne dirons rien du *Traité contre l'astrologie* (*Opera singulare contra l'astrologia divinatrice*), écrit dans les formes et les idées déjà vieillies de l'école, et le *Triomphe de la croix* même (*Triumphus crucis*) ne nous arrêtera pas longtemps, bien qu'il soit l'œuvre capitale de Savonarole. L'auteur se propose dans ce livre de démontrer la foi aux incrédules par des arguments rationnels et empruntés à la philosophie. Des motifs indépendants de sa volonté retardèrent la publication de cet écrit, et il ne parut qu'en 1497, alors que l'auteur, malgré des préoccupations de toute nature, sentit le besoin de se défendre, par une exposition orthodoxe et méthodique de ses doctrines, contre les accusations d'hérésie qu'une excommunication récente semblait faire peser sur lui. Ainsi, de purement spéculatif qu'il devait être, le nouvel ouvrage devint un acte; mais il eut la bonne fortune de déguiser ce qu'il y avait de personnel dans les intentions de l'auteur sous les dehors de l'intérêt général. C'est pour cela qu'après la mort de Savonarole, il ne tomba pas dans l'oubli, comme ses autres ouvrages. La compagnie de Jésus, dont il flattait la secrète faiblesse en mettant la philosophie au service de la religion, l'accueillit avec une faveur constante, et le fit imprimer à plusieurs éditions dans les *Annales de la propagation de la foi*. Aujourd'hui même on le

traduit encore comme un des meilleurs abrégés qui existent de philosophie catholique. Il y a en effet deux parties dans le *Triomphe de la croix :* l'une où Savonarole expose les vérités religieuses de la philosophie, et surtout la théodicée, d'après les idées d'Aristote, rectifiées par saint Thomas; l'autre où il essaye de démontrer les dogmes catholiques selon les lois de la raison. Dans la première, Savonarole montre un esprit très-versé dans ces matières, et satisfait les juges les plus difficiles. Dans la seconde, au contraire, il rencontre à chaque pas des objections qu'il ne peut résoudre; et, pour en triompher, il est réduit à cette réponse, qui revient sans cesse : Rien n'est impossible à Dieu. Mieux eût valu prendre la foi simplement, comme il le prescrit si souvent lui-même, et dire avec saint Augustin : *Credo quia absurdum*, ou avec Pascal : *Abêtissez-vous.*

Le *Traité sur le gouvernement de Florence* (*Trattati circa il reggimento e governo della città di Firenze*) n'est que l'exposition méthodique des idées dont nous avons vu l'application dans le deuxième livre de cet ouvrage. Savonarole prend la question de haut : il remonte à Aristote et à saint Thomas, dont il procède en politique comme en philosophie et en religion. Il justifie à la fois sa préférence théorique pour le gouvernement d'un seul, et celle qu'il accorde dans la pratique à la démocratie. Malgré des erreurs inévitables, ce traité est au nombre des meilleures productions de Savonarole; on y remarque un plan net et vivement conçu; une certaine profondeur d'observation, une grande verve et un style plus châtié qu'à l'ordinaire. Ce n'est pas un médiocre mérite d'avoir su être tout ensemble un politique sérieux et un pamphlétaire éloquent.

Les ouvrages que Savonarole publia pour l'enseignement des chrétiens n'offrent pas le même intérêt. Ses résumés des

sciences naturelles, physiques, philosophiques, morales sont rédigés dans la vieille forme scolastique, et les erreurs y abondent; çà et là cependant on y trouve des pages éloquentes. Ses conseils sur les principales vertus chrétiennes ou sur la conduite à suivre dans les diverses conditions de la vie, dans le veuvage, par exemple, ont conservé plus de valeur. Toutefois on ne les lit guère aujourd'hui : ce ne sont plus que des curiosités littéraires.

Un seul de ces traités, peut-être, mérite une mention à part. C'est, sous le prétexte d'une division méthodique des sciences, une dissertation sur leur utilité respective, et une apologie des opinions de Savonarole sur la poésie et les auteurs profanes. On connaît ces opinions. Quelques hommes devraient être appelés à apprendre les sciences, afin de conserver la tradition des connaissances humaines et surtout d'avoir des athlètes en état de réfuter les arguties des hérétiques sur ce terrain comme sur celui de la théologie; mais ils devraient être en petit nombre. Le reste de l'humanité n'a besoin de savoir que la grammaire, les bonnes mœurs et la littérature sacrée.

Il est clair que par un tel système, les théologiens presque seuls, c'est-à-dire les religieux cloîtrés, deviendraient dépositaires du précieux héritage des lettres et des sciences. Or, comme d'après les idées de notre auteur, les plus éclairés et les plus saints devraient être chargés du gouvernement des empires, les moines théologiens se trouveraient appelés à gouverner le monde. Cette conséquence échappa très-certainement à Savonarole. Quoiqu'on l'ait accusé souvent de rêver l'établissement d'une puissante théocratie, rien ne fut plus loin de sa pensée. S'il prit part aux affaires publiques, il ne voulait pas d'une exception faire la règle, et c'était sans aucun dessein caché qu'il prêchait l'ignorance.

Par ce qu'il dit de la poésie, on voit bien clairement qu'il n'en eut jamais l'intelligence. Il la distingue avec soin de la versification, mais c'est pour la confondre avec le syllogisme. Forcé de reconnaître que les prophètes en firent usage, il voyait dans cette forme donnée à la parole de Dieu une concession à la vanité des hommes assez dépravés pour l'aimer, et un stratagème pour leur faire accepter les plus terribles vérités en les recouvrant d'un voile agréable. Mais comme c'est surtout l'usage profane qu'on fait de la poésie qui la transforme en un instrument de perdition, Savonarole déclare que le législateur devrait, à l'exemple de Platon, bannir les poëtes; cependant il ne veut pas, comme le philosophe, les couronner de roses. S'il borne à un exil sans honneur ses sévérités contre les personnes, il maintient contre les ouvrages les rigueurs du bûcher.

Ce qu'il y a d'excessif dans sa pensée ou dans ses paroles vient de l'ardeur d'une lutte qui ne lui permettait pas de mesurer la portée de ses coups. Il n'est pas étonnant qu'il ait manqué le but par l'excès même de ses efforts pour l'atteindre; mais on a peine à comprendre comment la clairvoyance avec laquelle il envisage tous les vices, toutes les fautes de ceux qui représentaient l'Église, et la nécessité d'un châtiment, ne lui fit pas comprendre en même temps que la réaction de l'esprit païen était inévitable et qu'elle offrait peut-être un moyen de salut.

Au reste ses blasphèmes contre la poésie et les poëtes ne lui portèrent pas bonheur. Il voulut s'essayer dans cet art qu'il ne comprenait pas, et donner aux chrétiens des chants populaires propres à remplacer, dans l'austérité des mœurs nouvelles, les chants du carnaval. Il réussit pour quelques jours, mais il échoua devant la postérité. Ce n'est pas qu'il manque d'images; l'homme qui les répandait à profusion

dans ses discours ne pouvait les bannir de ses vers; mais il les y accumule sans choix ni mesure, et surtout il paraît croire que la poésie est là tout entière. Il ne prenait aucun souci du goût, de la couleur et de la vie. Quoiqu'il écrivît dans sa langue maternelle, il ne saurait soutenir la comparaison avec les hymnes latines de Santeuil ou de Coffin, et encore moins avec les chants gracieux de Laurent de Médicis. Il porta la peine de son dédain pour les Muses : elles se vengèrent cruellement en lui refusant l'inspiration toutes les fois qu'il la chercha. Si l'on veut trouver chez lui quelque trace du génie poétique, ce sont les sermons qu'il faut feuilleter.

Là, en effet, nous retrouvons Savonarole; là seulement il est tout entier. Ainsi sont les vrais orateurs : grands à la tribune ou dans la chaire, gênés, inférieurs à eux-mêmes dans le cabinet et la plume à la main. Hommes de lutte, ils ne valent que par la lutte et pour la lutte, et s'il faut le redire une dernière fois, leurs ouvrages ne doivent pas être considérés comme des livres, mais comme des actes ou comme des armes pour le combat.

CONCLUSION.

Nous ne terminerons pas ces études sans essayer de débrouiller une question que le lecteur a dû se poser à chaque page, mais qu'il convenait d'ajourner, tant que nous avions à apprendre quelque chose sur Savonarole. On a pu apprécier successivement en lui l'homme d'État, le réformateur, le théologien, le philosophe, l'orateur, l'écrivain; mais fut-il un prophète ou un imposteur? Tel est le problème que ses historiens et ses biographes se sont donné la tâche de résoudre, et qu'ils ont résolu par l'affirmation de l'un de ces deux termes extrêmes, sans soupçonner qu'il pût y avoir d'opinion intermédiaire. Ainsi, les uns ont implicitement condamné l'Église, en proclamant que Savonarole fut un prophète méconnu; les autres ont flétri sa mémoire, en l'accusant d'imposture.

Aucune de ces deux conclusions n'est la nôtre, et nous aurions reproduit bien infidèlement la vérité qui nous paraît évidente, si le lecteur hésitait encore sur le vrai caractère de Savonarole. Il ne fut ni ange ni démon, ni saint ni réprouvé, ni prophète ni imposteur; il fut un homme sincère mais abusé, et l'on peut voir en lui les grandeurs de la nature humaine à côté de ses faiblesses : le courage et la peur, l'amour et la haine, la vertu et la faute, la plus grande suite dans les idées et les plus frappantes contradictions. Mais,

sur un point tant de fois controversé et cependant si obscur encore, il ne suffit pas d'affirmer : il faut prouver.

Il est hors de doute que Savonarole voulut passer pour prophète aux yeux de ses contemporains. Il s'en défend quelquefois, et déclare qu'il ne s'est jamais dit prophète ni fils de prophète ; mais ne niait-il pas également d'avoir jamais parlé du pape? Ne prétendait-il pas n'avoir reçu aucun bref, aucune interdiction de prêcher avant l'excommunication? N'affirmait-il pas ne s'être jamais mêlé des affaires d'État? Des textes aussi nombreux et plus décisifs prouvent qu'il tâchait de donner à ses paroles un caractère prophétique et de se faire passer lui-même pour l'envoyé de Dieu.

Quand il s'emportait contre les faux prophètes, ajoutant qu'il fallait les lapider, il est évident qu'il n'aurait pas voulu être confondu avec eux. Quand il osait dire que, s'il se trompait, son erreur était celle de Dieu même, il ne pouvait affirmer sa mission plus audacieusement. Quand il réfute ceux qui prétendent qu'on ne doit pas croire à la mission d'un prophète qui ne fait pas de miracles, il est clair qu'il parle pour lui-même, puisque, d'une part, il reconnait ne pas faire de miracles, et que, de l'autre, il prétend être le porte-voix de Dieu. Quand il prouvait qu'il avait le droit de prophétiser, il ajoutait que ce que ses ennemis appelaient des songes étaient des révélations. Il se faisait proclamer prophète par la sainte Vierge. Enfin, ce mot qu'il n'avait jamais voulu dire dans tout le cours de ses prédications : *Je suis prophète,* il le dit expressément dans son *Traité de la vérité prophétique,* et il déclare que c'est une faveur spéciale que Dieu lui a faite.

Ainsi il est certain que Savonarole a voulu passer pour prophète et faire croire qu'il recevait de Dieu des lumières surnaturelles. Il ne l'est pas moins que cette prétention était

insensée, et personne, ce semble, ne peut la prendre au sérieux. Mais comme on trouve encore, ne fût-ce qu'en Italie, de fervents catholiques disposés à admettre que Dieu envoie de temps à autre des prophètes au monde, et que Savonarole fut au nombre de ces hommes privilégiés, nous leur demanderons, avec l'évêque Catarino, si, pour prouver qu'un homme n'est pas prophète, il ne suffit pas de démontrer la fausseté d'une seule de ses prophéties. Cela ne saurait être contesté. Or, Savonarole prédit, en tant que prophète, le bonheur à Florence républicaine; il lui promit qu'elle soumettrait avant peu toute l'Italie, et, trente-deux ans après sa mort, la république florentine s'est abîmée pour ne plus se relever. Il annonça à maintes reprises que les Turcs et les infidèles se convertiraient avant dix ans à la religion chrétienne. L'homme qui se trompait aussi gravement, et qui ne pressentait pas même qu'au lieu de faire des néophytes le catholicisme était à la veille de perdre la moitié de l'Europe, ne peut être regardé comme un prophète. Faut-il donc le ranger parmi les imposteurs?

Sa vie, ses sermons, ses ouvrages s'élèvent contre une si grande injustice. Les imposteurs cherchent à s'insinuer et se gardent le plus souvent de la violence : Savonarole voulut s'imposer, il ne fit jamais de concessions et ne mit pas de bornes à ses emportements. Si une vie pure ne suffit pas pour prouver que celui qui la mène a reçu de Dieu des lumières surnaturelles, elle suffit au moins pour faire croire qu'il ne fut pas un hypocrite. Le but élevé que Savonarole se proposait, les moyens mêmes qu'il employa pour l'atteindre ne permettent pas de l'accuser de fourberie. On ne peut nier qu'il ait commis des fautes et demandé quelquefois à la supercherie le triomphe de ses doctrines; mais quel est donc l'homme qui n'a pas agi une fois en sa vie comme si

la fin justifiait les moyens? Savonarole a pu quelquefois, voyant l'autorité qu'avaient ses paroles lorsqu'il les donnait comme le Verbe de la sagesse divine, rattacher à cette origine sacrée des prescriptions politiques ou morales que sa raison ou son imagination lui avait inspirées, de même qu'il avait donné pour des textes de l'Écriture certaines phrases censées ou profondes qui ne s'y trouvaient pas, mais qui ne l'auraient pas déparée. Il ne fut pas pour cela un imposteur, car ces supercheries eurent toujours pour but le bien public: elles ne nuisaient à personne, et ne sont d'ailleurs qu'une exception dans sa vie. Presque toujours, lorsqu'il dit que Dieu parlait par sa bouche, il le crut très-sincèrement : sa bonne foi ressort à chaque instant de ses paroles, et la lecture de ses sermons ne laisse aucun doute à cet égard. Comment soupçonner la sincérité d'un homme qui prononçait les paroles suivantes au moment où, poursuivi par ses supérieurs à Rome, par ses adversaires à Florence, il n'avait qu'à faire amende honorable, ou même une simple soumission, pour assurer son crédit et ses jours menacés :

« Croyez-vous que si je voulais sortir d'ici, fouler ma » conscience aux pieds et ne pas obéir à ce qui m'a été dit, » je ne saurais pas, même par les voies humaines, me mettre » hors de ce jeu difficile? Vous pourriez me persécuter en- » suite tant qu'il vous plairait. Mais je sais que tout ce que » je vous dis vient de Dieu. J'en suis certain, plus que je ne » le suis d'être ici, dans cette chaire; oui, mille fois plus » certain que je ne le suis de la blancheur de ce scapulaire » que je porte sur ma poitrine. »

Ces paroles énergiques, il les prononça cent fois avec de légères variantes. Elles portent l'empreinte d'une parfaite sincérité. La droiture et l'unité des vues de Savonarole leur donnent en outre une certaine autorité. Ce réformateur con-

vaincu ne s'écarta jamais du plan qu'il avait adopté pour arracher Florence et la chrétienté à une ruine imminente, et quand il fallut payer de sa vie une si noble ténacité, il sut mourir. « Je crois, » dit Pascal, « les histoires dont les » témoins se font égorger. » Par son sacrifice, Savonarole mérite qu'on croie, sinon à la vérité de sa doctrine, au moins à la pureté de ses intentions. Il est trop facile d'accuser d'imposture ceux qu'on n'aime pas, et trop souvent ceux qu'on étudie peu et qu'on connaît à peine. Plus de justice est due à ces hommes qui n'agitèrent le monde que pour le rendre meilleur, et qui, victimes de leur zèle, n'ont point dérobé le secret de leurs systèmes au jugement de la postérité. Il faut y réfléchir avant de les accuser de faire des maximes pour justifier leurs pratiques. Le temps n'est plus où l'on avait tout dit sur Mahomet en l'accusant de scélératesse et de fourberie, et l'on croirait difficilement aujourd'hui qu'une si grande révolution religieuse que la naissance de l'islamisme eût pu être accomplie par un misérable sans conviction.

Pour avoir échoué, Savonarole ne mérite pas qu'on use à son égard d'une moindre réserve. La trop courte durée de son triomphe, car c'est en cela que consiste son échec, ne saurait être un grief contre lui. La petite république de Florence ne pouvait défendre sa réforme politique contre les armes des souverains étrangers, ni sa réforme religieuse contre les fureurs d'un pape qui avait sous la main dix princes tout prêts à servir sa colère.

Il serait souverainement injuste de reprocher à Savonarole d'avoir fondé un gouvernement qui ne pouvait se soutenir. Ce n'est pas lui qui fut cause de l'expulsion des Médicis et de la révolution. Appelé à en diriger l'essor, il s'attacha à le comprimer, et ne fit autre chose que de rétablir un gou-

vernement dont Florence s'était bien trouvée pendant des siècles. Il sacrifia même, dans cette circonstance solennelle, ses propres convictions pour se plier aux habitudes et aux goûts du peuple qui semblait lui demander son salut. Ce fut un malheur pour ce grand homme de venir dans un temps et dans des conjonctures où la réforme politique se compliquait de la réforme religieuse et en compromettait le succès. S'il eût eu à catéchiser l'Allemagne au lieu de l'Italie; s'il eût pu, comme Luther, concentrer ses efforts, il eût peut-être retardé de bien des années le terrible déchirement qui allait éclater. En admettant même que, par suite d'une tendance naturelle à la synthèse, il soit responsable d'avoir trop embrassé, la grandeur de son but, l'honnêteté de sa vie, la fatalité qui s'attacha à lui doivent lui faire tenir compte de la double révolution qu'il accomplit, comme si le succès en avait duré des siècles. Après tout, son œuvre lui survécut et remplit le monde du bruit de sa chute.

Si, malgré ses affirmations réitérées, il n'est pas vrai que Savonarole ait été prophète, et si l'on ne peut croire cependant qu'il fut un imposteur, il reste qu'il ait été trompé lui-même, c'est-à-dire qu'il se soit cru véritablement inspiré. Cette inévitable alternative n'a rien d'invraisemblable. Tout le monde, au moyen âge, et ceux-là même qui regimbaient à la foi, croyait aux esprits, aux apparitions, en un mot, aux phénomènes surnaturels. C'était pour eux un ordre de faits non moins incontestables et presque aussi communs que ceux de la vie réelle. Cette croyance générale était cause que chacun prenait pour des réalités tous les rêves de son imagination, et ces visions, produit de la croyance générale, contribuaient à la fortifier et à l'entretenir.

Il était donc très-difficile à ceux-là mêmes qui s'étourdissaient dans le tourbillon des affaires de résister au courant

de l'opinion qui portait alors tous les hommes à croire et à aimer le merveilleux ; mais cela devenait tout à fait impossible à ceux qui, retirés au fond de leur cellule, se plongeaient tout le jour, et souvent toute la nuit, dans l'étude et la méditation, et demandaient à Dieu de se dévoiler à eux face à face. Disposés par les idées où l'on avait élevé leur enfance à croire les choses les plus extraordinaires, il devait leur arriver, dans la contemplation, de prendre pour des réalités les fantaisies de leur esprit. De même que l'homme le plus sain d'esprit et de corps, s'il fixe trop longtemps ses regards sur un objet, finit par le voir s'agiter sous ses yeux, de même la raison cédait aux fantasmagories de l'imagination, et l'on avait ainsi mille récits merveilleux dont l'humanité se fit une habitude, et que le progrès des lumières n'a pas encore dépouillé de leurs séductions. Ces apparitions des êtres bienheureux, anges ou saints, étaient devenues si communes, que celle de Dieu même, qui aurait dû rester l'apanage de quelques privilégiés, appartenait à tous les chrétiens, pourvu qu'ils voulussent se placer dans les conditions convenables. Les moyens d'obtenir ces visions formaient une sorte de science : il ne s'agissait que de se mettre en extase.

Pourvu qu'on aime Dieu, on est sûr d'obtenir de lui ce précieux don de l'extase; et si l'extase est un état supérieur, il est clair qu'elle cesse d'être, aux yeux de ceux qui admettaient la théorie de Savonarole, un phénomène extraordinaire. Sans doute il n'est pas donné à tous les chrétiens de le ressentir aussi complétement que sainte Thérèse, et d'en décrire comme elle toutes les phases; mais chacun peut prendre sa part du céleste banquet, et cette part est d'autant plus grande que nous avons plus de foi et plus d'aptitude à nous abstraire du monde extérieur.

Mais s'il suffit de prier avec ferveur pour que Dieu se révèle à sa créature, si le Seigneur ne peut se refuser aux supplications des bons chrétiens, combien l'intuition de la Divinité ne doit-elle pas être plus parfaite chez ceux dont l'unique occupation est de prier et d'enseigner la foi aux autres hommes! Pénétré de ces idées, qui n'étaient que le développement logique des principes généralement admis de son temps, Savonarole dut bientôt se croire exaucé. Il eut des visions, des apparitions; il entendit des voix qui lui annonçaient l'avenir et qui lui expliquaient le vrai sens de l'Écriture.

En général, Savonarole admettait que Dieu ne fait jamais aucune grande chose dans le monde sans la faire auparavant annoncer aux hommes par ses prophètes. Quant à la manière dont ces communications avaient lieu, il pensait que les prophètes voyaient quelquefois la Divinité face à face, mais qu'elle se servait le plus souvent des anges comme intermédiaires entre elle et eux. C'étaient, en effet, des anges qui portaient ordinairement à Jérôme la parole de Dieu pour la transmettre aux hommes : il les voyait sous les formes les plus diverses et les plus étranges, comme nous l'apprend le *Compendium*. Ces visions avaient toujours un rapport immédiat avec les principaux points de la doctrine qu'il prêchait chaque jour, et il ne faut pas s'en étonner, car il ne pouvait voir dans son imagination que ce qu'il y mettait et ce dont il était constamment occupé. Or, cet homme extraordinaire voyait à travers un verre grossissant les faits même de la vie réelle auxquels il avait eu le plus de part. C'est ainsi que, deux mois à peine après son ambassade à Charles VIII, il se figurait avoir été menaçant et terrible pour ce prince, quoique le discours qu'il avait prononcé dans cette circonstance, et publié peu après dans le *Compendium*,

ne contînt rien que de fort respectueux. On peut croire que si Savonarole était sujet à de pareilles illusions sur des faits connus du public, il dut l'être bien davantage dans la solitude, alors que le recueillement, la prière, les macérations, le jeûne, la privation de sommeil exaltaient les puissances de son âme et domptaient momentanément celles de son corps. Dans cette vie intérieure, toutes les fantaisies de l'imagination devinrent des réalités pour le cénobite. La nuit, il allait au devant de ces visions et de ces révélations; le jour, il cherchait à s'en expliquer le sens mystérieux. Il en était presque toujours occupé, et elles devinrent pour lui une habitude.

Savonarole subit donc l'influence d'une opinion généralement admise de son temps, et son esprit si facile à s'enflammer porta à l'extrême cette puissance factice de voir à volonté des êtres surnaturels et d'entendre la voix de Dieu. C'est ainsi qu'il se trompa lui-même et qu'il trompa ensuite les autres avec une entière bonne foi.

La médecine a vu dans cette faculté de forger à son gré d'imaginaires réalités une maladie dont elle a fait une des variétés de la folie, et dont elle a décrit les caractères. De même qu'elle a distingué la démonomanie, maladie de ceux qui croient voir des démons, elle a pour ainsi dire créé la théomanie, qu'un médecin décrit en des termes qui semblent se rapporter parfaitement à Savonarole [1]. Mais les descriptions les plus détaillées ne prouvent rien : elles pèchent toutes par l'origine. Refusant d'admettre comme réelles, en certains cas, des visions auxquelles les catholiques croient fermement, les médecins ont été conduits à supposer que ces apparitions proviennent d'un dérangement des sens ou de

1. Calmeil, *De la folie*, tome Ier, page 81. Paris, 1845.

l'esprit. Ils ont fait de cette hypothèse un principe, et n'ont eu dès lors, pour avoir la physiologie de cet état, ou, comme ils ont dit, de cette maladie, qu'à observer le caractère des hommes sujets à de si étranges phénomènes et la forme sous laquelle ces phénomènes se présentent. Mais leur système n'est pas concluant, car ils posent en principe ce qui aurait besoin d'être prouvé, et ce que leurs adversaires sont loin d'admettre, à savoir, que de telles apparitions n'ont aucune réalité sinon objective, du moins subjective.

Cette doctrine ne s'en est pas moins accréditée. La faculté trompeuse de voir ou d'entendre ce qui n'est pas, d'avoir un des cinq sens frappé de quelque sensation, sans intervention de l'objet qui la procure ordinairement, s'est appelée hallucination. Le sens vague de ce mot a permis aux médecins de ranger parmi les hallucinés les plus grands hommes de tous les temps, et de dire qu'il n'y a pas de génie sans un grain de folie. Mais en admettant comme reconnues les erreurs qu'on prête à ces hommes célèbres, quoiqu'elles aient été contestées pour un certain nombre d'entre eux, il est positif que souvent elles proviennent de l'imagination plutôt que des sens. Cela est vrai particulièrement de Savonarole, qui déclare que ses visions étaient imaginaires. L'imagination, en effet, lui représentait les anges, d'autres êtres encore, mais toujours sous les formes que les sens lui avaient fait connaître dans la vie réelle. C'est à quoi se bornait le rôle de ceux-ci dans la production de ces phénomènes fantastiques : ils procuraient des réminiscences qui servaient de base et d'élément aux visions. Il y a donc lieu de distinguer la vision proprement dite, produite presque exclusivement par l'imagination, de l'hallucination, qui est une pure erreur des sens. On ne saurait confondre l'illusion de Malebranche désespéré du boudin qui pendait au bout de son

nez avec celle de sainte Catherine de Sienne croyant recevoir la visite du Sauveur, son divin époux. Aussi ceux-là mêmes qui veulent conserver à tous ces phénomènes le nom générique d'hallucination ont-ils été conduits, par une étude plus exacte de la matière, à reconnaître des « hallu- » cinations intuitives, où la personne s'efface, s'élève dans » l'espace, oublie la terre et semble étrangère au monde » extérieur. »

Si donc on laisse de côté l'hallucination proprement dite, qui est un dérangement des organes, pour ne s'occuper que des visions, ou, comme M. Macario les appelle, des hallucinations intuitives, est-il permis de dire qu'elles sont le premier ou le second degré de la folie? On ne le peut sans se heurter à la difficulté qu'il y a de taxer de folie plusieurs siècles, le moyen âge tout entier, et l'antiquité même, où les apparitions étaient si fréquentes ou si généralement admises; secondement, à cette croyance orthodoxe qu'elles ne sont point toujours l'erreur d'un cerveau malade, mais quelquefois une réalité, un don spécial de la grâce de Dieu. Telle était, comme on l'a vu, l'opinion de Savonarole; ce fut celle de Pascal, quoique ce grand homme ne soutînt cette thèse qu'avec plus de mesure. « Dieu, » dit-il, « se » fait paraître par des coups extraordinaires..., mais cela » n'arrive que par exception ; il se cache ordinairement, et » se découvre à ceux qu'il veut engager à son service. » Voltaire a beau appeler les imaginations de Pascal *ægri somnia*, l'opinion d'un si glorieux malade nous préserverait du moins de partager cette triste croyance que les plus illustres génies dont l'humanité s'honore étaient des esprits égarés.

Mais prenons les choses à un point de vue purement humain. Savonarole croyait aux apparitions comme les plus

forts esprits de son temps, subissant ainsi le joug de l'opinion du plus grand nombre, dont les plus sublimes génies ne s'affranchissent jamais entièrement. Il y croyait par fidélité à la tradition catholique, et parce que sa vive imagination le portait à se représenter le merveilleux et à l'admettre sans difficulté. S'il fut malade, il le fut comme tous ses contemporains, les plus forts comme les plus faibles. Or, la médecine n'a jamais prétendu sans doute que les préjugés fussent une *maladie* de l'esprit; sans quoi l'humanité entière, dans tous les temps et dans tous les lieux, serait atteinte de folie.

Si l'on admet, au contraire, que les peuples, comme les enfants, ont d'autant plus de préjugés qu'ils sont moins instruits, et que les préjugés sont une preuve d'ignorance, non de folie, Savonarole n'est ni fou ni malade. En partant de cette croyance à la possibilité des apparitions et des révélations, il paye un tribut à la faiblesse de notre nature; mais, pour tout le reste, ses idées et sa conduite sont explicables suivant les lois de la raison. Que disait-il, en effet, et que faisait-il? Il disait que le chrétien n'a qu'à s'abstraire du monde extérieur, à se replier sur lui-même par la prière et la méditation, pour voir des choses qu'il ne voit pas dans l'état ordinaire. Or, qu'y a-t-il non-seulement de plus raisonnable, mais encore de plus vrai? Qui ne sait que les sens fixés trop longtemps sur le même objet sont exposés à d'étranges hallucinations? Qui n'a éprouvé sur soi-même l'effet d'une pensée trop suivie, trop concentrée, et n'a vu les fantômes de son imagination revêtir des formes corporelles?

C'était par un effet de sa volonté que Savonarole se plaçait dans les conditions nécessaires pour avoir des visions. Il en avait alors, cela n'est pas douteux. Ce qui serait

étonnant, c'est qu'il n'eût pas obtenu ces apparitions, ces révélations qu'il poursuivait si résolûment. Malgré leur fréquence, de tels phénomènes ne constituent point une maladie, puisqu'ils furent toujours le résultat naturel, le produit volontaire de la solitude, de l'obscurité, du silence, du recueillement, de la méditation, de la prière et de tous les procédés propres à ravir en extase les chrétiens vertueux.

Nous insistons sur ce point, qui explique clairement, selon nous, ce qu'il y a de plus mystérieux dans cet homme extraordinaire. Il partagea une croyance de son temps, et il lui fit produire des conséquences rigoureuses qu'on ne peut contester qu'en attaquant le principe. C'est parce que les médecins n'admettent pas ce principe qu'ils ont rangé Savonarole parmi les fous, ou au moins parmi les hallucinés. Les théologiens, au contraire, s'il eût été plus soumis au pape, en eussent fait un saint. Quoi qu'il en soit, il suffit de reconnaître que Jérôme a pu se tromper avec son siècle sur la possibilité et la fréquence des apparitions, sans avoir l'esprit dérangé, pour que toute sa conduite, par rapport à ses visions et aux révélations prophétiques qui en étaient le complément, paraisse conforme à la raison et pleine de bonne foi.

Une suite d'idées si naturelle trouva cependant des incrédules, même parmi les contemporains de Savonarole. Guicciardin, Machiavel, Rinaldi ne crurent point à ses extases. La conséquence de cette incrédulité fut d'accuser ce grand homme d'imposture, ce qui est toujours plus facile que de se dépouiller un instant de ses propres idées pour se mettre à la place d'un adversaire. Il appartient à la postérité de rendre aux intentions la justice qui leur est due; mais Savonarole a eu cette mauvaise fortune qu'en cessant d'être un imposteur il est devenu un fou. Nous espérons avoir

prouvé qu'il ne fut ni l'un ni l'autre, mais qu'il faut croire à sa bonne foi jusque dans ses erreurs et dans ses fautes, et admettre que si sa raison nous paraît s'être égarée quelquefois, c'est qu'elle était assiégée par les préjugés de ce temps-là.

Nous nous séparons, par cette double conclusion, de tous ceux qui ont écrit sur Savonarole. Les uns, comme Burlamacchi, Pic de la Mirandole et les auteurs qui s'appuyèrent sur leur autorité, ont célébré la gloire du prophète, et n'ont voulu laisser aucune tache sur sa renommée. Là où nous voyons l'action funeste des préjugés, ils prétendent voir la main de Dieu. D'autres, tels que Burchard, Delfino, Rastrelli, adversaires déclarés de cette grande mémoire, ne voulurent ou ne surent trouver dans Savonarole qu'un scélérat. Dans un milieu plus sage se sont placés les annalistes et les historiens, inclinant à droite ou à gauche, suivant leurs convictions, leurs intérêts ou leurs relations. A côté de Comines et de Nardi, qui laissent percer des sentiments favorables au célèbre dominicain, on voit Guicciardin et Rinaldi plus hostiles. Dans la suite, à différentes époques, Tarcagnota, Muratori, Pignotti expriment des opinions diverses, ou du moins se font l'écho de celles qui avaient eu cours avant eux. Mais ils se sont tous arrêtés à la surface. Aucun n'a songé à se demander comment un homme qui vivait si saintement put tromper ses semblables, ou comment un prophète de Dieu put commettre des fautes si graves et de si profondes erreurs.

Au fond, toutes ces opinions si diversement exprimées se ramènent à un blâme unique. On reconnaît à Savonarole de rares talents comme orateur; mais on lui reproche de s'être mêlé aux affaires publiques, sans se douter que c'est lui reprocher d'être lui-même, et qu'il était impossible d'opérer une réforme religieuse et sociale au quinzième siècle, si l'on

ne prenait la politique pour levier. D'ailleurs Savonarole n'exerça jamais de fonctions publiques, et n'eut d'autorité que celle de ses talents supérieurs. Les religieux des ordres rivaux faisaient de même de leur côté, et ce ne fut pas leur faute si leur médiocrité obtint moins de crédit. Quoique cette accusation soit bien peu fondée, elle est le seul point sur lequel les historiens tombent d'accord. Pour tout le reste, ils semblent indécis et se gardent de conclure.

Depuis quelques années, une hypothèse nouvelle a été hasardée pour expliquer le caractère si peu compris de Savonarole. On a supposé qu'il s'était servi de la religion comme d'un instrument pour assurer le triomphe de la liberté politique et de la démocratie. Ce paradoxe a trouvé dans un jeune poëte florentin, M. Ermolao Rûbieri, un éloquent propagateur. Dans son beau drame, intitulé *Francesco Valori*, M. Rubieri nous peint Savonarole sous les couleurs les plus séduisantes. Mais le poëte s'est mépris. Une étude plus approfondie de la personne et des écrits du dominicain lui aurait montré qu'il ne doit être regardé ni comme un martyr de la liberté, ni comme un indifférent en matière de religion. La liberté ne fut, en effet, pour Jérôme, que l'instrument qu'il croyait le plus propre à consolider sa réforme religieuse et sociale.

Mais il eut le bonheur, et ce bonheur fut une partie de son génie, de servir deux causes pour lesquelles les hommes se passionnent : la patrie et la religion. Sa vie privée fut d'une pureté au-dessus de tout éloge; l'unité, le désintéressement de sa vie publique lui assurent une gloire durable. Il n'eut jamais qu'une pensée : le retour de la chrétienté aux mœurs de la primitive Église. Ce but, il le poursuivit par tous les moyens : d'abord, par la réforme des ordres religieux destinés à porter aux hommes la parole de Dieu; puis,

par la réforme morale du peuple que la Providence avait placé sous sa main pour en faire le modèle de tous les autres et comme un mémorable exemple du vrai bonheur, fruit de la vertu et de la foi; enfin, par la réforme politique, comme moyen d'accomplir les deux autres.

Les circonstances vinrent à son aide; mais c'est par là que le doigt de Dieu apparaît dans la vie des hommes à qui il est donné d'influer sur les destinées de l'humanité. C'est à peine si les dangers qu'il courut purent le détourner du but sacré auquel il avait voué sa vie, car il avait rattaché à lui l'avenir du monde, pensée excessive sans doute, mais de celles qui enfantent les grandes choses. Au prix d'un but si noble et si glorieusement atteint, qu'importent quelques fautes? Savonarole fut despote, orgueilleux. S'il eût été timide et docile, n'eût-il pas cédé à la première tempête? D'ailleurs, ces défauts qu'on lui reproche, non sans raison, furent ceux de l'homme public; le cénobite sut s'en affranchir. C'est pourtant comme religieux que Fra Girolamo mérite le plus d'être attaqué. Il est certain, en effet, qu'il fut un fils insubordonné de l'Église, et que l'Église ne saurait lui pardonner le scandale dont il fut cause, les invectives trop fondées dont il poursuivit le clergé. Mais la postérité impartiale ne peut oublier que le pape contre qui tonna une voix si éloquente se nommait Alexandre VI, et que la réforme de Savonarole supposait cette rébellion, puisque le pontife et sa cour s'opposaient de toutes leurs forces à ceux qui faisaient honte à leur corruption et à leur inertie.

S'il est vrai, comme l'a dit le poëte, que la cause des vainqueurs plaise aux dieux, on a peine à s'expliquer pourquoi Savonarole a été poursuivi, de son vivant et après sa mort, de tant d'injustice et de malédictions. Sa personne périt dans la lutte, mais il s'ensevelit dans son triomphe, et

jamais triomphe ne fut plus éclatant et plus complet que le sien. Il transforma un peuple vicieux et amolli par le luxe en une société austère et simple; il remplaça la tyrannie par les institutions les plus populaires que Florence ait jamais eues; il gouverna cette grande cité sans donner un ordre, sans avoir un soldat à sa disposition. Humble moine, il fit trembler ses ennemis, alors même qu'ils portaient la tiare ou la couronne. Si ce triomphe fut de courte durée, il faut s'en prendre aux limites trop étroites du théâtre où il fut donné à Savonarole de se mouvoir, et à l'impossibilité où se trouva Florence, après sa mort, de résister longtemps à ses terribles et implacables ennemis. Après tout, la réforme survécut au réformateur. Une constitution religieuse, politique et morale, qui renaît de ses cendres trente ans après la mort de son fondateur, qui inspire le plus héroïque patriotisme aux fils de ceux qui l'avaient vu naître, et qui ne succombe que devant des forces supérieures, décuplées par la trahison, n'est pas de celles qu'aucun souffle de vie ne soutient.

Savonarole mérite donc d'être rangé parmi les réformateurs illustres qui ont versé leur sang ou usé leur vie à la défense d'une cause qu'ils croyaient sainte. Il a sa place entre Arnaud de Brescia, Giordano Bruno et Campanella. Moins agitateur que le premier, moins philosophe que le second, moins organisateur mais aussi moins utopiste que le troisième, il n'essaya ni de bouleverser par les armes l'Italie entière, ni de renverser le vieil édifice aristotélique et de semer sur ses ruines les prémisses du panthéisme, ni de fonder une société nouvelle, pure création de son cerveau. Son but fut plus pratique, sans être moins élevé. Pour ramener les hommes à la sainteté des premiers chrétiens, il essaya de tirer parti de ce qu'il trouvait autour de lui, plutôt que de tout détruire et de tout remplacer. Il fut donc

un habile politique, et quoiqu'il ne nous offre pas le modèle du parfait chrétien, on peut ajouter qu'à part quelques défauts de caractère et quelques erreurs de conduite, il fut un fidèle disciple de l'Évangile. Jamais il ne songea à faire de la propagande par les armes; il n'espéra qu'en la sainte propagande de l'exemple. Il crut qu'en voyant la vie pure et le bonheur des Florentins convertis, toute la chrétienté, éclairée par les fléaux de Dieu, se rendrait successivement à ses doctrines. Vaine, mais touchante illusion! Il ne savait pas que, pour rendre efficace la propagande de l'exemple, il faut que le peuple qui la fait possède assez de forces matérielles sinon pour imposer la vérité aux autres, du moins pour la faire respecter chez lui. Ce sera sa gloire d'avoir cru à la puissance du vrai et du bien sur les hommes. Il restera surtout admirable pour avoir résisté aux entraînements de l'orgueil blessé, aux ressentiments de la droiture méconnue, et pour n'avoir pas renié, comme un autre moine allait le faire, la foi de ses pères et de sa jeunesse, afin de ne céder à personne et de tirer vengeance de ses ennemis. Si l'Église ne permet pas de le ranger parmi les saints, on doit encore moins faire de lui un hérésiarque, et, dans tous les cas, l'Italie doit le mettre au nombre des grands hommes dont elle s'honore. Savonarole lui appartient par les croyances et par le génie autant que par la naissance. Il ne fut pas sans doute de ceux en qui une société se personnifie, puisqu'il aspirait à transformer ses contemporains; mais, ayant vécu sur la limite de deux civilisations, il est un des plus curieux représentants de la lutte encore indécise que l'esprit de l'avenir livrait alors à l'esprit du passé.

Digitized by Google

Digitized by Google

APPENDICE.

TEXTES ET DOCUMENTS.

I.

RÉSUMÉ DE L'ANALYSE DES JOURNÉES (GIORNATE) DE SER LORENZO VIVOLI, NOTAIRE FLORENTIN (OUVRAGE PERDU), PAR FRA SERAFINO RAZZI.

(Magliabechiana, ms. de Saint-Marc, VIII, 25.).

Cette analyse porte ce titre : *Difensione generale delle cose del nostro profeta, ricavata da un dialogo di Messer Lorenzo Vivoli.*

Les interlocuteurs de ce dialogue sont *Didimo*, c'est-à-dire un sceptique, et *Sofia*, c'est-à-dire la Sagesse.

Dans la préface se trouve la classification des sermons de Savonarole en sept volumes.

Première journée. — Arrivée de Savonarole à Florence en 1489. — Il prêche à Saint-Marc. — 1491, il prêche au Dôme sur la Genèse. — 1492, il prêche à Saint-Laurent et commence à exposer l'arche. Il commence à montrer l'épée de Dieu. — 1493, il prêche le carême à Bologne. — Il revient à Florence. — 1494, il prêche au Dôme. Il poursuit l'histoire de l'arche, et arrive au déluge quand Charles VIII entre en Italie. — Exposition de la réforme : changement des mœurs publiques, simplicité chrétienne, fréquence des

sacrements, restitution des biens mal acquis. — Il prêche pendant quatre ans. — De 1494 à 1498, persécutions qui commencent à la fuite des Médicis. — Exposition de la réforme politique.

Seconde journée. — Savônarole fut un vrai prophète : il prédit la mort de Laurent le Magnifique, celle de Charles VIII, la disette. D'autres prophéties se sont vérifiées après sa mort. Énumération de ses principales prédictions.

Troisième journée. — Deux causes principales de la haine des Florentins pour le serviteur de Dieu : chez les grands, le désir ambitieux de dominer, et la soif de la vengeance dans les rangs du peuple, deux sentiments auxquels Savonarole était un obstacle. « Dove è da sapere che se in quella mutazione di governo non » fossero state le predicazioni del nostro Padre, si sarebbe fatto » nella città molto sangue; ma il suo dire e l'autorità sua, che allora » era grande, quietò ogni cosa e impedì che non si mettessero » mani alle vendette...

» L'odio s'accrebbe dalle sante leggi che per consiglio di lui fu- » rono fatte...

» Il capo coperto e palese de' Compagnacci fu Dolfo Spini, ma » si teneva che n'avevano un altro de' grandi, ma occulto, fu in » Parione (*rue derrière l'église de la Sainte-Trinité*), in casa di » Antonio di Bindo Altoviti, detta la casa grande del patriarca, » dove si consultò il modo di levarsi dinnanzi Fra Girolamo. E » pensarono prima a questo modo, cioè di far capere al papa per » mezzo de' Frati Zoccolanti, come Fra Girolamo era suo nemico » e la rovina della città. » De là vient la défense de prêcher. Fra Francesco di Puglia fut mis à Sainte-Croix par les Frères Mineurs pour combattre la doctrine de Savonarole.

Quatrième journée. — L'assaut de Saint-Marc. Savonarole prisonnier.

« Dicesi che la causa onde nasce il tumulto di quella fu che gli » avversarii aveano divulgato che perciò i Frati del Zoccolo non » vollono venire allo esperimento del fuoco, perochè il Savona- » rola voleva che Fra Domenico portasse seco un' ostia consecrata, » acciochè si bruciasse Cristo nel fuoco. — Risponde il Vivoli be-

» nissimo a questa calunnia : 1° che il P. Savonarola non disse
» mai assolutamente di volere che si portasso il sacramento nel
» fuoco, ma rispondendo a coloro i quali non volevano che vi si
» portasse il crocifisso, disse che aveva tanta fede che quando
» anche vi si fosse portato il sacramento, nè pure il velo che lo
» ricopriva avrebbe patito danno dal fuoco. Poscia disse essere
» una sciocchezza il dire che Cristo possa ardere, quando anche
» ardessero quelle specie. Dice 3° che S. Antonio di Padova, dell'
» ordine de' Fra Minori, per convertire certo eretico, pose l'ostia
» sacra davanti a un mulo con pericolo che la mangiasse, e mira-
» colosamente quella bestia l'adorò.

» Dicesi ancora che la sua disubbidienza al papa fu un' altra
» causa della sua cattura, e risponde il Vivoli che molti santi
» hanno disubbidito al papa, come S. Giovanni Crisostomo, che
» non volle comparire a un concilio fatto in Alessandria, perchè
» v' erano i suoi nemici. » On rapporte la même chose de saint Eusèbe de Verceil.

« Dice Vivoli che fu fatto stampare un processo tanto sciocco,
» che bisognò subito mandare un bando che chiunque l'avea com-
» pero sotto pena di gravi pene lo riportasse al libraio, e così
» lo soppressero, perchè era gran vergogna delli esaminatori, e
» diedero nome che il papa lo voleva nelle mani, e che ad instanza
» di lui lo tenevano prigione....

» Narra ancora come nella camera del comune di Firenze in cui
» si serbano tutte le sentenzie capitali, non è altra sentenzia de'
» tre servi di Dio che quella degli otto di guardia, i quali dicono
» come avendo veduto i processi e quello che n' aveano giudicato,
» i commissari apostolici gli condennavano alla morte, di maniera
» che la sententia riferisce i processi, e questi non si trovano. E
» narra il Vivoli come gli otto di guardia si chiamano di guardia
» perchè erano eletti come ministri della signoria; a guardia della
» città, e per istare vigilanti, acciò che in quella non occorrissero
» scandoli, e se nati vi fossero per riferirgli alla signoria, e in-
» sieme con quella porvi rimedio. E la prima mattina che entra-
» vano in uffizio questi signori otto di guardia, si presentavano
» alla signoria, ella dava loro l' autorità e la balia, o assoluta o

» limitata, come a lei pareva, sopra le sentenzie capitali, e allora » si chiamavano gli Otto di balia e di guardia.

» Narra ancora il Vivoli come la signoria che entrò nel mese » di maggio del 1498, come egli afferma di aver letto nel libro » originale de' partiti della prefata signoria, nel fare il partito per » mano di notaio agl' otto di guardia, gli diede balia, eccetto che » sopra i tre frati i quali erano allora in palazzo prigioni. Onde si » vede che i signori otto di quel mese non potevano condannargli » alla morte, non avendo la balia sopra di loro. »

Cinquième journée. — Vie, mœurs, conversations de Savonarole; réforme de Saint-Marc.

Sixième journée. — Les procès. Jean Berlinghieri était détenteur du premier, le seul authentique; il le brûla. Le second fut celui que Ser Ceccone falsifia, et qui fut ensuite retiré de la circulation. — Le troisième fut fait le 19 avril, « e stampato di poi fu, » anch' egli come il secondo, falsificato, e la sua falsità si conobbe » dagli originali che dopo la morte di Ser Ceccone si trovarono, » non avendo egli, come la sapienza umana richiedeva, abbru» ciatigli. Lo confessa il diligente Vivoli d'aver egli veduti e letti » detti originali, e consequentemente conosciuto in quello che » detto processo fosse falsificato da Ser Ceccone, allora cancel» liere de' Dieci, ma assunto da sedici esaminatori cancelliere an» cora nella causa del Padre. »

Vivoli énumère les contradictions des trois procès.

« Un' altra falsità si conósce ancora in questo terzo processo » stampato, e è questa che dicano non aver dato al P. Savonarola » più che tre tratti di fune e mezzo, e che tutte le altre esa» mine furon fatte senza tormenti e a semplici parole. E non» dimeno uno de' signori di quel tempo confessò alla mensa di » un vescovo come gliene davano quattro o sei tratti per volta. » E nella cronica del Botticelli (a carte 436) dice il Vivoli d'aver » letto come detto Simone Botticelli aveva parlato a un de» gno di fede, il quale si era trovato presente una sera, quando » gli diedero quattordici tratti di fune, dalla canucola fino a terra, » onde lo lacerarono in modo che non potendo servirsi delle brac-

» cia, bisognava che un tavolaccino, quando aveva a mangiare, » lo imboccasse. »

Le quatrième procès fut celui de Romolino, des 20, 21 et 22 mai. Ce prélat l'emporta à Rome, sans en laisser copie, et on n'a jamais pu le retrouver.

Septième journée. — Vivoli essaye de prouver que Savonarole ne s'est jamais rétracté ni contredit dans ses interrogatoires.

Huitième journée. — Discussion sur l'époque qu'il convient d'assigner à la réalisation des prophéties du Frère. — On démontre la cause de l'erreur de ses adversaires.

Relativement à toutes les prédictions non encore vérifiées, comme celle de la conversion des Turcs, de la réforme de l'Église, etc., Vivoli dit qu'elles sont « quanto al tempo con- » dizionate. »

« Dov' è da notare e da capere come egli avea due lumi, cioè » il profetico e il naturale. Col primo conosceva certo il tempo » breve, con quella conditione : se tù farai bene; e col secondo » non capia certo il tempo lungo, ma lo conjetturava da quello » che suol fare Iddio, cioè di prolungare le grazie agl' indegni e » increduli, e però non dice di capirlo certo ma che ne temeva. »

Neuvième journée. — Sur le fléau.

Dixième journée. — Sur la rénovation de l'Église. Elle a déjà eu lieu quatre fois : — 1° au temps du déluge ; — 2° à la venue du Christ; — 3° au temps des saints docteurs Augustin, Jérôme, Ambroise, et de leur lutte contre les hérétiques; — 4° au temps de saint Dominique et de saint François d'Assise, qui eurent pour successeurs saint Thomas d'Aquin et saint Bonaventure. — La rénovation de Savonarole sera la cinquième : elle aura lieu par l'épée; elle causera la félicité de l'Église. — Le commencement de cette réforme a d'abord été sensible à Florence, grâce à Savonarole.

Onzième journée. — Des affaires et des destinées de Florence.

« Notisi ancora come detto governo fu guasto nel 1512 e un' » altra volta nel 1530. E nel 1527, alli 18 di maggio, parve che si

» avverasse la profezia fatta nella predica 27ª sopra Amos, della » riparazione del governo popolare fatta in tre dì, quando il car- » dinale Cortona, venuto in Firenze dal papa al governo dello » Stato, con i due giovanetti, Ippolito e Alessandro, levatosi certo » tumulto in piazza, sene fuggì della città in giorno di sabbato, » onde ne' due giorni conseguenti fu fatta sgombrare la sala » grande, e furono guaste le cassette e gli alloggiamenti che v' » erano de' soldati, e il terzo di ciò è a 21 maggio, in martidì, » dopo una messa cantata dello Spirito Santo, vi si ragunò il con- » siglio nel quale furono annoverati 2,262 cittadini, e così il go- » verno risuscitato in tre giorni, durò tre anni, cioè fino al 1530, » quando dopo l'assedio di nuovo fu tolto via. »

Conclusion de cette journée : Florence recouvrera sa liberté.

Douzième journée. — Des tribulations de Florence et de sa délivrance.

« E qui narra il Vivoli come nell' assedio di Firenze i buoni e » devoti di questa dottrina se ne stavano tanto allegri e giocondi, » frequentando le orazioni e processioni che i soldati non si ricor- » davano che in città assediata fosse stata tanta allegrezza quanta » in questa nostra città di Firenze. »

Treizième et dernière journée. — Des facultés de Florence : grâces spirituelles, puissance temporelle.

« E qui noti il benigno lettore come il Vivoli essendo vecchio » oltre a ottant' anni, d'improvviso divenne cieco, onde non potette » finire questo suo dialogo.

» Conobbi io Fra Serafino Razzi, recensore delle presenti me- » morie, questo santo vecchio di messer Lorenzo Vivoli, essen- » domi fatto religioso in Santo Marco di Firenze, l'anno 1549. E » più volte lo vidi al convento di Santo Domenico di Fiesole, dove » egli se ne stava a certa sua villa, e anche gli parlai et udii » raccontare alcune cose del Padre. »

II.

NOTE DE LA MAIN DE SAVONAROLE, A LA MARGE D'UNE DE SES BIBLES.

(Bibl. de Saint-Marc à Venise, ms. 1.)

Die III februarii MCCCC LXXXXI.

In nocte n. v. Vir. et pu. vo. osc. et unus ut arb. b. d. post quem. e. et alius ait indignus es. Quid faciam ut sim dignus? — Vig. sol. leg. leg. or. or. me. me. Ita sis humilis ut non fias neg. ita te exerc. ut non fias sup. Vis me in h. v? f. non. e. h. v. t. — Ubi er. vi? Ex. ur. ubi ha. Ego ad te non red. nisi cum ppe. et. ten. Vid. Th. et in fine conf. et. corpus ife. bis. Somnia. q. v. v. ti. so. fu. sed a. b. cog. ore. Dic hic ppe. Quid e. v. b. e. s. so.

1. Tous les documents que nous empruntons au précieux manuscrit de la Bibliothèque Marcienne à Venise nous ont été communiqués par l'honorable abbé Bernardi, préfet des études au séminaire de Pinerolo (Piémont). Le caractère de ce savant met notre responsabilité à couvert; mais, afin qu'il ne pût exister aucun doute sur l'origine des textes que nous publions ici, l'abbé Bernardi a bien voulu nous envoyer la déclaration suivante, qui est entre nos mains, et que nous transcrivons textuellement :

« Torino, 28 novembre 1852.

» Il sottoscritto certifica di aver tratto fedelmente da un manoscritto ch' esiste » nella Marciana e porta a titolo : *Savonarola: documenti*, la copia di quelli co- » municati al prof. Paravia perchè li trasmettesse al chiariss. amico suo, il Per- » rens, che stava per dettare la storia dell' eloquentissimo oratore e dell' illustre » e sventurato Italiano. Il manoscritto è in sedicesimo piccolo : apparteneva alla » Biblioteca di S. Marco di Firenze : come passasse alla Marciana è incerto. » Dopo i documenti vi hanno legati insieme nel medesimo volumetto varii altri » opuscoli risguardanti il Savonarola, scritti con diversi caratteri, da' quali » trassi gli altri appunti, che non sono la parte documentale. Oltre a quelli da » me trascritti se ne ritrovano parecchi, già conosciuti, ch' io ommisi. Avvertii » in alcun luogo la scorrettezza dell' apografo. Mi riserbavo ad apporvi le mie » annotazioni qualora avessi dettato quella vita, cui le circostanze e le varie mie » occupazioni m' impedirono di dettare.

» PROF. AB. JACOPO DOTT. BERNARDI. »

non e. cr. s. ille q. cre. b. d. et. e. adhuc 7. a. et. ve. g. et post 3 i. re. e.

Voici maintenant de quelle manière cette note est interprétée dans le ms. :

In nocte Natalis vidi Virginem et puerum. Volebam osculari, et unus, ut arbitror beatus Dominicus, post quem erat et alius, ait : Indignus es. — Quid faciam ut sim dignus? — Vigila, sollicita, lege, lege, ora, ora, meditare, meditare. Ita sis humilis ut non fias negligens. Ita te excita ut non fias superbus. Vis me in hac vita? Forte non est hæc voluntas tua. — Ubi ergo vis? Exue urbem ubi habitas. Ego ad te non redibo, nisi cum prope erit tempus. Vidi Thomam et in fine confabulationis etiam corpus inferbuit bis. Somnia quæ vidisti vera tibi somnia fuerunt; sed alia bona cogitabis ore. Dic hic prope : Quid enim verum bonum est? Sed solus non eris crematus. Sanctus ille qui credebatur beatus Dominicus erat. — Adhuc septem anni et venit gloria, et post tria ipsorum renovatio erit.

III.

POST-SCRIPTUM AJOUTÉ PAR SAVONAROLE A UNE LETTRE ADRESSÉE PAR JACOPO SALVIATI A PIERRE DE MÉDICIS, LE 26 MAI 1493, AU SUJET DE LA SÉPARATION DE SAINT-MARC.

(*Archivio Mediceo*, cod. 133, già Strozziano 937, f° 23. Florence.)

Magnifico Piero, io dissi a qlli nri Padri che la mia intentione e qlla del conuento era di fare tuto qllo che uoleua nostra Magnificentia secondo qlla dichiaratione de la ura intentione la qle intesi io essere in ql modo come dissi a qlli padri essendo semp. parati fare ogni ura uoglia, ricomandandouj el conuento nro. Gra Dni Yhu uobisq. Amen.

FRA HIERONYMO.

IV.

TEXTES NÉCESSAIRES POUR ÉTABLIR L'HISTOIRE DES RELATIONS DE SAVONAROLE AVEC LE SAINT-SIÉGE EN 1495.

1° LORENZO VIVOLI, TERZA GIORNATA (OUVRAGE PERDU).

(Cité par le P. Barsanti, liv. 2, ch. 36.)

Un altro modo tennero per iscacciare di quà il Frate questi avversarj, e questo fu, che predicando lui come ho detto, sempre toccando questa renovazione della Chiesa, e in questa occasione mostrando il vivere del cristianesimo quanto gli era fuori del giusto, e dell' onesto, e massime del clero, e de' prelati, e la vita loro quanto era difforme alla vita de' santi passati : questi dico presero a scrivere a Roma, e fatto intendere a papa Alexandro VI come questo Frate era nemico del papa, e de' prelati della Chiesa, e che diceva ogni male di loro, e che era ben farlo desistere, e chiamarlo a se, e levarlo di quà. Questo ambasciatore per Roma fu uno dei detti religiosi acciò fosse meglio loro creduto, e se tu vuoi sapere questi, e gli altri suoi persecutori sono tutti notati in quella cronica del Botticello in più luoghi. Seguì, che il papa scrisse un breve a Fra Jeronimo in questo principio molto adulatorio, e con laudi, e con lusinghe infinite, come aveva inteso del suo fervente predicare e sua dottrina, e che aveva caro udirlo in voce, e voleva che andasse fin là a Roma; onde conosciuto l'umore Fra Hieronimo de' suoi avversarj, che altro non cercavano, che levarlo di quà per ammazzarlo, non a Roma, anzi a mezza via, non sarebbe giunto; rispose al papa, e giustificossi, mostrandogli massime il frutto dell' anime, che qui si faceva per questa predica, e che non si doveva per il pastore, ch' era obbligato pascere il gregge, torre il suo cibo alle pecorelle, che ne facevano frutto; per la cui risposta il pontefice si fermò alquanto, ma di poi instigato di nuovo da questi medesimi avversarj, che gli dicevano che il Frate sempre diceva peggio della corte e de' prelati, comin-

ciò a fulminare nuovi brevi, al contrario dei primi, dicendo che intendeva essere la sua dottrina sediziosa, e scandalosa, e che gli comandava che desistesse, e andasse a Roma; per il che il Frate fermò il suo predicare per qualche mese, e riscrisse al papa, e mostrolli che Sua Santità era male informata, et in fatti usò tutti que' termini, che pongono i savj e dotti teologi, quando il superiore è male informato a giustificarsi con lui, per non incorrere poi in censure alcune.

2° SERMON DE LA SEXAGÉSIME 1498 (18 FÉVRIER).

Récit fait par Savonarole de ses relations avec le saint-siége.

(Venise, 1540, fol. 20-22.)

Hora ch' el papa in questo nostro caso sia stato circonvento per false persuasioni, io te lo dimostro : ne la bolla della escommunicà il dice : *Quod predicavit falsum seu perversum dogma*, cioè ch' io ho predicato cose heretiche, e falsa religione, e questo è manifestamente falso, perchè li nostri scritti e il libro che abbiamo mandato fuora l'hanno notificato a tutto il mondo, e il popolo lo sa che io non ho mai predicato se non cose buone, adunque tu vedi che il papa è stato circonvento da false persuasioni. Item dice in quella bolla che havendomi cittato a Roma a purgare li miei errori, io non sono voluto comparire. Questo anchora è falsissimo, perchè io non sono mai stato citato nè havuto simile breve. Cerchino bene li registi, non troverranno che io habbi mai havuto questo breve. Egli è ben vero, acciochè tu intenda ogni cosa, che egli mi mandò un breve già sono due anni e più, con molte laude, non dico già questo per dire le laude mie, Christo sa bene lui, e s' el sarà vero, mi retribuirà, ma lo dico per narrarti la cosa come è, diceva dunque il breve : *Dilecte fili*, noi abbiamo inteso che tu tra gli altri operatori della vigna di Christo hai fatto non poco frutto e dette molte cose nuove da parte di Dio, del che ti laudiamo grandemente, e desideremo parlare teco, e così ti comandiamo in virtute sante obedientie, che venga insino qua. Io risposi a la Sua Santità che ero contento alla obedientia, e paratissimo, ma che

per allhora non potevo farla, per trovarmi essere infermo, e così era vero, domandane il medico. Secondo gli dissi non potere andare allhora per gli avversari e inimici che havevo per rispetto di questa predica, di quelli dello stato, e che per la via porterei pericolo della morte, e tutti li testi dicono *quia ubi imminet periculum vite*, non è lo huomo tenuto ad alcuna obedientia. Tertio risposi non potere allhora andare, perchè la città si trovava in grande alteratione, e fu allhora quando ci erano tra li cittadini molti dissensioni, e io predicava la pace, e però dissi non potere andare, ma esser necessario la stanza mia qui per tenere salda e ferma la unione. Egli accettò la escusatione molto bene, si che vedi adunque che 'l breve è falso e fatto per false persuasioni, perchè il dice che io sono stato cittato e richiesto a Roma ad escusarmi delli miei errori, e non sono voluto andare nè comparire. Vedesi adunque manifestamente che 'l papa è stato circonvento, perchè non è da credere che lui dicesse una tanta bugia, e però vedi che questo breve è stato fatto sotto il banco; io l' ho bene questo breve meco, e possolo mostrare. E poi passati alcuni giorni, cioè uno mese, e circa mezzo di uno altro, perchè il breve predetto fu fatto circa il fine di luglio, venne uno altro breve fatto a dì VIII di settembre, o circa, pieno di vituperi, nel quale non erano più che diciotto errori. Et il primo era che il breve era inscritto al monasterio di Santa Croce, e così andava il breve a Santa Croce che volevano che andassi a San Marco. Dipoi diceva in quel breve : *Quemdam Gieronymum Savonarolam,* cioè uno certo Gieronimo Savonarola, come se non mi conoscesse; e non era anchora quasi uno mese e mezzo che mi haveva scritto così amorevolmente. Di poi vi era molte altre bagattelle, che per honore non voglio dire qua : si che tu puoi vedere che il pontefice è stato circonvento per tante mutationi che tu vedi nelli suoi brevi in sì poco tempo. E fu una volta a Brescia uno potestà il quale quando veniva uno che diceva : Io ho havere da costui, lui diceva : Hor va, e pagalo; e quello altro diceva : O Messere, non è vero, e lui si voltava al primo, e diceva : Perchè mi dì tu le bugie? E quando lui replicava : Anzi mi debbe dare, si voltava al debitore dicendo : Tu hai torto, hor va e paga, e quando lui si escusava

gli dava ragione; e così credeva a chi parlava, e dava ragione ad ogn'uno. Vuoi tu dunque che 'l papa sia come questo podestà? Perchè nel primo breve dice che ha inteso da molti, e nel secondo dice anchora che ha inteso da molti; dunque crederia a quelli che dicono bene, et poi incontinente a quelli che dicono male, e però non è questo secondo breve fatto dal papa, ma da maligni. Di poi venne un altro breve dicendo che io havevo seminato dottrina da mettere zinzania in ogni popolo pacifico, e molte altre cose false, e però mi suspendeva dalla predica, e tutto il mondo sa che io ho predicato e con la gratia di Dio posta la pace in questa città, hor vedi che questo breve non viene dal papa, o se viene, è stato circonvento. Io risposi dunque e dissi che gli era stato circonvento; ma non furono udite le mie escusationi, e però predicai liberamente, e fu in quello tempo che io montai quassù e dissi che io non era mandato a predicarti da huomo del mondo, nè da signore alcuno, ma da colui che è Signore delli signori, e dalla Santa Trinità. Di poi venne uno breve che tutti li conventi di Toscana se congiugnessino e facessino una congregatione nella quale dovessi entrare San Marco con gli altri suoi conventi, e prima nell' altro breve voleva che entrassimo nella congregatione di Lombardia dalla quale prima ci haveva separati, e hora vogliono che noi entriamo in quella di Toscana, e hora qua e hora là, questo mi pare il giuoco degli scacchi nella defesa del re, che quando è rinchiuso si leva d'uno scacco e poi torna a quel medesimo, si che sono manifesti le circonventioni delli maligni. Item venne poi l'altro breve con la escommunica, per non essere entrato nella congregatione di Toscana.

3° BREF DU PAPE ALEXANDRE VI A SAVONAROLE.

Il l'invite à venir à Rome rendre compte de ses prétendues révélations.

(Bibliothèque de Saint-Marc à Venise, ms.)

Dilecte fili, salutem et apostolicam benedictionem. Inter ceteros vineæ Domini Sabbaoth operarios te plurimum laborare multorum relatu percepimus, de quo valde lætamur et laudes omnipotenti

Deo referimus, quod talem gratiam in humanis sensibus præbuerit, nec dubitamus eam divino spiritu qui gratias inter mortales distribuit et posse in populo christiano verbum Dei seminare et fructum centuplum lucrifacere, quemadmodum proximis diebus per tuas litteras hujus te animi atque propositi esse intelleximus, item ea te in tuis predicationibus populo indicare quæ servitutis Dei esse cognoscis. Et quum nuper populo nobis relatum est te postmodum in publicis sermonibus dixisse ea quæ etiam futura nuntias non a te ipso aut humana sapientia sed divina revelatione dicere; idcirco cupientes sicut nostro pastorali officio expedit super his tecum loqui, et ex ore tuo audire, ut quod placitum est Deo, melius per te cognoscentes peragamus, hortamur atque mandamus in virtute sanctæ obedientiæ ut quam primum ad nos venias. Videbimus enim te prius amore et charitate.

Datum Romæ apud S. Petrum, die XXI julii MCCCCXCV.

B. FLORIDUS.

4° RÉPONSE DE SAVONAROLE A ALEXANDRE VI.

Il expose les motifs qui l'empêchent de se rendre à Rome, et demande un délai.

(Bibliothèque de Saint-Marc à Venise, ms.)

Beatissime Pater, post pedum oscula beatorum. Etsi majorum semper mandatis obtemperandum esse novi, cum scriptum sit : *Qui vos audit me audit*, scio tamen eorum potius mentem quam verba pensanda.... Ego igitur qui dudum cupio visere Romam quam numquam vidi, ut limina apostolorum Petri et Pauli aliorumque sanctorum reliquias ac Beatitudinem Vestram coram venerari queam, majori nunc succensus sum desiderio ex occasione mandati Sanctitatis Vestræ, quæ minimum homiculum ad se vocari dignata sit. Tum quia plurima obstant, causas illi rationabiles afferre conabor, ut sciat me necessitate, non voluntate detineri, quominus in præsentia paream mandatis a me libentissime ac reverenter susceptis. Primum igitur vetat corporis infirmitas, febris scilicet et dissenteriæ, quas modo passus sum;

deinde propter assiduos corporis et animi æstus pro hujus civitatis salute hoc præsertim anno susceptos, adeo stomacho ceterisque vitalibus membris debilitatus, ut aliquid laboris amplius tollerare nequeam. Quinimo a prædicationibus et studiis ipsis abstinere oportet ex consilio medicorum. Quorum atque aliorum omnium communi sententia nisi oportunis remediis me curandum tradidero, brevi mortis periculum incurram. Primum cum civitatem hanc a non mediocri sanguinis effusione et a multis aliis noxiis mea opera Dominus liberaverit et ad concordias legesque sanctas revocaverit, infesti facti sunt mihi tam in civitate quam extra iniqui homines, cum cives tum alienigenæ sanguinem humanum sitientes, qui extollere cornu suum et in prædam atque servitutem civitatem hanc occupare ardentissime affectabant, et opinione sua frustrati, vehementissime ingrati odio habuerunt me gratis. Sæpe quoque nunc veneno, nunc gladio in perditionem meam conspirarunt, ita ut extra limen sine custodibus tute ferre pedem non possim. Atque imo ubi me ad regem Francorum contuli tam fidissima custodia munitum, non passi sunt cives hi qui rempublicam suam diligunt, me suæ jurisdictionis limites transire. Et quanquam in Domino confido, tamen ne tentare Deum videar, debitas cautiones non contemnendas judicavi, cum scriptum sit : *Si vos persecuti sunt in una civitate, fugite in aliam.* Insuper nova hujus civitatis reformatio, quam Dominus operatus est, infirmas adhuc radices habet, et nisi quotidie roboretur et elimetur, facile anelantibus pessimis hominibus, detrimentum et eversionem incurreret. Cum itaque judicio omnium prudentium et proborum virorum discessus meus maximæ jacturæ huic populo, et modicæ istic utilitatis foret, credo Sanctitatem Vestram exigui temporis dilationem non moleste habituram, dum hic cœptum perficiatur opus, cujus gratia hæc impedimenta ne proficiscar nutu divino accidisse et quidem certus sum : non enim est voluntas Dei ut ad præsens hinc abeam. Spero autem brevi tempore adfuturum.... Quod si forte nunc de rebus futuris circa Italiæ excidium et Ecclesiæ renovationem a me publice publicatis Sanctitas Vestra certior fieri optat, ex libello quem modo imprimendum curavi eadem plane scire poterit. Et quam primum perfectum erit opus,

Sanctitati Vestræ mittendum tradam, ex quo quicquid a me audire possit plenissime accipiet. Nec enim alia quæ in eo continentur mihi profari concessum. Sola enim quæ præcepta sunt exposui, quæ autem in archa habenda sunt nulli mortalium aperiri fas est. Illa autem edere scriptis procuravi, ut constet universo orbi, si minus eadem successissent, me falsum fuisse prophetam. Si vero juxta prænunciata evenerint, gratiæ agantur Deo Salvatori nostro, qui eam de salute nostra sollicitudinem habere ostendit ut neminem, si fieri possit, perire velit in æternum. Demum rogo Beatitudinem Vestram ut excusationes meas vivissimas et manifestas admittat, ut sibi persuasum habeat me nihil magis optare quam eidem parere et obsequi, et non me supra vires meas ulterius gravet. Egomet mihi stimulus ero, cum primum sublatis justis impedimentis, satisfacere potero ipsi Beatitudini Vestræ.

Ex conventu S. Marci Florentiæ, ultima julii 1495.

5° LES DIX DE LIBERTÉ ET DE BALIE ENJOIGNENT A MESSER RICCIARDO BECCHI DE S'EMPLOYER AUPRÈS DU PAPE ALEXANDRE VI POUR FAIRE OBTENIR A SAVONAROLE LA PERMISSION DE PRÊCHER LE CARÊME DE 1496.

(*Lettere ined.*, Recueil du P. Marchese, Document n° 1.)

Domino Ricciardo Becchio, scriptori apostolico, oratori Romæ.

Venerabilis civis noster, etc. La buona cura e diligentia vostra, le quali dalli effecti chiaramente conosciamo, fanno che volentieri vi commettiamo quello che desideriamo celeremente et cum prudentia expedirsi. Et però, conoscendo quanto a tutto questo popolo habbiano infino a qui giovato le continue predicationi et salutare doctrina di Hieronymo Savonarola, et quanto sieno da tutti desiderate; per questa sua intermissione vogliamo che voi, con la solita vostra diligentia e prudentia, e con la Santità del Nostro Signore, e con la Reverendissima Paternità del cardinale di Napoli, e con qualunque altro che vi paressi a proposito, vi adoperiate in modo, che juxta al poter vostro, a questo popolo sia compiaciuto, che la paternità sua possi in questa propria quadra-

gesima con le sue predicationi satisfare et consolarlo. Non potresti far cosa che a tutti i vostri cittadini più fussi grata et accepta, et sarà sempre dalla prudentia di tutto questo popolo riconosciuta. Scriviamne alla Reverendissima Signoria del cardinale di Napoli con la solita nostra fiducia, sperando quella, per sua humanità, in questo etiam, come sempre ha fatto in tutte le altre cose, doverci compiacere; come per la copia in questa introclusa potete vedere: la qual nostro nomine sommamente ringratierete della opera sua buona circa la reformatione di Santa Maria del Carmino, pregandola strectissimamente, che a questo nostro desiderio che habbiamo, per satisfactione di tutto questo popolo, non voglia mancare. E se vi paressi di scriverne o alla Santità del papa, o ad altri, ne darete celere adviso, scrivendo etiam quanto fussi fino a quel giorno seguito. Et perchè volentieri sempre prestiamo favore a tutti quelli che aspirano al ben fare, vogliamo raccomandiate a sua Reverendissima Signoria la causa, la quale da' Vener. Padri D. Gabbriello, abbate di Poppi, et D. Innocentio, abbate di Sancto Pancratio, vi fia exposta; e nostro nomine la preghiate gli presti quello favore e subsidio, di che pur più nostre lettere l' habbiamo richiesto.

Ex palatio nostro, die XXVIII ianuarii MCCCCLXXXXV (style florentin; en réalité, 1496.)

V.

LETTRE DE JÉRÔME SAVONAROLE A UN AUTRE FRÈRE DE SON ORDRE.

Il le prie d'intercéder pour lui auprès du cardinal protecteur de l'ordre, parce qu'il était en butte aux persécutions d'un grand nombre de méchants.

(Bibl. de Saint-Marc à Venise, ms.)

Reverende in Christo Pater, salutem et pacem in Christo Jesu. Omnes qui pie vivere volunt in Christo Jesu persecutionem patientur. Si ego sportellas facerem, nullus mihi molestus esset, nunc autem quia operor cibum qui non perit et studeo tota die

liberare egenum de manu iniqui omnes maledicunt mihi. Audivi enim quod abierunt Pharisæi et inierunt consilium cum Herodianis, hoc est quidam religiosi cum quibusdam civibus florentinis qui nomen pacis audire non possunt, et inierunt consilium adversum me suggerentes pontifici multa falsa, et eum contra me provocantes, qui me et totum conventum nostrum falsis eorum suggestionibus commotus breve misit, quod fere in qualibet causa multa continet apertissima mendacia. Quæ credo si ipsi pontifici nota essent, non dubito Sanctitatem Suam et breve ipsum annullaturam, et suggestores hujus modi punituram. Quia cum non solum publicum sit sed et notorium in urbe florentina me ea quæ mihi imposuerunt nec dixisse nec fecisse, quod poterit dicere hic populus tenore brevis agnito, nisi quod Roma innocentes et justos persequitur? Et erit infamia magna his prelatis et civitati romanæ. Scripsimus enim Sanctitati Domini nostri litteras quarum copiam Vestræ Reverendæ Paternitati mitto rogans eum ut cum Revdmo protectore loqui velit, ut ipse protegat causam nostram apud pontificem ne injuste opprimantur innocentes. Religiosos illos nominare possem, similiter et cives de quibus miror quomodo audeant hoc facere mihi, qui patriæ eorum tot et tanta beneficia contuli, non autem ego, sed gratia Dei mecum, præsertim cum non ignorare debeant, quod si velle eos et eorum domos periclitarer, cum sciam eos hæc omnia facere in rempublicam suam. Sed ego volo eis reddere bonum pro malo, et secundum Evangelium orare pro ipsis. Timeo tamen ne eis eveniat quod non sperant, et ne incidant in foveam quam fecerunt, quia aliquis rumor in populo de eis est. Hæc scribo ut significetur eis quod nihil est occultum quod non reveletur. Quidam enim fuerunt præsentes consilio eorum et enuntiaverunt hoc in civitate nostra; qui tum dum complices illi tractarent non fuerunt ab eis visi. De Tua Paternitate etiam aliquid locuti sunt, de qua re mirati sumus valde, et nihilominus hoc audito confisus de amicitia antiqua statui ad te hæc scribere ut quæ male gesta sunt tuo opere revocentur. Mittam et responsionem meam, quæ amplissima est, domino Philino, ut et ipse videat quam injuste contra nos processum sit. Rogo Paternitatem Tuam ut cum eo nostram defendas innocentiam. Quod si hæc non pro-

derunt, paratus sum pro Domino Jesu omnia sustinere. Ego quippe expectabo tribunal ejus patienter. Scio enim et certus sum quod sine causa procedunt contra me. Quin imo de bono opere me lapidant. Sed eos non timeo, nec etiam gratia Dei timeo gladium eorum. Sufficit enim gratia Dei et conscientia tua bona apud Dominum. Veniet autem tempus cum Deus manifestabit abscondita tenebrarum, et tunc laus erit unicuique a Deo. Et si ego solus essem, certe de his visis mihi insidiis riderem, nec aliquam defensionem facerem, quia, ut dicit Gellasius papa : Cui justa inlata est pœnitentia deponat errorem, et vacua est. Sed si injusta est, tanto curare eam non debet quanto apud Deum et Ecclesiam neminem potest ligare iniqua sententia. Ita ergo a [sententia] se non absolvi desideret qua se nullatenus percipit obligatum. Et Augustinus : *Quid abest huic ignorantia si de libro viventium non eum deleat iniqua conscientia!* Verum scio radicem harum insidiarum procedere a perversis civibus qui tyrannidem sibi usurpare cupiebant, et cum quibusdam Italiæ potentatibus quæ eos adjuvant : et omnes isti me interficere cupiunt, ut a civitate me removeant, putantes me eis impedimento esse, unde in quolibet angulo insidiantur. Quo fit ut sine armatis domum egredi mihi non liceat.... Reformatio civitatis adhuc nova est et reformatio congregationis nostræ, et certus sum, et omnes confitentur, ita judicant prudentes et justi homines, quod recessus meus esset causa subversionis civitatis et nostrorum conventuum, non videntes qua conscientia possim hinc recedere....

Certe si Sanctitas Domini nostri hic esset et videret, non me ad se vocasset. Cum ergo sit magis sequenda intentio legislatoris quam verba, cupio a te scire cum hæc quæ scribo verba sint : quid putas agendum esse secundum Deum. Rogo ergo Revdam paternitatem tuam ut ostendas te non fuisse eorum consiliarium. Sed cum protectore Revdmo innocentes defende, ne ex hoc multa scandala in civitate oriantur et sequantur, et per consequens multus sanguis effundatur. Ego quippe si non potero salvare aliter conscientiam meam, nisi obediam brevi illi, certe obediam, etsi totus mundus ruinam patiatur; nullo enim modo in hac re volo peccare, etiam venialiter. Sed in hac re consideravi quod bonum

est supersedere, ut dicunt doctores.... Gratia Domini nostri Jesu-Christi tecum.

Florentiæ, die XV septembris MCCCCXCVI.

Tuus in Domino Frater HIERONYMUS DE FERRARIA.

Au lieu de 1496 il faut lire 1495, comme nous l'avons fait voir plus haut (liv. II, ch. 4), Savonarole parlant de la réforme de Florence et même de Saint-Marc comme de faits récents (*reformatio civitatis adhuc nova est et reformatio congregationis nostræ*). Il est d'ailleurs impossible que cette lettre ait été écrite en 1494. Une erreur n'a rien qui puisse surprendre, à la suite d'un texte aussi incorrect et aussi évidemment corrompu que celui qui précède.

FRAGMENT DU DOUZIÈME SERMON SUR AMOS.

(Ven. 1519. Arrivabene, fol. 43.)

Le douzième sermon sur Amos (28 février 1496) est au nombre de ceux qui furent prohibés par la Congrégation à Rome, sous le pape Paul IV. Un seul passage a sans doute été cause de cette mesure, car tout le reste du discours ne sort point des limites de ce que Savonarole se permet ordinairement; mais la crudité de ces quelques lignes est telle, que, pour les faire disparaître plus sûrement, on a arraché le sermon tout entier des exemplaires où il se trouvait. Nous en avons parcouru six : deux à la Riccardiana, trois à la Magliabechiana, et un que l'illustre et vénérable M. Gino Capponi avait bien voulu mettre à notre disposition; cinq de ces volumes ne contenaient pas le sermon que nous y cherchions. Nous l'avons enfin trouvé dans le sixième (Magliab.), et nous pensons qu'on ne lira pas sans intérêt la page étrange que tant de pieux lecteurs voulaient anéantir, et qui est aujourd'hui d'une extrême rareté.

O vaccæ pingues quæ estis in monte Samariæ! O vacche grasse che siete ne' monti di Samaria, che vuol ella dire questa Scrittura? Tu mi risponderai e dirai queste profetie e le Scritture sacro sono finite in Cristo e non vanno più là, e furono verificate a tempi loro. Io ti rispondo che non ci bisogneria più adunque el testamento vecchio a noi, e si espose pure dalli santi dottori al tempo delli eretici le Scritture, secondo quelli tempi d'allora per li eretici, e tamen fu dopo Cristo, va dimandane li dottori ad me adunque questa Scrittura e queste vacche grasso voglion dire le meretrice..... Io ti dico che le vacche grasse di Samaria sono le meretrici d'Italia e di Roma (io non dico delle donne da bene, io dico di chi è); eccene nessuna in Italia e in Roma? Mille sono poche a Roma, dieci mila sono poche, dodici mila sono poche, quattordici mila sono poche a Roma. Udite adunque queste parole, o vacche di Samaria, udite nell' orecchio : la vacca è uno animale insulso e grosso e proprio come uno pezzo di carne colli occhi. Donne, fate ch' ello vostre fanciulle non siano vacche, fate che le vadino coperte el petto; non portino la coda come le vacche, fatele posare queste veliere, io non dico già che voi andiate col velo torto e male acconcio, ma assetate come donne da bene e oneste. Queste che sono come io v 'ho detto un pezzo di carne con due occhi, non si vergognano di niente, può essere che voi non vi vergogniato? Che voi non solamente siate concubine, ma concubine di preti e di frati, e questo fate ancora pubblicamente. Può essere che voi non vi vergogniate, o vacche di Samaria? Perdonatemi, donne, io uso el vocabolo del profeta, e non dico se non di chi è. Il toro che ha le vacche è di questa natura che insino che non è castrato è sempre superbo e sta sempre dissepato un poco dalle vacche, non si discosta però molto, perchè non vuol perderlo d'occhio, e ha sempre l' occhio alle vacche, e guai se nessuno altro toro gli venisse. Ma che dirò io che e cynedi? E li garzoni sono diventati vacche e sono come vacche. Che diresti tu ancora se tori fussino vacche in agendo e patiendo? Tu mi intendi bene, tu sai se eccene di questi, comincia pure a Roma, e va pertutto e dove tu vuoi. Io mi vergogno a dirtelo, e tu mi intendi bene..... »

VII.

LETTRE DE MESSER RICCIARDO BECCHI AUX DIX DE LIBERTÉ ET DE BALIE.

Il leur rend compte d'une consultation de théologiens dominicains contre Savonarole, laquelle avait eu lieu à Rome en présence d'Alexandre VI.

(*Lettere inedite*, etc. Recueil du P. Marchese, Doc. n° 4.)

Magnifici Domini mei obser^mi^ Commendat., etc.

Questa, solo per advisare V. S. circa el fatto di Fra Ieronimo. El papa hebbe, domenicha dopo pranzo, XIIII maestri in theologia, secondo ho inteso tutti dell' ordine di San Domenicho, a quali prepose questa cosa di Fra Ieronimo, con molte altre parole, et demostratione di volerlo al tutto punire et gastigare, come heretico, scismaticho et inobediente alla Sedia Apostolica, et superstizioso : et non solo voleva punire lui, ma tutti quelli che per lui fussino. Uno maestro Nicholò, che sta in casa Napoli, cominciò in prima dal protestare : et parmi si portassi assai honestamente. Seguirono gli altri molto mordacemente et gagliardi contro a Fra Ieronimo, tutti in una opinione che si dovessi fare ogni provisione contro di lui : excepto uno giovane, che molto altamente defese la causa di Fra Ieronimo, et pigliò la parte sua; el quale fu pocho grato a nostro Signore. Et dixesi pel papa, o per un de' maestri che contendero, appunto Fra Ieronimo essere suto cagione di tutto el male di Piero, per essergli inimico et perseguitarlo. Restorono, et conclusesi ciascheduno pensassi de' rimedi et provisioni fussi da fare contro a detto Fra Ieronimo : et così partirono. Havendo io più giorni inteso questa materia, et informato il cardinale di Perugia et Segobricence, el vescovo di Capaccio, et molti altri dovessino confortare nostro Signore a soprasedere et pensare bene questa cosa, monstrando ne potrebbe uscire qualche grande scandolo per molte evidente ragione; in modo che, parlandone Sua Beatitudine col vescovo di Capaccio, et quello gli pareva da fare,

confortò Sua Santità come l'ăvevo persuaso, in modo lo placò et dispose a volere soprasedere, et impose a detto Capaccio, el quale è più affectionato alla ciptà et natione nostra che huomo che io cognoscha, dovessi dirmi, che io facessi intendere a V. S., che Sua Paternità dovessi modestamente parlare di Sua Beatitudine, de' reverendissimi cardinali et degli altri prelati, et non volessi excedere el modo degli altri eccellenti et optimi predicatori, et porre boccha a quelle cose non si appartenevano a lui, nè era suo offitio, et così non volessi impacciarsi di cose secolare et de' facti di stato. Così ne prego V. S., alle quali mi rimecto, ne dichino lo suo parere come pare a quelle, chè in verità non è pocho Sua Beatitudine l'abbia sopportato insino qui, essendo riferito a Sua Beatitudine tante novelle da vostri et di costi et di qui. Rachomandomi a V. S.

E vostro devotissimo servitore,

RICCIARDO DE BECCHIS.

Ex Urbe, v aprilis 1496, cursim.

VIII.

BREF D'ALEXANDRE VI AUX FRÈRES DE LA TRÈS-SAINTE ANNONCIATE DE FLORENCE.

Il leur apprend que Savonarole est excommunié, et il les charge de publier cette sentence en chaire le prochain jour de fête.

(Bibl. de Saint-Marc à Venise, ms.)

Dilecti filii, salutem et apostolicam benedictionem. Cum sæpenumero a quamplurimis et fide dignis et doctis viris tam ecclesiasticis quam sæcularibus intellexerimus quemdam Fratrem Hieronymum Savonarolam Ferrariensem ordinis Prædicatorum et S. Marci de Florentia ad præsens vicarium seminasse quoddam perniciosum dogma in civitate Florentiæ in scandalum et jacturam ac perniciem simplicium animarum Christi sanguine redemptarum; quod certe non sine animi nostri displicentia audivimus. Sed quia sperabamus ipsum brevi, cognito suo errore, a periculosa

via se retrahere, et vera cordis simplicitate ad Christum sanctamque Ecclesiam humili et debita cum reverentia redire, litteris nostris in forma brevis dicto Fratri Hieronymo in virtute sanctæ obedientiæ jussimus ut ad nos veniret et se excusaret de quibusdam erroribus contra eum adductis, ac etiam quædam observaret, quæ sibi præcipiebamus, ut omnino a prædicando cessaret, quibus minime parere voluit. Nos vero bonis respectibus moti mitius secum agentes quam forsitan res postularet, tolleravimus quasdam excusationes per eum adductas, ac insuper sustinuimus inobedientiam suam in perseverando suis predicationibus contra prædictam prohibitionem nostram, expectantes eum nostra clementia ad rectæ obedientiæ viam convertere. Quod cum, eo in sua duritie persistente, secus eveniret, aliis nostris litteris in forma brevis sub data septima novembris pontificatus nostri anno quinto illi jussimus in virtute sanctæ obedientiæ et sub pœna excommunicationis latæ sententiæ ipso facto incurrenda ut obediret in uniendo conventum S. Marci de Florentia, cuidam novæ congregationi Romanæ et Thusciæ provinciæ proxime nuncupatæ nuper per nos creatæ et institutæ : quod minime effecit, nec parere voluit aliquo modo litteris nostris, negligendo censuram ecclesiasticam, in quam ipso facto incidit, et continuo pertinaciter ac damnabiliter insordescit. Quapropter nos volentes saluti animarum istic remedia opportuna præbere, quibus tenemur pro debito pastoralis officii nobis injuncti, ne earum sanguis de manibus nostris in die ultimi judicii requiratur nobis et cujuslibet vestri; in virtute sanctæ obedientiæ et sub pœna excommunicationis latæ sententiæ præcipimus et mandamus quatenus in vestris ecclesiis diebus festivis, dum populi multitudo aderit, declaretis et prænuntietis dictum Fratrem Hieronymum excommunicatum et pro excommunicato haberi et censeri ab omnibus eo quod nostris apostolicis monitis ac mandatis non paruerit, ac etiam sub simili excommunicationis pœna moneatis omnes et singulos utriusque sexus tam clericos quam sæculares, tam præsbiteros quam religiosos cujuscumque ordinis, et quoscumque in dignitate ecclesiastica constituti, ut dictum Fratrem Hieronymum excommunicatum et de heresi suspectum penitus evitent; nec secum conversentur aut loquantur;

nec in predicationis quibus eum interdiximus, aut quibuscumque aliis modis ipsum audiant, nec sibi auxilium seu favorem directe aut indirecte præstent quomodocumque et qualitercumque nec accedant ad loca aut monasteria ubi ipsemet residere contigerit. Mandantes vobis et cujuslibet vestrum, ut dilecto filio Joannis Victorio de Camerino sacræ theologiæ professori familiari et commissario nostro his quæ sibi contra prædictum Fratrem Hieronymum commisimus et mandavimus in omnibus assistatis et pareatis, prout ab eo fueritis requisiti.

B. FLORIDUS.

Datum Romæ apud S. Petrum sub anulo Piscatoris die XII maii MCCCCXCVII.

IX.

LETTRE DE SAVONAROLE A ALEXANDRE VI.

Il adresse au pontife des compliments de condoléance, au sujet de la mort de Jean Borgia, duc de Candie, son fils.

(Bibl. de Saint-Marc à Venise, ms.)

Beatissime Pater, post pedum oscula beatorum. Fides innumeris fulta miraculis et præclarissimorum divinis operibus, præconiis, rationibusque et doctrinis et sanguine infinitorum martyrum perpetuo roborata, sola et unica est cordis humani vera tranquillitas et consolatio. Dum enim sensum rationemque transcendit, et divinæ potentiæ ac bonitati innititur, ad insivibilia animum transferens, facit ut non in hoc mundo simus, nobisque animi magnitudinem impartitur. Qua non solum patienter adversa omnia tolleramus, sed etiam in tribulationibus gloriamur, scriptum quippe est : *Non contristabit justum quidquid ei acciderit;* justus autem est qui in fide vivit, Domino attestante, qui ait : *Justus meus in fide sua vivet.* Beatus ergo qui ad hanc fidei gratiam vocatur a Domino, sine qua nemo pacem habere potest, dicente Isaia : *Non est pax impiis, dicit Dominus Deus meus.* Respondeat itaque Sanctitas Tua, Beatissime Pater, quam repente tristitia

vertatur in gaudium : dulcis est enim Dominus, qui nostra peccata sua bonitate in immensum transcendit. Omnis alia consolatio et levis et fallax est, quia *tempus breve est, et ad perpetuum transmigramus.* Fides sola lætitiam affert de terra longinqua. Quod audivi et oculis meis vidi ac contrectavi hæc loquor, pro quo persecutione libenter patior ut Christum lucrifaciam et pœnas perpetuas evadam, sciens quia horrendum est incidere in manu Dei viventis. Adjuvet ergo Beatitudo Tua opus fidei pro quo jugiter laboro usque ad vincula, nec impiis aures præbeat, et dabit ei Dominum oleum gaudii pro spiritu mœroris. Quæ enim prædixi vera sunt. Quis autem resistit Deo et pacem habuit? Hæc, Beatissime Pater, tibi (sapienti pauca), duce charitate, humiliter scribo, cupiens Tuam Beatitudinem vere et non fallaciter in Domino consolari, quia cum exarserit in brevi ira ejus, beati omnes qui confidunt in eo. Deus autem totius consolationis, qui eduxit de mortuis pastorem magnum ovium in sanguine testamenti æterni Dominum nostrum Jesum Christum, consoletur te in omni tribulatione tua. Vale.

Florentiæ, VII kal. jul. MCCCCXCVII.

X.

LETTRE DE MESSER DOMENICO BONSI AUX DIX DE BALIE.

Il annonce aux premiers magistrats de la république l'intention où est Alexandre VI de jeter l'interdit sur la ville de Florence, si elle ne défend pas à Savonarole de prêcher.

(*Lettere ined. e docum.*, Recueil du P. Marchese, Doc. n° 20.)

Dominis Decem, die 7 martii 1497 (vieux style : lisez 1498).

Haranno avuto Vostre Signorie le mie de' 27 del passato, primo, due e sei del presente; et a quanto accade facto risposta. Di poi hiersera al tardi hebbi due di Vostre Signorie de' dì 3, con una lettera de nostri excelsi Signori al papa, et con una copia d'epsa. Stamane, per exeguire quanto mi commectono le Signorie Vostre,

Ser Alexandro et io, ci transferimo a palazo, et havendo trovato per via il cardinale di Perugia, et conferitali così a parole il contenuto della risposta a' brevi della Santità del papa, dicendo prima la sua Reverendissima Signoria parergli che mal si possa per questo satisfare a quello ricerca nostro Signore, ci confortò fussimo col papa et li dessimo la lettera et li exponessimo la nostra commissione. Così facemo; et essendo intromessi nella chamera del pappagallo, dove era Sua Santità, con la quale era il veschovo di Parma, oratore di Milano; dopo pocho spatio di tempo, nel quale decto oratore communichò certe lettere alla Sua Beatitudine, quella ci chiamò, et alla presentia dello oratore predecto ci domandò, che risposta havevamo al breve suo. Rispondemoli secondo la commissione vostra, et presentamoli la lettera de' nostri excelsi Signori. La quale fe leggere da decto oratore; et di poi ci dixe, maravigliarsi assai di tale risposta, insino a dire che li pareva una trista lettera, e che per essa non poteva comprehendere nostro buono animo in verso Sua Santità; subiungendo, che non si poteva dire lui essere male informato, quanto a quello che contro alla Santità Sua et la Sede Apostolica haveva predicato Fra Girolamo ne' dì precedenti, conciossiacosa che di questo ne apparivono scripti in forma et mandati di costì, ne' quali haveva lecto, come Fra Girolamo spregiava la censura contro a di lui dalla Apostolica Sede promulghata, chiamandolo ferro rocto; et che piutosto voleva andare allo inferno, che chiedere l' absolutione; et che li rimproverava la morte del figliuolo. Et che di questo non si poteva dire la Sua Santità esserne male informata; et a questo diceva nè per la lettera de' vostri excelsi Signori, nè per quello si narrava per parte vostra, justificarsi o potersi justificare Fra Girolamo havere bene decto et predicato, et voi così tollerarlo, et in effecto conchiuse, per questa lettera de' Signori non vedersi costì essersi facto segnio alcuno di stimare Sua Santità et parte alcuna di quello che pe' brevi vi haveva ricercho; ponderando ancora per la lettera predecta non si poter dire che e Signori havessino facto cosa alcuna di quello che la Sua Santità aspectava che volentieri et presto havessino exeguito; et maxime del fare ritardare le prediche, mentre perseverava la excommunica. Et

benchè nel principio della lettera della Signoria si dicha Fra Girolamo, come s' ebbē notitia del breve, si partì di Santa Liperata et ritornossi a S. Marcho; nondimeno non apparisce che tal partita fusse per comandamento o volontà de' Signori. Insuper agiunse, che però non appariva che lui in San Marcho non predicasse, et la Signoria pure doveva sapere (come dice il breve), che la volontà di Nostro Signore expressa in decti brevi era, che in nessuno modo predicassi; et che ancora non appariva per decte lettere che così più tempo havessi a perseverare di non venire a S. Liperata : immo per decte lettere appariva expressamente la Signoria non essere disposta a provedere et operare secondo il tenore de' brevi. Il che dixe non havrebbe mai creduto, et nondimeno benchè li paressi ragionevolmente al presente poter porre lo interdetto contro alla città, con danno gravissimo del pubblico et d'ogni privato; tamen voleva di nuovo significarvi, che se altrimenti voi non provedessi, overo che Fra Girolamo havessi predicato poi si partì di S. Liperata, a ogni modo verrebbe alla intera positione dello interdecto; usando intorno acciò parole gravi e severe mostrandoci (come ancora tocchiamo con mano), per relatione di molti amici, che così seguirà senza riguardo alcuno. Noi ci ingegniammo quanto potemo mitighare la Sua Beatitudine, pregandola volessi andare in questa cosa adagio, dicendoli delle qualità et conditioni buone di Fra Girolamo : et intorno acciò havemo tempo et commodità assai. In che si fece molte repliche; et lui finalmente subiunse, chel del predicare buona doctrina non lo dannava; ma bene biasimava che essendo scomunicato et non volendo domandare absolutione, così in evidente dispregio suo et della Sede Apostolica et in malo exemplo d'altri, lui fusse lasciato predicare contro ancora la expressa volontà di Sua Santità. Et facevasi beffe d'ogni ragione si alleghassi a mostrare non valere la excommunica. Però hora non veggiamo essersi potuto optenere se non una breve dilatione al procedere contro alla città allo interdecto; ma non dubitiamo quello dovere seguire, quando non si seghua, secondo che di sopra ho riferito. Et il veschovo di Parma, il quale dopo noi rimase col papa alquanto tempo, così ci riferì con giuramento, dicendo vedere venire un gravissimo male

contro al pubblico et al privato, et che ne tremava di paura per le parole che dopo la partita nostra si aspramente haveva usato il papa; et che lo conosceva di natura da riuscire una volta a simili effecti. Et però exortava, che e' si facesse qualche segnio di resistere al predicare qualche tempo, o in qualche modo humiliarsi Fra Girolamo a chiedere l' habsolutione; la quale quando seguisse, non dinegherebbe mai a Fra Girolamo poi il predicare. Intendino hora le Signorie Vostre dove si riduce questa cosa; nella quale havete a tenere per fermo, che tucti e cardinali et ogni altro prelato di questa corte, non potrebbono essere più contrarj alla causa nostra. Et in fra le altre cose, Monsignore di Parma ci dixe, in su questa cosa, contro a di voi essersi levato Piero de' Medici, offerendo al papa partiti; et similmente lo oratore vinitiano per questo mezo in quanta disgratia vuole, vi cercha mectere col pontefice: oltre a che etiam tucti li altri inimici nostri pigliono di qui occasione di nuocere alle cose nostre.

Non voglio obmectere, che havendo facto il papa di nuovo rileggiere la lettera de' nostri excelsi Signori, Sua Santità et due suoi secretarj si accordarono che la dectatura fusse tucta di Fra Girolamo et suo stile: di che ancora più mostrarono maravigliarsi, benchè noi dicessimo nol credere in alcuno modo.

Sommi suti grati li advisi, et li userò al tempo et dove bisognerà. Di quello mi persi in casa per essere ancora della percossa malato, non se' potuto ritrarre più oltre. Intendo ha favore; et perchè io ne parli, da parole in fuori non ne ho altro. Et crediatemi, Magnifici Signori miei, chel al continuo qui siamo di manchare di reputatione et gratia, non concordandovi altrimenti con la mente del pontefice, et noi non ci stiamo senza grandissimo pericolo, per molti adversarii ci sono et di mala ragione; et quando quelle fussino in sul facto, conoscerebbono essere molto maggiore non scrivo.

XI.

LETTRE D'ALEXANDRE VI AUX FLORENTINS, POUR SE PLAINDRE DE CE QU'ILS N'ONT PAS ENVOYÉ SAVONAROLE A ROME.

(Bibl. de Saint-Marc à Venise, ms.)

Nunquam putavimus eo deveniendum esse ut in rebus Hieronymi Savonarolæ adeo insurgeretis ut in disputatione super exsecutionem præceptorum nostrorum, quasi litem contestando veniretis. Vestrum enim est quæ sunt Cæsaris Cæsari, quæ sunt Dei Deo reddere, gubernare vestram rempublicam, temporalem statum diligere. Rerum vero ecclesiasticarum curam nobis, quibus sinceram fidei obedientiam promisistis dimittere, nostris præceptis obtemperare, et qualiacumque a nobis in rebus ecclesiasticis præciperentur, omni responsione et excusatione rejecta, effectui mancipare. Ita exigit vestra erga nos et hanc Sanctam Sedem consueta debitaque devotio. Ita nos jusserunt antecessorum vestigia, ita postulant quæ a nobis hoc tempore consequi desideratis. Jussimus ut aut Fratrem Hieronymum ad nos dirigeretis, aut eum ita induceretis ut hominum commertio careret. Exspectantes ex his alterum habemus vestras litteras fucatis quibusdam, Hieronymo, ut credimus, auctore, rationibus coloratas, quibus opera multa et sancta et devotionem in eum populi florentini, et periculum in eo cohercendo commemoratis. Nolumus in judicium intrare cum servo nostro, neque rationibus respondere. Vilesceret enim auctoritas nostra, et epistolarum et brevium multiplicatione in infinitum procederetur. Hoc tam pro gravitate hujus Sanctæ Sedis dixerimus, quam pro peremptorio haberi a nobis volumus. Statuimus enim ulterius nil amplius in ista rescribere. De bono opere non lapidamus Hieronymum. Si in populo florentino multa bona operatus est, lætamur, et optamus ut Deo bene juvante sua semina fructus habeant perpetuos bonorum hominum in eo credentium et eum imitantium devotionem in Domino commendamus. Neque eos scandalizare, ut vos timetis, ullatenus intendimus. Nostra omnis in hoc versa-

tur intentio, ut Hieronymi Savonarolæ petulentiam, superbiam, inobedientiam omni severitate ita compescamus, ut ad cor reversus et ad pedes nostros humiliatus, veniam postulet. Quam cum petierit, scimus enim quod petet, et vobis impellentibus et clementer elargiemur et cor contritum et humiliatum non despiciemus. De bonis operibus eum commendabimus. Quæcumque a nobis, post errorum suorum veram emendationem, petierit auxilia, ut opera quæ vobiscum cœpit ad perseverantiam et incrementum firmentur et radicentur facillime concedemus, et cuncta quæ a nobis ad vestram ædificationem spiritualem et in consolationem devoti sui populi florentini petierit, utique se impetrasse lætabitur. Non sit qui nos interroget quomodo et qualiter, quave ratione excomunicatus et nobis inobedientissimus habendus sit. Requirunt enim ista judiciariam telam, ut litteræ nostræ quas sæpius in forma brevis in hac causa ultro decrevimus discutiantur. Quapropter absente, et per litteras ex integro fieri nequeunt. Hoc pro constantia habetote in verbo nostro sine ulla excitatione Hieronymum nostra auctoritate excomunicatum esse et denunciatum ex eo præsertim capite quod litteris nostris præcepimus ut se et conventum S. Marci ubi moram trahit, uniret congregationi duodecim conventuum ordinis Prædicatorum quos invicem univimus et ad observantiam reduximus : nam præcepimus sub pœna excomunicationis latæ sententiæ. Intimatum est ei breve per dilectum filium Matheum Rausinum, fratrem ordinis Prædicatorum, qui nobis et intimasse et cum Hieronymo hospitatum fuisse retulit. Non paruit Hieronymus, imo libellum scripsit in vituperium ejus unionis, ac si auctoritas Sedis Apostolicæ nulla in eo intervenisset. Obmittimus quod sub simili pœna ei præcepimus ut ad nos veniret, et aliis item litteris præcepimus ne prædicaret, ubique censura de more apponi jussimus. Verum fretus ipse aura et favore populi florentini omnium credulissimi, neque unioni consensit, neque ad nos venire curavit, neque a prædicatione abstinuit. Per quam iteratam inobedientiam in excomunicationis sententiam se sæpius scienter implicavit, et celebrando irregularitatem incurrit, nostram et hujus Sanctæ Sedis auctoritatem verbo, opere et exemplo inaudita arrogantia manifeste contem-

nens ut per priores nostras litteras intelligere potuistis. Quinimo insanire non desinens errores suos ad profundum malorum ducens, his diebus etiam in ecclesia cathedrali florentina sæpius prædicare ausus est, ac si non solum excomunicatum non esset, sed adeo tanquam angelus missus esset, nihil in sermonibus suis obmittens quæ ad vilipendium censurarum nostrarum excogitare potuerit. Quod prædicaverit sciens se excomunicatum et publice nuntiatum neque vos negatis, neque orator apud nos vester diffitetur. Hoc non sufficit ut hominis incorrigibilitatem et levitatem vestra populari aura nutritam omnes plane cognoscant, mirentur et damnent. Magis et ad nauseam vel potius ad risum nos inducunt quæ ab impressoribus vestris emanarunt : ubi sermones aut verius subsanationes ejus de verbo ad verbum transcriptæ sunt : in quibus stupentibus nobis et pluribus ex fratribus nostris sanctæ Ecclesiæ cardinalibus hominis levitatem compatientibus, Deum nostrum omnipotentem Hieronymus rogat se ad infernum post mortem perpetuo tradi, si a nobis unquam solutionem petat ab his censuris quibus eum subjecimus, imo ipse nos suis deliramentis subjecit. Et impressoribus semi plene credidimus, sed vidimus litteras proborum virorum, qui sermonibus suis interfuerant, et nostris domesticis ita eum palam dixisse conscribunt, addentes eum dixisse non ligari in cœlis quæ nos contra ipsum decernimus in terris. Inviti et cum displicentia hæc credimus parati certe more Salvatoris nostri omnia audire et tollerare quæ personam nostram concernunt; sed quæ honorem et potestatem hujus Sanctæ Sedis, cui divina Providentia præsidemus tam acriter ulcerant, nunquam tollerabimus. De Hieronymo qui sensu alieno ducitur vehementer miramur, de vobis autem qui ejus reipublicæ gubernacula tenetis..... nondum miramur et obstupescimus, imo juste conquerimur et ex vestra nimia tollerantia, ne dicamus favore illi præstito, ita turbamur ut quieturi non simus donec honorem Sanctæ hujus Sedis tot modis a tenui isto vermiculo calore vestro ulceratum opportune consuluerimus. Curare vos omnino volumus quod in superioribus litteris vobis injunximus, effectum sortiamur, penitus deponentes vestram illam opinionem omni veritate carentem, qua existimare videmini rem

hanc ad aliorum subgestionem nos persequi. Neque enim nostri aut Hieronymi æmulatores, neque mens ulla erga vos sinistra nos movet, sed solum zelus honoris nostri, quem in ea re eo magnificamus quod propter hominem gregis nostri ecclesiastici obedientiam suis majoribus professam ita provocamur ac si a maximo quopiam potente mandato nostro aperta rebellione repellerent. Sermonibus Hieronymi populum vestrum non privavimus, ipse suis obstinationibus se privatum reddidit vestra audientia satis, quotiens a vobis publico edicto vetari obtinuerit, ne quis præter eum evangelizaret populo vestro verbum Dei, volens unicus pro Apollineo quodam Florentinorum oraculo haberi satis. Quot celebres Evangelii præcones ab urbe vestra expuleritis ut solum Hieronymum adoraretis, nec haberetur qui cæco populo suas fatuitates declararet satis in quolibet conventu florentino? Verbum Dei nunc declamari juvate alios prædicatores. Permittite ut quilibet efferat in horreo Domini quod potest, ferte patienter ut Hieronymi anathematizati lingua coherceatur, non quidem de perpetuo, sed donec post debitam humiliationem os ejus a nobis aperiatur. Consulite rebus vestris, et per interventum simplicis Fratris ne cadat, ut ajunt, musca in lac quod inter nos et vos bonis rationibus sensim coagulat. Sicuti enim in rebus nostram auctoritatem concernentibus obedientes eritis; ita erimus et nos proni et inclinati ad ea quæ gratiositatem et commoda hujus vestræ reipublicæ concernent. Valete, nihil nobis super his per litteras sed operibus tantum respondentes : alioquin reiteratam inobedientiam vestram amplius non ferendam ulturi, totam civitatem Florentiæ ecclesiastico interdicto incunctanter subjiciemus tamdiu duraturo quamdiu vestro isti monstruoso idolo favorem præstabitis.

Cette lettre ne porte point de date; mais elle est écrite en réponse à celle de la seigneurie en date du 4 mars 1498 (voyez *Lett. ined.*, Rec. March., p. 93, et Quétif, t. II, p. 122), et se rapporte parfaitement à celle de Bonsi qui précède immédiatement dans ce recueil.

XII.

LETTRE DE SAVONAROLE A L'EMPEREUR, POUR L'ENGAGER A ASSEMBLER UN CONCILE CONTRE LE PAPE.

La traduction italienne a été publiée dans les *Miscellanées* de Baluze, éd. Mansi, t. I, p. 583.

(Bibl. de Saint-Marc à Venise, ms.)

Serenissime imperator, immensæ largitatis pater et totius fons et origo bonitatis Deus, singularem perpetuamque erga humanum genus providentiam atque clementiam declarans, per Amos prophetam suum promisit non facturum se Verbum, nisi revelaverit secretum suum ad servos suos prophetas. Cum ergo novissime judicium et misericordiam in terra facere decreverit, scilicet abominationem in templo suo regnantem per flagella vindicare, ipsiusque Ecclesiam extirpatis ministris pessimis pristinæ dignitati restaurare; infideles vero pia restauratione ad se convertere : idque mihi licet inutili revelare dignatus sit; non destiti octo jam annis in corde Italiæ, uti fama late pervulgata est, et ad pœnitentiam peccatores vocare instantemque desuper iram nuntiare. Hinc multis præconiis validissimisque argumentis fidem Domini nostri Jesu Christi extollere, et ad veram religionem ac pietatem acriter vitia insectando mortales excitare : verum pravis odiosa nimis veritas multos offendit et multos contra me concitavit. Qui in malis gloriantes justos usquequa persequuntur, ne scellerum suorum exprobratione confundantur. Sed Dominus irridebit et subsanabit eos. Appropinquante igitur ultionis tempore, nunc me secretiora quædam vobis regibus et principibus reipublicæ christianæ aperire jubet, ut sciatis quanto in discrimine propter tollerantiam et culpam necnon discordias vestras navicula Petri modo versetur. Quam ob causam in virga furoris sui..... et reges ad quos præcipue remedium pertinebat, charissimis eorum pignoribus peremptis. Nullum etenim sub cœlo gravius quam divinæ majestatis ipsiusque profanari cultus crimen excogitari potest, quod

dissimulari et impune pertransiri ab iis qui obviare possunt et debent, nihil aliud est quam liberam peccandi licentiam, et nequitiæ fontem subministrare, uti modo in Ecclesia Dei conspicitur, in qua a vertice usque ad plantas pedum nulla superest sanitas. Sed omnium scellerum abominationes, vobis tacentibus et pestilentia in cathedra Petri posita venerantibus, impudentissime vagantur. Idcirco adversus Dominus propter intollerabilem fætorem jamdudum nullum in Ecclesia pastorem esse permisit. Testor enim vobis in Verbo Domini hunc Alexandrum VI minime esse pontificem, nec ad pontificatum admitti posse. Nam ultra exsecrabile simoniæ scelus, qua sacrilegam mitram emptione subripuit, et quotidie conferendo sacra beneficia licitatoribus exponit, manifestaque vitia obmittam; hoc primum assero et certissime affirmo ipsum non esse christianum, qui nullum prorsus putans Deum esse omne infidelitatis et impietatis culmen excedit. Alia insuper occulta vitia universo exsecranda orbi, loco et tempore suo aperiam, si Dominus inspiravit. Quapropter ex parte omnipotentis Dei, a quo, Serenissime Cæsar, istius imperii culmen accepisti, te moneo et obtestor inter alios christianæ reipublicæ defensores, omni cunctatione et terrena dissensione postposita solemne concilium idoneo et libero loco fieri procuretis ut tali exitiali animarum detrimento ac periclitanti naviculæ Petri impigre succurratur, alioquin gravissimam culpam Deique indignationem non evitabis. Hæc eadem, jubente Deo, christiano regi Francorum sacrisque regibus Hispaniæ, Britanniæ insulæ atque Pannoniæ per litteras nota feci, ut pro communi salute omnes in hoc concorditer excitentur. Ego vero quibuscumque nexibus me obstringes, irrevocabiliter promitto me non tam probationes certissimas in præsentia sacrosanti concilii allaturum, sed omnipotentem Dominum pariter evidentissimis miraculis ostensurum. Cujus rei sicuti inviolabilem ab eo promissionem accepimus, ita et magna fiducia non nostram sed Dei gloriam quærentes experimentum pollicemur. [E sebbene Dio rare volte usa questi miracoli, non è però mancato mai ne' bisogni, essendo apparecchiato sempre ne' bisogni ad aiutare quelli che in verità gli domanderanno ajuto [1].] Tu ergo, Serenissime Im-

1. Les mots placés entre crochets manquent dans le texte latin.

perator, mandatum Dei tui damno ne contempseris, sed balteo Jesu Christi accinctus quod dignitatis et officii ac pietatis tuæ in Deum est viriliter exsequere; ut expugnatis prius Christi hostibus, quibus nihil perniciosius est, facile de externis postmodum victoriam consequaris, quam pro benemeritis in manu amplissima Deus reponet. Ac postremo adducam jam nihil ad majestatem et amplitudinem tuam convenientius, nihil gloriosius, nihil sanctius accedere posse, etsi universum orbem Christi imperio adjeceris, quam cum ab enormi injuria Domini Dei tui honorem cunctis rebus præferendum, ejusque sanctuarium a fœdissima pollutione vindicaveris. Cui Dominus noster Jesus Christus spiritualem gratiam perpetuamque felicitatem donare dignetur. Vale.

XIII.

LETTRE DE SAVONAROLE AU ROI DE FRANCE SUR LE MÊME SUJET QUE LA PRÉCÉDENTE.

(Bibl. de Saint-Marc à Venise, ms.)

Rex, in æternum vive. Quantam tibi omnipotens Deus promerendi et bene gerendi occasionem et facultatem præstiterit, Rex christianorum potentissime, non ignoras. Proinde si ingratitudinis labe, quæ sola pietatis et misericordiæ fontem exsiccat non evitaberis, tanto gravioris noxæ in die judicii reus eris. Quis enim fidelis servus et prudens Domini sui honorem contemnat et per pretiosam illius suppellectilem diripi et dilapidari, etsi obsistere possit, impune patiatur? Tu igitur cum Christianissimus voceris, quem Dominus ministrum elegit, cui vires et gladium ancipitem dedit; cui tot beneficia contulit, pluraque insuper se collaturum ostendit, si in præceptis ejus ambulaveris, ipsiusque Domini Dei tui honorem religionemque profanari haud turpiter consenties. Consensit enim qui improbis ubi potest non resistit.... An nescis quanto in discrimine, opitulante licentia, versetur Ecclesia? Correctoris veritatem adeo perosi sunt ut qui palam impudenter faciunt non modo non reprehendi, sed laudari et extolli velint. Qui

autem vulnus tangit aspidis morsum intentat, quale quotidie, etsi nullus, virus contra me habiturum experior. Audi ergo quod Dominus modo per me propalari jubet rem nimis gravem, nimis pretiosam, scilicet sine rectore et pontifice jamdiu ipsam Ecclesiam esse. Cum hic sextus Alexander nequaquam sit pontifex nec esse queat, non tam ob simoniacam sacrilegamque electionem ob ea quæ palam extant ipsius flagitia, quam cum christianus non sit, nec ullam fidei formam habeat, a qua mortalium omnium pessimus prorsus abhorretur. Ea enim quæ stuporem et horrorem cunctis incutiant loco et tempore proferam opportuno. Quapropter ex parte omnipotentis Dei te moneo et obtestor ut solemne concilium libero et tuto loco statim fieri procures, ne tanto animarum periculo sine pastore labatur Ecclesia. Alioquin tibi ceterisque ad quos attinet gravissime imputabitur. Et ne ex arbitrio ista dicta putentur, polliceor et obligor non tam me rationibus efficacissimis in conspectu totius sacrosancti concilii prædicta probaturum; sed et supernaturalibus signis Deum eamdem rem confirmaturum. Sic enim ipse certe promisit; quod pariter ex ipsius Domini voluntate regi Romanorum sacrisque regibus Hispaniæ, Angliæ et Pannoniæ, sicut et in primis Tuæ Majestati significavi : ut singuli pro sua in te pietate et pro regia dignitate ceteris terreni imperii contentionibus posthabitis, ad instaurationem nutantis et periclitantis Ecclesiæ unanimiter excitentur quod tibi potissimum ad hoc vocato, munus et exprimitur.... et ex majorum tuorum imitatione incumbit. Et cum negligentius rem hactenus egisti, a Domino salubriter correptus es. Cave autem ne gravius quid incurras si vocem ejus non audieris. Ipse enim est qui mortificat et qui vivificat, qui deducit ad inferos et reducit. Acceptior quippe hujus exempli holibatio Deo fuerit, quam omnes barbaras nationes christiano imperio subjugare; nam radice infecta nihil salvari potest. Ex intimis primum vitalibus vipereum virus extirpetur, et pristinus vigor in omnes corporis partes diffunditur. Tunc convertendos fidei maumethanos facile superabis; et per te crucis vexillum magnifice exaltabitur. Exurge itaque ad paratam tibi Domini victoriam gloriamque perennem, nec diutius immorare. Spes tecum erit et confringet vectes ferreos, et aperiet coram te januas, et portæ non claudentur,

et quocumque ieris, ipse anteibit, et humiliabis gloriosos terræ. Alioquin auferetur a te vocatio tua et dabitur genti facienti voluntatem ejus. Ipse autem in cujus manu est cor regis, inluminet oculos tuos ut videas et sequaris viam quæ per justitiam, fidem et pietatem ducit ad vitam et beatitudinem sempiternam. Vale feliciter in Domino.

XIV.

LETTRE DE SAVONAROLE AU ROI ET A LA REINE D'ESPAGNE, SUR LE MÊME SUJET QUE LES DEUX PRÉCÉDENTES.

La traduction italienne a été publiée dans les *Miscellanées* de Baluze, éd. Mansi, t. I, p. 583 et suiv.

(Bibl. de Saint-Marc à Venise, ms.)

Serenissimi conjuges, audivi sæpe præclara opera et gesta vestra in profligandis expurgandisque infidelibus necnon eliminandis Christi hostibus et perniciosis fidei subversoribus. Quapropter ob zelum domus Dei mirifice lætatus sum cum nihil magis quam christianæ religionis decus defensionem propagationemque, uti regiam decet majestatem, sub limitibus vestris cordi esse perspexerim. Verum si quantum vos in Ecclesia Dei exterius ædificatis, alii sint qui multo magis intrinsecus demoliantur et vastent; nihil in ea stabile, nihil solidum construi poterit; quum quidem labefacto fundamento supra gesta omnia gravi lapsu corruant necesse sit. Cum ergo omnipotens Deus inter alios servos suos inutili mihi revelare dignatus sit, se Ecclesiam suam per flagella renovare velle; octo jam annis in medio Italiæ pœnitentiam vociferando hæc nuntiavi. Veritati vero parcens multa discrimina pertuli, quæ quotidie invalescentia ob amorem Christi insuavia sunt. Quicumque enim in Christo vivere volunt persecutionem patientur ut reminiscantur et quærantur ad ipsum universi fines terræ, cujus vasta totius Africæ pars sese vobis offert. Nunc itaque Dominus me altius intonare palamque facere jubet quanto in discrimine propter peccata hominum, regum et principum christianorum incuriam et tolle-

rantiam Ecclesia versetur : ad quos maxime pertinebat dissipatores et vastatores vineæ Domini Sabaoth atque ipsos vinitores totius mali auctores minime ferre, cum omnibus de excolenda et custodienda Domini hæreditate mandatum sit, neque alii propter reges tanto errori obviare possent. Quod quia hactenus neglexistis, potissima causa fuit ut indignatio Domini præsertim in filios vestros, sicut in primogenitos olim Egypti deferbuerit. Neque enim leve peccatum putandum est lesæ majestatis divinæ crimen leniter pertransire. Inclementer enim facit qui propter impunitatem negligentiamve peccandi licentiam præbet; præsertim si in Romana Sede regnet abusio : ubi pro religione, sanctimonia et pietate, superbia, avaritia et omne flagitiorum ac impietatis genus alta cervice et aperta fronte dominantur. Hæc igitur abominatus Dominus jamdiu fluctuantem Ecclesiam pontifice et rectore destitutam reliquit. Quod nunc tandem propalare necessum est. Scitote enim hunc Alexandrum VI minime pontificem esse, qui nec potest, non modo ob simoniacam sacrilegamque pontificatus usurpationem et manifesta ejus scelera; sed propter secreta facinora a nobis loco et tempore proferenda, quæ universus mirabitur et obsecrabitur orbis. Ex quibus hoc primum Deo jubente aperio et certissime affirmo ipsum non esse christianum, neque ullam prorsus fidem vel informem habere. Quapropter omnipotentis Dei mandatum vobis nuntio et testor futurum in gravamen animarum nostrarum, nisi credideritis ut omnibus aliis posthabitis curis, necnon dissentionibus solemne concilium idoneo et libero loco fieri maturetis, ne tam exitiale reipublicæ christianæ detrimentum diutius tolleretur. Ego vero offero et promitto non solum argumentis certissimis coram sacrosancto concilio prædicta me probaturum, sed et Dominus ea supernaturalibus signis miraculisque ostensurum. Quum ita indubitanter ab eo accepimus quod si per incuriam et inconsiderationem hactenus in hoc defecistis, existimo enim vos religiosissimos esse, nunc postquam resciveritis tanto vigilantius et instantius rem tam honestam, tam piam, tam necessariam cum aliis regibus christianis procurate; quibus, eadem jubente, denuo significavi S. Serenissimo Imperatori, Christianissimo regi Francorum, sacrisque regibus Brittaniæ insulæ, Pannoniæ, tanquam

inter christianos primariis. Porro plus laudis et meriti undique reportabitis, intestinam pestem curando, quam Barbaros omnes foris expugnando. Quos insuper in manus vestras Dominus tradet, et super ante natos reges vestros felicitatem gloriamque cumulabitis in cœlo et in universa terra : vestrique nominis decus nulla unquam posteritas conticescet. Dominus autem Jesus Christus vos tam religiosos perrarosque conjuges dirigat, foveat, conservet. In ipso demum qui est vestra salus feliciter valete.

A la suite de cette lettre, on trouve dans le manuscrit quelques pages en blanc, qui attendaient sans doute les lettres écrites par Savonarole au roi de la Grande-Bretagne et au roi de Hongrie.

XV.

EXTRAITS DE QUELQUES LETTRES INÉDITES DE LÉONARD STROZZI.

(*Arch. delle Riform.* — Carteggio Mediceo avanti il principato, filza 69.)

1° F° 16. — LÉONARD STROZZI A MESS. FRANCESCO FORTUNATI PIEVANO DI CASCINA, AMI DES MÉDICIS.

Padre Piovano, avendovi ultimamente mandato alcune cose di Fra Hieronymo, e massime la prima predica, essendosi stampata la seconda di Santa Reparata di domenica passata, non dico quella del giovedì dinanzi in S. Marco, che non fu predica pubblica, ma sermone, vela mando sotto questa; mettetela con l'altre. A Roma s'è cominciato a sentire il suo nuovo predicare, e fannone gran caso, e dubito di più serrata guerra, che comincieranno a venire ad arme corte, e il nostro ambasciatore che si trova là ne comincia a aver paura, tanto più presto si chiarirà chi dubita se questa è opera di Dio o del diavolo.

24 febbrajo 1498 (1497, vieux style).

2° F° 18. — DU MÊME AU MÊME.

La cosa quando raffredda, quando riscalda, e le Signorie fattone due volte pratica, conclusono di lasciare deliberarlo a Frati

medesimi; solamente se avessi cura alli scandali, facendosi la prova. Ora questi di S. Domenico ci sono molto caldi e fatto fare efficacissime orazioni. Intendo esser dato il guanto per domani, e questa sera si delibererà il luogo dentro o fuori della terra. Vedremo che fia, e Dio aiuti la verità e l'opera sua. Io per me nol posso credere.

5 aprile 1498 (1497, vieux style).

3° F° 19. — DU MÊME AU MÊME.

È uscita oggi fuora nuovamente stampata le medesime conclusioni con aggiunta delle soscrizioni di quelli Frati che da ogni banda si offeriscono al cimento del fuoco e con un' aggiunta di Fra Girolamo, rispondendo a certe obiezoni come vedrete, e in fine la festa è preparata per domani, e qui si parla e pensa poco d'altro. Dieci cittadini sono stati deputati dalla signoria per ordinare: Guidantonio Vespucci, Ant. Malegonnetti, Franc. Gualterotti, Ant. Strozzi, Luca Corsini, Franc. Valori, Pier degli Alberti, Pippo Giugni, G.-B. Ridolfi, Benedetto de' Nerli.

Les Frères de Saint-Marc sont en prières. Demain Savonarole prêchera, puis ils iront sur la place pour l'épreuve, à moins qu'il n'arrive d'ici là un bref du pape pour l'empêcher.

5 mars (par erreur pour avril) 1498 (1497, vieux style).

4° F° 20. — DU MÊME AU MÊME.

Dne Plebane, avendovi iersera scritto e accompagnato in dua lettere che l'ha portata stamani Pasquino di Costi e dettovi come era preparato per oggi il fuoco, è avvenuto quello che io e molti altri hanno stimato; che ieri sera a notte per la signoria o per chi altri se l'abbi potuto fare è stato ordinato che la cosa soprasega. Credo sia per aspettare che da Roma sopravvenga breve o altro impedimento della banda di costoro era ed è ordinato tutto, e se si farà, che stimo oramai di no, sarà non manco bello a vedere l'ordine che il miracolo. Stamane ha predicato Fra Hieronimo in S. Marco, e molto vivamente offerto di nuovo o vero confermato

il miracolo evidentissimo e risposto a molte obbiezioni si fanno o si potrebbero fare. E massime contro a chi volesse dire che per opera diabolica o arte magica si farà questo miracolo che è stata bella materia, e che quando questo non si faccia ora si che per loro sono presti, si farà a ogni modo miracoli, e presto e se non prima al dare volta a la chiavetta non mancherà. Il che fia presto e sentirassi cose grandi e stupende. Mi raccommandovi a voi.

6 aprile 1498 (1497, vieux style).

XVI.

DÉPOSITIONS DES TÉMOINS AU PROCÈS.

(*Arch. delle Riform.* — Istruzioni e lettere esterne dal 1491 al 1502. Classe 10, distinzione 1, nº 87, stanza 3ª, armadio 13.)

1.

Frater Robertus Ubaldinus de Gaglano, frater professus, ordinis Prædicatorum, alla signoria. In secreto aulæ Magni Consilii.

Chargé de faire signer, en juin ou en juillet 1497, la pétition de Saint-Marc au pape pour obtenir l'absolution de Savonarole, il s'acquitta autant qu'il le put de sa mission. Les Frères s'étaient engagés à faire signer, s'il le fallait, des milliers de citoyens. Silvestre Maruffi gronda Fra Roberto pour avoir laissé signer des hommes du peuple, disant qu'on ne voulait que des signatures importantes. J'en renvoyai donc plusieurs, dit le témoin; mais de peur qu'ils ne se fâchassent, je fus obligé de laisser signer toutes sortes de gens.

Les uns arrivaient d'eux-mêmes, les autres étaient conduits par des Frères.

Roberto donne le nom d'une foule de citoyens qui devaient venir et qu'on attendit inutilement. En revanche, il en vint beaucoup d'autres « che non avremmo mai credutolo. »

« Fra Silvestro condusse Giannozzo Pucci, il quale a me parve » che la soscrivesse forzato et molto mal volentieri.

» Erano soscritti forse 200 o più. Non si finì tal cosa, et rimasse » imperfetta, perchè la pestilentia ci venne in convento appunto » allhora. »

Valori voulait brûler la pétition.

« Io sapevo che la dottrina del Savonarola era solida et sana, et » non heretica.

» Io era adjutore a Fra Girolamo a scrivere, maxime quando » componeva alcuna causa et opera, o trattati, della fede et *de* » *simplicitate christianæ vitæ,* et tutte le altre sue opere. »

J'écrivais aussi ses lettres dans le commencement, du moins celles qui n'avaient pas d'importance; je le suivais et je l'accompagnais. Depuis deux ou trois ans je ne me suis plus mêlé de sa correspondance. Fra Niccolò da Melano m'a remplacé.

Le témoin énumère les promesses de Savonarole; puis il ajoute : « Non mi parendo a me vedere a tante promesse larghissime ris- » pondere così larghi effetti quali me lo havevo concetti.

» Vedendo io maxime una cosa di scandolo, cioè essersi fatti » tre gran maestri in casa, lui, Fra Domenico et Fra Silvestro, et » haversi usurpato ogni dominio et libertà et exentione, nè essere » in alcun modo subjecti, come si richiedeva, alla professione » loro. Et poi vi si aggiunse un quarto, con cui si consigliavano » molto, Fra Antonio di Olandia, Tedesco, padre di religiosa vita. »

Je me plaignais de cela et l'appelais une tyrannie, ainsi que beaucoup d'autres; mais je n'osais pas protester, « vedendo » molti buoni frutti et unione d'animi et religiosa vita in comuni. » J'avais des scrupules de conscience et me tenais tranquille. Savonarole me grondait, et je lui demandais pardon.

« Vedevo Fra Silvestro tutto il dì consumare pe' chiostri, con » circoli di cittadini attorno et chiacchere, di che mormoravo con » molti.

» Fra Domenico, il quale, credo, fu huomo di buona purità, » ma di dura cervice, et troppo credulo a rivelatione et sogni di » donne, et di capi deboli et stolti, et chi non li credeva era tra » noi in continuo martirio. »

Je n'ai jamais prêché sur les affaires d'État. Il est vrai que, croyant aux prophéties de Fra Girolamo, j'ai exposé beaucoup d'allégories, me gardant de toute interprétation forcée, et je disais que l'excommunication était nulle. Je serais allé dans le feu si notre vicaire général me l'avait commandé.

« Credevo che Fra Girolamo fusse mandato da Dio, di che mi » dolgo et pento, et ho domandato la absolutione. »

Quant à la souscription pécuniaire (*soscrizione di denari*), j'en entends parler pour la première fois. Je sais bien qu'ayant fait un achat de livres pour 3,000 ducats, nous n'en avions payé que 2,000, et que Bernard Nasi s'engagea pour nous, auprès de Comines, à une échéance de dix-huit mois. Nous avions intention, pour payer ces derniers 1,000 ducats, de nous adresser à nos amis; il se pourrait, mais je n'en sais rien, que Fra Domenico ou un autre se fût adressé déjà pour cela à quelqu'un d'entre eux.

Je ne me suis jamais aperçu qu'il y eût des intelligences entre Savonarole et les citoyens, quoique je fusse ordinairement auprès de lui. « In vero, Fra Hieronimo sapeva pochi nomi di cittadini, » ma Fra Silvestro era quello che ne aveva sempre attorno uno » cerchio, piena la cella, o chiostri, o l'orto. » Cela déplaisait à tout le monde.

Ceux qu'on voyait le plus souvent avec Fra Silvestro étaient : Benedetto Bonvanni, Andrea Cambini, Lionardo Cambini, Mazeo Mazei, Ruberto Ridolfi, Antonio Giraldi, Messer Francesco da Yesi, ser Niccolò Michelozzi, Francesco Davanzati, Antonio Berlinghieri, Lionello et Francesco Boni, Francesco del Pugliese, Bernardo Carnesecchi, Messer Luca Corsini, Girolamo de' Rossi, Giovanni Carnesecchi, Bernardo Martini, Messer Bartolommeo Redditi, Marcello Vernacci, Raffaello Pitti, Piero Federighi, « et » quasi innumerabili huomini da bene erano quivi tutto el dì. »

« Io non potetti mai notare Fra Hieronimo di nulla; ma sempre » vidi in lui gran segni di santità, divotione, humiltà, oratione, » buone parole et optimi costumi et exempli, conversatione mira- » bili et doctrina sana et firma et solida. Ma poichè si sottilmente » ci ha simulato et ingannato, ringratio Dio et la Signoria che ci » ha chiariti, et preghiamo che vogliate mantenere il bene co- » minciato insino al fine. Et perchè hieri ci fu decto che V. S. » volevano rimandarci a casa Fra Domenico et Fra Silvestro, sap- » pino V. S. che noi facemmo consiglio tutti insieme di non gli » rivolere più, perchè sono scandolosi. Tenetegli voi, et fate quel » che vi pare bene. »

2.

18 avril 1498. Luc della Robbia, première déposition.

Fra Luca d'Andrea della Robbia déclare que les Frères étaient avec des séculiers dans le chœur, au moment de l'assaut du couvent, munis de torches. Lui-même était armé, ainsi que Lionello Boni, Francesco Davanzati, Jacopo della Bientina, Girolamo Gini, Pagolo della Robbia, et beaucoup d'autres dont il ignore le nom.

Savonarole était avec le saint-sacrement dans le chœur. Ceux qui s'y trouvaient avec lui étaient pour la plupart désarmés et ne portaient que des torches. Quelques-uns cependant avaient des armes, quatre ou six environ, dont Pagolo della Robbia et Nicholò le bonnetier.

Le peuple entre : nous prenons des épées et courons à sa rencontre. Je vais dans le second cloître : je blesse un assaillant aux reins, je donne un coup de pommeau de mon épée à un autre sur le visage, j'en dépouille deux, et je donne leurs armes à mes deux frères.

Seconde déposition :

Douze jours avant l'attaque, je fus invité par Fra Francesco de Médicis à venir quelquefois à Saint-Marc le soir, parce qu'il soupçonnait qu'on pourrait bien faire quelque entreprise contre le couvent. Nous y allions un soir sur trois; j'y portai une épée, une pertuisane, etc. Le témoin énumère les armes qu'il y trouva au nombre de soixante environ, de différente nature.

3.

Fra Hieronimus Andrea de Ginis déclare que Fra Ruberto l'invita à accompagner Savonarole au sermon; il demanda si l'on pouvait avoir des armes, pensant que la Seigneurie ne s'y opposait pas puisque des domestiques en portaient.

Fra Francesco de Médicis m'invita souvent à coucher à Saint-Marc, parce qu'ils avaient des soupçons. J'y vis sept ou huit personnes qu'on avait convoquées comme moi : Bartolommeo Bartolommei le mercier, Nicholaio le bonnetier, Luca d'Andrea della Robbia,

Jacopo del Bientina, Lazerello da Filicaia, Diofebo della Stufa, Zanobi le fripier. Tous les soirs, depuis environ quinze jours, on faisait ainsi garder le couvent.

J'ai vu porter des armes chez Davanzati. Le dimanche des Rameaux, au moment du combat, j'ai vu des caisses d'armes.

Le témoin raconte le combat à peu près dans les mêmes termes que le précédent; il fut blessé à la tête.

La deuxième déposition de Fra Andrea de Ginis contient les mêmes choses, et de plus cette déclaration : « Disse Fra Girolamo » che si dovesse deponere l'arme. »

4.

12 avril 1498. — Fra Francesco de Médicis fait une déposition semblable, qui ne diffère des précédentes que sur le nombre des armes.

5.

26 avril 1498, Andrea Cambini, première déposition.

Valori reconnaissait que l'État avait besoin de quelques réformes, mais il ne pensait pas que le moment fût opportun; il était d'un caractère difficile et sauvage.

Le témoin s'étend fort au long sur les amitiés de Valori. Il était, dit-il, plein de bonne volonté pour Savonarole et pour Saint-Marc; mais Cambini ne se rappelle pas qu'il ait jamais envoyé d'ambassade au vicaire général pour les affaires publiques.

« Ricordomi anchora che l'anno passato, la vigilia dell' Ascen-
» sione, sendo altercatione circa al predicare, Fr. Valori mi
» mandò a intendere se voleva a ogni modo predicare, et lui dixe
» di sì, et uscita la pratica, gli fece intendere come era determi-
» nato per la signore (sic), che la matina predicasse, et che lo
» poteva sicuramente fare.

» Che Francesco Valori sia andato a casa cittadini privati, dico
» che io non ho notitia; ma mi pare havere inteso che un dì di
» festa andassi con Niccolò Machiavelli et Tommaso Guidetti et
» Francesco dello Scarfa, ma non lo affermerei, dicendo così ito
» molte volte a visitare Antonio Canigiani malato, etc....

» Sono circa 15 dì che Fra Salvestro di Santo Marcho mi dette

» una poliza havuta da uno suo Frate, sulla quale era scripto
» come Tommaso Capponi mi havea decto sullo sportello della
» bottega sua che innanzi passassino molti giorni, le cose si chia-
» rirebbero, et che haveva parlato con molti giovani de' Compa-
» gnacci, et io la mostrai a Fr. Valori, il quale dixe : Questa
» sarebbe mala poliza, se fusse d'altri che di Tommaso; ma si
» vorrebbe che i Dieci la vedessino, et io gli dixi : Io non voglio
» questo uficio, et così mi rese la poliza, et stracciaila....

» Et essendo, più tempo fa, Fr. Valori in mala opinione di molti
» di quelli frequentano Sancto Marcho, che mostravono temere
» della grandezza et volontà sua circa le cose pubbliche, mi ricordo
» ch' io ne parlai già con Fra Salvestro....

» Circa alle intelligenze si dicesse essere in San Marcho, io non
» intesi mai che vi fusse altra intelligentia che una inclinatione di
» animi a benevolentia l'uno verso l'altro di quelli a quali piaceva
» questa opera, ma che mai vi si facesse ordine o ristrignimento
» alcuno....

» Circa alla soscritione si fe' questo maggio et giugno passato
» in San Marcho a richiesta di quelli Frati, come dixi hieri a
» bocca ch' era nata da lettera di Ser Alessandro da Roma (*Ales-*
» *sandro Nasi*), che scriveva che intendeva là era suto mandato
» certa soscritione di citadini contro al Frate, et confortava a fare
» loro fare testimonianza delle cose sue et facti nella città, et Frati ne
» chiessono parere a Fr. Valori et G. B. et furono confortati a
» farla, et così i Frati medesimi la portarono et feciono sottoscri-
» vere, et io la sottoscrivessi infra gri altri, et nè mai ne tenni
» conto da poi. Et intensi quello che ce ne fussi, che vi era d'ogni
» sorta d'huomini secolari, religiosi et forestieri. Le lettere erano
» di Ser Alessandro addirette a Ser Bastiano suo genere et a
» Mannelli. »

Il n'a pas eu connaissance des armes et de l'artillerie sur les-
quelles on l'interroge; mais, dit-il : « M' è venuto alla memoria
» che, circa uno mese fa, domandandomi Ruberto Ridolfi se ha-
» vevo armi in casa, gli risposi non haveo che poco, e lo doman-
» dai quello ne voleva fare. Dixemi che i Frati erano ogni dì
» minacciati d' essere arsi in casa, et che però crederebbe fusse

» bene che in quelle case intorno et nel convento fusse qualche
» armi.

» Rachomandomi umilmente alle signorie et clementie vostre,
» et le prego che se non vogliono havere riguardo a me che con-
» fesso non lo merito per essere entrato in pratiche non conve-
» niente a me, et per havere voluto meglio ad altri che a me,
» vogliate havere compassione di cinque figliuoli mi trovo restati
» sulla matonata, et condurli, havendo perduto il loro andare all'
» amore d'altri. »

27 avril, seconde déposition.

Andrea Cambini raconte qu'un soir, pendant l'avent, Savonarole fit un petit sermon à plusieurs personnes qui étaient présentes. « Si dolse che havendo provato con tante ragioni la verità pre-
» dicata, li huomini ogni dì diventavano più duri, et che però
» facessino oratione... Di poi si volse a tutti quelli che v' erano,
» et impose loro non dovessino parlare di queste cose, mà facessin
» le secrete. »

Valori, étant gonfalonier, me dit un jour qu'il voudrait être remplacé par Antonio Canigiani. J'allai donc trouver Silvestre pour lui faire l'éloge de ce citoyen et le déterminer à parler en sa faveur. Mais Silvestre préférait Bernard del Nero.

Cambini a dit un jour à Messer Giovanni Bentivogli que Savonarole ne se mêlait pas des affaires d'État.

6.

23 avril. Domenico Mazzinghi.

Savonarole l'avait prié d'écrire à Giovacchino, et d'insérer dans cette lettre celle qu'il écrivait au pape. Mazzinghi obéit et pria Giovacchino de montrer ces lettres au roi de France, ce qui aurait eu lieu si ce prince n'était pas mort.

Il a signé la pétition à Rome, déjà chargée de 200 signatures, mais il ne sait rien de plus sur ce sujet.

« Di soldati che Fra Silvestro mi habbi racomandato che si sol-
» dassino, dico non mi ricorda, se non d'uno da Ferrara, del
» quale non si fece poi altro.

» Francesco di Lorenzo Davanzati, circa 20 giorni innanzi che

» Fra Girolamo fu preso, mi dixe havrebbe bene mandato a San » Marcho due pezzi d'artiglieria per difesa di quelli Frati, et io » gli risposi : Non me no voglio impacciare. »

7.

14 avril. In curia Bariselli (Bargelli).

Francesco di Lorenzo Davanzati dit : « Che è circa tre settimane » in circa, che Francesco de' Medici gli richiesse qualche pezzo » d'arme, perchè noi habbiamo sospetto di essere offesi, il che » mandò 12 partigiani, 10 mezze teste, 6 rotelle, tre targoni, » coll' arme sua, 7 targoni bianchi. Ebbe da Matteo Strozzi una » corazza, dixe per accompagnare il Frate; di poi non potendo » havere la lasciolla. »

Au-dessous de cette déposition, on trouve ce qui suit, de la main d'un des magistrats ou des notaires :

« Interroghisi delle parole che usò con Piero Corsini del tagliare » il capo a 20 cittadini. »

26 avril, seconde déposition.

Il raconte qu'il fut envoyé à la seigneurie avec Giovanni di Jacopo di Dino, afin d'obtenir pour les dominicains la *Loggia de' Lanzi*, au lieu de la *ringhiera*, pendant l'épreuve du feu.

Détail sur les armes et la pétition.

« Attestato che quando io fui de' signori et mi fu decto la sera » dinanzi che io sarei de' signori, et la mattina io andai in San » Marcho a udire messa, trovai Fra Salvestro; io gli dissi ch' io » stimavo la mattina essere de' signori, et che facessi fare l'ora- » tione per me, et lui mi menò a Fra Girolamo, che questa fu la » prima volta ch' io gli parlai, et dissigli che pregassi Iddio per » me, come io stimavo essere de' signori. E Dio 'l volessi, che » io non l' havessi mai conosciuto. »

8.

23 avril, interrogatoire secret et verbal.

Giovanni di Niccolò Cambi, interrogé sur la lettre écrite par lui à l'empereur au sujet du concile, répond ainsi qu'il suit :

Il avait voulu écrire à l'empereur pour lui envoyer le *Trium-*

phus crucis, lui faire l'éloge de Savonarole, lui représenter quo l'Église allait de mal en pis, et que c'était à lui qu'il appartenait de la redresser. Il y a environ quarante jours, « andai con tal mia » lettera in San Marcho, non per trovare Fra Girolamo, ma per » fare scrivere tal mia lettera in latino. Vi trovaivi Fra Salvestro » et Girolamo Benivieni. La lessi loro, di poi la lasciai a Benivieni, » perchè la facesse latina, et lui così mi promesse di fare. Dipoi » a tre giorni andai in San Marcho, et mi fu decto ch' io facessi » motto a Fra Salvestro, che mi voleva parlare, et così andai a » lui, et inginocchiatomegli innanzi, ei mi dixo : Io ho visto la » boza della tua lettera allo imperatore, sia contento non l' havere » per male. Poi soggiunse : La sta secondo il gusto mio, o poco » manca, et che vi voleva aggiugnere alcune parole et darmi copia » di una lettera ch' havea scripta al papa, perchè vela inchiudessi. » Et io risposi : Mi contento a tutto. Di poi non gli ho parlato, et » tornatovi dopo alcuni dì, trovai fatta la lettera, et soscrissila, » et quivi la lasciai a Frati, i quali la mandorono secondo intesi » di poi per via di Vinegia, col decto libro del Triompho. Et » questo fu circa 20 giorni innanzi a Pasqua. Questa cosa io non » la comunicai con persona, eccetto la donna mia, perchè » Fra Girolamo mi havea decto ch' io non la comunicassi con » persona. »

Il a signé, comme tous les autres, la pétition à Rome.

Au-dessous de cette déposition :

« Hassi a mandare per lui et farsi dare copia delle lettere scripte » allo imperatore. »

9.

23 avril, interrogatoire de Simone del Nero, au sujet de la lettre écrite pour le concile à Niccolò, son frère.

« A dì 24 marzo passato, Giovanni Spina venne a me a casa, et » dixemi, per parte di Fra Girolamo, che io gli facessi motto : » onde io subito andai a San Marcho, et andato nella infermeria, » trovai Fra Girolamo coll' imbasciatore di Ferrara; et lui, las- » ciato decto oratore, si voltò a me, et dixe, dopo alcune parole : » Tu sai che io ho predicato la rinovatione della Chiesa et la con-

» versione degli infedeli. Dio vuole che questa opera vada innanzi;
» io voglio che tu scriva una lettera a Niccolò, tuo fratello, ora-
» tore vostro in Ispagna, della quale tene darò una minuta, affine
» che havendosi a mostrare poi là, la sia di qualità che si possa
» mostrare, et così anchora ti darò copia di una lettera che ho
» scripta al papa, perchè la mandi con decta tua lettera. Rispo-
» sigli : Niccolò non vi sarà, perchè sono più mesi gli mandai la
» licenza; oltra questo Niccolò mi ha scripto che quelli ve sono
» volti all' impresa di Africa (*l'Amérique*), et Fra Girolamo mi
» replicò : Et bisogna che e faccino prima questa. In fine, io gli
» promisi di scrivere et fare quanto mi havea decto, secondo
» quella minuta. Et così mi parti. Di poi, la sera medesima, Fra
» Girolamo mi mandò per uno Frate, il quale io non conobbi, la
» decta minuta con la copia della lettera scripta al papa, che io
» ne feci due copie, et mandaile a Niccolò per le due vie. Questa
» cosa non comunicai mai con persona, perchè Fra Girolamo
» me la commisse in confessione. »

Il n'a signé la pétition qu'à regret; mais il n'a aucune connaissance des intelligences qu'on prétend qu'il y avait à Saint-Marc.

10.

Sommaire des interrogatoires de Francesco del Pugliese (ces interrogatoires manquent dans le manuscrit, sans qu'il y ait de lacune dans la pagination) :

Sur la lettre écrite en Angleterre pour le concile;

Sur sa présence à Saint-Marc le jour de l'attaque;

Sur quelques propos qu'il tint en voyage à Pandolfo Corbinelli;

Sur les intelligences de Saint-Marc et la pétition;

Sur le gouvernement au temps où le témoin était des seigneurs;

Par quels moyens il espérait être nommé si promptement gonfalonier de justice.

11.

23 avril. Baldo di Francesco Inghirami, dottore di legge.

Il dément la déclaration qu'on a fait faire à Savonarole dans le procès touchant certains conseils d'intrigue qu'il lui aurait donnés.

« Circa al vicario Perugino, come a bocha dissi alla vostra pres-

» tantia, pigliando scusa che Fra Hieronimo in sulla sua disamina » diceva che mi dixe che facessi favore al vicario Perugino, di tal » cosa non mi parlò, et maravigliomene; ma che o fu Messer Bar- » tolommeo Redditi, o uno Ser Gabriello di vescovado, o un » altro, non mi ricordo chi che mi parlorono, che non essendo » rimosso il vicario Perugino, et sovrastando a Roma, che io par- » lassi a qualcuno de' signori che scrivessino di nuovo in suo » favore allo arcivescovo, che lo rimandasse. »

Les intelligences à Saint-Marc furent toujours honnêtes.

Le dimanche des Rameaux, il était à vêpres à Saint-Marc. « Vo- » lendo uscire dopo il vespro che si levò il romore sulla piazza da » certi, mi ritornai drento nel chiostro, et uscendo certi armati » che v' erano fuora, operai che ritornassino drento, a posare » l'armi, dicendo loro che facevano male et davano carico a San » Marcho, che le cose di Dio non si difendevano coll' armi, per » quello vi stetti come potete intendere da chi v' era. Non ado- » prai mai armi alcuna, et come prima potetti il dì con un maz- » ziere et tre tavolaccini et con certi cittadini usci dall' uscio dell' » orto et andai a casa, et d'ordine o di nulla vi fusse, non seppi » nulla. »

Sur la pétition il sait peu de chose. Il proteste n'être jamais allé à Saint-Marc, au sermon, que pour le salut de son âme.

12.

12 avril. Piero Cinozzi, perruquier (*che fa i capegli in piazza*).

Résumé de la déposition, écrit par le greffier. Le témoin se défend de rien savoir. Il avoue cependant qu'il connaissait tous les frères. Il parle d'une procession faite à Saint-Marc : « Andò a San » Marcho circa ore una di nocte, et stettevi infino alle sei, a che » fecero una processione che vi era sei persone, fra quali era » Francesco Davanzati, Ser Niccolò Michelozzi, Antonio Berlin- » ghieri et Filippo da Gagliano, et fu el dì dopo la Epiphania.

» Dico che mai hebbi ambasciate dal converso » (*Fra Pellegrino, qu'il connaissait mieux que les autres*) « nè da persona, » nè lettere, et quando l'havessi havute, l'havrei portate a Si- » gnori, et fatto quello che richiede nostro debito. »

16 avril, interrogatoire secret du même : il reproduit sa déposition.

27 avril, nouvel interrogatoire, au Bargello, avec la torture.

« Pietro decto domandato circa più cose, confessò haver decto » a Fra Salvestro che non darebbe fave se non a quelli che cre- » devano al Frate, et questo dixe in presentia di Fra Salvestro » che gli diceva gliene haveva decto più volte, et dixe : Io non » me ne ricordo. »

13.

22 avril. Bartolomeo di Cristofano Mei, marchand de soie au détail. — Première déposition.

Il déclare qu'il serait entré dans le feu si Savonarole le lui avait commandé.

Il passait souvent la nuit à Saint-Marc. Il y avait sa cotte de mailles, et il s'en revêtit, le dimanche des Rameaux, pour le combat. Il se servit aussi d'autres armes.

Dans le temps, Silvestre lui avait dit d'accompagner Savonarole dans la rue, parce que le maître courait risque de la vie.

Seconde déposition.

Le témoin ajoute que les serviteurs des Huit se joignaient à eux pour escorter Savonarole quand il sortait dans la rue.

Il raconte la bataille et l'assaut du couvent.

14.

24 avril. Alessandro di Antonio Pucci. — Interrogatoire verbal et secret.

Il y a vingt jours environ que Francesco Davanzati lui a dit de prendre les armes pour défendre, au besoin, le couvent.

Il a vu prendre les armes à Lionello Boni, Deifebo della Stufa, Pagolo della Robbia, Francesco Davanzati, Pagolo le cirier, qui prit une arquebuse sur le lutrin, dans l'église, et d'autres encore. Il vit aussi Francesco del Pugliese qui soufflait comme un bœuf, « che soffiava como un toro ».

Digitized by Google

15.

12 avril. Pagolo le cirier.

Il donne les noms de ceux qu'il a vus en armes le dimanche des Rameaux.

16.

20 avril, au Bargello. Nicholaio le bonnetier, interrogé verbalement, après avoir été mis à la torture (il dì dinnanzi havendo havuto... tratti di fune), répond ce qui suit :

« A San Marcho ho cominciato a praticare otto anni fa. Et un » giorno, ora fa tre quaresime, essendo io in bottega mia, ven- » nero alcuni cittadini, tra quali Leonardo da Empoli, Francesco » Boni et Lorenzo di Antonio di Sandro Ruccellai. Et dixeromi : » Vuoi tu morire per la fede di Christo? A quali risposi di sì, ma » che non n' ero degno. Et loro soggiunsono : Or vogliamo che tu » accompagni Fra Hieronimo, quando va a predicare. Et così io » cominciai ad accompagnarlo armato, et ho seguitato fino al » presente tempo.

» Circa alla provisione delle armi facta a San Marcho, dico che » poi entrò questa quaresima, Fra Francesco de' Medici mi dixe : » Il vicario (*Savonarole*) m' ha decto che ce n' era un poco di » sospecto, et bisogna fare qualche guardia. Io dirò a Francesco » di Lorenzo Davanzati che ci provegga d'armi, faraigli motto. Di » poi, l' altro dì, io parlai a Francesco in San Marcho, et dissigli : » Fra Francesco m'ha decto vi facci motto. Havvegli decto nulla? » Et lui mi rispose : Sì, io farò il bisogno. »

Davanzati pensait qu'il n'y avait rien à craindre. Fra Francesco, moins rassuré, insistait auprès de Nicholaio, qui porta des armes à Saint-Marc quinze jours environ avant Pâques.

« Anchora mi abbattè in S. Marcho di questa quaresima che in » dua sere vi yennono 13 corazze che le mandò Giovanni di Filippo » Cappelli che le arrecò a uno tessitore di via S. Gallo, per ordine » di Giovanni di Leonardo Carnesecchi..... Anchora esso Giovanni » Capelli vi mandò uno bariglione di polvere, et delle pallottole di » piombo.

» Il dì del caso, dico che di quelli io vidi Jacopo da Firenzuola, » Stefano miniatore, Candela legnaiuolo, et uno Tedesco quale non » conosco traevano detti archibusi. Deifebo della Stufa si armò.

» Quelli che la domenica si armorono et presono l'armi in » S. Marcho, che io me ne ricordo, Jacopo Orlandini, Lionello » Boni, che mandò per la corazza a casa sua, Francesco Davan- » zati che haveva la corazza; Buonaccorso Mei, merciaio; Buon- » accorso da Filicaia decto Azerello; il Rosso Panciatichi, che fu » morto; Antonio da Marcialla; Alesso Baldovinetti; Marco del » Tasso, legnaiuolo; uno Pratese, che non lo conobbi; dua Corsi » che non conobbi; Ugolino cimatore; Giovanni Canini; Zanobi » rigattiere; Luca della Robbia s'armò in S. Marcho, Pagolo della » Robbia andò a armarsi a casa; Pagolo ceraiuolo; Baldo Inghi- » rami et Davanzati comandavono et ordinavono le factioni. Uno » figliuolo di Giovanni Centellini. Di Frati circa 16 presono l'armi. »

17.

24 avril. Tomaso comandatore.

Il rapporte un propos : « Messer Bartolomeo Cini et Messer » Fr. Alfani dicevano : Bartolomeo : Se correranno à S. Marcho » col fuoco, correremo al palagio col fuoco; et Alfani : Non par- » late per prudentia. »

XVII.

LETTRE DES FRÈRES DOMINICAINS DE SAINT-MARC A ALEXANDRE VI.

Ils le supplient de lever l'excommunication qui pèse sur eux à cause de Savonarole.

(Bibl. de Saint-Marc à Venise, ms.)

Beatissime Pater, post pedum oscula beatorum. Quantum post omnipotentem Deum Beatitudini Vestræ debeamus, quæ nos a profunda erroris caligine Fratris Hieronymi Ferrariensis callidissimo astu deceptos sedula sollicitudine et instantia nullo pii

parentis officio prætermisso liberavit, nec calamus, nec lingua sufficere possunt. Atque utinam hic error non infinitos prope occupasset, nec in tantum christianæ religionis detrimentum involvisset! Sub spe pietatis seducti fuimus, peccavimus, inique egimus, non obtemperando Beatitudini Vestræ nec non reverendissimi protectoris et cardinalis nostri præceptis, cum maxime nos obsequium Deo præstare arbitraremur. Ea siquidem fuit sagacissimi hominis investigando astutia, ut maxima quæque ingenia obtenebrari et confundi potuerint. Acutissima enim ipsius doctrina, recte vivendi institutio, morum et sanctitatis species, simulata devotio, multorum a vitiis revocatio, fœnorum..... scortorum flagitiorumque abolitio, unusque animorum omnium in Deo consensus, variique rerum eventus supra vires hominis prospecti, et vaticinio multa ex illius ore prodita, fidem quodammodo adstruere visa, ejus mali causa fuere, ut nisi ipsemet Frater Hieronymus quæ se a Domino accepisse pluries et a se veracissime attestatus fuerat proprio ore retractasset, nunquam aliter nobis persuadere potuisset; qui ad ejus jussa singuli propria corpora rogis exponere parati eramus, tantum illi tribuebamus. Sed corruit Lucifer ille magnus de cœlo, nec passus est pientissimus Deus tot sinceros servos suos diutius aberrare. Tantumque abest, Beatissime Pater, ut sinistra intentione a nobis quidpiam factum sit, quantum nemo se ipsum odisse potest. Prostrati itaque in terram et supplices veniam petimus et obsecramus fatemurque nos graviter coram Deo et hominibus peccasse nec dignos esse quod Beatitudinis Vestræ filii appellemur. Sed frustra tantam de nobis sollicitudinem suscepisset, nisi etiam ad sanitatem redire volentes, paterna pietate amplecteretur, dicente Domino cujus ipse vices gerit : *Nolo mortem peccatoris, sed ut ipse magis convertatur et vivat.* Supplicamus itaque Beatitudini Vestræ ut nos imprimis sacrosanctæ Ecclesiæ communioni et integritati misericorditer restituere dignetur, absolvendo nos ab omni excommunicatione tam a Sanctitate Vestra quam a reverendissimo domino nostro generali contra nos hactenus..... Quovis modo labe, aut in quam ullo pacto incidissemus propter participationem in divinis cum Fratre Hieronymo et cum quibuscumque aliis excommuni-

catis de facto vel de jure aut sententia lata. Item per administrationem extremæ unctionis et eucharistiæ nonnullis infirmis et aliis diversarum parochiarum exhibitæ suasu Fratris Hieronymi dicentis id licere auctoritate privilegiorum ordinis nostri in eo quod malitiose et proterve sacramenta ipsis infirmis et aliis ab eorum parochianis denegari dicebat, nec debere hos fideles parochianos ipsis veritati manifeste adversantibus fide sua fraudari. Item supplicamus absolvi, dispensari ac habiles reddi super quacumque irregularitate per nos contracta ob divinorum celebrationem, seu exsecutionem, aut sacrorum ordinum receptionem, dum prædictis excommunicationibus et vinculis apostolicis irretiti fuimus, necnon supra quacumque irregularitate propter arma a nonnullis Fratribus nostris junioribus proprio nutu et fervido zelo assumpta ob vim populi repellendam et propter quamcumque mutilationem sive homicidia commissa in ipso fervore defensionis conventus S. Marci et protectione Fratris Hieronymi et capitum nostrorum ne simul populari furore et impetu opprimeremur. Quanquam res ipsa senioribus et majori parti vehementer displicebat. Sed uti evenit in flammeo turbine rerum omnia confunduntur, neque jam auctoritati locus est et quod sibi quisque consilii capit id optimum putat, quod tum divino judicio factum putamus ne ipse Frater Hieronymus mox trucidatus rem indiscussam relinqueret : nam eo sublato nullum examen fieri potuisset. Demum, Beatissime Pater, pro erratis nos omni correctioni humiliter subjicimus, neque ulla pœna majori plecti possumus quam plenitudinis mentis nostræ afflictione. Hoc tantum nobis superest ut recte vivendi desiderium et sanctissimæ professionis inviolabile studium, qua plurimi prudentia, doctrina et nobilitate pollentes allecti sunt..... qui nullo pacto sui alieno commertio, nec commistione religionis, hujus ingressum allentassent, nec in ea permanendum putarent, si digressuri et alienis sociari cogerentur. Plures insuper nondum professi ad proprios lares remearent. Ne patiatur igitur, Beatissime Pater, Sanctitas Vestra trecentos fere omnes nobilitate et ab honestis facultatibus perfectos a tam sancto proposito distrahi et disperdi; sed sicut hactenus fuimus nos immediate reverendissimis domino protectori et generali nostro subjectos esse permittat,

concedatque facultatem eligendi nobis ex gremio nostro vicarium, ea qua decet auctoritate et prærogativa a Sanctitate Vestra, sive ab ipsis reverendissimis domino protectore et generale nostris confirmatum immediate ratum et acceptum ut devotioni et quieti mentis et saluti animarum vacare possimus. Et quia jamdiu per annum et ultra nonnulli Fratres arctioris vitæ studio ex congregatione Lombardiæ absque licentia prælatorum suorum huc se contulerunt et adhuc manent, possint non obstante ulla censura a jure aut ab homine lata nobiscum tute et quiete permanere. Habeat Sanctitas Vestra totius erroris caput et fomitem Fratrem Hieronymum. Ille pœnas luat, si quæ tanto scellere satis dignæ excogitari possunt. Nos errantes oves et pecudes ad verum pastorem, scilicet ad Beatitudinem Vestram confugimus, quam per viscera misericordiæ Dei nostri Jesu Christi suppliciter rogamus ut nobis filiolis suis pro conservatione hujus sanctissimæ unionis nostræ sapienter et salubriter consultum esse velit, quemadmodum ejus benignitate confidimus, cui nos devotissime commendamus.

Ex conventu S. Marci Florentiæ, die XXI aprilis MCCCCXCVIII. Beatitudinis Vestræ devotissimi filii Fratres totius congregationis ordinis Prædicatorum S. Marci de Florentia.

XVIII.

BREF D'ALEXANDRE VI AUX FRÈRES DE SAINT-MARC, EN RÉPONSE A LA PRÉCÉDENTE.

(Bibl. de Saint-Marc à Venise, ms.)

Dilecti filii, salutem et apostolicam benedictionem. Quanto fuimus antea contristati ex inobedientia vestra, quæ vos secutos superbiam et temeritatem perditionis filii, Hieronymi Ferrariensis, usque ad mortem contumaces adversus mandata apostolica et superiorum vestrorum in pernitiem perduxerat, tanto nos postea salutem vestram exoptantes litteræ vestræ quibus auxiliante Domino resipuisse intelligimus; nam ad cor tandem reversi pro

paternis monitis nobis gratias egistis et vos fallaciis ipsius Fratris Hieronymi deceptos plane fatentes veniam petitis unionique catholicorum reddi humillime supplicatis. Nimis diu ipse Frater Hieronymus animas vestras magnis erroribus irretitas tenuit. Qui etsi erat vir callidissimus prophetiæ spiritum sibi impudentissime arrogans non debuit tum plus apud vos valere quam protectoris et generalis vestri recta consilia, quam denique hujus Sanctæ Aspostolicæ Sedis, quæ veritatis magistra est, auctoritas. Sed ut errantes vos ad viam rectam revocare paterna charitate studuimus, ita conversos et pœnitentes in gremio pietatis accipimus. Solet enim apostolica mansuetudo impietatem, non homines abhorrere et pravis resistere ut resipiscant. Litteræ ipsæ supplicibus verbis scriptæ et duo Fratres ex vestris testantur pro erratis vos dolere ab intimis. Quæ res nos procliviores ad veniam reddidit. Estote igitur securi. Nunc istuc venit dilectus filius Joachim ordinis vestri generalis magister a nobis destinatus, qui vos pœnitentes et humiliter petentes auctoritate nostra excommunicationis vinculis et aliis pœnis solvat, catholicorum communio restituat injunctaque pœnitentia salutari, omnem inhabilitatis et infamiæ maculam a vobis, prout supplicatis, abstergat, vobisque ubicumque oportuerit dispenset; quæ admodum per aliud breve nostrum sibi injunximus. Quod autem spectat ad congregationem vestram ad quam multi nobilitate, divitiis et doctrina insignes religionis zelo, bene vivendi studio se (ut scribitis) contulerunt; cupimus illam et quæ sunt sub vicario congregationis Thusciæ coalescere, nec vos ab istis conventibus vestris invitos distrahi patiemur, nisi de consilio seniorum ac discretorum vestrorum, sicut in ipso brevi præfato generali directo plenius continetur. Cum enim vicarius generalis Thusciæ matura deliberatione rationalibusque de causis fuerit institutus, ne deceat membra discrepare a capite, sub illius cura recte poteritis Altissimo famulari. Superest ut diligenter cavere velitis ne quis in posterum vos seducat. Id autem facile assequimini si in obedientia prælatorum ordinis et Apostolicæ Sedis devotione non declinabitis.

Datum Romæ apud S. Petrum, sub anulo piscatoris. Die XIIII maii MCCCCXCVIII, Pontificatus nostri A. VI.

XIX.

BREF D'ALEXANDRE VI A L'ÉVÊQUE DE VAISON, AU SUJET DE LA DÉGRADATION ET DU SUPPLICE DE SAVONAROLE.

(Bibl. de Saint-Marc à Venise, ms.)

Venerabilis Frater, salutem et apostolicam benedictionem. Cum in præsentiarum dilectos filios Joachimum Turrianum ordinis Fratrum Prædicatorum in theologia magistrum et Franciscum de Romulis clericum Ilerdensem utriusque juris doctorem ad civitatem florentinam commissarios nostros destinemus cum facultate de excessibus, erroribus et delictis iniquitatis filii et perditionis alumni, populi seductoris Hieronymi Savonarolæ Ferrariensis dicti ordinis professoris, necnon [Dominici] et Silvestri etiam dicti ordinis professorum complicum suorum, qui in presbiteratus ordinem constituti existunt, inquirendi ac eos examinandi et debitum processum desuper faciendi ac usque ad definitivam sententiam etiam juxta tenorem processuum jam formatorum inclusive procedendi eos juxta suorum exigentiam demeritorum condemnandi et si opus fuerit ipsos degradari faciendi ac curiæ sæculari tradendi, prout in aliis nostris desuper in forma brevis confectis litteris plenius continetur : nos nolentes si ad degradationem et traditionem curiæ sæcularis hujusmodi deveniendum erit ne justitia deseratur, ac delicta hujusmodi impunita remaneant debite providere; Fraternitati tuæ per præsentes in virtute sanctæ obedientiæ et sub excommunicationis latæ sententiæ pœna, quam eo ipso si contrafeceris incurras, districte præcipiendo mandamus ac committimus ut ad omnes dictorum commissariorum nostrorum requisitionem ad degradationem hujusmodi et non convocato personarum numero ad degradationem faciendam a canonibus constituto auctoritate nostra procedas super quo tibi plene libera et omnimoda harum series conceditur, non obstantibus ordinationibus apostolicis, necnon omnibus illisque in aliis nostris in forma brevis litteris facultate dictis commissariis concessa manetis, non obstantibus ceterisque contrariis quibuscumque.

Datum Romæ apud S. Petrum, sub anulo piscatoris. Die XI maii MCCCCXCVIII.

XX.

LES FLORENTINS ACCORDENT UNE RÉCOMPENSE AUX FRANCISCAINS POUR LA PART QU'ILS ONT PRISE A LA CHUTE DE SAVONAROLE.

(Bibl. de Saint-Marc à Venise , ms.)

Considerantes Magnifici Domini beneficium grande quod per medium Fratrum Observantiæ S. Francisci sub die septimo præsentis mensis aprilis recepit nostra civitas discooperiendo aliquas res, quæ non paucam turbationem dabant populo et volentes dare illis aliquam remunerationem propter memoriam talis benefitii, idcirco providerunt et ordinaverunt quod per virtutem præsentis provisionis camarlingus montis teneatur et debeat omni anno in dicto die septimo aprilis dare et solvere conventui et Fratribus Sancti Salvatoris extra portam ad Sanctum Miniatem Observantibus S. Francisci libra sexaginta *piccioli* pro una pictantia solvendo dictos denarios sine ullo stantiamento; visa solum præsenti provisione, et hoc duret per tempus et terminum annorum viginti quinque proxime futurorum.

Nota. Civis quidam nobilis Florentinus camerarius montis, venientibus Fratribus Minoribus pro pecunia dictæ pictantiæ solvendo dixit : *Accipite pretium sanguinis justi, quem tradidistis.* Tunc illi, accepta pecunia, sicut muti, verecunde discesserunt.

EXTRAIT D'UN SERMON PRONONCÉ PAR SAVONAROLE
LE 9 MARS 1496
(*Prediche sopra Amos*).

« O Italie! ô Rome! je vous mettrai entre les mains de gens qui » vous bouleverseront jusque dans vos fondements. Je sèmerai » parmi vous la peste, une peste si terrible, que peu de monde y » résistera. Je conduirai en Italie et à Rome des hommes aux pas- » sions brutales, des hommes cruels, affamés comme des lions » et des ours, et il y aura tant de morts, que chacun en sera » épouvanté. Croyez celui qui vous parle, il n'y aura plus personne » pour ensevelir les morts. *Quod si relicti fuerint decem viri in » domo una, et ipsi morientur. Et tollet eum propinquus suus, et » comburet eum ut afferat ossa de domo, et dicet ei qui in penetra- » libus domus est : Numquid ad hoc est penes te? Et respondebit : » Finis est.* C'est-à-dire : S'il y a dix hommes dans une maison, » ils mourront, ils seront brûlés, et l'on n'aura pas besoin de » pourvoir à leur sépulture. Quand ce fléau fondra sur vous, il y » aura tant de morts dans les maisons, qu'on criera dans les rues : « Jetez vos cadavres dehors. On les mettra sur des voitures et sur » des chevaux; on en fera des montagnes et on les brûlera. On » n'entendra plus dans la ville que ce cri lugubre : Qui a des » morts? Qui a des morts? Que tous ceux qui ont des morts les » descendent sur leurs portes! Une foule de gens sortiront sur le » seuil de leurs maisons. Voici mon fils, dira l'un; voilà mon mari, » voilà mon frère, dira l'autre. Et l'on fera de grandes et horribles » fosses pour y enterrer tous ces cadavres. Puis les mêmes hommes » parcourront de nouveau les rues; ils crieront : N'y a-t-il plus de » morts par ici? Quelqu'un a-t-il des morts? Et les rangs des ci- » toyens s'éclairciront, au point qu'il restera à peine quelques » personnes. L'herbe croîtra dans les rues, les routes seront comme » les bois et les forêts; l'Italie se remplira de barbiers et de na- » tions étrangères. Enfin, ce terrible fléau s'apaisera; quelques » bons et quelques méchants auront survécu. Italie, combien de » fois ces malheurs t'ont-ils été prédits! Je t'ai exhortée, de la part » de Dieu, à faire pénitence. Rome, je t'ai dit de faire pénitence.

» Milan, je t'ai dit de faire pénitence. Je l'ai dit à tous les sages » du monde : il n'y a d'autre remède que la pénitence. Mais vous » ne voulez pas croire; vous ne voulez pas prêter l'oreille; vous » vous moquez de tous les avertissements. C'est pourquoi Dieu » dit : Je déteste votre orgueil et je hais vos demeures. Elles seront » brûlées et rasées; vous irez à la maison du diable. Italie, tu ne » veux pas croire : Bah! dis-tu, Amos parlait ainsi pour son temps, » et non pas pour le nôtre! Et moi je vous répète que les paroles » d'Amos s'accompliront de nos jours, exactement comme je vous » l'ai annoncé; car, sachez-le bien, de même qu'Amos avait alors » la mission de prédire ces choses, moi je l'ai aujourd'hui. Je » parle, comme lui, avec une entière certitude, et c'est avec les » secours des mêmes lumières dont il était éclairé que je vous » prédis des malheurs; mais vous ne voulez rien croire, vous ne » voulez rien comprendre. »

EXTRAIT D'UN SERMON PRONONCÉ PAR SAVONAROLE LE 13 MARS 1496

(*Prediche sopra Amos*).

« Vous dites que je ne prophétiserai pas. Et pourquoi ne pro- » phétiserais-je pas? Quel mal y a-t-il à le faire? Et pourquoi m'en » empêchez-vous? Si cela n'est contraire ni à Dieu, ni à la foi, » ni aux bonnes mœurs, ni à aucune loi, comment serait-il défendu » de prophétiser? Qui vous a dit que ce fût mal? — Oh! c'est la » loi de l'Ancien Testament qui le dit. — Lisez-la bien : cette loi » dit qu'un prophète qui pousse le peuple à mal faire doit être » lapidé. Si conseiller la simplicité est mal faire, si maintenir le » peuple en paix est mal faire, si réformer la jeunesse et purger » la ville de tous les vices est mal faire, assurément il ne faut pas » prophétiser. L'Ancien Testament ajoute que si un prophète dit : » Telle chose arrivera dans un temps déterminé, et qu'elle n'ar- » rive pas, il ne faut pas avoir foi en lui. Mais moi, je ne vous ai » jamais dit aucun mensonge; je n'ai rien annoncé qui ne soit

» arrivé en son temps, ou qui ne doive arriver. Qui défend donc » de prophétiser? Ce n'est pas la loi évangélique, ce n'est pas non » plus la loi naturelle, puisque les philosophes disent *quod de fu-* » *turis contingentibus non est determinata veritas*, c'est-à-dire » qu'on ne peut rien prouver des futurs contingents. Ce n'est » pas non plus la loi canonique, ni la loi civile. Il est bien dé- » fendu de prêcher à qui n'en a pas reçu la mission; mais la loi » dit *prêcher* et non *prophétiser*, et quiconque voudrait monter en » chaire sans la permission de l'Église devrait prouver par des » miracles ou par l'Écriture qu'il a reçu de Dieu sa mission. Il » n'y a donc point de loi qui défende de prophétiser. Je demande » maintenant s'il serait possible d'en faire une, et je réponds que » non, sauf meilleur avis, parce que ce serait ôter à Dieu le » droit d'avoir des prophètes. Je sais bien que vous écrirez à » Rome : vous prétendrez que j'ai nommé le pape, que je lui refuse » le droit de dire ceci ou de faire cela. Écrivez, si vous voulez; » mais rapportez fidèlement mes paroles : Ce Frère prétend que » personne ne peut faire de loi pour empêcher de prophétiser, pas » même le pape. Moi aussi j'ai écrit à Rome. Quel mal ai-je donc » fait par mes prophéties, dit Amos, s'il n'y a pas de loi qui me » défende d'en faire? D'autres disent : Ce sont des songes. Qu'en » savez-vous? Si vous parlez sans fondement, vous êtes fous; si » vous parlez avec fondement, dites donc sur quoi vous vous fon- » dez. Vous ne pouvez savoir si ce sont des songes; vous ne pou- » vez découvrir le secret de mon cœur. Vous direz : Je le sais par » révélation. Voici ma réponse : Si vous ne croyez pas en moi, je » ne crois pas en vous. Comment voulez-vous que je croie à vos » révélations, si vous dites que les révélations sont des songes? » Pourquoi donc ne voulez-vous pas que je prophétise? *Tu dicis:* » *Non prophetabis*, et je prophétiserai, dit Amos. Lisez tant qu'il » vous plaira, vous ne trouverez que de méchants rois et de mé- » chants hommes qui aient défendu de prophétiser, et à tous il » leur est arrivé malheur. Le prophète Amos dit au prêtre Amasias : » Tu ne veux pas que je prophétise? Écoute la parole du Seigneur : » C'est contre toi maintenant que je veux prophétiser. Ta femme » sera outragée, violée par les Assyriens; tes enfants périront

» sous le couteau; tes possessions seront mesurées au cordeau, » c'est-à-dire données à d'autres; tu mourras, et le peuple même » sera mené en captivité. Amasias disait alors : Va-t'en, lourdaud; » va prophétiser à tes paysans. Eh bien! que signifie pour nous ce » texte? *Audite igitur verbum Domini.* Vous ne voulez pas m'en- » tendre : je vous dis que vos épouses seront déshonorées, c'est- » à-dire vos concubines qui vous tiennent lieu d'épouses; je vous » dis que le fruit de vos péchés vous sera enlevé et sera donné à » d'autres. Tièdes, votre épouse, c'est-à-dire votre conscience, » sera déshonorée, c'est-à-dire endurcie, et vous ne vous conver- » tirez jamais. Prêtres, vos fils, que vous faites passer pour vos » neveux, seront tués avec l'épée. Rome et prélats, vos bénéfices » et vos dignités vous seront enlevés, pour être donnés à d'autres, » en châtiment de vos ignominies. Et vous, tyrans, princes de » l'Italie, vos épouses, c'est-à-dire vos États, vous seront enlevées » pour être données à d'autres. Vous mourrez dans une terre » souillée, c'est-à-dire dans vos péchés, et vous irez à la maison » du diable. Le peuple chrétien sera mené en captivité sur une terre » étrangère, c'est-à-dire à la maison du diable. Pourquoi donc ne » voulez-vous pas que je parle? Pourquoi ne voulez-vous pas que je » prophétise? Vous devriez me remercier de ce que je vous montre » les maux qui vous attendent et le remède que vous pouvez y op- » poser. Que chacun donc se convertisse et retourne au Seigneur. »

EXTRAIT D'UN SERMON PRONONCÉ PAR SAVONAROLE LE 17 MARS 1498

(*Prediche sopra Exodo*).

« On se plaint de ne pouvoir jamais me parler. Je me plains, » de mon côté, de ce que je ne puis me parler à moi-même. C'est » pourquoi, ce matin, j'ai fait choix de ce psaume[1]. Je ne veux » point m'entretenir avec vous. Je veux me figurer que je suis

[1] « Quam dilecta tabernacula tua, Domine virtutum, concupiscit et deficit anima, » etc. Ps. 83.

» dans ma cellule, je veux faire le fou, je veux m'enivrer, mais » vous m'entendez bien, d'une sainte ivresse. Peut-être n'avez- » vous jamais vu pareille chose : vous allez le voir ce matin.....

» Mon cœur errait d'abord parmi les biens du monde; il ne » trouvait rien qui pût le fixer et lui donner le repos. Mon cœur » était déjà l'esclave du péché; il se sentait à l'étroit entre ces » deux biens qu'on appelle la richesse et l'honneur. Mon Dieu! tu » l'as fait grand, ce cœur; il s'est dilaté, il est devenu fort, il » s'est réjoui en Dieu vivant. Seigneur, dans les premiers temps, » j'ignorais ma misère : je souffrais, et je ne comprenais pas que » ce cœur courait à sa perte. Mais tu l'as sauvé par ta grâce, tu » l'as arraché à la servitude, tu lui as ouvert les portes de sa » prison, et ainsi il s'est tant exalté, il s'est tant réjoui, il s'est » tant dilaté qu'il ne peut plus tenir dans cette poitrine : il éclate » et bondit au dehors. O mon cœur, où vas-tu? O mon cœur, où » es-tu? Il s'en est allé. *Et caro mea exultavit in Deum vivum.* » Ma chair aussi s'est réjouie en Dieu vivant, et sentant que le » cœur est parti, elle se met à sa suite. Mon œil ne veut plus con- » templer des vanités, mon oreille ne veut plus écouter les bruits » de ce monde, ma langue ne peut plus parler que de Dieu, mon » corps aime mieux mourir que de rester ici-bas sans son cœur, » et le cœur l'attire à lui. Seigneur, mon cœur et ma chair ne se » soucient plus des dignités ni des biens de fortune. Ils ne veulent » plus rester sans toi. Privés de toi, ils ne se soucient ni des » anges ni des archanges; ils ne se reposent que dans le Dieu » vivant. Si mon cœur est capable de te posséder, si tu l'as dilaté » au point qu'aucune créature ne peut le rassasier et le remplir, » que ferais-je d'autre chose que de toi? Seigneur, c'est toi seul » que je veux, et sans toi je ne veux rien. Si tu étais dans l'enfer, » j'y voudrais être avec toi; en toi, j'ai trouvé ma demeure, en » toi j'ai trouvé mon nid. *Etenim passer invenit sibi nidum.* O » heureux petit oiseau qui as trouvé ton nid! Cet oiseau est la » raison et la lumière de l'entendement; c'est lui qui sait extraire » le grain des épis et de la paille, c'est cette raison et cette lu- » mière de l'entendement qui saisit le sens des Écritures. O heu- » reux petit oiseau qui as trouvé ton nid et qui as pris demeure

» dans la maison du Seigneur! Cet oiseau voltigeait tout le jour » dans le monde, tantôt sur une chose, tantôt sur une autre. » Cette intelligence volait à travers le ciel, cette raison cherchait » dans la philosophie les lois des choses naturelles et l'influence » du ciel sur ces êtres inférieurs. O petit oiseau, ô raison de mon » entendement, que voulais-tu faire de tout cela? Dieu te suffit. » Tu as trouvé ton nid, ne cherche plus, ne vole plus, puisque » tu as trouvé le lieu du repos. Allons, vole là-haut vers Dieu, » petit oiseau! vole vers ton nid. O mon Seigneur! avant d'avoir » trouvé ta maison, le trou de ton côté, avant d'avoir embrassé » ta bonté, ton amour, ta sagesse, ta sublimité, il ne trouvait ja- » mais le repos. A peine arrivé ici, il a trouvé sa demeure; dans » ton sein il a placé son nid. La tourterelle, c'est-à-dire la vo- » lonté, a aussi trouvé son nid. Pendant qu'elle courait après les » choses de ce monde, ma tourterelle avait perdu son époux, son » bien-aimé, c'est-à-dire toi, mon Seigneur. C'est pourquoi elle » buvait l'eau trouble de ce monde, elle buvait l'eau de la sagesse » humaine et non celle de ta divine sagesse. Mais depuis qu'elle » a retrouvé son bien-aimé, depuis qu'elle a entendu la voix » de son époux, elle ne veut plus d'eau trouble. Le printemps » est venu; elle s'est unie à son bien-aimé, elle a fait son nid, » elle y a placé ses enfants, c'est-à-dire ses œuvres et ses désirs. » Ainsi, mon intelligence et ma volonté, Seigneur, reposent » en toi. *Altaria tua, Domine virtutum.* J'ai voulu parcourir tes » autels, Seigneur! J'ai vu l'autel de la croix où tu as été cloué, » où tu t'es offert en sacrifice, où tu as répandu ton sang, où tu » es mort pour moi. O digne autel! ô précieux sacrifice! J'ai vu » ton autre autel où mon Dieu est venu sous la forme du sacrement » et s'est fait ma nourriture, ma récompense, mon bonheur. Cet » autel m'a montré la voie du salut; c'est l'autel vénérable, l'au- » tel plein de douceur, l'autel plein d'amour. Cet autel de ta croix » et de ton sacrement ont fait depuis tant de martyrs, qui se sont » volontairement immolés pour l'amour de toi! Voici l'autel de » saint Pierre, l'autel de saint Paul, l'autel de saint Étienne, l'au- » tel de saint Laurent : j'ai regardé tout autour de moi, et j'ai vu » tant d'autels, tant de martyrs sur leurs autels, je me suis tant

» enflammé à les contempler avec amour, que j'ai dit : Malheureux » que je suis ! ne veux-je point, à mon tour, monter sur ces » autels? De grâce, Seigneur, place-moi aussi sur un autel, fais » que je meure sur ta croix! Me voici les mains liées, je m'offre » à toi, ne permets pas que je meure ailleurs que sur ton autel. » Quant à l'autre autel, celui de ton sacrement, du pain de ton » corps, c'est lui qui nous soutiendra. O suave et délicieux autel! » O douce, ô délectable nourriture! *Rex meus et Deus meus!* Tu » es mon roi, tu es mon Dieu, tu es celui qui nous gouverne dans » nos tribulations, tu es notre protecteur, tu es notre soutien, » Seigneur! Ne t'éloigne pas de nous, ne permets pas que nous » nous éloignions de toi, et nous serons éternellement heureux. » *Beati qui habitant in domo tua.* Heureux ceux qui habitent » dans ta maison. Il ne leur manque rien, car ils te possèdent, et » tu les nourris de tes délices. Ils te voient : leur amour, leurs » désirs sont rassasiés. C'est pourquoi l'on dit : Heureux tes ser- » viteurs! *In secula seculorum laudabunt te.* Ceux qui demeure- » ront dans ta maison te loueront éternellement : ils n'iront point » amasser du bien pour leurs enfants; ils ne songeront qu'à glori- » fier ton nom, à exalter ta gloire, ta bonté, ta miséricorde; ils » seront toujours joyeux et contents. O mon bien-aimé, que ne » dois-je pas faire pour te voir, pour t'acquérir et te posséder! » C'est à toi que j'aspire, et je craindrais de perdre mes biens, » mon honneur et ma vie! Que le monde entier me persécute, » viennent contre moi tous les empires, viennent contre mon corps » toutes les persécutions, viennent toutes les infirmités, viennent » mille morts, je ne crains rien pour l'amour de toi, je ne veux » rien négliger pour venir dans ta maison. Il faut mourir; ce monde » s'évanouit comme un souffle; les persécutions dureront peu, et » dans ta maison, Seigneur, on vit *in secula seculorum.* Heureux » donc ceux qui habitent ta maison, parce qu'ils seront avec toi et » te loueront toute l'éternité! Maintenant laissez-moi reposer un » peu. »

FIN.

BIBLIOTECA

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

AVERTISSEMENT 1
INTRODUCTION 5
I. Caractère général du quinzième siècle. . . . . *ib.*
II. État de l'Europe et principalement de l'Italie, dans les dernières années du quinzième siècle 12

LIVRE PREMIER.

DEPUIS LA NAISSANCE DE SAVONAROLE JUSQU'A SON INTERVENTION DANS LES AFFAIRES PUBLIQUES, 1452-1494.

CHAPITRE PREMIER.

Naissance de Savonarole. — Son éducation. — Ses goûts. — Il embrasse la vie religieuse. — Motifs de cette détermination. — Lettre à son père. — Ses fonctions au couvent. — Il se livre à l'enseignement. — Séjour à Ferrare. — Il est envoyé à Florence. — (1452-1482.). 31

CHAPITRE DEUXIÈME.

Le couvent de Saint-Marc. — Artistes qui l'ont illustré. — Les Médicis le couvrent de leur protection. — Savonarole lecteur à Saint-Marc, 1482-1486. — Il prêche le carême à Saint-Laurent, 1483 ; — à San Gemignano, 1484-1485. — Il quitte Florence, 1486. — Nécessité d'une réforme. — Tentatives infructueuses de réforme aux conciles de Lyon et de Constance. — Projets de réforme et plan de Savonarole. — Il prêche la réforme à Brescia, 1486. — Concile provincial de Reggio. — Savonarole appelé de nouveau à Florence. — Carême prêché à Gênes, 1490. — Retour de Savonarole à Florence. — (1482-1490) 41

CHAPITRE TROISIÈME.

Savonarole reprend ses fonctions de lecteur à Saint-Marc. — Succès de ses leçons. — L'affluence le force de parler dans l'église, 1er août 1490. — Développement progressif de sa doctrine. — Il prêche le carême à Santa Reparata, 1491. — Il commence à parler de ses visions. — Influence de Fra Silvestro Maruffi sur Savonarole. — Hésitations de Savonarole. — Il essaye de revenir sur ses pas. — Ses premières prédictions à Florence. — Effet qu'elles produisent. — (1490-1491.). 53

CHAPITRE QUATRIÈME.

Savonarole prieur à Saint-Marc, 1491. — Il refuse d'aller voir Laurent de Médicis. — Motifs de son refus. — Visites de Laurent à Saint-Marc. — Ses tentatives pour gagner le nouveau prieur. — Incorruptibilité de Savonarole. — Ambassade de cinq citoyens à Savonarole. — Lutte oratoire

avec Fra Mariano da Ghinazzano. — Savonarole prêche le carême à Saint-Laurent, 1492. — Succès de sa prédication. — Maladie de Laurent. — Son entrevue avec Savonarole : récit de Politien, récit de Burlamacchi. — Mort de Laurent, 8 avril 1492. — Pierre de Médicis interdit à Savonarole de prêcher. — Carême prêché à Bologne, 1493. — Hardiesse de Savonarole. — Il quitte Bologne. — Sa correspondance avec Saint-Marc. — (1491-1493.) 59

CHAPITRE CINQUIÈME.

Savonarole dans le couvent de Saint-Marc. — Nécessité de commencer la réforme de l'Église par celle du clergé. — Savonarole entreprend la réforme de Saint-Marc. — Opposition qu'il rencontre. — Réforme matérielle; le travail, les convers. — Chaires de théologie et de langues orientales. — Réforme morale opérée par la parole et par l'exemple. — Vie de Savonarole à l'intérieur du couvent. — Récréations des religieux. — Affluence à Saint-Marc pour prendre l'habit. — (1491-1493.). 70

CHAPITRE SIXIÈME.

Savonarole veut créer une congrégation nouvelle. — Il envoie des députés au pape. — Le bref de séparation arraché à Alexandre VI. — Intrigues du provincial de Lombardie. — Elles échouent. — De nombreux couvents entrent dans la nouvelle congrégation. — Savonarole nommé vicaire général. — Attaques à Rome contre lui. — Tentatives de corruption. — Savonarole refuse la pourpre. — Il continue ses prédications. — Il prédit l'arrivée de Charles VIII. — Entrée de ce prince en Italie. — (1493-1494.). 81

LIVRE DEUXIÈME.

DEPUIS L'INTERVENTION DE SAVONAROLE DANS LES AFFAIRES PUBLIQUES JUSQU'A LA SENTENCE D'EXCOMMUNICATION, 1494-1497.

CHAPITRE PREMIER.

Antique amitié de la France et de Florence. — Politique naturelle des Florentins. — Politique de Pierre de Médicis. — Haine que ce prince inspire. — Ambassade envoyée par Charles VIII aux Florentins. — Savonarole reparaît dans la chaire, 1er novembre 1494. — Ambassade de Pierre à Charles VIII. — Ses concessions. — Indignation générale. — Expulsion des Médicis, 9 novembre. — Dépôt fait à Saint-Marc. — Nouvelle ambassade à Charles VIII. — Savonarole en fait partie. — Résultats de l'entrevue. — Savonarole rend compte de sa mission. — Entrée de Charles VIII à Florence, 17 novembre. — Hardiesse de Pierre Capponi. — Nouvelle ambassade de Savonarole. — Charles VIII quitte Florence, 28 novembre. — (Novembre 1494.). 91

CHAPITRE DEUXIÈME.

État de Florence au départ de Charles VIII. — Mesures indiquées par Savonarole pour remédier aux maux soufferts. — Sa popularité. — Indifférence politique à Florence. — Opinions politiques de Savonarole. — Il propose une nouvelle forme de gouvernement. — Assemblée à parle-

Digitized by Google

ment, 2 décembre. — Nomination de la Balie et des Accoppiatori. — Désaccord de ces magistrats. — Progrès du parti populaire. — Savonarole chef de ce parti. — Il développe son système. — Discussion dans les Conseils. — Savonarole est consulté. — Son discours devant la seigneurie. — Organisation du nouveau gouvernement : grand conseil, conseil des Quatre-Vingts. — Lois de finances. — Amnistie. — Ce gouvernement n'est pas démagogique. — Dans quelle mesure il est juste de dire que Savonarole est démagogue. — Jésus-Christ proclamé roi de Florence. — Part de Savonarole dans le gouvernement. — Défauts de ce gouvernement. — Savonarole en prend la défense. — Il revendique la responsabilité de la révolution. — Il poursuit l'abolition des parlements. — Grande salle construite pour le conseil. — (1494-1495.) 102

CHAPITRE TROISIÈME.

Réforme des mœurs à Florence. — Succès de l'avent de 1494. — Vices de la société florentine. — Lutte de Savonarole contre ces vices. — Il en triomphe. — Mœurs et récréations des Florentins réformés. — Importance que Savonarole attache aux femmes. — Comment il en parle. — Réforme et organisation des enfants. — Ils sont admis à l'église. — Ils ont des magistrats. — Fonctions confiées aux enfants, et tyrannie qu'ils exercent. — Savonarole les défend contre les mécontents. — Discordes dans les familles. — Création d'un mont-de-piété, 28 décembre 1495. — Réforme du carnaval. — (1494-1495.) 129

CHAPITRE QUATRIÈME.

Des partis à Florence. — Manœuvres des ennemis de Savonarole. — Accusations portées contre lui au sujet du dépôt fait à Saint-Marc. — Assemblée générale, et interpellations adressées à Savonarole. — Première interdiction de prêcher. — Sursis accordé. — Prédications dirigées contre Savonarole. — Commencement d'opposition à Saint-Marc. — Chute des Accoppiatori, 8 juin 1495. — Bref du pape, juillet 1495. — Savonarole refuse de se rendre à Rome. — Il suspend ses prédications. — Il les reprend. — Ses tournées en Toscane. — Ses nombreux amis. — (1495.). . 146

CHAPITRE CINQUIÈME.

Charles VIII revient de Naples, 21 mai 1495. — Il fait consulter Savonarole. — Craintes des Florentins. — Ils se mettent en état de défense. — Procession de l'Imprunète. — Ambassadeurs envoyés à Rome au-devant du roi. — Ambassade de Savonarole à Poggibonsi, 17 juin. — Savonarole en rend compte aux Florentins. — Mort du Dauphin de France. — Prédictions sur le retour du roi. — Florence veut rompre avec lui. — Politique de Savonarole. — Il fait supprimer les assemblées à parlement. — Accord avec Charles VIII, 8 septembre. — Reddition de la citadelle de Pise, 2 janvier 1496. — Indignation des Florentins. — (1495.). . . . 160

CHAPITRE SIXIÈME.

Buonvicini prêche pendant le carnaval. — Procession du dernier jour du carnaval. — Savonarole prêche le carême. — Affluence extraordinaire. — Savonarole soutient la lutte contre ses adversaires. — Il obtient une escorte armée. — Il redouble de hardiesse. — On tente de l'assassiner. —

Il organise la procession du dimanche des Rameaux. — Il la justifie du reproche de désordre. — Assemblée de dominicains à Rome (avril). — Sentence du pape. — Affaire de la bibliothèque Médicis. — Guerre de Pise. — Arrivée de Maximilien. — Craintes des Florentins. — Sermon du 28 octobre. — Procession de l'Imprunète, 30 octobre. — Livourne délivrée. — Joie des Florentins. — Bref du pape pour la réunion de Saint-Marc à la province romaine, 7 novembre. — Savonarole prêche l'avent. — (1496.) 172

CHAPITRE SEPTIÈME.

Réforme politique opérée par François Valori, 1er janvier 1497. — Auto-da-fé commandé par Savonarole. — Progrès des Bigi. — Tentative de Pierre de Médicis pour rentrer à Florence, 28 avril. — Conduite de Savonarole. — Nouvelles persécutions contre lui. — Scandale du jour de l'Ascension. — Efforts à Rome pour faire excommunier Savonarole. — Bulle d'excommunication, 12 mai. — Réponse de Savonarole. — Ses amis prennent sa défense. — Arrivée et publication de la bulle à Florence. — (1497.) 191

LIVRE TROISIÈME.

DEPUIS L'EXCOMMUNICATION DE SAVONAROLE JUSQU'A SA MORT, 1497-1498.

CHAPITRE PREMIER.

Hardiesse des ennemis de Savonarole. — Ils font exclure les dominicains de la procession de Saint-Jean. — Peste à Florence (juin-août). — Conduite de Savonarole pendant la peste. — Affaire de la pétition de Saint-Marc, 1er juillet. — Lettre de Savonarole au pape sur la mort de son fils, 25 juin. — Ses efforts pour rentrer en grâce. — Conspiration en faveur des Médicis (août). — Importance du procès intenté aux coupables. — Embarras et conduite de la seigneurie. — Sentence et exécution. — Conduite de Savonarole dans cette affaire. — Deux brefs d'Alexandre VI contre Savonarole, 16 octobre. — Réponse de celui-ci, 29 octobre. — (1497.) 208

CHAPITRE DEUXIÈME.

Messe chantée à Saint-Marc le jour de Noël. — Le pouvoir aux mains des Piagnoni, 1er janvier 1498. — Procession de l'Épiphanie. — Opposition et destitution de Léonard de Médicis, vicaire général. — Savonarole reparaît dans la chaire, 11 février. — Le P. Buonvicini prêche à Saint-Laurent. — Succès de ces prédications. — Indignation générale à la cour de Rome. — Audace de Savonarole dans ses discours. — Procession du carnaval, 27 février. — Auto-da-fé. — Danses religieuses. — (1497-1498.). 222

CHAPITRE TROISIÈME.

Nouvelles intrigues à Rome. — Le pape fulmine deux nouveaux brefs. — Dispositions de la seigneurie de mars. — Savonarole répond en chaire aux brefs du pape. — Il cesse de prêcher à la cathédrale, 2 mars. — Il continue ses prédications à Saint-Marc. — Lettre de la seigneurie au

Digitized by Google

pape en sa faveur. — Réponse de l'orateur Bonsi et du pape. — Lettres de Savonarole aux princes. — Authenticité de ces lettres. — Nouveau bref du pape, 13 mars. — Réponse de Savonarole. — La seigneurie s'assemble pour délibérer. — La prédication interdite à Savonarole. — Il prend congé de ses auditeurs, 18 mars. — Réponse de la seigneurie au pape. — (1498.) 230

CHAPITRE QUATRIÈME.

L'épreuve du feu. — Elle échoue une première fois à Prato, 1497. — Savonarole propose diverses épreuves judiciaires. — L'épreuve du feu proposée de nouveau (carême de 1498). — Tentatives de Saint-Marc pour arrêter cette affaire. — Bruit qu'elle fait dans Florence. — Tergiversations et exigences de Savonarole. — Engagement contracté devant la seigneurie. — Propositions à soutenir. — On nomme une commission pour régler toutes choses. — Préparatifs de l'épreuve. — Paroles de Savonarole à Saint-Marc. — Arrivée des mineurs et des dominicains. — Difficultés soulevées. — Tentatives de meurtre. — La pluie interrompt l'épreuve. — Retour de Savonarole à Saint-Marc. — Conduite et opinion de la seigneurie. — Mécontentement du peuple. — (Avril 1498.) 241

CHAPITRE CINQUIÈME.

Exil de Savonarole, 8 avril. — Scandale au Dôme. — Siége de Saint-Marc. — Procession à l'intérieur du couvent. — La seigneurie envoie aux laïques l'ordre de le quitter. — Dépôt d'armes à Saint-Marc. — Assassinat de François Valori. — La foule à Saint-Marc. — Nouvel édit de la seigneurie. — Combat dans l'église. — Nouvelle invasion et emprisonnement des derniers assaillants. — Arrivée du capitaine de la seigneurie. — Savonarole se retire dans la bibliothèque. — Mandat d'amener contre Savonarole. — Trahison de Fra Malatesta Sacromoro. — Adieux de Savonarole à ses frères. — Il se rend à la seigneurie. — Il est insulté dans le trajet. — Captivité de Buonvicini, de Maruffi, d'Albert Savonarole. — (Avril 1498) 255

CHAPITRE SIXIÈME.

Procès de Savonarole et de ses amis. — Incarcération des principaux Piagnoni. — Destitution des magistrats de ce parti. — Commission nommée pour instruire le procès. — Brefs du pape. — Interrogatoires de Savonarole. — Falsification du procès. — Stupéfaction des Piagnoni. — Savonarole refuse de signer le procès-verbal de ses aveux. — Condamnation de ses principaux partisans. — Rappel des exilés. — Coup d'État et nomination de la nouvelle seigneurie. — Lettre des religieux de Saint-Marc au pape. — La seigneurie leur prête son appui. — (Avril et mai 1498.) 264

CHAPITRE SEPTIÈME.

Révision du procès par la nouvelle seigneurie. — Elle refuse d'envoyer Savonarole à Rome. — Savonarole écrit dans la prison un commentaire sur les Psaumes. — Arrivée des commissaires pontificaux. — Nouvel interrogatoire des accusés. — Dernière nuit. — Dernière entrevue des condamnés. — Dégradation et supplice de ces malheureux. — (Mai 1498.) 274

CHAPITRE HUITIÈME.

Légende de Savonarole. — Miracles de saint Dominique. — Miracles attribués à Savonarole par Pic, Burlamacchi, Bottonio, Razzi. — Prodiges après la mort de Savonarole. — Ses prétendus rapports avec saint François de Paule 282

CHAPITRE NEUVIÈME.

La réaction continue après la mort de Savonarole. — Persécutions. — Esprit qui règne à Saint-Marc. — Chants contre la mémoire de Savonarole. — On interdit ses écrits. — On permet de les publier. — Retour de l'opinion à Saint-Marc et dans toute l'Italie. — Conduite des papes. — Jugement de la Congrégation sur la doctrine de Savonarole. — Partisans de Savonarole canonisés.

Réaction politique. — Projet de réforme politique chez les Arrabbiati. — Complots contre le gouvernement. — Pierre Soderini gonfalonier à vie, 1502. — Machiavel secrétaire de la république. — Retour des Médicis, 1512. — Conspiration Capponi. — Influence des idées de Savonarole sur la jeunesse. — Expulsion des Médicis, 1527. — Nicolas Capponi gonfalonier. — Son administration. — Il est déposé par le parti populaire. — Siége et capitulation de Florence, 1529-1530. — (1498-1530.) 293

CHAPITRE DIXIÈME.

De la prédication et des écrits de Savonarole. 306

CONCLUSION.

Savonarole prétend être prophète. — Fausses prédictions de Savonarole. — Savonarole ne fut pas un imposteur. — Il s'est trompé de bonne foi. — Causes de son erreur. — De l'extase. — De quelle manière Savonarole communique avec Dieu. — Son erreur est-elle une preuve de folie? — De l'hallucination. — De la vision. — Savonarole ne fut ni malade ni fou. — Il subit l'influence des préjugés de son temps. — Ses visions furent un effet de sa volonté. — Opinions des historiens sur Savonarole. — Leur commune erreur. — Opinion de M. E. Rubieri. — Vrai caractère de Savonarole. 322

APPENDICE.

TEXTES ET DOCUMENTS.

I. Résumé de l'analyse des *Journées* (*Giornate*) de Ser Lorenzo Vivoli, notaire florentin (ouvrage perdu), par Fra Serafino Razzi. 341

II. Note de la main de Savonarole sur la marge d'une de ses Bibles. . 347

III. Post-scriptum ajouté par Savonarole à une lettre adressée par Jacopo Salviati à Pierre de Médicis, le 26 mai 1493, au sujet de la séparation de Saint-Marc 348

IV. Textes nécessaires pour établir l'histoire des relations de Savonarole avec le saint-siége en 1495 349

1° Lorenzo Vivoli (3e journée), cité par le P. Barsanti, liv. II, chap. 36. . . . . *ib.*

2° Sermon de la Sexagésime, 1498 (18 février). — Récit fait par Savonarole de ses relations avec le saint-siége. . . . 350

3° Bref du pape Alexandre VI à Savonarole (21 juillet 1595). 352

4° Réponse de Savonarole à Alexandre VI. 353

5° Les dix de liberté et de balie enjoignent à Messer Ricciardo Becchi de s'employer auprès du pape Alexandre VI pour faire obtenir à Savonarole la permission de prêcher le carême de 1496. 355

V. Lettre de Jérôme Savonarole à un autre frère de son ordre. 356

VI. Fragment du douzième sermon sur Amos 359

VII. Lettre de Messer Ricciardo Becchi aux dix de liberté et de balie, où il rend compte d'une consultation de théologiens dominicains contre Savonarole. 361

VIII. Bref d'Alexandre VI aux frères de la très-sainte Annonciate de Florence, au sujet de l'excommunication de Savonarole. 362

IX. Lettre de Savonarole à Alexandre VI, au sujet de la mort du duc de Candie, fils de ce pontife. 364

X. Lettre de Messer Domenico Bonsi aux dix de balie, par laquelle il annonce aux premiers magistrats de la république l'intention où est Alexandre VI de jeter l'interdit sur Florence, si elle ne défend pas à Savonarole de prêcher. 365

XI. Lettre d'Alexandre VI aux Florentins pour se plaindre de ce qu'ils n'ont pas envoyé Savonarole à Rome. 369

XII. Lettre de Savonarole à l'empereur pour l'engager à assembler un concile contre le pape 373

XIII. Lettre de Savonarole au roi de France sur le même sujet 375

XIV. Lettre de Savonarole au roi et à la reine d'Espagne sur le même sujet. 377

XV. Extraits de quelques lettres inédites. 379

XVI. Dépositions des témoins au procès. 381
XVII. Lettre des frères dominicains de Saint-Marc à Alexandre VI. — Ils le supplient de lever l'excommunication qui pèse sur eux à cause de Savonarole 394
XVIII. Bref d'Alexandre VI aux frères de Saint-Marc, en réponse à la précédente 397
XIX. Bref d'Alexandre VI à l'évêque de Vaison, au sujet de la dégradation et du supplice de Savonarole. 399
XX. Les Florentins décrètent une récompense aux franciscains pour la part qu'ils ont prise à la condamnation de Savonarole. 400

Extrait d'un sermon prononcé par Savonarole le 9 mars 1496. 401
Extrait d'un sermon prononcé par Savonarole le 13 mars 1496 402
Extrait d'un sermon prononcé par Savonarole le 17 mars 1498 404

FIN DE LA TABLE.

495,883

CATALOGUE
DE LA BIBLIOTHÈQUE DES CHEMINS DE FER
PAR SÉRIES DE PRIX.

Volume à 30 centimes.

Le Parc et les grandes Eaux de Versailles (*Fr. Bernard*).

Volumes à 50 centimes.

Petit guide de Paris à Rouen.
Petit guide de Paris à Nantes.
Petit guide de Paris au Havre.
De Paris à Corbeil.
Enghien et la vallée de Montmorency.
Promenade au château de Compiègne.
Gutenberg (*de Lamartine*).
Héloïse et Abélard (*id.*).
Histoire du siége d'Orléans (*Jules Quicherat*).
Assassinat du maréchal d'Ancre.
La Conjuration du Cinq-Mars.
La Conspiration de Walstein.
La Vie et la Mort de Socrate.
Légende de Charles le Bon.
La Jacquerie.
La Saint-Barthelémy.
La Mine d'ivoire.
Pitcairn.
La Bourse (*de Balzac*).
Scènes de la vie politique (*id.*).
Zadig (*Voltaire*).
Jonathan Frock (*Henri Zschokke*).
Costanza (*Cervantès*).
La Bohémienne de Madrid (*Cervantès*).
Voyage à la recherche de la santé (*Sterne*).
Le Joueur (*Regnard*).
L'Avocat Patelin (*Brueys*).
La Métromanie (*Piron*).
Le Philosophe sans le savoir (*Sedaine*).

Volume à 75 centimes.

Petit guide de l'étranger à Paris (*Fr. Bernard*).

Volumes à 1 franc.

Petit guide de l'étranger à Paris (*Fr. Bernard*). Relié.
Petit guide illustré de Paris, édition allemande (*Wilhelm*).
Petit guide illustré de Paris, édition anglaise (*Fielding*).
De Strasbourg à Bâle (*Fr. Bernard*).
De Paris à Orléans (*Moléri*).
D'Orléans à Tours (*A. Achard*).
D'Orléans au centre (*id.*).
Versailles (*Fr. Bernard*).
Fontainebleau (*id.*).
Mantes (*Moutié*).
Vichy (*L. Piesse*).
Les Ports militaires de la France (*E. Neuville*).
Le Cid Campéador (*de Monseignat*).
Saint Dominique (*E. Caro*).
Saint François d'Assise et les Franciscains (*Fr. Morin*).

Guillaume le Conquérant, revu par M. *Guizot*.
Christophe Colomb (*de Lamartine*).
Fénelon (*id.*).
Geneviève (*id.*).
Graziella (*id.*).
Nelson (*id.*).
Jeanne d'Arc (*Michelet*).
Louis XI et Charles le Téméraire (*id.*).
Mazarin (*H. Corne*).
Richelieu (*id.*).
Histoire d'Henriette d'Angleterre (*Mme de La Fayette*).
Pie IX (*de Saint-Hermel*).
Charlemagne et sa cour (*B. Hauréau*).
Tancrède de Rohan (*Henri Martin*).
Deux Années à la Bastille (*de Staal*).
Campagne d'Italie (*Giguet*).
Édouard III (*Guizot*).
Les Émigrés français dans la Louisiane.
Les Convicts en Australie.
Voyage de Levaillant en Afrique.
Voyage du comte de Forbin à Siam.
Voyage en Californie (*E. Auger*).
Les Iles d'Aland (*Léouzon Le Duc*).
Ernestine. — Caliste. — Ourika.
François le Champi (*George Sand*).
La Mare au diable (*id.*).
La petite Fadette (*id.*).
Contes excentriques (*C. Newil*).
L'Amour dans le Mariage (*M. Guizot*).
Pierrette (*de Balzac*).
Les Oies de Noël (*Champfleury*).
La Colonie rocheloise (*abbé Prevost*).
Le Lion amoureux (*F. Soulié*).
Militona (*Th. Gautier*).
Palombe (*J. Camus*).
Paul et Virginie (*B. de Saint-Pierre*).
Stella et Vanessa (*L. de Wailly*).
Les Arlequinades (*Florian*).
Théâtre choisi de *Lesage*.
La Bataille de la vie (*Dickens*).
La Mère du Déserteur (*Walter Scott*).
Le Grillon du Foyer (*Dickens*).
Jane Eyre (*Currer-Bell*).
La Jeunesse de Pendennis. — Le Diamant de famille (*Thackeray*).
Le Tueur de lions (*Jules Gérard*).
Le Mariage de mon grand-père.
Lettres choisies de lady *Montague*.
Nouvelles d'Edgard Poë.
Contes d'*Auerbach*.
La Fille du Capitaine (*Pouschkine*).
Roméo et Juliette (*Gœthe*).
Werther (*id.*).
Tarass Boulba (*N. Gogol*).
Nouvelles choisies de *N. Gogol*.
Nouvelles choisies du comte *Sollohoub*.
Aladdin ou la Lampe merveilleuse.
Djouder le Pêcheur.
Contes merveilleux d'*Apulée*.
Le Jardinage (*Ysabeau*).
La Télégraphie électrique (*V. Bois*).
Les Chemins de fer français (*id.*).
Fables de *Fénelon*.
Voyages de Gulliver (*Swift*).
Enfances célèbres (*Mme L. Colet*).
Anecdotes du règne de Louis XVI.
Anecdotes du temps de la Terreur.
Anecdotes du temps de Napoléon Ier.
Anecdotes historiques et littéraires.
Aventures de Cagliostro (*de St-Félix*).
Aventures du baron de Trenck (*Boiteau*).
Mesmer (*Bersot*).
La Sorcellerie (*Louandre*).
Le Guide du bonheur.
Aventures d'une Colonie d'émigrants.
Opulence et Misère (*Mrs Ann. S. Stephens*).
Tolla (*Ed. About*).

Volumes à 2 francs.

De Paris à Bruxelles (*E. Guinot*).
De Paris à Calais, à Boulogne et à Dunkerque (*id.*).
De Paris à Lyon (*Fr. Bernard*).
De Lyon à la Méditerranée (*id.*).
De Paris au Havre (*E. Chapus*).

De Paris à Dieppe (*E. Chapus*).
De Paris à Strasbourg (*Moléri*).
De Paris à Bordeaux (*J. de Peyssonnel*).
De Paris à Nantes (*A. Achard*).
De Paris au centre de la France (*id.*).
De Paris au Mans (*Moutié*).
Belgique (*Mornand*).
Guide du voyageur à Londres.
Les Bords du Rhin (*Fr. Bernard*).
L'Interprète anglais-français (*Fleming*).
L'Interprète français-anglais (*id.*).
Fontainebleau. } Reliés.
Versailles. } Reliés.
Vichy. } Reliés.
Madame de Maintenon (*G. Héquet.*)
Law et son système (*Cochut*).
François Ier et sa cour (*B. Hauréau*).
Louis XIV et sa cour (*Saint-Simon*).
Le Régent et la cour de France (*id.*).
Un chapitre de la Révolution française (*de Monseignat*).
Alfred le Grand (*Guizot*).
La Grande Charte (*C. Rousset*).
Origine des États-Unis (*P. Lorain*).
Souvenirs de Napoléon Ier (*de Las Cases*).
Voyages dans les glaces du pôle Arctique (*Hervé* et *de Lanoye*).
Scènes de la Vie maritime (*Basil Hall*).
Aventures de Robert Fortune en Chine.
La Nouvelle Calédonie (*Ch. Brainne*).
Mœurs et Coutumes de l'Algérie (*général Daumas*).
Eugénie Grandet (*de Balzac*).
Ursule Mirouet (*id.*).
Le Tailleur de pierres de Saint-Point (*A. de Lamartine*).
Fables de *Viennet*.

Le Langage des fleurs (*Zaccone*).
Voyage à travers l'Exposition des beaux-arts (*Ed. About*).
Études biographiques (*Le Fèvre Deumier*).
OEhlenschlager (*id.*).
La Fille du chirurgien (*Walter Scott*).
Nouvelles danoises, trad. par *X. Marmier*.
Ruth (Mme *Gaskell*).
De France en Chine (Dr *Yvan*).
La Case de l'Oncle Tom (*Beecher Stowe*)
L'Allumeur de réverbères (*Mrs Cumming*).
Les Exilés dans la forêt (*Maine Reid*).
Théâtre choisi de *Beaumarchais*.
Choix de petits drames (*Berquin*).
Contes de Fées (*Perrault, etc.*).
Contes de l'Enfance (*miss Edgeworth*).
Contes de l'Adolescence (*id.*).
Contes des frères *Grimm*.
Contes moraux (*Mme de Genlis*).
Contes nouveaux (*Mme de Bawr*).
Don Quichotte (*Cervantès*).
Histoire d'un navire (*Ch. Vimont*).
Les Jeux des adolescents (*Belèze*).
La Caravane (*Hauff*).
La Petite Jeanne (*Mme Carraud*).
L'Hygiène (Dr *Beaugrand*).
Le Matériel agricole (*Jourdier*).
La Pisciculture (*id.*).
Maladies des pommes de terre, etc. (*A. Payen*).
Les Abeilles (*de Frarière*).
Les Chasses princières (*E. Chapus*).
Le Sport à Paris (*id.*).
Souvenirs de Chasse (*L. Viardot*).
Mémoires d'un Seigneur russe (*Tourguénief.*)

Volumes à 3 francs.

Belgique. } Reliés.
De Lyon à la Méditerranée. } Reliés.
De Paris à Bâle. } Reliés.
De Paris à Bordeaux. } Reliés.
De Paris à Bruxelles. } Reliés.
De Paris à Dieppe. } Reliés.
De Paris à Lyon. } Reliés.
De Paris à Nantes. } Reliés.

De Paris à Strasbourg. } Reliés.
De Paris au Centre. } Reliés.
De Paris au Havre. } Reliés.
De Paris au Mans. } Reliés.
Guide du voyageur à Londres. } Reliés.
Les Bords du Rhin. } Reliés.
L'interprète anglais-français. } Reliés.
L'interprète français-anglais. } Reliés.

L'interprète allemand - français (*de Suckau*).
Voyage d'une femme au Spitzberg (*Mme L. d'Aunet*).
Caprices et Zigzags (*Th. Gautier*).
Italia (*id.*).
La Baltique (*Léouzon Le Duc*).
La Russie contemporaine (*id.*).
La Grèce contemporaine (*Ed. About*).
L'Inde contemporaine (*Lanoye*).
La Turquie actuelle (*Ubicini*).
Atala, René, les Natchez (*de Chateaubriand*).
Le Génie du christianisme (*id.*).
Les Martyrs et le dernier des Abencerages (*id.*).
Des Substances alimentaires (*Payen*).
La Chasse à tir (*J. La Vallée*).
Les Cartes à jouer (*P. Boiteau*).
Le Turf (*E. Chapus*).
Le Coureur des Bois, 2 volumes (*Gab. Ferry*).
Costal l'Indien (*id.*).
Scènes de la vie mexicaine (*id.*).
Contes et Nouvelles (*Méry*).
Nouvelles nouvelles (*id.*).
Les Matinées du Louvre (*id.*).
Récits dans la tourelle (*Saintine*).
Le Mutilé. — La belle Cordière (*Saintine*).
Littérature musicale (*Scudo*).
Le Violon de Franjolé (*Arsène Houssaye*).
L'Alchimie et les Alchimistes (*Figuier*).
La Vie des Eaux (*Félix Mornand*).
La Vie militaire en Afrique (*de Castellane*).
La Famille Alain. — Fa-Dièze (*Alph. Karr*).
Feu Bressier. — Hortense (*id.*).
Clovis Gosselin (*id.*).
Menus propos (*Töpffer*).
Le Presbytère (*id.*).
Nouvelles genevoises (*id.*).
Rosa et Gertrude (*id.*).
L'Esclave blanc (*Hildreth*).
La Foire aux vanités (*Thackeray*).
Fontainebleau.
Visite à l'Exposition universelle de 1855 (*Tresca*).

Prix exceptionnels.

Paris illustré (280 vignettes et 18 plans. Prix..... 7 fr.
Le même, relié..... 8 fr.
L'interprète franç.-allemand, rel. 4 fr.

Ch. Lahure, imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation (ancienne maison Crapelet), rue de Vaugirard, 9.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google